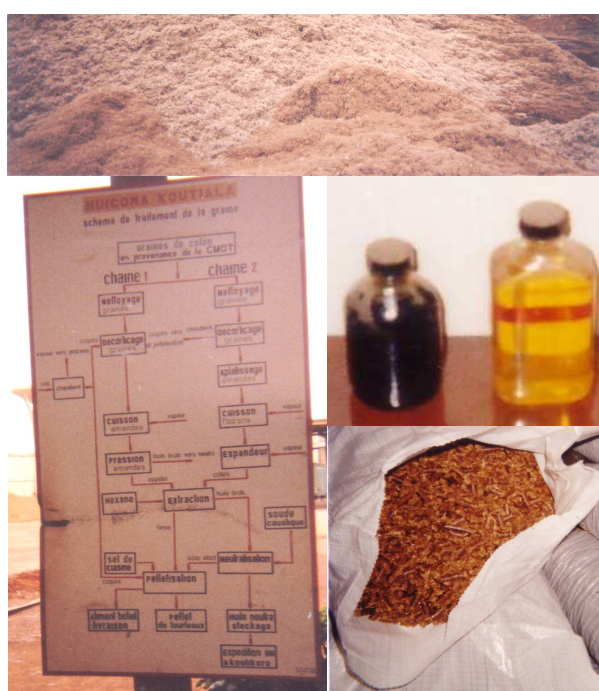




**BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT
(B.O.A.D.)**

PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE OLEAGINEUSE DANS L'ESPACE UEMOA : SOUS-FILIERE GRAINE DE COTON

(Rapport final)



AVRIL 2008

TABLE DES MATIERES

	Page
TABLE DES ILLUSTRATIONS	III
SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
RESUME-CONCLUSIONS-RECOMMANDATIONS	I
INTRODUCTION	1
I. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	3
1.1 Objectifs de l'étude	5
1.2 Méthodologie de l'étude	5
II. CONTEXTE DE L'ETUDE	7
III. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE OLEAGINEUSE : SOUS-FILIERE GRAINE DE COTON	11
3.1. Analyse des grandes tendances mondiales de la production et des échanges de produits oléagineux	13
3.1.1. Contexte mondial du marché des oléagineux	13
3.1.2. Tendances mondiales actuelles de l'offre et de la demande des oléagineux.	14
3.1.3. Contexte mondial du marché de l'huile et des tourteaux de coton	20
3.1.4. Tendances des flux commerciaux de la filière oléagineuse des pays de l'UEMOA avec leurs principaux partenaires.	23
3.1.5. Evolution de la demande et de l'offre de produits oléagineux des pays de l'UEMOA, du Ghana et du Nigeria.	38
3.2. Situation des industries de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA	56

3.2.1.	Situation de la production de graine de coton dans les principaux pays producteurs de L'UEMOA	56
3.2.2.	Situation des industries de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA	76
3.2.3.	Evaluation du bien fondé des localisations actuelles des unités industrielles de trituration	91
3.3.	Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton	93
3.3.1.	Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Bénin	93
3.3.2.	Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Burkina Faso	95
3.3.3.	Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton en Côte d'Ivoire	97
3.3.4.	Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Mali.	98
3.3.5.	Analyse comparative des principaux paramètres de compétitivité des pays producteurs d'huile de coton de l'UEMOA	100
3.3.6.	Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Nigeria	104
3.3.7.	Identification des déterminants de la compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton	106
3.3.8.	La compétitivité des filières oléagineuses d'Afrique sub-saharienne face aux programmes nationaux ou internationaux	112
3.4.	Cadre institutionnel, réglementaire et fiscal pour le développement des industries de la sous-filière	114
3.4.1.	Cadre institutionnel et stratégies au niveau des pays	114
3.4.2.	Environnement réglementaire et fiscal	115
3.4.3.	Pertinence de la réglementation communautaire	117
3.4.4.	Reformes de la politique fiscale pour la lutte contre la fraude	119
IV.	PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-FILIERE GRAINE DE COTON	121
4.1.	Justification du Plan d'action	123
4.2.	Approches et stratégies pour le développement de la sous-filière graine de coton	124
4.3.	Objectifs et description du contenu du Plan d'action	128
4.3.1.	Composante « Appui à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières »	129
4.3.2.	Composante « Appui à la valorisation de la graine de coton »	131
4.3.3.	Composante « Amélioration de la compétitivité des produits de transformation »	132
4.4.	Coût et financement du Plan d'action	134
4.4.1.	Estimation des coûts	134
4.4.2.	Mécanismes de financement du Plan d'action	134
4.5.	Mise en œuvre et Suivi du Plan d'action	135
ANNEXES		138
Annexe 1 : Termes de Référence		139
Annexe 2 : Cadre logique du Plan d'action		147
Annexe 3 : Tableaux d'analyse des tendances de la production et des échanges de produits oléagineux		157
Annexe 4 : Situation des industries de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA		209
Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA		213

Annexe 6 : Projection des besoins en aliment de bétail à l'horizon 2012 dans l'espace UEMOA	233
Annexe 7 : Evaluation détaillée du coût du Plan d'action	235
Annexe 8 : Répartition du coût du Plan d'action par Etats membres	239
Annexe 9 : Programmation de la mise en œuvre du Plan d'action	243
Annexe 10 : Liste des personnes et structures rencontrées	245
Annexe 11 : Liste des références bibliographiques	253

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Productions mondiales des huiles et graisses en % sur la période 2001 à 2005	15
Tableau n° 2 : Productions mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 à 2005	16
Tableau n° 3 : Principaux pays africains producteurs des huiles et graisses sur la période de 2001 à 2005	17
Tableau n° 4 : Exportations mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 à 2005	17
Tableau n° 5 : Volumes d'oléagineux exportés au niveau mondial par région sur la période 2001 à 2005	18
Tableau n° 6 : Importations mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 à 2005	19
Tableau n° 7 : Volumes d'oléagineux importés au niveau mondial par région sur la période 2001 à 2005	19
Tableau n° 8 : Principaux pays exportateurs mondiaux d'huile de coton	21
Tableau n° 9 : Principaux pays importateurs d'huile de coton	22
Tableau n° 10 : Exportations du Bénin des huiles, graisses et tourteaux par pays de destination sur la période 2000 à 2005	24
Tableau n° 11 : Les importations béninoises d'huiles, de graisses et de tourteaux sur la période 2000 à 2005	25
Tableau n° 12 : Exportations d'huiles végétales et de graisses animales au Burkina Faso	26
Tableau n° 13 : Importations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Burkina Faso	26
Tableau n° 14 : Exportations de graine de coton	27
Tableau n° 15 : Exportations d'huile de graine de coton de la Côte d'Ivoire	28
Tableau n° 16 : Destinations des exportations de tourteaux de coton de la Côte d'Ivoire	28
Tableau n° 17 : Exportations d'huiles végétales et de graisses animales du Mali	29
Tableau n° 18 : Importations d'huiles végétales et de graisses animales au Mali	29
Tableau n° 19 : Exportations de savons, et préparations organiques tensioactifs à usage de savon du Mali	30
Tableau n° 20 : Importations de savons, et préparations organiques tensioactifs à usage de savon du Mali	30
Tableau n° 21 : Exportations d'huiles végétales et de graisses animales du Niger	31
Tableau n° 22 : Importations d'huiles végétales et de graisses animales du Niger	31
Tableau n° 23 : Importations d'huiles végétales et de graisses animales du Sénégal	33
Tableau n° 24 : Exportations générales en huiles par destination du Togo sur la période de 1998 à 2005	34
Tableau n° 25 : Importations d'huile de palme brute destinée à l'industrie de la savonnerie du Togo	35
Tableau n° 26 : Importations d'huile de palme conditionnée pour la vente au détail de capacité inférieure ou égale à 5 litres du Togo	35
Tableau n° 27 : Importations d'huile de palme du Togo	35
Tableau n° 28 : Importations d'huile de coco du Togo	36
Tableau n° 29 : Importations d'huile de karité du Togo	36
Tableau n° 30 : Importations des autres huiles de soja et fractions, non chimiquement modifiées du Togo	37
Tableau n° 31 : Importations d'huile d'arachide par le Togo	37
Tableau n° 32 : Importations d'huile d'arachide et Dérives par le Togo	37
Tableau n° 33 : Importations totales de graisses, huiles végétales et fractions par le Togo	38
Tableau n° 34 : Matrice croisée des consommations humaines moyennes d'huiles par pays en kilogramme par personne et par année	39
Tableau n° 35 : Matrice croisée des prévisions des demandes moyennes d'huiles par pays en 2020 (Tonnes)	41

Tableau°36 : Influence des huiles dans la production des huiles végétales sur la période 1994 à 2003 en pourcent	42
Tableau n°37 : Poids de différents types d'huile dans la production des huiles végétales (%)	43
Tableau n°38 : Influence des pays dans la production des huiles végétales sur la période 1994 à 2003(%)	43
Tableau n°39 : Evolution de la production d'huiles végétales par habitant sur la période 1994-2003 (kg)	44
Tableau n°40 : Tonnage de graines de coton traité dans l'espace UEMOA(Tonnes)	44
Tableau n°41 : Part des tonnages de graine de coton triturés par les unités industrielles de l'espace UEMOA (%)	45
Tableau n°42 : Evolution de la production d'huile raffinée de graines de coton par pays de 2001 à 2005 (tonnes)	45
Tableau n°43 : Evolution de la part de production d'huile de coton des industries de production d'huile de coton	46
Tableau n°44° : Evolution des importations d'huile de coton par pays sur la période 1993 à 2003	47
Tableau n°45 : Demandes moyennes des importations d'huile de coton sur la période 1993-2003 par pays	48
Tableau n°46 : Moyenne par pays des aides alimentaires en huiles végétales en %	48
Tableau n°47 : Productions moyennes de tourteaux de graine de coton sur la période 1993 à 2003(Tonnes)	49
Tableau n°48 : Evolution des importations de tourteaux de coton par pays de 1993 à 2003(Tonnes)	49
Tableau n°49 : Exportations moyennes de tourteaux de graine de coton sur la période 1993 à 2003(Tonnes)	50
Tableau n°50 : Disponibilités intérieures moyennes de tourteaux de graine de coton sur la période 1993 à 2003(Tonnes)	50
Tableau n°51 : Disponibilités intérieures de tourteaux de palmiste par pays (Tonnes)	51
Tableau n°52 : Disponibilités intérieures moyennes de tourteaux d'arachide sur la période 1993-2003(Tonnes)	51
Tableau n°53 : Matrice croisée des prévisions des offres moyennes des huiles par pays de l'UEMOA du Nigeria et du Ghana « G10 » en 2020	52
Tableau n°54 : Matrice croisée des prévisions en 2020 de l'influence de chaque pays de l'UEMOA du Nigeria et du Ghana « G10 » dans la production des huiles en %.	53
Tableau n°55 : Matrice croisée des prévisions en 2020 de l'influence de chaque pays de l'UEMOA « G8 » dans la production des huiles en %.	54
Tableau n°56 : Matrice croisée des prévisions des soldes (offres-demandes) des huiles par pays en 2020 en tonnes	55
Tableau n°57 : Position nette en huile végétale de s pays de l'UEMOA, du Ghana et du Nigéria. en 2020 en tonnes	56
Tableau n°58 : Evolution de la production de la graine de coton des cinq principaux producteurs de la zone UEMOA	58
Tableau n°59 : Evolution du prix d'achat du coton graine (FCFA) au Bénin	60
Tableau n° 60 : Répartition géographique de la production et de la capacité d'égrenage au Bénin	61
Tableau n°61 : Evolution des tonnages de graine de coton issus de l'égrenage au Bénin	61
Tableau n°62 : Points faibles et points forts de la production cotonnière du Bénin	62
Tableau n°63 :Prix d'achat du coton graine 1er choix au producteur	64
Tableau n°64 : Evolution de la production de graine de coton au Burkina Faso (millier de tonnes)	65
Tableau n°65 : Points faibles et points forts de la production cotonnière du Burkina	66
Tableau n°66 : Evolution du prix d'achat du coton graine en Côte d'Ivoire (FCFA/kg)	67
Tableau n°67 : Evolution des tonnages de gaine de coton issus de l'égrenage en Côte d'Ivoire	68
Tableau n°68 : Force et faiblesse de la production cotonnière en Côte d'Ivoire	69
Tableau n°69 : Evolution des tonnages de gaine de coton issus de l'égrenage au Mali	71
Tableau n°70 : Force et faiblesse de la production cotonnière au Mali	72
Tableau n°71 : Evolution du prix d'achat du coton graine au Togo (FCFA/kg)	73
Tableau n°72 : Capacités d'égrenage installées au Togo	73
Tableau n°73 : Evolution des tonnages de graine de coton issus de l'égrenage au Togo	74
Tableau n°74 : Inventaire des unités industrielles d'égrenage du Bénin	76
Tableau n°75 : Approvisionnement des sociétés d'égrenage du Bénin en coton graine	77
Tableau n°76 : Unités industrielles d'égrenage de la Côte d'Ivoire	85
Tableau n°77 : Approvisionnement des unités industrielles d'égrenage au Togo	88
Tableau n°78 : Evaluation du bien fondé des localisations des unités industrielles de trituration de graine de coton de l'espace UEMOA	91
Tableau n°79°: Coûts de trituration moyens de SHB-BENIN sur la période 2001-2005 en FCFA et en pourcentage	94

Tableau n°80 : Coûts moyens de trituration de la graine de coton de SN Citec du Burkina Faso sur la période 2001 à 2005	96
Tableau n°81 : Coûts moyens de trituration de HUICOMA MALI sur la période 2003 à 2005	99
Tableau n°82 : Taux d'utilisation des capacités installées des huileries de graine de coton de l'UEMOA (%)	100
Tableau n°83 : Comparaison des coûts de production d'huile de graine de coton (%)	103
Tableau n°84 : Prix moyen d'une tonne d'huile de coton HT départ usine par pays (FCFA)	104
Tableau n°85 : Importations des huiles végétales du Nigeria par pays de provenance sur la période 2001-2005 en milliers de tonnes	105
Tableau n°86 : Évolution de la production d'oléagineux aux États-Unis (milliers de tonnes)	108
Tableau n°87 : Prix garantis et de marché pour le soja aux États-Unis (en US \$/quintal)	109
Tableau n°88 : Synthèse des coûts du Plan d'action par programme (en millions de FCFA)	134
Tableau n°89 : Synthèse des financements du Plan d'action par programme (en millions de FCFA)	135
Tableau n°90 : Programmation de la mise en œuvre du Plan d'action	137

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Importations de graines de coton de l'Union Européenne pour la période 2002 - 2005	23
Graphique n°1 : Destination des huiles du Sénégal	32
Graphique n°4 : Production de la graine de coton dans la Zone UEMOA	57
Graphique n°5 : Evolution de la production cotonnière au Bénin	59
Graphique n°6 : Production de coton graine et capacité d'égrenage du Bénin	60
Graphique n°7 : Production de coton graine et capacité d'égrenage au Burkina Faso	63
Graphique n°8 : Evolution de la production de coton graine en Côte d'Ivoire	67
Graphique n°9 : Taux d'utilisation de la capacité d'égrenage en Côte d'Ivoire	68
Graphique n°10 : Evolution de la production du coton graine au Mali (tonnes)	70
Graphique n°11 : Taux d'utilisation de l'outil industriel d'égrenage du coton au Mali	71
Graphique n°12 : Evolution de la production de coton graine et de la capacité d'égrenage au Togo	74
Graphique n°13: Evolution de la production de coton graine et de la capacité d'égrenage dans la zone UEMOA	90
Graphique n°14 : Evolution des prix moyens annuels des huiles au Bénin en FCFA (Période 2000-2004)	94
Graphique n°15 : Evolution des ventes de l'huile et des tourteaux au Burkina Faso	97
Graphique n°16 : Evolution du prix moyen annuel du litre d'huile de coton au Mali	100
Graphique n°17 : Evolution des taux d'utilisation des usines de trituration des pays de l'UEMOA	101
Graphique n°18 : Coût total de production d'huile raffinée par unité industrielle (FCFA/tonne)	102
Graphique n°19 : Dispositif de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action	136

SIGLES ET ABREVIATIONS

AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
AIFO	Association des Industriels de la Filière Oléagineuse
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CCB	Compagnie Cotonnière du Bénin
CODA	Compagnie Oléagineuse d’Agonvy
DAGRIS	Développement des Agro Industries du Sud
DEMIA	Département chargé de l’Energie, des Mines, de l’industrie et de l’Artisanat de l’UEMOA
FAMAB	Fabrique Malienne d’Aliments de Bétail
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation
HUICOMA	Huileries Cotonnières du Mali
IBECO	Industries Béninoises de Coton et dérivés
ICB	Industries Cotonnières du Bénin
INERA	Institut National de Recherches Environnementales et Agronomiques
LCB	Label Coton du Bénin
MCI	Marlan’s Coton Industrie
NIOTO	Nouvelle Industrie Oléagineuse du Togo
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SEICB	Société d’égrenage Industriel de Coton du Bénin
SICOT	Société Industrielle de Coton
SMO	Société Malienne d’Oléagineux
SOCUBE	Société Cotonnière du Bénin
SOCOMA	Société Cotonnière du Gourma
SOCOSA	Société Cotonnière des Savanes
SODICOT	Société des Industries Cotonnières
SOFITEX	Société des Fibres Textiles
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONICOG	Société Nationale des Industries de Corps Gras
SOPIC	Société de Promotion industrielle de Coton
SOTOCO	Société Togolaise du Coton
TCI	Taxe conjoncturelle à l’Importation
TDP	Taxe Dégressive de Protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina

RESUME-CONCLUSIONS-RECOMMANDATIONS

Autrefois, sous-produit marginal de la fibre, les graines de coton sont aujourd'hui un véritable co-produit qui apporte à l'économie régionale une plus value significative par la production induite d'huile, de viande, de lait, de force de travail en période de labour, la création d'emplois industriels et qualifiés, l'apport aux finances publiques de 100 à 150 milliards de FCFA de recettes fiscales directes ou indirectes(TVA), et économise aux Etats de la zone UEMOA 150 millions de dollars de devises.

Cependant, force est de constater que l'UEMOA n'est pas autosuffisante en huiles végétales et importe depuis la fin des années 90 des quantités de plus en plus importantes de produits oléagineux évaluées à près de 250 000 tonnes chaque année. Elle exporte dans le même temps des quantités de même ordre. Le maintien de flux d'exportation d'huile brute dissimule de plus en plus mal la dépendance de la zone vis-à-vis des huiles importées pour lesquelles la production locale ne satisfait plus les besoins domestiques. A l'horizon 2020, les besoins en huiles végétales des pays de l'UEMOA devraient augmenter de plus de 60%, à rations individuelles constatées, ce qui risque d'accentuer cette dépendance si les tendances actuelles de l'offre des pays de l'union se poursuivaient.

La sous-utilisation des capacités locales de production pose manifestement le problème de la compétitivité des industries oléagineuses. Le dynamisme observé sur ce marché avec notamment une croissance annuelle moyenne des exportations de l'ordre de 21% en volume et de 7% en valeur au cours de la période 1997-2001 semble profiter beaucoup plus aux pays asiatiques.

Consciente des enjeux de la filière et des défis à relever dans un environnement caractérisé par la mondialisation, la libéralisation et le désengagement des Etats, la BOAD, en collaboration avec l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA), a organisé une réunion de concertation le 30 juillet 2004 à Lomé.

Suite à cet Atelier et en droite ligne des réflexions engagées par la BOAD sur la valorisation de la filière coton de l'UEMOA, la Banque a marqué sa disponibilité à réaliser la présente étude approfondie sur la sous-filière graine de coton de l'UEMOA en vue de proposer des solutions concrètes pour la relance de la filière oléagineuse de l'UEMOA.

L'étude, telle que envisagée, a pour objectif la dynamisation et l'amélioration de la compétitivité de la sous-filière de la graine de coton, notamment par la promotion et le développement dans les pays de l'UEMOA, d'unités industrielles de transformation compétitives capables de mieux s'insérer aux marchés mondial et régional.

De l'analyse de la situation de la sous-filière graine de coton trois principaux problèmes se dégagent, à savoir, (i) le faible taux d'utilisation des capacités de trituration en dépit du fait que l'UEMOA est globalement autosuffisante en graine de coton pour ses industries, (ii) l'importation massive d'huiles végétales en provenance des pays d'Asie, malgré l'instauration du tarif extérieur commun et (iii) la trop forte dépendance de la sous filière graine de coton vis à vis de la filière coton et par conséquent de la fibre de coton pour laquelle le coton est principalement cultivé.

La capacité industrielle de trituration totale installée au sein de l'UEMOA est de l'ordre de 1,2 millions de tonnes de graine de coton par an. Au titre de l'année 2005, le volume de graine

de coton traité par l'ensemble des huileries s'élève à 589.040 tonnes ce qui correspond à un taux d'utilisation des capacités industrielles de 51%. Dans le même temps, la production de graine de coton de l'UEMOA en 2005 a dépassé le niveau de 1,1 million de tonnes.

Cette situation est en partie due à l'exportation d'un certain volume de graine de coton par les sociétés d'égrenage des pays côtiers notamment, de l'UEMOA vers l'Europe. En effet, les prix plus attractifs offerts par les acheteurs Européens grâce aux subventions dont ils bénéficient, ont fait naître chez les égreneurs de certains pays, de l'UEMOA, une grande propension à l'exportation des graines de coton, privant ainsi les usines de trituration d'une bonne partie de leur matière première.

Ainsi donc, en l'espace de sept ans au Bénin, le prix de cession de la matière première aux usines de trituration de graine de coton, a quasiment doublé ce qui est insupportable pour les industries de la sous filière.

Faute d'approvisionnement en matière première en quantité suffisante et à un prix abordable, les industries de trituration se trouvent sous la menace de la cessation de l'activité.

Outre cette situation de sous-utilisation des capacités de trituration, les industriels de la filière graine de coton rencontrés, se plaignent de l'invasion des marchés de l'espace UEMOA par des huiles en provenance d'Asie, déversées massivement dans les ports de la région et vendues à des prix en deçà des coûts de production des industries implantées sur le territoire de l'Union.

S'il est vrai que les huiles végétales en provenance des pays asiatiques sont importées par les pays de l'Union, la problématique se situe surtout au niveau des conditions appliquées aux importations au niveau du cordon douanier. En réalité, l'entrée massive des huiles d'origine extérieure en général et asiatique en particulier, est liée à la fraude et au manque de rigueur dans l'application des dispositions de protection instaurées par le TEC.

Par ailleurs, il est un fait établi que le coton est cultivé d'abord et avant tout pour sa fibre qui représente plus de 90% de la valeur de l'ensemble du coton graine. L'activité économique liée à la graine de coton est donc fortement tributaire du marché de la fibre.

De ce fait les programmes de recherche sont exclusivement orientés vers les performances de la fibre et celles de la graine, en tant que matière première oléo-protéagineuses, sont ignorées. En conséquence l'énorme potentiel dont disposent les dérivés de la graine de coton que sont les tourteaux n'est pas suffisamment valorisé.

A toutes ces contraintes, s'ajoute le coût élevé de l'énergie qui constitue un handicap à la compétitivité des productions industrielles de l'Union.

Malgré cette situation, la sous-filière graine de coton dispose d'un certain nombre d'atouts pour son développement. Ces atouts résident dans le fait que :

- d'une part, la production de graine de coton de l'UEMOA est suffisante pour saturer les capacités de trituration installées. Toutefois les caractéristiques industrielles de la graine présente peu d'intérêt pour la trituration du fait que la recherche cotonnière est exclusivement orientée vers l'amélioration des performances de la fibre.

- d'autre part, les unités de trituration industrielles de coton graine installées dans la zone UEMOA disposent de capacité de trituration suffisante pour traiter les quantités de graine de coton produites dans l'Union et présentent un état globalement satisfaisant, en dehors de quelques cas de vétusté des équipements, et le personnel est de bon niveau.

Ces atouts justifient la proposition d'un Plan d'action pour la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA.

Ledit Plan d'action a pour objectif essentiel de mettre à la disposition des industries et des autres acteurs et ce, à brève échéance, une sous-filière mieux organisée, compétitive et réellement durable et pour objectifs spécifiques de permettre aux industries de la sous-filière graine de coton, de devenir, face aux exigences de l'intégration et de la compétition internationale, compétitives en terme de productivité, de qualité et de prix par (i) l'amélioration de l'approvisionnement des unités de trituration de la graine de coton en matière première, (ii) une meilleure valorisation de la graine de coton et (iii) l'amélioration de la compétitivité des produits de transformation dérivés de la graine de coton.

Les actions devant concourir à améliorer l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières consisteront à (i) adopter et mettre en œuvre une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration, (ii) adopter et mettre en œuvre des mesures d'incitation pour le transfert des graines de coton des zones excédentaires vers les zones déficitaires et (iii) mettre en place un fonds de soutien pour l'approvisionnement des industries en graine de coton

Les actions à conduire pour une meilleure valorisation de la graine de coton concerneront (i) le renforcement des structures de recherche et recherche-développement pour la mise au point de variétés plus aptes à la fabrication d'aliment bétail et (ii) l'appui à la création d'unités de fabrication d'aliments pour bétail intégrées aux unités de trituration.

L'amélioration de la compétitivité des produits de transformation sera obtenue à travers (i) le renforcement de la protection des industries par la prise de mesures favorisant l'application rigoureuse des dispositions réglementaires de l'Union, (ii) la réduction de la TVA sur les produits oléagineux élaborés dans l'espace UEMOA, (iii) la mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire visant entre autre l'interdiction des importations d'huiles végétales en vrac non contrôlées, (iv) l'assistance aux structures semi-industrielles pour le contrôle et l'amélioration de la qualité des produits et services, (v) la prise et la mise en œuvre de mesures visant à la réduction du coût de l'énergie et, (vi) l'appui à la modernisation et à la maintenance industrielle aux unités de trituration.

La mise en œuvre du Plan d'action relèvera d'un dispositif institutionnel composé d'un Comité Régional de Coordination placé sous la tutelle de la Commission de l'UEMOA et des Comités nationaux de coordination/supervision présidés par les Chambres de commerce et d'industrie de chaque pays membre de l'UEMOA.

Le Comité Régional de Coordination, doté d'un Secrétariat technique placé auprès de la Direction de l'industrie de l'UEMOA, devra assurer le fonctionnement global du Plan d'action et aura l'autorité nécessaire pour s'assurer que les objectifs du Plan d'action sont atteints. En

outre, il aura pour mission de coordonner et de suivre les actions visant la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton sur l'ensemble des pays de l'UEMOA.

Les Comités Nationaux de Coordination et de Suivi assumeront un rôle de relais du Comité Régional au niveau des pays pour les principaux échanges d'information nécessaires à la mise en œuvre au niveau national, du Plan d'action. Ils assureront le suivi de l'exécution de l'ensemble des actions à réaliser au niveau du pays et informeront par des rapports trimestriels, le comité régional de coordination sur l'état d'exécution du Plan d'action.

Pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action, le Comité Régional de Coordination s'appuiera sur des missions ponctuelles de suivi et d'évaluation conduites par des consultants. Une revue annuelle sera organisée sous forme d'ateliers au cours desquels les entreprises bénéficiaires présenteront le bilan de leurs activités dans le cadre du Plan d'action. Les conclusions des ateliers devront servir à ajuster le Plan d'action le cas échéant.

Pour la réussite de la mise en œuvre du Plan d'action, l'UEMOA et les Etats membres devront adopter une politique volontariste de discrimination positive qui se traduirait par (i) la mise en place d'un mécanisme dissuasif d'exportation des graines de coton en l'état (droits de sortie) et (ii) la libéralisation totale de l'espace régional aux échanges dans l'espace UEMOA et la suppression de toutes les barrières non tarifaires et obstacles au commerce et à la concurrence. L'intégration des différentes sous-filières (sous-filière fibre, sous-filière textile et sous-filière graine) de la filière coton sera une nécessité à terme pour permettre une meilleure synergie entre les différentes branches industrielles et favoriser un développement industriel intégré et durable.

INTRODUCTION

La filière oléagineuse de l'UEMOA qui comprend, notamment les sous-filières palmier à huile, graine de coton et arachide, occupe une place importante dans les économies des pays de l'Union. En effet, elle contribue de manière significative à la création de richesses et d'emplois dans les pays de l'UEMOA avec une valeur ajoutée moyenne sur la décennie des années 90 de près de 90 milliards FCFA.

Bien que la capacité de production industrielle installée d'huiles végétales de l'UEMOA soit suffisante pour couvrir toute la demande intérieure et disposer d'excédents exportables, force est de constater que l'Union n'est pas autosuffisante en huiles végétales et importe depuis la fin des années 90 des quantités de plus en plus importantes de produits oléagineux du cru évaluées à près de 250 000 tonnes chaque année.

L'industrie de la trituration des graines de coton est relativement récente en Afrique francophone. Elle a démarré de manière intégrée avec la filière coton graine, par l'installation de nouvelles usines en Côte d'Ivoire (1975), au Bénin (1980), au Mali (1981) et l'adaptation d'usines existantes entre 1986 et 1991 au Burkina, au Togo et au Mali. Cette intégration a cessé au début des années 90. La poursuite de l'activité de trituration a été remise en question compte tenu des possibilités d'exportation des graines sur le marché international.

Avec la privatisation et le démantèlement des filières cotonnières, la cession des graines aux huiliers par les égreneurs n'étant plus obligatoire, les cours internationaux attractifs ont incité ces derniers à exporter la graine de coton, privant ainsi les huiliers locaux de leur matière première.

Autrefois, sous-produit marginal de la fibre, les graines de coton sont aujourd'hui un véritable coproduit qui apporte à l'économie régionale une plus value significative par la production d'huile et de tourteaux, la création d'emplois industriels qualifiés, l'apport aux finances publiques de 100 à 150 milliards de FCFA de recettes fiscales directes ou indirectes(TVA), et économise aux Etats de la zone 150 millions de dollars de devises. En outre, l'utilisation des tourteaux de graine de coton dans l'alimentation du cheptel contribue à accroître la production de viande, et de lait pour l'alimentation humaine ainsi que de force de travail pour les animaux de trait en période de labour.

Dans ce contexte, les défis à relever dans l'UEMOA en vue de soutenir la filière oléagineuse peuvent être résumés comme ci-après :

- transformer et valoriser sur place toutes les graines oléagineuses localement produites dans l'espace UEMOA ;
- satisfaire les besoins des populations en produits de qualité et garantir ainsi leur autosuffisance alimentaire en produits oléagineux ;
- générer des surplus exportables de produits oléagineux et contribuer ainsi à l'amélioration de la balance des paiements des pays de l'UEMOA ;
- soutenir les industries de transformation de matières premières oléagineuses par des mesures d'accompagnement prévues dans le TEC, visant la protection de ces industries.

Pour relever ces défis, l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA) a décidé de susciter une concertation élargie à tous ses membres en vue de

mieux cerner les difficultés constatées et de proposer des actions concrètes de sortie de crise. Pour ce faire, elle a demandé à la BOAD de l'appuyer compte tenu de l'expérience et surtout de la disponibilité de celle-ci dans l'organisation d'une telle rencontre.

C'est dans cette optique et compte tenu des enjeux de régionalisation au sein de l'UEMOA, que l'Atelier régional de concertation sur les filières oléagineuses tenu à Lomé en juillet 2004, prenant note de l'intérêt de la BOAD pour la filière oléagineuse, a demandé qu'une étude approfondie soit réalisée sur la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA.

La présente étude qui s'inscrit donc dans ce processus a été menée sur la base d'une démarche participative qui a conduit des équipes d'experts à sillonner les pays de l'espace UEMOA.

En dépit des difficultés réelles rencontrées dans la phase de collecte de données notamment auprès des industriels opérant dans la filière (difficultés d'obtenir des informations sur les investissements et les coûts de production auprès des tritrateurs et des industriels des produits dérivés et qui sont les plus concernés par l'étude), les investigations menées ont permis de produire le présent projet de rapport final qui propose un Plan d'action pour le développement de la sous-filière graine de coton après avoir examiné la problématique de développement de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA.

I. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1.1 Objectifs de l'étude

L'étude, telle que envisagée, a pour objectif la dynamisation et l'amélioration de la compétitivité de la sous-filière de la graine de coton notamment par la promotion et le développement dans les pays de l'UEMOA d'unités industrielles de transformation compétitives capables de mieux s'insérer aux marchés régional et mondial.

Sur la base d'un diagnostic approfondi des difficultés de la sous-filière, des articulations du marché interne et mondial des produits de la graine de coton ainsi que des expériences réussies dans d'autres pays développant également cette production, l'étude proposera une stratégie et un Plan d'action au niveau national et régional à mettre en œuvre. Ainsi, six (6) axes principaux sont assignés à cette mission, à savoir :

- i) étudier la situation de l'offre et de la demande globale actuelle et future de l'huile de coton et des produits dérivés (savons et tourteaux) dans chaque pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et dans la CEDEAO ;
- ii) analyser la compétitivité de la sous-filière graine de coton dans les principaux pays producteurs de l'UEMOA en établissant des coûts de revient aux principaux stades du cycle de production en les comparant aux standards mondiaux ;
- iii) évaluer les conditions d'une régionalisation sur certains segments de la sous-filière ;
- iv) déterminer les mesures et réformes à entreprendre en vue de créer les conditions favorables à la valorisation des produits de la sous-filière sur les grands marchés de consommation de l'Union et extérieurs à la zone ;
- v) tirer les premiers enseignements de 4 années d'application du TEC ;
- vi) proposer les actions à mener pour définir un programme de restauration et/ou d'amélioration de la productivité de la sous-filière graine de coton, développer la production de matières premières (y compris par l'introduction de nouvelles graines), améliorer la compétitivité de la sous-filière, sécuriser et stabiliser l'approvisionnement des industries de transformation de l'UEMOA en matières premières et adapter, le cas échéant les législations nationales et communautaires.

1.2 Méthodologie de l'étude

La démarche méthodologique a été structurée en quatre (4) phases opérationnelles ainsi qu'il suit :

- Phase préparatoire
- Phase d'étude de marché des oléagineux et d'analyse actuelle de la sous-filière graine de coton
- Phase d'élaboration d'une proposition de Plan d'action pour la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton
- Phase de finalisation de la proposition de Plan d'action pour la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton.

Chaque phase de réalisation est constituée d'actions décomposées en activités à réaliser. Ces actions comporteront aussi bien des activités de recherche d'information (recherche documentaire, entretiens ou enquêtes) que des activités d'analyse, de consultation de cibles identifiées à divers niveaux ainsi que la production de rapports.

La mission a été conduite suivant un processus participatif. Ainsi, les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, négociants distributeurs des produits de transformations) et différentes structures impliquées dans la sous-filière graine de coton au niveau des pays de la zone ont été sollicités au cours de l'analyse documentaire, des visites de terrain, des entretiens, des interviews.

Pour apprécier la portée des produits de la filière, l'approche du suivi participatif a été adoptée et appliquée du fait que le suivi participatif est un outil de management, de gestion et de suivi des effets d'un programme ou d'un projet qui vise à :

- orienter les actions suivant l'impact socioculturel ;
- promouvoir l'autonomisation des acteurs du programme ;
- améliorer la flexibilité et l'interaction entre le programme et les partenaires à la base.

II. CONTEXTE DE L'ETUDE

Après les indépendances, grâce à des financements publics conséquents, les filières arachide au Sénégal et au Niger, palmier à huile au Bénin et plus tardivement, coton en Côte d'Ivoire ont connu un développement parfois spectaculaire, dans tous ces pays. Après quelques années de croissance, ces filières publiques dans leur immense majorité, ont été affectées à la fois par la volatilité des cours mondiaux, par la mondialisation et l'ouverture des marchés à la concurrence. En outre, le désengagement des États des secteurs productifs de l'économie et l'introduction du Tarif Extérieur Commun (TEC) dans l'espace UEMOA, constituent désormais pour les filières oléagineuses un défi, s'adapter ou disparaître, dont les principaux opérateurs semblent avoir pris conscience et qu'ils semblent disposés à relever. La création en juillet 2000 d'une association des industriels des oléagineux de l'UEMOA, montre, si besoin est, qu'il y a urgence et que la simple poursuite des tendances passées pourrait être fatale à la plupart de ces filières.

La filière oléagineuse occupe aujourd'hui une place importante dans les économies des pays de l'Union. En effet, avec une valeur ajoutée annuelle moyenne de près de 90 milliards de FCFA, elle contribue de manière significative à la création de richesse et d'emplois dans les pays de l'UEMOA.

Cependant, force est de constater que l'Union n'est pas autosuffisante en huiles végétales et importe depuis la fin des années 90 des quantités de plus en plus importantes de produits oléagineux évaluées à près de 250 000 tonnes chaque année. Elle exporte dans le même temps des quantités de même ordre. Le maintien de flux d'exportation d'huiles brutes dissimule de plus en plus mal, la dépendance de la zone vis-à-vis des huiles importées pour lesquelles la production locale ne satisfait plus les besoins domestiques.

La sous-utilisation des capacités locales de production pose manifestement le problème de la compétitivité des industries oléagineuses. Le dynamisme observé sur ce marché avec notamment une croissance annuelle moyenne des exportations de l'ordre de 21% en volume et de 7% en valeur au cours de la période 1997-2001 semble profiter beaucoup plus aux pays asiatiques.

Au niveau de la sous-filière de la graine de coton, l'UEMOA présente des potentialités considérables avec une production annuelle de l'ordre de 1,1 million de tonnes de graines de coton en 2005 dont 53 % triturées par les huileries. Les huiles alimentaires extraites de ces graines représentent 10% de la production d'huile de la zone.

Cette sous-filière est confrontée, depuis quelques années, à la flambée des prix des graines de coton et 200 000 tonnes sont soustraites en moyenne, chaque année à la trituration et sont exportées vers les pays d'Europe du Sud où elles sont utilisées par des élevages subventionnés. Paradoxalement, alors que les tourteaux de coton sont soumis à une réglementation sévère (teneur en aflatoxine inférieure à 20 ppb) à l'entrée dans l'Union Européenne, les graines peuvent entrer sans être soumises aux mêmes contraintes. En outre, une partie des graines est triturée artisanalement par de petites unités dans des conditions d'hygiène fort éloignées des normes alimentaires en vigueur (Burkina Faso, Mali)

Tout comme les autres corps gras, les produits de graine de coton font face à une forte pénétration de produits étrangers similaires ou de substitut sur le marché domestique, ce qui se traduit par des pertes de parts de marché pour les industriels locaux.

Cependant, malgré toutes ces contraintes sus-évoquées, la sous-filière présente globalement une compétitivité potentielle qui mérite d'être renforcée au triple plan agricole (rendements au champ, augmentation de la teneur en matières grasses), industriel (taux d'extraction de l'huile en usine) et financier (réduction des coûts de revient).

Consciente des enjeux de la filière et des défis à relever dans un environnement caractérisé par la mondialisation, la libéralisation et le désengagement des Etats, la BOAD, en collaboration avec l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA), a organisé une réunion de concertation le 30 juillet 2004 à Lomé.

Cette réunion, qui a regroupé les principaux acteurs de la filière, a débattu des difficultés majeures rencontrées et s'est beaucoup interrogée sur l'opportunité de la relance des unités industrielles oléagineuses de l'UEMOA susceptibles d'accroître le taux de transformation des graines oléagineuses. Elle a, dans cette perspective, recommandé :

- la mise en place dans l'Union d'un cadre global incitatif et cohérent favorisant la transformation sur place de toutes les graines oléagineuses produites localement ;
- l'application effective des dispositions réglementaires et fiscales des produits oléagineux fabriqués dans l'UEMOA prévus dans le cadre du TEC, dispositions visant à la protection des industries nationales ;
- l'instauration d'une politique de développement des scriptes agricoles en amont de la transformation, notamment le soutien à la production et à l'introduction de nouvelles graines oléagineuses et de matériel végétal de qualité pour la graine de coton.

Suite à cet Atelier et en droite ligne des réflexions engagées par la BOAD sur la valorisation de la filière coton de l'UEMOA, la Banque a marqué sa disponibilité à réaliser la présente étude approfondie sur la sous-filière graine de coton de l'UEMOA en vue de proposer des solutions concrètes pour la relance de la filière oléagineuse de l'UEMOA.

III. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE OLEAGINEUSE : SOUS-FILIERE GRAINE DE COTON

3.1. Analyse des grandes tendances mondiales de la production et des échanges de produits oléagineux

3.1.1. Contexte mondial du marché des oléagineux

Les bouleversements qu'a connus la sphère des huiles végétales depuis le début des années 80, tels que l'arrivée massive sur le marché international des volumes d'huile de palme indonésienne et malaisienne, les rebondissements des débats sur la nocivité des acides trans, les polémiques autour des huiles tropicales, ou encore les progrès réalisés dans la production de nouvelles plantes oléagineuses comme le colza transgénique, soulignent la nécessité pour tous les acteurs et intervenants du marché des oléagineux de disposer d'informations de plus en plus pertinentes provenant de domaines toujours plus vastes.

L'élargissement du marché des huiles, dont la production a triplé en 30 ans et dépasse aujourd'hui les 100 millions de tonnes, s'est accompagné en effet d'une substitution accrue des produits, en même temps que d'une diversification des usages. Trouver de nouveaux débouchés et renforcer les positions acquises devient la préoccupation la plus largement partagée par tous les acteurs de la famille des oléagineux en général et de la sous-filière huile de coton en particulier.

Les grandes caractéristiques du marché mondial des huiles et graisses

Le marché mondial des huiles et graisses est très complexe. Plus d'une vingtaine de graines, fruits ou noix fournissent de l'huile pour la consommation alimentaire domestique (margarine, huile de table par exemple), pour la consommation industrielle (margarine industrielle, huile de friture, substituts du beurre de cacao), également à des fins non alimentaires (détergents, savons, poudre à laver, produits cosmétiques) sans parler des tourteaux, co-produits de la graine ou de la noix, destinés à l'alimentation animale.

Une première clarification peut être apportée par la classification des huiles. Il est d'usage de regrouper les huiles végétales en deux familles selon leur consistance. Les huiles fluides (comme les huiles de soja, de tournesol, de colza, d'olive, de coton) se distinguent des huiles solides ou « concrètes » que sont les huiles tropicales comme les huiles de coco de palme et de palmiste (ces huiles étant également appelées huiles lauriques en raison de leur forte teneur en acide laurique). Ces deux familles ne sont pas parfaitement disjointes. Les substitutions entre huiles sont possibles, à l'intérieur de seuils techniques fixés par la composition en acides gras, ou selon les goûts des consommateurs. On observe davantage de substitutions entre huiles végétales au sein d'une même famille de produits (entre huiles fluides, par exemple soja et tournesol), qu'entre produits de familles différentes (par exemple colza et coco), même si des procédés de transformation comme l'hydrogénation ou l'interestérification rapproche les deux grands ensembles d'huiles en transformant et recomposant la composition des huiles en acides gras. La substitution entre huiles est une caractéristique fondamentale du secteur, car en restreignant les possibilités de monopole des producteurs d'une huile particulière, elle confère au complexe oléagineux les propriétés de concurrence parfaite ou « presque parfaite » proches de celles que l'on trouve dans tous les manuels d'économie.

On distingue par ailleurs les corps gras également selon leur source animale ou végétale. Puis parmi les corps gras d'origine végétale, on sépare d'ordinaire les oléagineux annuels (colza, tournesol, soja, arachide, coton parmi les plus connus) des oléagineux pérennes (palme, palmiste, coco, olive).

Ainsi, la complémentarité des deux familles apporte au complexe des huiles des propriétés singulières que reproduisent leurs prix, et que l'on ne trouve ni parmi les marchés de culture uniquement pérennes (café, cacao), ni parmi les marchés de cultures uniquement annuels, comme le marché du blé.

Toutefois, les statistiques des huiles et graisses les plus couramment produites, consommées, échangées, sont les graines ou fruits de soja, colza, arachide, tournesol, palme, sésame, coton, coco, lin, ricin, maïs, et olive, et de leur huile, auxquels il convient d'ajouter les corps gras animaux que sont le suif, le lard, le beurre et l'huile de poisson, soit un total de **17 huiles et graisses**.

Aussi, pour mieux analyser l'évolution du marché des oléagineux, est-il nécessaire de remonter loin dans l'histoire. A titre de comparaison, en 1960, deux zones fournissaient 40% des tonnages de produits gras, les USA et la Communauté européenne. Ces pays étaient les principaux acteurs du marché mondial, le premier en tant que producteur et exportateur de graines et d'huiles, le second comme importateur de graines, tritrateur et producteur d'huile, l'Europe à l'époque n'ayant pas encore développé sa production de graines oléagineuses. L'URSS, la Chine et l'Inde sont les autres grands producteurs de l'époque, avec 25% des tonnages produits. Leur production est destinée au marché intérieur.

Avec l'apparition de nouveaux producteurs dans les années 70 et 80 qui privilégient les stratégies de développement basées sur les exportations plutôt que sur la substitution aux importations et la protection douanière, la position dominante des deux leaders est contestée.

Ainsi le Brésil, l'Argentine, la Malaisie et plus tard l'Indonésie, confrontés à une demande intérieure forte puis à l'obligation d'une réduction de leur déficit extérieur, investissent dans la production oléagineuse. En 1995- 1999 en moyenne, les USA ne représentent plus que 15% de la production mondiale d'huiles et graisses, contre 24% en 1960. La Malaisie passe sur la même période d'une production presque inexistante à près de 10%, le couple Brésil-Argentine de 4% à 10 % environ. Le tout dans un marché en expansion exponentielle. De 1960 à 1999, la production mondiale d'huiles et graisses s'est accrue de 3,3 % par an, les échanges de 4,7 %.

3.1.2. Tendances mondiales actuelles de l'offre et de la demande des oléagineux.

Les tendances mondiales actuelles de l'offre et de la demande des oléagineux seront analysées à travers les principaux produits oléagineux, les principaux pays producteurs des oléagineux, les principaux pays exportateurs et importateurs mondiaux des oléagineux.

Tendances mondiales de la production des principaux produits oléagineux.

Sur la période 2001-2005, les principales huiles et graisses produites dans le monde sont l'huile de soja qui vient en tête avec une pondération de 24,1% sur les 17 principales huiles et graisses. Elle sera suivie de l'huile de palme avec 22,3%. L'huile d'arachide avec une part de 3,8%, occupe la 8ème place, suivie immédiatement de l'huile de graine de coton avec 3,4%. Il est à noter que la production mondiale d'huile de coton est supérieure à celle de l'huile de palmiste, de coco, d'olive et de sésame et figure parmi les dix principales huiles et graisses produites au niveau mondial comme l'indique le tableau suivant¹ :

Tableau n° 1 : Productions mondiales des huiles et graisses en % sur la période 2001 à 2005

Rang	Huiles et graisses	Poids (%)
1	Huile de soja	24,1
2	Huile de palme	22,3
3	Huile de colza	11,1
4	Huile de tournesol	6,9
5	Suif et Graisses	6,3
6	Huile de Saindoux	5,6
7	Beurre	5
8	Huile d'arachide	3,8
9	Huile de coton	3,4
10	Huile de palmiste	2,7
11	Huile de coco	2,6
12	Huile d'olive	2,3
13	Huile du maïs	1,6
14	Huile de poisson	0,8
15	Huile de sésame	0,6
16	Huile de lin	0,5
17	Huile de ricin	0,4

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Dans la suite du développement, l'analyse s'emploiera à déterminer la place qu'occupent le continent africain en général et les pays de l'UEMOA en particulier parmi les principaux producteurs mondiaux d'oléagineux.

Principaux producteurs mondiaux d'oléagineux

La production mondiale des oléagineux est dominée par trois grandes régions à savoir l'Asie, l'Amérique et l'Europe

- **Asie**, sur la période de 2001- 2005 et avec une production de 309,319 millions de tonnes, cette région du globe occupe la première place dans la production mondiale d'oléagineux avec une pondération de 48,64%. A l'intérieur de cette zone, les principaux pays producteurs sont la Chine qui avec une production 84,776 millions de tonnes sur la période d'étude, contrôle 13,33% de la production mondiale des oléagineux. Vient ensuite, la Malaisie qui contrôle 11,76% de la production mondiale

¹ Pour plus de détails, se référer aux annexes A1, A2, A3.

des oléagineux avec une production de 74,808 millions de tonnes. La Malaisie est suivie de l'Indonésie, 10,05% de la production mondiale et enfin l'Inde qui détient une proportion de 5,86% de la production mondiale. Les autres pays asiatiques ont des productions non négligeables, mais marginales tout de même par rapport à ces quatre gros producteurs.

- **L'Amérique** se révèle être la deuxième grande zone productrice d'oléagineux au monde. Au sein de ce groupe, les gros pays producteurs sont les USA qui contrôlent 12,09% de la production mondiale des oléagineux avec une production de 76,868 millions de tonnes. Le Brésil et l'Argentine produisent respectivement 5,25% et 4,79%. Au total, l'Amérique, avec une production de 173,698 millions de tonnes sur la période d'étude, contrôle 27,31% de la production mondiale des oléagineux.
- **L'Europe² des 25** est la troisième grande zone de production des oléagineux. L'Allemagne qui est le chef de file de ce groupe avec 19,047 tonnes, contrôle 2,99% de la production mondiale des oléagineux sur la période 2001-2005. L'Espagne se hisse au second rang dans cette région avec une pondération mondiale de 2,05% pour une production de 13,059 millions de tonnes. La France et l'Italie contrôlent respectivement 1,59% et 1,21% de la production mondiale.

Les investigations sur les productions mondiales des huiles par région permettent d'aboutir aux volumes de productions consignés dans le tableau de synthèse suivant.

Tableau n° 2 : Productions mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 à 2005

Régions	Production (en milliers de tonnes)	Poids mondial (%)
ASIE	309319	48,64
AMERIQUE	173698	27,31
EU-25	85160	13,39
C.I.S. ³	22390	3,52
AFRIQUE	20969	3,3
OCEANIE	9248	1,45
AUTRES PAYS EUROPEENS	6848	1,08
AUTRES PAYS ⁴	8346	1,31
TOTAL	635978	100

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Quant au continent africain, avec une production de 20,969 millions de tonnes, il n'influence que 3,3% de la production mondiale. Soit environ le quart de la production de la Chine. Les principaux pays producteurs du continent sont présentés dans le tableau suivant.

² L'Europe compte aujourd'hui 27 pays avec l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie.

³ Le bloc C.I.S. est composé de l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Georgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Moldavie, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan.

⁴ « les autres pays » désignent l'ensemble des pays qui ne figurent pas dans les détails en annexe en raison du caractère marginal de leur production

Tableau n° 3 : Principaux pays africains producteurs des huiles et graisses sur la période de 2001 à 2005

Pays	Production (milliers de tonnes)	Poids mondial (%)	Pays	Production (milliers de tonnes)	Poids mondial (%)
Nigeria	6779	1,07	Mali	314	0,05
Afrique du Sud (Rép)	2467	0,39	Angola	312	0,05
Côte d'Ivoire	1575	0,25	Zimbabwe	273	0,04
Soudan	1239	0,19	Tanzanie	241	0,04
Egypte	1174	0,18	Algérie	229	0,04
Cameroun	1006	0,16	Mozambique	229	0,04
Maroc	928	0,15	Sierra Leone	217	0,03
Tunisie	722	0,11	Ethiopie	129	0,02
Sénégal	704	0,11	Malawi	126	0,02
Ghana	632	0,1	Niger	104	0,02
Congo (Rép Dém)	590	0,09	Burkina Faso	92	0,01
Uganda	409	0,06	Gambie	73	0,01
Bénin	344	0,05	TChad	61	0,01

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Le Nigeria est donc le plus gros producteur d'oléagineux du continent africain avec une influence de 1,07% de la production mondiale.

Quant aux pays de l'espace UEMOA, la Côte d'Ivoire vient en tête avec 0,25% des huit pays dans le palmarès mondial. Le Togo et la Guinée Bissau sont absents de ce classement.

Tendances mondiales des exportations des principales huiles et graisses

Les principales huiles et graisses exportées dans le monde sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 4 : Exportations mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 à 2005

Rang	Huiles	Volume (en milliers de tonnes)	Pourcentage
1	Huile de palme	109887	49,6
2	Huile de soja	44796	20,2
3	Huile de tournesol	13067	5,9
4	Suif et Graisses	10735	4,8
5	Huile de coco	10024	4,5
6	Huile de palmiste	8732	3,9
7	Huile de colza	6283	2,8
8	Huile du maïs	3730	1,7
9	Beurre	3683	1,7
10	Huile de poisson	3195	1,4
11	Huile d'olive	3011	1,4

Rang	Huiles	Volume (en milliers de tonnes)	Pourcentage
12	Huile de ricin	1242	0,6
13	Huile d'arachide	1111	0,5
14	Huile de graine de coton	846	0,4
15	Huile de Saindoux	681	0,3
16	Huile de lin	541	0,2
17	Huile de sésame	151	0,1
	Total huiles et graisses	221715	100,0

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

L'analyse du tableau permet de constater que l'huile de palme est la première huile exportée de part le monde alors qu'elle occupe la 2^{ème} place dans la production mondiale après l'huile de soja. Quant à l'huile de coton, placée au 9^{ième} rang de par sa production, elle est la 14^{ème} huile exportée de par le monde.

On pourrait donc dire qu'en règle générale, les pays producteurs d'huile de soja et d'huile de coton ont tendance à privilégier l'approvisionnement du marché local, par rapport aux exportations (la production est peu exportée). L'huile de graine de coton en particulier est davantage absorbée par le marché local qu'elle n'est exportée par les principaux pays producteurs. La raison qui pourrait justifier un tel fait stylisé résiderait dans la qualité de ce produit dont la production n'arrive toujours pas à satisfaire la demande locale.

Principaux pays exportateurs d'oléagineux sur le marché mondial.

Les parts de volumes d'oléagineux exportées de par le monde par continent et région présentées en Annexe A4 se résument selon le classement suivant :

Tableau n° 5 : Volumes d'oléagineux exportés au niveau mondial par région sur la période 2001 à 2005

Continents/ Régions	Volumes (milliers de tonnes)	Poids mondial (%)
ASIE	126.922	57,25
AMERIQUE	64.525	29,10
EUROPE	11.790	5,32
OCEANIE	6.782	3,06
C.I.S	5.314	2,40
AFRIQUE	3.302	1,49
AUTRES PAYS	3.089	1,39
TOTAL MONDE	221.715	100

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Ainsi, les principaux continents exportateurs d'oléagineux sont l'Asie et l'Amérique qui contrôlent à eux deux, 86,35% des exportations mondiales des huiles et graisses. Les principaux pays exportateurs à l'intérieur de ces continents sont la Malaisie (29,33%), l'Indonésie (20,31%), l'Argentine (11,98%), les USA (6,30%) et le Brésil (5,41%). Avec seulement 1,49%, l'Afrique a une influence très modeste sur les exportations mondiales d'oléagineux.

Tendances mondiales des importations des principaux oléagineux

Les grandes tendances observées au niveau des importations demeurent identiques à celles précédemment analysées au niveau des exportations. Ainsi, l'huile de palme demeure toujours l'huile la plus importée. L'huile de graine de coton occupe toujours la 14^{ème} place.

Tableau n° 6 : Importations mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 à 2005

Rang	Oléagineux	%
1	Huile de palme	49,5
2	Huile de soja	20,1
3	Huile de tournesol	6
4	Suif et Graisses	4,9
5	Huile de coco	4,5
6	Huile de palmiste	3,9
7	Huile de colza	2,8
8	Huile de maïs	1,7
9	Beurre	1,7
10	Huile de poisson	1,5
11	Huile d'olive	1,4
12	Huile de ricin	0,6
13	Huile d'arachide	0,5
14	Huile de graine de coton	0,4
15	Huile de Saindoux	0,3
16	Huile de lin	0,2
17	Huile de sésame	0,1

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Principaux pays importateurs d'oléagineux de 2001 à 2005.

L'analyse des données relatives aux importations des oléagineux résumées dans le tableau suivant fait ressortir la prédominance de l'Asie (51,17% des importations mondiales) suivie de l'Europe (16,63%), de l'Amérique (13,18%) et de l'Afrique (11,35%).

Tableau n° 7 : Volumes d'oléagineux importés au niveau mondial par région sur la période 2001 à 2005

Continent	Volume (10 ³ tonnes)	Poids mondial (%)
Asie	112 876	51,17
Europe	36 698	16,63
Amérique	29 085	13,18
Afrique	25 038	11,35
C.I.S	7 572	3,43
Océanie	1 682	0,76
Autres pays	7 647	3,47
Total	220 597	100

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Les principaux pays importateurs des huiles et graisses sont essentiellement la Chine (12,69%), l'Inde (11,91%), les USA (4,37%) et les Pays Bas (4,33%).

3.1.3. Contexte mondial du marché de l'huile et des tourteaux de coton

L'huile de coton provient de la trituration de la graine de coton qui elle-même est un produit issu de l'égrenage du coton graine. L'huile de coton est donc tributaire du coton graine.

Par le biais de la trituration de ses graines, le coton sert à la production d'une huile alimentaire. Environ les deux tiers des graines de coton qui contiennent en moyenne 17% d'huile sont destinées à cet usage à travers le monde. La production et la consommation d'huile de coton se sont classées au cinquième rang des huiles végétales en termes de volume sur la période 1961-2003 avec environ 8% du marché (part similaire à celle de l'huile d'arachide). Dans un grand nombre de pays d'Afrique francophone (Mali, Tchad, Burkina Faso, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire et Cameroun notamment), l'huile de coton est souvent employée dans l'alimentation humaine où elle représente l'une des principales sources de matière grasse utilisée sous forme d'huile ou transformée en margarine. Elle peut également entrer dans la fabrication de savon ou de produits cosmétiques.

En dehors de l'huile alimentaire et de ses sous-produits, les graines de coton peuvent également être directement utilisées dans l'alimentation animale ou moulues sous forme de farine. Ce dernier débouché, qui ne concernait que l'alimentation animale jusqu'à très récemment, est susceptible de se développer vers l'alimentation humaine dans un proche avenir du fait des avancées récentes en la matière et en particulier :

- du développement d'une technique d'extraction du gossypol des graines de coton (élément toxique pour l'Homme) ;
- de la création de nouvelles variétés de coton ne possédant pas de glandes de gossypol (variété "glandless").

Le marché mondial de l'huile de coton est analysé à travers les configurations des exportations et des importations des principaux pays impliqués dans les transactions de l'huile de coton.

Principaux pays exportateurs mondiaux d'huile et de tourteaux de coton.

De l'analyse du tableau ci-après les principaux pays exportateurs mondiaux de l'huile de coton pour la période 2001 à 2005, il ressort que le secteur est essentiellement dominé par le Brésil (29,7%), les USA (28,8%), l'Argentine (4,5%) et la Grèce (4,1%). Des pays producteurs de graine de coton de l'espace UEMOA, seul le Togo apparaît dans la liste avec un pourcentage de 1%. Cependant, nos analyses spécifiques sur le Togo prouveront que ce pays ne fait pas partir des gros pays producteurs de coton dans l'espace UEMOA. Aussi, les flux commerciaux de ce pays avec ses principaux partenaires seront-ils mis en exergue.

Tableau n°8 : Principaux pays exportateurs mondiaux d'huile de coton

Rang	Exportateurs	Volume (10³ tonnes)	Poids mond. (%)
1	Brésil	251,3	29,7
2	U.S.A	243,9	28,8
3	Argentine	38	4,5
4	Grèce	34,7	4,1
5	Turquie	31,3	3,7
6	Australie	27	3,2
7	Syrie	26	3,1
8	Azerbaïdjan	18,8	2,2
9	Paraguay	17,4	2,1
10	Ouzbékistan	16,5	1,9
11	Kazakhstan	8,6	1,0
12	Togo	8,4	1,0
13	Turkménistan	4,5	0,5
14	Zimbabwe	4,1	0,5
15	China, PR	2,8	0,3
16	Italie	0,9	0,1
17	France	0,6	0,1
18	Belgique Lux	0,1	0
19	Pays Bas	0,1	0

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

En ce qui concerne l'exportation des tourteaux, l'analyse révèle la prédominance de l'Australie avec 30, 73% du marché suivie des USA (30,11%), et de la Grèce (4, 26%) Les pays de l'espace UEMOA détiennent 12,43% du marché avec en tête la Côte d'Ivoire (3,65%) suivie du Togo (3,51%) et du Bénin (2,89%)⁵.

Principaux pays importateurs d'huile et de tourteaux de coton

L'examen des données montre que 5 pays absorbent plus de 50% des importations d'huile de coton. Il s'agit du Canada (19,7%), de l'Afrique du Sud (14,4%), de l'Iran (8,3%), de la Corée du Sud (6,1%) et de l'Inde (5,4%). Aucun pays de l'espace UEMOA ne figure dans la liste des 29 principaux pays importateurs d'huile de graine de coton comme en témoigne le tableau suivant.

⁵ Pour de plus amples statistiques, le lecteur pourrait consulter en annexe les exportations mondiales de tourteaux de graines de coton par pays sur la période 2001 à 2005. On pourrait également y trouver les tableaux confectionnés nous ayant permis de faire les divers commentaires. Pour le cas atypique du Togo, confère les flux commerciaux de ce pays avec ses principaux partenaires.

Tableau n°9 : Principaux pays importateurs d'huile de coton

Rang	Importateurs	Volume (x 1000T)	Poids mond(%)	Rang	Importateurs	Volume (x 1000T)	Poids mond(%)
1	Canada	137	19,7	16	U.S.A	10,8	1,6
2	S.Africa, Rép.	100	14,4	17	Emirat Arabes U	10,3	1,5
3	Iran	57,5	8,3	18	Albanie	9,3	1,3
4	Corée_Sud	42,7	6,1	19	Israël	9	1,3
5	Inde	37,5	5,4	20	Chine, PR	8,9	1,3
6	Japon	34,3	4,9	21	Kazakhstan	7,2	1
7	Egypte	31,8	4,6	22	Arabie Saoudite	7,2	1
8	Tadjikistan	27	3,9	23	El Salvador	7,1	1
9	Mexique	25,4	3,7	24	Syrie	6,2	0,9
10	Madagascar	23,2	3,3	25	Macédoine	6,1	0,9
11	Turquie	19,2	2,8	26	Kirghizstan	5,5	0,8
12	Nicaragua	17,2	2,5	27	Brésil	4,1	0,6
13	Algérie	14	2	28	Russie	2,7	0,4
14	Australie	12,9	1,9	29	Azerbaïdjan	0,6	0,1
15	Zambie	11,9	1,7				

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Pour ce qui concerne l'importation des tourteaux, le Mexique détient 25,6% du marché, suivi du Japon (14,44%), des USA (11,14%), de l'Espagne (10,92%) et de la Corée du Sud (10,72%). La Côte d'Ivoire et le Togo sont les deux pays de l'UEMOA importateurs de tourteaux de coton avec respectivement 0,39% et 0,19% du marché mondial⁶.

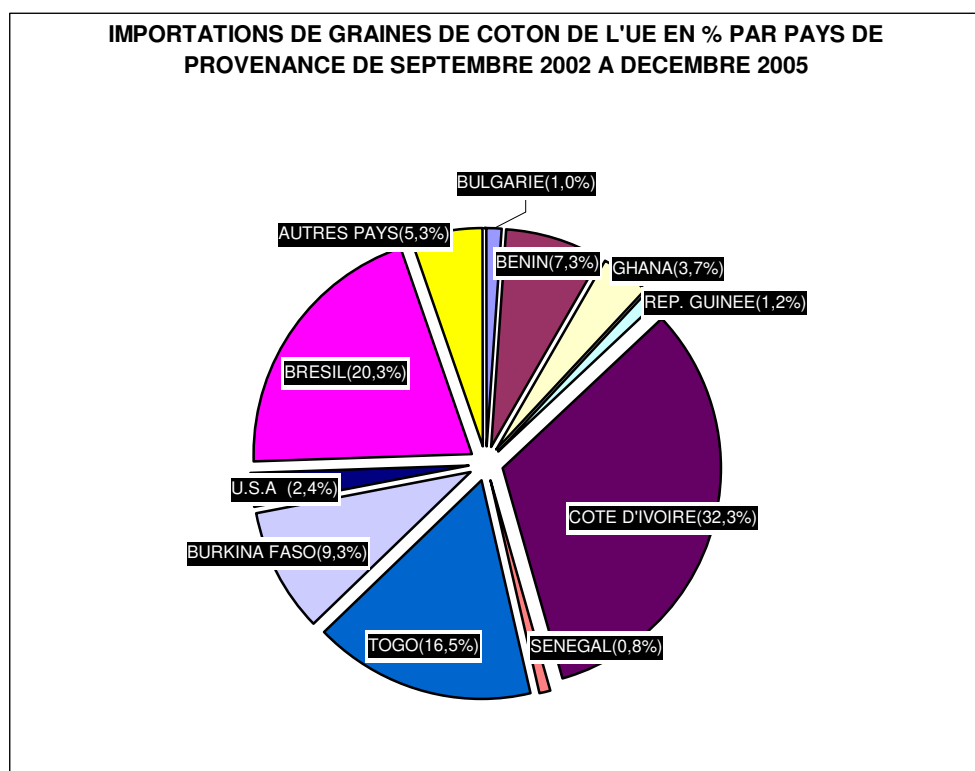
Les importations de graines de coton de l'Union Européenne par pays de provenance de septembre 2002 à décembre 2005

L'objectif de la présente sous section est d'appréhender les destinations de la plupart des exportations des graines de coton des pays de l'UEMOA.

Une telle préoccupation est nécessaire, dans la mesure où elle devrait permettre de mettre en lumière les fuites de graines de coton de l'UEMOA, fuites justement à l'origine des pénuries observées dans l'approvisionnement en matière première des huileries. Les informations recueillies dans ce cadre ont permis d'illustrer le graphique ci-après.

⁶ Le lecteur pourrait consulter en annexes les importations mondiales de tourteaux de graines de coton par pays sur la période 2001 à 2005, ainsi que les tableaux confectionnés à cet effet et qui ont permis de faire les présents commentaires.

Graphique n° 1 : Importations de graines de coton de l'Union Européenne pour la période 2002 - 2005



Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la majeure partie des importations de graine de coton de l'Union Européenne provient de la Côte d'Ivoire à concurrence de 32,3%. Le Brésil vient en 2ème position avec un poids de 20,3%. On retrouve en 3ème position un autre pays de l'espace UEMOA en l'occurrence le Togo avec une pondération de 16,5%.

Au total, cinq (5) pays de l'espace UEMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo ont fourni à eux seuls 66,2% des graines de coton de l'Union Européenne sur la période de Septembre 2002 à Décembre 2005⁷.

3.1.4. Tendances des flux commerciaux de la filière oléagineuse des pays de l'UEMOA avec leurs principaux partenaires.

3.1.4.1 : Tendances de la balance commerciale de la filière oléagineuse du Bénin.

➤ Les exportations du Bénin des huiles, graisses et tourteaux par pays de destination

Les données traitées sous ce paragraphe couvre la période 2000 à 2005 et sont des agrégats des postes Noix et amandes de palmiste, huile de coton et fractions, huile de navette, colza,

⁷ Nous reviendrons en détails sur les exportations des pays de l'UEMOA par destination. Ce qui permettra de confirmer les tendances actuelles

autres huiles et graisses ainsi que les tourteaux et résidus solides de l'extraction. Les principaux résultats des investigations sont résumés dans le tableau suivant⁸.

Tableau n°10 : Exportations du Bénin des huiles, graisses et tourteaux par pays de destination sur la période 2000 à 2005

Rang	Destinations	%	Rang	Destinations	(%)
1	Afrique du Sud	25,4	18	Côte d ivoire	0,67
2	Nigeria	21,1	19	Portugal	0,6
3	Italie	9,66	20	Bahamas	0,3
4	Togo	7,63	21	Turquie	0,28
5	France	5,27	22	Thaïlande	0,22
6	Ghana	4,3	23	Allemagne	0,19
7	Irlande	4,28	24	Pérou	0,08
8	Antigua Y Barbuda	3,76	25	Hong-Kong	0,07
9	Royaume-Uni	3,09	26	Etats-Unis	0,06
10	Grande - Bretagne	2,91	27	Gabon	0,05
11	Niger	2,91	28	Belgique	0,03
12	Colombie	1,76	29	Brésil	0,03
13	Mauritanie	1,69	30	Burkina Faso	0,02
14	Cameroun	1,26	31	Danemark	0,02
15	Equateur	0,83	32	Angola	0
16	Sénégal	0,83	33	Honduras	0
17	Pays-bas	0,68		TOTAL	100

Source : Direction Générale des douanes et Droits Indirects (DGDDI) du Bénin

Les résultats consignés dans le tableau ci-dessus concernent les 33 pays avec lesquels le Bénin réalise des transactions dans le domaine des oléagineux

Ainsi, l'Afrique du Sud a absorbé 25,39% des exportations du Bénin pour une valeur de 6,620milliards FCFA sur la période 2000- 2005. Le Nigeria accueille 21,1% des exportations oléagineuses du Bénin pour une valeur 5,512 milliards FCFA.

Au total, 25,4% des exportations oléagineuses du Bénin sont drainées vers le Nigeria et le Ghana alors que l'espace UEMOA n'en accueille que 12,06%.

➤ Les importations du Bénin d'huiles, de graisses et de tourteaux par pays de provenance

Les importations globales du Bénin, par pays de provenance, en huiles, graisses et tourteaux sur la période 2000-2005 sont résumées dans le tableau

⁸ Pour de plus amples informations, se référer à l'annexeA12t

Tableau n°11 : Les importations béninoises d'huiles, de graisses et de tourteaux sur la période 2000 à 2005

Rang	Provenances	%	Rang	Provenances	%
1	Togo	22,67	17	Cameroun	0,82
2	Malaisie	19,47	18	Finlande	0,53
3	Indonésie	12,09	19	Niger	0,44
4	Etats-Unis	7,81	20	Sénégal	0,28
5	Afrique du Sud	7,14	21	Malawi	0,26
6	Côte d'ivoire	5,82	22	Guinée Bissau	0,13
7	Pays-bas	4,10	23	Espagne	0,08
8	Allemagne	3,99	24	Chine Rép.pop.	0,07
9	Singapour	3,40	25	Tunisie	0,03
10	Royaume-Uni	2,37	26	Maroc	0,01
11	Nigeria	2,22	27	Emirats arabes unis	0,01
12	France	2,04	28	Granada	0,00
13	Italie	1,64	29	Liban	0,00
14	Belgique	0,88	30	Inde	0,00
15	Ghana	0,86	31	Arabie saoudite	0,00
16	Grande - Bretagne	0,84	32	Thaïlande	0,00
				TOTAL	100

Source : Direction Générale des douanes et Droits Indirects (DGDDI) du Bénin

Trois principaux pays fournissent des oléagineux au Bénin. Il s'agit du Togo qui a lui seul fournit 22,67% des oléagineux au Bénin. Pourtant, ce pays n'est pas un gros producteur d'oléagineux. La Malaisie et l'Indonésie influencent respectivement 19,47% et 12,09% des importations béninoises. Au total, ces trois pays contrôlent 54,23% des importations béninoises d'oléagineux.

Le Ghana et le Nigeria ne fournissent que 3,08% des importations béninoises en oléagineux. Avec un total de 1,041 milliards FCFA d'importations et 6,633 milliards FCFA, on en déduit que le Bénin exporte plus d'oléagineux vers le Ghana et le Nigeria qu'il en importe. Soit un solde d'exportation nette de 5 592 milliards FCFA sur la période d'étude. De facto, ces deux pays constituent un débouché net pour le Bénin.

Quant aux échanges intracommunautaires, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et la Guinée Bissau absorbent 29,33% des importations du Bénin avec une valeur de 9,915 milliards FCFA des importations contre 3,144 milliards FCFA pour les exportations.

3.1.4.2 : Tendances de la balance commerciale de la filière oléagineuse au Burkina Faso

➤ Les exportations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Burkina Faso

Le Burkina Faso exporte les huiles et graisses principalement vers trois pays à savoir le Mali, le Singapour et le Japon qui en absorbent respectivement 18,3%, 17,4% et 16,9%. Les exportations de ce pays vers les pays UEMOA représentent environ 28,6% sur la période

1998 à 2002 contre 2,7% pour le Ghana et le Nigeria. Les principales destinations des exportations du Burkina Faso sont résumées en pourcentage à travers le tableau suivant

Tableau n°12 : Exportations d'huiles végétales et de graisses animales au Burkina Faso

Rang	Destinations	%	Rang	Destinations	%	Rang	Destinations	%
1	Mali	18,3	13	Ile Maurice	2,2	25	Bénin	0,1
2	Singapour	17,4	14	Belg-Luxemb	1,4	26	Etats-Unis	0,1
3	Japon	16,9	15	Hong-kong	1,3	27	Canada	0
4	Ghana	7,4	16	Danemark	1	28	Tchad	0
5	Suisse	5,8	17	Turquie	1	29	Suède	0
6	Togo	4,8	18	Grèce	0,5	30	Espagne	0
7	France	4,8	19	Israël	0,5	31	Maroc	0
8	Pays - Bas	3,6	20	Royaume Uni	0,4	32	Niger	0
9	Italie	3,5	21	Nigeria	0,3	33	Pays indéterminés	0
10	Allemagne	3	22	Inde	0,1	34	Afrique du sud	0
11	Côte d'Ivoire	2,7	23	Dubaï	0,1	TOTAL		100
12	Sénégal	2,7	24	Pologne	0,1			

Source : Administration douanière du Burkina Faso

Malgré le drainage des exportations du Burkina Faso vers les trois pays que sont le Mali, Singapour et le Japon, ces destinations ne sont pas les opportunités les plus rentables car les ratios « valeur sur volume »⁹ calculés à cet effet ne sont pas les plus élevés pour ces pays. Ils sont plutôt plus élevés pour l'Afrique du Sud, la Suède, le couple Belgique - Luxembourg, les Etats Unis, et Allemagne. Au regard des estimations issues des données en présence, le Burkina aurait plus intérêt à canaliser davantage ses exportations en direction de ces pays.

➤ Les importations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Burkina Faso

Les importations oléagineuses du Burkina Faso proviennent essentiellement de la Côte d'Ivoire qui en fournit à elle seule 57,1% comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau n°13 : Importations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Burkina Faso

Rang	Provenance	%	Rang	Provenance	%
1	Côte d'Ivoire	57	14	Sénégal	0,5
2	Etats-Unis	11	15	Maroc	0,3
3	Malaysia	7,1	16	Niger	0,3
4	Togo	6,6	17	Allemagne	0,2
5	France	5,8	18	Canada	0,1
6	Singapour	3,4	19	Japon	0,1
7	Mali	1,4	20	Espagne	0,1

⁹ Pour plus de détails se référer à l'annexe 14

8	Pays - Bas	1,3	21	Royaume-Uni	0,1
9	Belg -Lux	1,2	22	Italie	0,1
10	Ghana	1	23	Sarjaah, aj	0,1
11	Bénin	0,7	24	Inde	0,1
12	Danemark	0,6	25	Turquie	0,1
13	Indonésie	0,5	26	Hong-kong	0,1

Source :Administration douanière du Burkina Faso

Au total, 66,6% des importations d'oléagineux du Burkina Faso proviennent des pays UEMOA contre environ 1 % pour le Ghana et des traces pour le Nigeria. Aussi, convient-il de souligner que les circuits d'approvisionnement ne sont pas toujours les plus avantageux pour le Burkina Faso en terme d'importation. Les importations en provenance de la Côte d'Ivoire par exemple coûtent 363 FCFA par unité (1^{er} fournisseur) alors que ces mêmes importations en provenance du Ghana ne coûtent que 161 CFA à l'unité (10^{ème} fournisseur).

3.1.4.3: Tendances de la balance commerciale de la filière oléagineuse en Côte d'Ivoire.

➤ Exportations de graines de coton de la Côte d'Ivoire sur la période 1996 à 2005

Tableau n°14 : Exportations de graine de coton

RANG	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Origine	Espagne	Italie	USA	Turquie	Arab.saoud.	Royaume-Uni	Mali	BurkinaFaso	Sénégal
%	72,3	9,5	8,7	4,2	2,3	1,5	1	0,5	0

Source : Administration douanière de Côte d'Ivoire

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, la majeure partie des exportations de graine de coton de la Côte d'Ivoire, sur la période 1996 à 2005, sont destinées aux pays occidentaux dont principalement l'Espagne qui absorbe à elle seule 72%. L'Italie et les USA consomment respectivement 10% et 8% des exportations de la Côte d'Ivoire en graine de coton. Soit au total une absorption de 90% pour ces trois pays.

Les importations des autres pays en provenance de la Côte d'Ivoire sont marginales. Il semble que les importations des pays de l'UEMOA en provenance de la Côte d'Ivoire leur sont défavorables. Le Mali en a fait les frais en 2001 où les 2 065 000 Kg lui ont coûté 136 290 000 FCFA. Hormis cette année, il n'a plus été enregistré des exportations ivoiriennes en direction du Mali. De même, le Burkina Faso qui a importé des graines de coton en 1999 n'a pas réédité l'opération¹⁰.

➤ Les exportations de l'huile de coton de la Côte d'Ivoire.

Les exportations d'huile de coton couvrent la période 1996 à 1998 et sont presque intégralement absorbées par le Ghana comme l'illustre le tableau suivant.

¹⁰ Cf. Annexe A16.

Tableau n°15 : Exportations d'huile de graine de coton de la Côte d'Ivoire

Destination	GHANA	NIGER	PAYS-BAS	AUTRICHE	TOTAL
Pourcentage	94,29	5,66	0,03	0,02	100

Source : Administration douanière de Côte d'Ivoire

Le Ghana a donc consommé 94,29% des exportations de la Côte d'Ivoire en huile de coton. Il est suivi du Niger avec une absorption de 5,66%. Par ailleurs, le marché Ghanéen est plus intéressant que tout autre marché pour la Côte d'Ivoire car le ratio valeur sur poids demeure le plus élevé. 1Kg d'huile de graine de coton exporté au Ghana rapporte environ 436FCFA alors qu'il est de 417 FCFA en Autriche pour un volume insignifiant.

➤ **Les exportations de tourteaux de coton de la Côte d'Ivoire**

Les résultats des enquêtes sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau n°16 : Destinations des exportations de tourteaux de coton de la Côte d'Ivoire

France	Italie	Irlande	Mali	UEBL	Danemark	Afrique du sud	Royaume-Uni	Sénégal	Ghana	Maroc
40,2%	25,1%	23%	3,5%	2,7%	1,8%	1,4%	1,1%	0,8%	0,4%	0,1%

Source : Administration douanière de Côte d'Ivoire

La France est donc la principale destination des exportations de tourteaux de graine de coton de la Côte d'Ivoire. Elle est suivie de l'Italie et de l'Irlande. Cependant, le marché français n'est pas le plus rentable en tourteaux de graine de coton pour la Côte d'Ivoire car le prix moyen d'un Kilogramme est de 54 FCFA environ en France alors qu'il est cédé à 89 FCFA en Afrique du Sud, 88 FCFA environ en Belgique, 76F CFA en Italie, 75 FCFA au Danemark, 66FCFA au Ghana, 62 FCFA au Maroc et au Sénégal et 57FCFA environ au Mali. La commercialisation des tourteaux de graine de coton en Côte d'Ivoire semble résulter beaucoup plus des goûts préférentiels que de la recherche de gains commerciaux.

3.1.4.4: Tendances de la balance commerciale de la filière oléagineuse au Mali.

Les données d'enquêtes de terrain au Mali couvrent la période 2001 à 2004. Elles sont relatives aux exportations et aux importations.

➤ **Les exportations totales d'huiles végétales ou de graisses animales du Mali**

Les principaux partenaires du Mali dans la commercialisation des graisses et huiles animales ou végétales sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau n°17 : Exportations d'huiles végétales et de graisses animales du Mali

Destination	Burk_Faso	RCI	Mauritanie	France	Togo	Sénégal	Italie	USA	Madagascar	Canada
%	50,2	19,7	9,9	8,5	4,3	3,2	1,6	1,5	1,1	0
Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Source : Administration douanière du Mali

Le Burkina Faso est la principale destination des exportations maliennes des huiles avec 50,2% sur l'ensemble de la période d'étude. La Côte d'Ivoire en accueille 19,7%. Au total le Mali développe plus de flux commerciaux avec ses pays limitrophes et en particulier ceux de l'espace UEMOA qui consomme 87,29 % de ses exportations oléagineuses

➤ **Importations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Mali**

Les importations du Mali relatives aux huiles végétales ou animales proviennent essentiellement de l'espace UEMOA à concurrence de 70,18%. La Côte d'Ivoire est le principal pays fournisseur du Mali avec une pondération de 50,74%. Le Burkina Faso vient en 2^{ème} position avec une influence de 15,88%. Soit un total de 66,62% pour ces deux pays et sur la période 2001 à 2004. Le Ghana et le Nigeria n'influencent les importations maliennes qu'à concurrence de 1,77% comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau n°18 : Importations d'huiles végétales et de graisses animales au Mali

Rang	Provenance	%	Rang	Provenance	%	Rang	Provenance	%
1	Côte d'Ivoire	50,74	16	Hong-Kong	0,26	31	Suisse	0,02
2	Burkina Faso	15,88	17	Gambie	0,25	32	Turquie	0,02
3	France	9,46	18	Maroc	0,2	33	Chine	0,02
4	Malaisie	6,76	19	Inde	0,18	34	Espagne	0,02
5	Singapour	3,85	20	Sénégal	0,15	35	Pérou	0,02
6	Togo	3,35	21	Arabie Saoudite	0,12	36	Afrique du Sud	0,01
7	Danemark	2,28	22	Taiwan	0,08	37	Liban	0,01
8	Ghana	1,74	23	Indonésie	0,07	38	Egypte	0,01
9	Canada	0,97	24	Japon	0,06	39	Corée du Sud	0,01
10	Pays-Bas	0,76	25	Doubaï	0,06	40	Vietnam	0,01
11	Etats-Unis	0,64	26	Bénin	0,06	41	Iran	0
12	Italie	0,6	27	Tunisie	0,04	42	Guinée	0
13	Allemagne	0,44	28	Nigeria	0,03	43	Libye	0
14	Belgique-L	0,43	29	Syrie	0,03	44	Royaume-Uni	0
15	Australie	0,31	30	Thaïlande	0,03	45	Mauritanie	0

Source : Administration douanière du Mali

➤ **Exportations totales de savons, produits et préparations organiques tensioactifs à usage de savon du Mali**

Comme pour les exportations d'huiles végétales, dans le domaine des exportations de savons, le Mali privilégie une fois de plus les flux intra communautaires que ceux extra communautaires comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau n°19 : Exportations de savons, et préparations organiques tensioactifs à usage de savon du Mali

Rang	Destination	%	Rang	Destination	%	Rang	Destination	%
1	Burkina Faso	37,5	5	Belgique	3	9	Malaisie	0,9
2	Guinée	36,3	6	Congo	2,9	10	Indonésie	0,4
3	Ghana	10	7	Côte d'Ivoire	2,2	11	Etats Unis	0
4	Sénégal	4,8	8	Espagne	2	TOTAL		100

Source : Administration douanière du Mali

➤ **Importations totales de savons, produits et préparations organiques tensioactifs à usage de savon du Mali**

L'ensemble des importations du Mali dans le domaine des savons et produits dérivés est consigné dans le tableau suivant.

Tableau n°20 : Importations de savons, et préparations organiques tensioactifs à usage de savon du Mali

Rang	PROVENANCE	%	Rang	PROVENANCE	%	Rang	PROVENANCE	%
1	Côte d'Ivoire	57,77	14	Inde	0,13	27	Bénin	0,01
2	Sénégal	27,95	15	Gambie	0,1	28	Australie	0,00
3	Togo	9,49	16	Turquie	0,1	29	Iran	0,00
4	France	1,31	17	Etats-Unis	0,09	30	Taiwan	0,00
5	Ghana	0,62	18	Saint Luc	0,09	31	Egypte	0,00
6	Chine	0,35	19	Thaïlande	0,08	32	Pays-Bas	0,00
7	Hong Kong	0,32	20	Burkina Faso	0,07	33	Royaume-Uni	0,00
8	Indonésie	0,3	21	Suède	0,07	34	Allemagne	0,00
9	Afrique du Sud	0,22	22	Doubaï	0,07	35	Suisse	0,00
10	Espagne	0,2	23	Nigeria	0,06	36	Japon	0,00
11	Maroc	0,18	24	Guinée-Bis	0,05	37	Liban	0,00
12	Belgique	0,17	25	Italie	0,05	38	Niger	0,00
13	Singapour	0,15	26	Tunisie	0,01	39	Mauritanie	0,00

Source : Administration douanière du Mali

Les flux commerciaux du Ghana et du Nigeria sont marginaux avec le Mali. Ils sont seulement de 0,68% en ce qui concerne les exportations de ces deux pays dans le domaine du savon vers le Mali. Par contre les flux d'importation du Mali en provenance des pays de l'UEMOA occupent 95,34% de ses importations totales de savon et produits assimilés. Il découle de ces données que le Mali développe de solides relations commerciales avec les autres pays de l'UEMOA.

3.1.4.5: Tendances de la balance commerciale de la filière oléagineuse au Niger

Les oléagineux au Niger sont aussi analysés tant du côté des exportations que de celui des importations

➤ **Les exportations totales d'huiles végétales et de graisses animales du Niger**

La majorité des flux des exportations dans le domaine des oléagineux se réalise avec le Nigeria à concurrence de 80,9% pour une valeur de 1,702 milliards FCFA sur la période 1995 à 2004. L'Espagne vient en 2^{ième} position pour une pondération de 13,1% et pour un montant de 276, 511 milliards FCFA.

Tableau n°21 : Exportations d'huiles végétales et de graisses animales du Niger

Destinations	Nigeria	Espagne	Bénin	France	Tchad	Cote d'Ivoire	Togo	Mali	Ghana
%	80,9	13,1	2,8	1,6	1	0,5	0	0	0
Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Source : Administration douanière du Niger

Au total, les exportations du Niger en direction des autres pays de l'espace UEMOA sont marginales (3,3% pour une valeur de 70,135 millions (FCFA) sur la période 1995 à 2005.

➤ **Les importations totales d'huiles végétales et de graisses animales du Niger**

Le Niger réalise la plus grande partie de ses importations oléagineuses des pays de l'UEMOA. Ces importations sont évaluées à 127,798 milliards FCFA sur la période 1995 à 2005 et représentent 89,5% de toutes les importations oléagineuses de la période. Les transactions avec la Côte d'Ivoire représentent 80,58% des importations dans ce domaine. On note par ailleurs que les importations avec le Nigeria et le Ghana ne représentent que 1,80% de l'ensemble des importations sur la période 1995 à 2005.

Tableau n°22 : Importations d'huiles végétales et de graisses animales du Niger

Rang	Provenance	%	Rang	Provenance	%	Rang	Provenance	%
1	Côte d'Ivoire	80,6	15	Guadeloupe	0,12	29	Algérie	0,01
2	Etats Unis	3,81	16	Origine in	0,1	30	Mali	0,00
3	Togo	3,79	17	Belgique -B	0,08	31	Yougoslavie	0,00
4	Bénin	2,72	18	Belgique	0,07	32	Turquie	0,00
5	Burkina Fa	2,41	19	Italie	0,06	33	Turquie	0,00
6	Nigeria	1,76	20	Irlande	0,05	34	Koweït	0,00
7	Malaysia	1,4	21	Japon	0,05	35	Chine	0,00
8	Indonésie	0,58	22	Ghana	0,04	36	Tchad	0,00
9	Origine indéterminée	0,46	23	Suède	0,04	37	Tunisie	0,00
10	Finlande	0,34	24	Canada	0,03	38	Australie	0,00
11	Pays-Bas	0,33	25	Liban	0,02	39	Dubaï	0,00
12	Libye	0,31	26	Singapour	0,01	40	Mauritanie	0,00
13	France	0,31	27	Espagne	0,01	41	Norvège	0,00
14	Danemark	0,14	28	Royaume du	0,01	42	Argentine	0,00

Source : Administration douanière du Niger

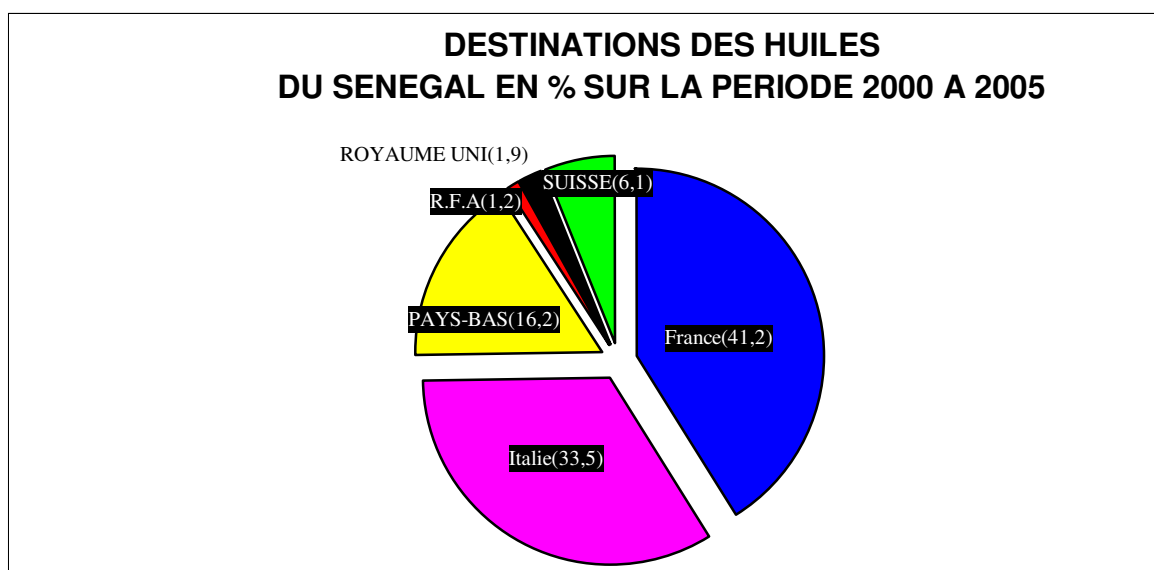
3.1.4.6: Tendances de la balance commerciale de la filière oléagineuse au Sénégal

L'analyse sur la filière oléagineuse au Sénégal couvre d'une part les exportations et d'autre part les importations.

➤ Les exportations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Sénégal

Les exportations des huiles du Sénégal sont prioritairement destinées aux pays hors de la zone UEMOA, en l'occurrence la France et l'Italie qui en ont absorbé 74,7% sur la période 2000 à 2005 comme l'indique le graphique ci-après.

Graphique n°1 : Destination des huiles du Sénégal



Source : Administration douanière du Sénégal

Les pays de l'espace UEMOA ne font donc pas partie des flux d'exportations du Sénégal dans le domaine des oléagineux. La France est la grande consommatrice des huiles sénégalaises avec une pondération de 41,2%.

➤ Les importations totales d'huiles végétales et de graisses animales du Sénégal

Les grandes tendances d'importations des huiles du Sénégal sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau n°23 : Importations d'huiles végétales et de graisses animales du Sénégal

Rang	Origine	%	Rang	Origine	%	Rang	Origine	%
1	Brésil	40,9	18	Philippines	0,27	35	Inde	0,00
2	cote d'ivoire	11,4	19	Brunei	0,21	36	Liban	0,00
3	Malaisie	7,47	20	Chine	0,2	37	Corée du sud	0,00
4	Indonésie	5,99	21	Canada	0,17	38	Grèce	0,00
5	Espagne	5,07	22	Gambie	0,15	39	Burkina Faso	0,00
6	France	4,66	23	Danemark	0,11	40	Ghana	0,00
7	Pays-Bas	3,83	24	Suisse	0,1	41	Lesotho	0,00
8	Argentine	3,48	25	Turquie	0,09	42	Suède	0,00
9	R.F.A	3,18	26	Nigeria	0,07	43	Thaïlande	0,00
10	Portugal	2,33	27	Hong.Kong	0,03	44	Qatar	0,00
11	USA	2,17	28	Emirats Arabes Unis	0,03	45	Guinée	0,00
12	Belg_Luxemb	1,87	29	Finlande	0,02	46	Arabie Saoudite	0,00
13	Singapour	1,64	30	Tunisie	0,02	47	Syrie	0,00
14	Singapour	1,64	31	Italie	0,02	48	Mauritanie	0,00
15	royaume uni	1,43	32	Rép. Sud Africaine	0,02	49	Japon	0,00
16	Togo	0,82	33	Bénin	0,02	50	Libye	0,00
17	Maroc	0,55	34	Egypte	0,01		TOTAL	100,00

Source : Administration douanière du Sénégal

Les provenances des importations en huiles du Sénégal sont diverses et variées. Eu égard aux statistiques présentées, le Sénégal a tendance à vendre sa propre production en huile et à consommer celle provenant de pays tiers. En outre le Sénégal importe peu des pays de l'UEMOA car l'ensemble de ses importations ne représente que 12,27% (dont 11,43% pour la Côte d'Ivoire seule) contrairement au Mali qui consomme 70,18% des huiles provenant de l'espace dans ses importations. On peut donc dire que le Sénégal s'intéresse peu au marché de l'Union dans le domaine des oléagineux tant en ce qui concerne les exportations que les importations. Par ailleurs, ses échanges commerciaux avec le Nigeria restent très faibles, 0,07% seulement et nuls avec le Ghana. Ces deux pays, comme l'ensemble des pays de l'UEMOA sont absents des exportations sénégalaises dans le domaine des oléagineux.

3.1.4.7: Tendances de la balance commerciale de la filière oléagineuse au Togo

Le marché de la filière oléagineuse au Togo sera abordé dans tous ses détails tant au niveau des exportations qu'au niveau des importations à cause de la « plaque tournante » que constitue ce pays. En effet, le Togo est un petit producteur d'oléagineux mais un grand importateur et exportateur de ces produits.

➤ Les exportations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Togo

Les données relatives aux exportations du Togo sont récoltées sur période 1998 à 2005 et sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°24 : Exportations générales en huiles par destination du Togo sur la période de 1998 à 2005

Rang	Destination	%	Rang	Destination	%	Rang	Destination	%
1	Niger	23,28	12	Cameroun	0,2	23	Espagne	0,05
2	Pays-Bas	19,75	13	P.I.	0,18	24	Antigua	0,05
3	Bénin	16,77	14	S.Leone	0,18	25	C.I.	0,04
4	B.Faso	13,33	15	Gabon	0,14	26	Guatemala	0,04
5	Nigeria	8,14	16	France	0,13	27	R.F.A.	0,03
6	Sénégal	8,1	17	Malaisie	0,11	28	Maroc	0,03
7	Mali	6,06	18	Guinée	0,11	29	Belgique	0,02
8	Ghana	1,75	19	Thaïlande	0,1	30	Mauritanie	0,01
9	ZOFTE	0,42	20	Angola	0,1	31	Danemark	0,01
10	Congo	0,35	21	U S A	0,09			
11	Chine	0,35	22	Zaire	0,08			

Source : Administration douanière du Togo

Le Niger est la principale destination des exportations du Togo dans le domaine des huiles végétales et graisses animales. En effet, sur la période 1998 à 2005, le Niger a accueilli 23,28% des exportations totales en oléagineux du Togo. Le Niger est suivi des Pays-Bas qui en consomment 19,75%. Au total, le Togo, absent de la liste des gros pays producteurs mondiaux d'oléagineux, exporte paradoxalement vers le Nigeria, premier pays africain producteur d'oléagineux contrôlant 1,07% de la production mondiale. La Côte d'Ivoire qui influence pourtant 0,25% de la production mondiale des oléagineux reçoit cependant des produits oléagineux du Togo qui, sur l'échiquier international, n'est pas répertorié. Au vu de ces observations, on peut déduire que le Togo¹¹ importe et réexporte des volumes d'huiles végétales et de graisses animales sans commune mesure avec son niveau de production propre.

➤ **Les importations totales d'huiles végétales et de graisses animales au Togo**

Les importations du Togo sont détaillées par types d'huiles et par pays de provenance.

✓ **Les importations d'huile de palme par le Togo**

• **Huile de palme brute destinée à l'industrie de la savonnerie**

Le principal fournisseur du Togo des huiles de palme brutes destinées à l'industrie de la savonnerie est la Malaisie qui influence 72,47% des importations togolaises dans ce domaine. L'Indonésie (2^{ème} fournisseur) ne contrôle que 13,74%.

En outre, le Togo réalise des flux d'importations des huiles de palme destinée à l'industrie de la savonnerie de quatre pays de la CEDEAO dont le Ghana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Bénin. L'ensemble de ces quatre pays n'influence que 12,7% des exportations du Togo dans ce domaine comme l'illustre le tableau suivant.

¹¹ LE Togo influence 0,11% des importations mondiales des huiles et graisses conformément à nos estimations sur la période sur la période 2001 à 2005.

Tableau n°25 : Importations d'huile de palme brute destinée à l'industrie de la savonnerie du Togo

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Origine	Malais.	Indo	Ghana	B.Faso	R.C.	France	Bénin	Taiwan	Chine	Espagne	Italie
%	72,47	13,7	10,49	0,87	0,82	0,53	0,52	0,18	0,18	0,16	0,05

Source : Administration douanière du Togo

• Huile de palme conditionnée. pour la vente au détail. de capacité inférieure ou égale à 5 litres

Comme le met en exergue le tableau ci- dessous, le Togo importe des huiles de palme conditionnée. pour la vente au détail en bidons de capacité inférieure ou égale à 5 litres provenant essentiellement des pays asiatiques dont la Malaisie, Singapour, HongKong , la Thaïlande et la Chine qui contrôlent à eux seuls 85,55% des importations du Togo dans ce domaine.

Tableau n°26 : Importations d'huile de palme conditionnée pour la vente au détail de capacité inférieure ou égale à 5 litres du Togo

Rang	Pays	%	Rang	Pays	%	Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	Malais.	39,6	5	Chine	6,14	9	C.I.	1,95	13	France	0,02
2	Singap	14,9	6	Maurice	3,55	10	Italie	1,77	Total		100
3	Hg Kg	12,7	7	Ghana	3,47	11	Mauritanie	1,09			
4	Thail	12,2	8	Maroc	2,02	12	Indonésie	0,57			

Source : Administration douanière du Togo

• Importations d'huile de palme du Togo sur la période 2004-2005

Tableau n°27 : Importations d'huile de palme du Togo

Rang	Origine	%	Rang	Origine	%	Rang	Origine	%
1	Indonésie	40,75	7	Hg Kg	2,45	13	V.A.I.	0,69
2	Malaisie	25,45	8	Viet Nam	1,50	14	C.I.	0,54
3	Singapour	9,17	9	Ghana	1,47	15	Espagne	0,42
4	Maroc	5,67	10	Congo	1,42	16	Bénin	0,36
5	Mauritanie	4,60	11	Italie	1,31	17	France	0,36
6	Chine	2,87	12	R.F.A.	0,81	18	Argentine	0,15

Source : Administration douanière du Togo

Sur la période 2004-2005, période sur laquelle les données actuelles sont disponibles, l'Indonésie est le principal pays fournisseur d'huile de palme au Togo. La Malaisie et l'Indonésie viennent respectivement en 2^{ème} et 3^{ème} position et contrôlent respectivement

25,44% et 9,16% contrairement à l'Indonésie qui influence à elle seule 40,75% des importations togolaises d'huile de palme. Les pays de la CEDEAO ont une influence marginale dans les importations des huiles de palme du Togo. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement car ces pays constituent justement des canaux absorbatifs ou des débouchés pour les réexportations du Togo.

• Importations d'huiles de palmiste destinées à l'industrie de la savonnerie du Togo sur la période 2004-2005

Les importations d'huiles de palmiste destinées à l'industrie de la savonnerie du Togo proviennent uniquement du Ghana sur la période 2004 à 2005

✓ **Les importations d'huile de coton par le Togo**

L'huile de coton du Togo, provient essentiellement du Ghana qui détient alors 98,67% des parts des importations du Togo. La France détient le reste des parts du marché soit 1,33%. Il est à noter qu'aucun pays producteur d'huile de coton de l'UEMOA ne figure dans ces statistiques.

✓ **Les importations d'huile de coco (coprah) brute et dérivés par le Togo.**

La structure des importations du Togo de l'huile de coco brute est répartie à 80% de provenance de la Côte d'Ivoire et 20% de provenance du Ghana. Quant aux huiles de coco et fractions, non chimiquement modifiées, les provenances sont plus diverses comme le révèle la représentation graphique suivante.

Tableau°28 : Importations d'huile de coco du Togo

Rang	1	2	3	4	5	6	
Provenance	U S A	Chine	R.Uni	Ghana	Malais.	France	Total
%	48,4	29,4	9,9	6,0	5,8	0,5	100,0

Source : Administration douanière du Togo

✓ **Les importations d'huile de karité et ses fractions par le Togo**

Le Togo importe de l'huile de karité provenant principalement des trois pays que sont le Libéria, la Chine et la Corée du Sud qui contrôlent respectivement 39,9%, 31,6% et 15,8% des flux des importations. Aucun pays de l'UEMOA ne figure sur cette liste et pourtant, il s'agit d'une catégorie d'huile produite dans la plupart des pays de l'Union.

Tableau°29 : Importations d'huile de karité du Togo

Rang	1	2	3	4	5	6
Provenance	Liberia	Chine	Rép. Corée	France	Malais.	Ghana
%	39,9	31,6	15,8	6,7	5,9	0

Source : Administration douanière du Togo

✓ Les importations d'huile de soja par le Togo

Le Togo importe de l'huile de Soja brute provenant essentiellement du Ghana. Quant aux autres huiles de soja et fractions, non chimiquement modifiées, on observe une autre réalité car les principales importations dans ce domaine proviennent de la Malaisie qui contrôle 54,67% des importations togolaises. Elle est suivie de Singapour (22,79%), de la France (13,51%) comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau n°30 : Importations des autres huiles de soja et fractions, non chimiquement modifiées du Togo

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8
Origine	Malais.	Singap	France	Hg kg	Chine	Ghana	Pays-bas	Argentine
%	54,68	22,79	13,51	6,62	1,66	0,40	0,19	0,15

Source : Administration douanière du Togo

✓ Les importations d'huile d'arachide par le Togo

Le tableau suivant résume les importations du Togo relatives à l'huile d'arachide.

Tableau n°31 : Importations d'huile d'arachide par le Togo

Rang	1	2	3	4	5	6	7
Provenance	Singap	Malaisie	Chine	Belgique	Hong kg	France	Pays-Bas
%	30,62	26,55	11,75	11,57	8,90	7,64	2,96

Source : Administration douanière du Togo

La Malaisie et le Singapour sont toujours présents avec une pondération de 30,61% pour le premier et 26,55% pour le second. Il n'a pas été observé de flux d'importations d'huile d'arachide du Togo provenant du Sénégal, pourtant gros producteur d'arachide dans l'espace UEMOA. Quant à l'ensemble huile d'arachide et dérivés, les grandes tendances se présentent telles que l'illustre le tableau suivant.

Tableau n°32 : Importations d'huile d'arachide et Dérives par le Togo

Rang	Provenance	%	Rang	Provenance	%	Rang	Provenance	%
1	Hong Kong	36,36	6	Chine	7,342	11	C.I.	0,15
2	Singapour	15,53	7	France	2,798	12	Nigeria	0,14
3	Malaisie	13,88	8	Pakistan	1,282	13	Benin	0,08
4	Pays-Bas	12,13	9	Canada	1,169	14	E.A.U.	0,03
5	Belgique	8,875	10	R.Uni	0,212	15	Italie	0,02

Source : Administration douanière du Togo

Hong Kong se place en première position (36,36%) lorsque l'analyse sur les importations d'huile d'arachide intègre les dérivés. Ensuite viennent le Singapour et la Malaisie qui fournissent respectivement 15,53% et 13,88%. On pourrait toujours noter l'absence du Sénégal

sur cette liste. En outre, on observe que le Togo importe plus d'huile d'arachide et autres dérivés de la France qu'il n'en importe des pays de la CEDEAO tels que la Côte d'Ivoire (C.I.), le Nigeria et le Bénin par exemple

✓ **Les importations totales de graisses, huiles végétales et fractions, par le Togo**

Tableau n°33 : Importations totales de graisses, huiles végétales et fractions par le Togo

Rang	1	2	3	4	5	6	7	
Provenance	Malais.	E.A.U.	Japon	Chine	France	Danemark	Hg kg	Total
%	86,5	7,1	3,2	0,9	0,8	0,7	0,7	100

Source : Administration douanière du Togo

Le tableau ci-dessus présente une synthèse des principaux fournisseurs du Togo en graisses et huiles végétales. L'examen de ce tableau révèle que la quasi totalité des importations du Togo dans le domaine des oléagineux provient essentiellement de la Malaisie qui, à elle seule, contribue pour 86,5% desdites importations avec un volume de 212,779 millions tonnes sur la période 2004-2005. On comprend désormais l'origine des huiles et graisses provenant du Togo et qui inondent le marché de l'espace UEMOA. La dotation en huiles et graisses du Togo n'est donc pas le fruit de sa propre production, mais résulte plutôt d'une importation massive en provenance de la Malaisie, et compte tenu de la faible capacité d'absorption de ce pays, il les redistribue aux pays de l'Union via les réexportations.

3.1.5. Evolution de la demande et de l'offre de produits oléagineux des pays de l'UEMOA, du Ghana et du Nigeria.

La présente analyse est axée sur l'offre et la demande des produits oléagineux des pays de l'UEMOA auxquels s'ajoutent deux autres pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA que sont le Nigeria et le Ghana. Aux termes de notre analyse, les offres et les demandes de l'ensemble de ces pays seront confrontées en vue de dégager les situations excédentaires ou déficitaires selon les configurations.

Evaluation des demandes actuelles et futures des produits oléagineux et de leurs dérivés

Deux axes constitueront l'ossature de la présente analyse. Le premier aborde les demandes actuelles de l'huile de graine de coton et des dérivés comparativement aux principaux produits oléagineux tandis que le deuxième permet de confronter les offres et les demandes de l'huile de graine de coton et des autres principaux produits oléagineux consommés pour l' horizon 2020.

Evaluation des demandes actuelles des produits oléagineux et de leurs dérivés

L'analyse sur la demande intérieure de l'huile de graine de coton sera menée à travers l'évolution de la consommation humaine de l'huile de coton comparativement aux principaux produits oléagineux.

Alimentation humaine en l'huile de coton comparativement aux principaux produits oléagineux

Les quatre principales huiles végétales consommées au sein de l' espace UEMOA, sont l'huile de palme, l'huile de palmiste, l' huile d'arachide et l'huile de coton. L'importance de chaque huile dans l'alimentation des populations est déterminée pour chaque pays conformément à la méthode résumée à travers l'encadré suivant.

METHODE DE DETERMINATION DE L'IMPORTANCE DE CHAQUE HUILE DANS L'ALIMENTATION HUMAINE.

Le site www.faostat.fao.org, permet de disposer des données sur l'alimentation humaine de chaque huile par kg/personne/année et par pays sur une période de 10 ans, soit de 1994 à 2003. La moyenne arithmétique des consommations alimentaires en huile a été déterminée et le coefficient ainsi obtenu est considéré comme la tradition alimentaire moyenne en terme de consommation d'huile végétale de chaque habitant pour le pays considéré.

L'adoption de cette démarche a conduit aux résultats tels que présentés dans le tableau suivant.

Tableau n° 34 : Matrice croisée des consommations humaines moyennes d'huiles par pays en kilogramme par personne et par année

Pays	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée Bissau	Mali	Niger	Nigeria	Sénégal	Togo
Coton	0,38	2,12	1,16	nd	0,00	2,56	nd	0,17	0,28	2,07
Arachide	1,53	0,61	0,25	1,42	2,98	2,60	1,76	3,98	4,29	0,38
Palmistes	0,70	0,09	0,16	0,28	2,18	0,00	0,00	2,18	nd	1,96
Palme	1,69	1,01	9,57	3,33	2,52	0,19	2,35	6,40	1,58	3,30
Végétales	5,64	4,67	12,40	5,89	11,05	6,70	4,27	14,28	15,56	8,62

Source : FAOSTAT et calculs¹² du consultant

L'examen de ce tableau suscite des commentaires pour chaque type d'huile.

- Consommation humaine d'huile de coton.

Il ressort de ce tableau, que le Mali est le plus gros consommateur d'huile de coton avec une moyenne de 2,56 kg d'huile par personne et par année. Il est suivi du Burkina Faso et du Togo. Par contre, les nigériens ne consomment en moyenne que 0,17 kg d'huile de coton par personne et par année.

¹² La base des données des calculs peut être consultée en annexes

➤ Consommation humaine d'huile d'arachide.

Le Sénégal passe ici en première position avec une moyenne de 4,29 kg d'huile d'arachide par personne et par année contrairement à la Côte d'Ivoire qui ne consomme en moyenne que 0,25 kg par personne et par année.

➤ Consommation humaine d'huile de palmistes.

Les Bissau Guinéens consomment en moyenne 2,18 kg d'huile de palmistes par personne et par année alors que les Maliens n'en consomment pas.

➤ Consommation humaine d'huile de palme.

On constate ici que la plupart des pays ont, en moyenne, une forte consommation d'huile de palme, par personne et par année. La Côte d'Ivoire détient la moyenne la plus élevée. Elle est suivie du Togo. Les maliens consomment peu d'huile de palme par rapport aux autres pays étudiés.

➤ Consommation humaine d'huiles végétales.

D'une manière générale, on peut dire que le sénégalais moyen consomme en moyenne 15,56 kg d'huile végétale par année. La consommation moyenne du Niger en huile végétale représente environ le tiers de celle de la Côte d'Ivoire.

Projection des demandes pour l'alimentation humaine en huile de graine de coton comparativement aux principaux produits oléagineux pour l'horizon 2020

NOTE D'EXPLICATION SUR LA BASE DE LA PROJECTION

La base de la projection part sur des observations révélées après calcul des ratios des consommations alimentaires des huiles par kilogramme par personne et par année. Il a été noté que ces ratios varient peu d'une année à une autre pour un pays donné comme l'illustrent par exemple les cas sénégalais et nigérien suivants comptant pour l'huile végétale. Les ratios pour les évolutions de l'ensemble des huiles retenues et pour l'ensemble des pays, figurent en annexes A35.

Consommation d'huile végétale /kg/personne/année										
Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nigeria	15,25	14,24	14,30	14,36	14,45	14,54	13,85	13,75	14,08	14,03
Sénégal	15,59	15,08	14,39	16,14	16,61	16,10	15,51	15,84	15,54	14,83

Sur la base de cette observation, la détermination de la moyenne pourrait être alors un indicateur assez fiable (l'amplitude étant faible). Cette moyenne déterminée, constitue la base de notre projection et est considérée comme la tradition alimentation en huile par pays par personne par kilogramme et par année. Considérant que cette tradition ne peut pas être changée brutalement d'une année à une autre et ayant les estimations des populations des différents pays, nous avons juste appliqué «la règle de trois» pour connaître la demande de la même population en 2020.

Sur la base de cette démarche telle décrite dans l'encadré, des résultats sont obtenus et consignés dans le tableau suivant.

Tableau n°35 : Matrice croisée des prévisions des demandes moyennes d'huiles par pays en 2020 (Tonnes)

Pays	Pop. en 2020 (Milliers)	Coton	Arachide	Palmistes	Palme	Végétales
Bénin	10122	3802,9	15494,0	7048,1	17154,6	57065,3
Burkina Faso	21403	45323,0	13088,9	1916,7	21693,8	99961,5
Côte d'Ivoire	21026	24304,5	5154,4	3441,9	201304,8	260788,6
Ghana	28521	5,5	40610,1	7926	94958,8	167970
Guinée-Bissau	2421	ND	7211,8	5287,3	6104,0	26754,0
Mali	22140	56664,7	57637,2	63,2	4099,7	148351,6
Niger	21731	ND	38199,9	87,0	50980,7	92771,2
Nigeria	177158	29965,5	705846,1	385763,2	1132929	2530462,3
Sénégal	14422	4006,0	61856,4	ND	22840,5	224450,0
Togo	6962	14420,5	2635,4	13632,1	22952,9	60033

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Ainsi, eu égard à ces estimations, si les béninois maintenaient leurs traditions alimentaires en huiles, la demande d'huile de coton exprimée serait de 3 802 tonnes en 2020, celle d'huile d'arachide serait de 15 493 tonnes. Cette analyse est valable pour l'ensemble de tous les autres pays étudiés, en croisant à chaque fois la population de chaque pays avec la demande en huile correspondante. Ainsi, par analogie, les demandes de la population du Togo en 2020 sont estimées à 14 420,2 tonnes d'huile de coton, 2 635,4 tonnes d'huile d'arachide et au total à 60 033 tonnes d'huiles végétales.

Au total, le Sénégal est le premier consommateur d'huiles végétales de l'ensemble des 10 pays considérés par la présente étude. Avec une consommation moyenne de 15,6 kilogrammes par personne, il dépasse largement les autres pays de l'UEMOA, puisque la Côte d'Ivoire, 2^{ème} de l'Espace, ne demandera que 12,4 kilogrammes par personne. La forte consommation de ce pays d'huiles végétales se justifie par la préférence de ses populations pour certains aliments spécifiques exigeant une forte teneur en huile. C'est le cas du riz au poisson, recette connue sous le nom de « Tchep ». Le Nigeria est le 2^{ème} de la liste avec une consommation moyenne de 14,3 kilogrammes par personne en 2020. Au total, le Niger détient la plus faible demande du groupe avec seulement une moyenne de 4,3 kilogrammes par personne. En 2020, les sénégalais consommeront 2,42 fois plus d'huile végétale que les nigériens. On peut par ailleurs noter que le Togo, gros importateur d'huiles végétales, restera un consommateur moyen en 2020 avec une demande de 8,6 kilogrammes par personne et occupera le cinquième rang dans le groupe. On peut donc dire que les importations du Togo en huiles végétales ne sont pas destinées aux seuls besoins de sa population mais aussi à la réexportation.

Evaluation des offres actuelles et futures des produits oléagineux et de leurs dérivés

Les offres actuelles et futures des produits oléagineux et de leurs dérivés de la graine de coton sont évaluées à travers les productions. C'est à cet effet qu'on pourrait assimiler la demande à la consommation et l'offre à la production. De ce point de vue l'analyse débouchera plus tard sur la confrontation entre offre et demande c'est-à-dire entre la production domestique et l'absorption domestique

Evaluation des offres actuelles des produits oléagineux et de leurs dérivés

A l'issue de nos investigations menées sur la période 1994 à 2003 et dont les données se trouvent consignées en annexes, il y en résulte une spécialisation dans la structure de production des huiles comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau°36 : Influence des huiles dans la production des huiles végétales sur la période 1994 à 2003 en pourcent

Pays	Palme	Palmiste	Arachide	Coton	Végétales
Bénin	32,1	20,0	21,5	18,9	100,0
Burkina Faso	ND	ND	15,5	60,0	100,0
Côte d'Ivoire	70,7	3,4	1,0	6,9	100,0
Ghana	54,1	5,4	19,5	ND	100,0
Guinée-					
Bissau	27,3	17,4	23,5	ND	100,0
Mali	ND	ND	45,3	33,6	100,0
Niger	ND	ND	45,3	33,6	100,0
Nigeria	49,2	14,2	25,3	1,0	100,0
Sénégal	3,8	1,7	93,1	1,5	100,0
Togo	28,4	34,6	5,5	35,5	100,0

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Le Burkina Faso s'est spécialisé dans la production de l'huile de graine de graine avec 60% pour une production de 26 3561 tonnes sur la période 1994 à 2003. Cependant, le Burkina n'est pas le premier producteur de l'huile de graine de coton dans l'espace UEMOA. Le Mali en a produit en effet 273 295 tonnes sur la même période. Mais cette production ne représente que 33,6% de sa production en huiles végétales, ce pays produit également de l'arachide qui représente 45,33% avec une production de 68 248 tonnes sur la période 1994 à 2003

Avec une production de 180 720 tonnes d'huile de graine de coton, le Nigeria ne constitue pas une menace réelle pour les pays de l'espace UEMOA dans la production de l'huile de graine de coton. Il dépasse certes le Bénin (80 700 tonnes) et le Togo (90 360 tonnes) mais n'a pas pu supporter la concurrence de la Côte d'Ivoire (262 874 tonnes), du Burkina Faso et encore moins du mali.

En outre, lorsque l'analyse est restreinte aux seuls pays de l'UEMOA, , l'huile de graine de coton influence 13,2% des huiles végétales produites alors que cette influence n'est que de 4,4% lorsque la même analyse intègre le Nigeria et le Ghana comme l'illustre le tableau n°37 ci-après.

Tableau n°37 : Poids de différents types d'huile dans la production des huiles végétales (%)

	Palme	Palmiste	Arachide	Coton	Autres	Huiles végétales
Le G10	46,9	10,9	25,7	4,4	12,0	100
Le G8	39,9	4,7	28,4	13,2	13,8	100

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Si les informations précédentes précisent l'importance de chaque huile dans la production des huiles, on pourrait se demander l'importance de chaque pays dans la production des huiles végétales.

Tableau n°38 : Influence des pays dans la production des huiles végétales sur la période 1994 à 2003(%)

Pays	Palme	Palmiste	Arachide	Coton	Végétales
Bénin	1,1	2,9	1,3	6,9	1,6
Burkina Faso	ND	ND	1,0	22,4	1,6
Côte d'Ivoire	21,2	4,4	0,5	22,3	14,1
Ghana	8,1	3,5	5,4	ND	7,1
Guinée Bissau	0,4	1,0	0,6	ND	0,6
Mali	ND	ND	5,3	23,2	3,0
Niger	ND	0,0	2,7	0,4	0,7
Nigeria	68,2	84,4	63,9	15,4	65,1
Sénégal	0,4	0,8	19,2	1,8	5,3
Togo	0,6	3,0	0,2	7,7	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Le Nigeria peut être considéré comme le plus grand bassin de production des huiles végétales avec respectivement 68,2%, 84,4% et 63,9% de la production des huiles de palme, de palmiste et d'arachide produites par l'ensemble des dix pays concernés par la présente étude. Au total, ce pays contrôle à lui seul 65,1% de la production des huiles végétales produites par l'ensemble des dix pays. La Côte d'Ivoire (2ème sur la liste) contrôle 14,1% de la production. Le Ghana et le Sénégal influencent respectivement 7,1% et 5,3% de la production en huiles végétales. Les apports des autres pays sont marginaux comme l'illustre le tableau n°38. Cependant, lorsqu'on focalise l'analyse dans l'optique de la disponibilité par habitant, le nigérian moyen n'est pas le plus pourvu en huiles végétales. C'est cet effet que met en exergue le tableau suivant qui place l'ivoirien moyen comme le plus pourvu en disponibilité¹³ et qui relègue le nigérian moyen comme le moins pourvu en huiles végétales par kilogramme et par an.

¹³ Comme nous l'avons souligné précédemment le terme disponibilité signifie tout simplement ce qui pourrait être mis à la disposition du consommateur et donc pouvant faire objet de consommation ou pas. De ce point de vue, ce qui est disponible, n'est donc pas ce qui est consommé..

Tableau n°39 : Evolution de la production d'huiles végétales par habitant sur la période 1994-2003 (kg)

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Côte d'Ivoire	26	25,5	26	23,1	25,3	25,2	25,7	20	24	27
Nigeria	17,4	16,5	15,7	16,1	16	16,2	15,4	15,3	15,6	15,6
Niger	1,3	1,1	2,1	2,8	1,7	1,9	1,7	1,8	2	2,1

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Evolution des exportations nettes des importations de graine de coton.

Pour suivre l'évolution du solde des transactions extérieures en graine de coton, les exportations nettes des importations ont été analysées par pays. Des résultats dégagés, il y en ressort que tous les pays producteurs de graine de coton en sont des exportateurs nets sur la période 1993 à 2003. Cependant, une exception mérite d'être soulignée, il s'agit de la Côte d'Ivoire qui a été importatrice nette sur la période 1994 à 1998.

Il nous paraît nécessaire de suivre l'évolution du pourcentage de production de graine de coton destiné à l'exportation à travers le ratio
$$\left[\frac{\text{Exportation de graine de coton}}{\text{Production de graine de coton}} * 100 \right]$$
 pour chaque pays producteur. Les résultats sont consignés dans le tableau suivant.

Evolution des tonnages de graines de coton traités par les tritrateurs dans l'espace UEMOA

Tableau n°40 : Tonnage de graines de coton traité dans l'espace UEMOA(Tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	119 996	172 214	149 795	168 167	144 190
Burkina Faso	101 588	147 203	155 080	125 149	131 001
Côte d'Ivoire	124 669	128 720	ND -	29 595	76 993
Togo	9 375	23 742	39 715	44 611	56 671
Mali _	ND	ND	176 016	204 250	158 185

Source: Unités Industrielles UEMOA

L'indisponibilité des données de l'HUICOMA au Mali placera la Côte d'Ivoire en première position en 2001 avec 124 669 tonnes, le Bénin en 2002 avec 172 214 tonnes. A partir de 2003, le Mali a trituré plus de graine de coton surtout en 2004 et 2005 où la seule industrie HUICOMA a traité respectivement 37,7% et 27,9% de l'ensemble des graines de coton traité par les tritrateurs de l'espace UEMOA. Il est suivi au cours de ces années par le Bénin qui a respectivement traité 29,4% en 2004 et 25,4% en 2005 avec respectivement 168 167 tonnes et 144 190 tonnes.

On pourrait de même approfondir l'analyse sur les performances des industries dans chaque pays.

Tableau n°41 : Part des tonnages de graine de coton triturés par les unités industrielles de l'espace UEMOA (%)

Pays	Huileries	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	SHB	20,1	21,4	14,5	16,2	12,3
	FLUDOR	13,7	15,1	10,4	10,8	12,7
	IBCG	ND	ND	3,9	2,3	0,4
Burkina Faso	SNCITEC	28,1	21,9	20,6	15,9	17,1
	JOSSIRA	0,4	4,0	4,9	2,7	3,0
	SOFIB	ND	5,4	4,3	3,3	3,0
Côte d'Ivoire	TRITURAF	35,1	27,3	ND	5,2	13,6
Togo	NIOTO	2,6	5,0	7,6	7,8	10,0
Mali	HUICOMA	ND	ND	33,8	35,7	27,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Unités Industrielles UEMOA

L'évolution des performances des industries de trituration de graine de coton par les gros pays producteurs de coton de l'espace UEMOA révèle des tendances erratiques car aucune industrie n'a enregistré des performances régulières comme le souligne le tableau. Aussi, compte tenu des années et par rapport aux informations disponibles TRITURAF (35,1%) en Côte d'Ivoire et SNCITEC (28,1%) au Burkina Faso sont les plus gros triturateurs en 2001. Cette tendance sera maintenue en 2002, mais bouleversée à partir de 2003 avec la disponibilité des statistiques de HUICOMA qui conservera la première place avec 33,8% de l'ensemble des graines de coton traités par les triturateurs , 35,7% en 2004 et 27,9% en 2005¹⁴.

Evolution des productions d'huile de coton par principaux pays producteurs

Les informations traitées dans le présent cadre concernent l'évolution de la production d'huile raffinée de graine de coton par les huileries des principaux pays producteurs. Cependant, les informations récoltées sur le Mali n'ont été que sur une seule huilerie, il s'agit de HUICOMA. Les résultats sont illustrés dans le tableau suivant.

Tableau n°42 : Evolution de la production d'huile raffinée de graines de coton par pays de 2001 à 2005 (tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	19 476	26 672	21 978	24 351	20 605
Burkina faso	18 916	22 512	21 914	15 324	16 934
Cote d'ivoire	14 836	15 993	-	3 950	8 824
Togo	1 428	3 387	3 819	6 950	8 081
Mali	-	-	28 514	25 199	16 112
Total	54 656	68 564	76 225	75 774	70 556

Source : Unités industrielles de la zone UEMOA

¹⁴ Voir statistiques en annexe A44.

Le Bénin, avec une production de 19 476 tonnes d'huile de graine de coton en 2001 influence 35,6% de la production de l'ensemble des grands pays producteurs. Il est suivi du Burkina Faso qui a contrôlé 34,6% de la production avec 18 916 tonnes au cours de la même année. Cet ordre de production est maintenu en 2002 avant la disponibilité en 2003 des informations du Mali qui du coup s'érige en première position pour 28 514 tonnes (37,4%). Ensuite, s'en suivent le Bénin et le Burkina Faso. C'est aussi le cas en 2004 où le Mali avec une production de 25 199 tonnes contrôle 33,3% de la production d'huile de graine de coton. Le Bénin en influence 32,1% pour une production de 24 351 tonnes et le Burkina Faso, 20,2% pour une production de 15 324 tonnes. On note cependant, un fléchissement de la position malienne qui, entre 2004 et 2005, a enregistré une baisse de sa production qui passe de 25 199 tonnes à 16 112 tonnes, soit une baisse de 36,06 %. Cette chute a provoqué un classement de ce pays en 2005 qui se retrouve en 3^{ème} position après le Bénin et le Burkina Faso. Mais au-delà des performances des pays, il est nécessaire d'analyser les industries, dans chaque pays, influencent ces performances.

Analyse comparative des productions d'huile de coton par les industries de trituration

L'indisponibilité des informations de HUICOMA permet de hisser SNCITEC au Burkina Faso en première position en 2001 et en 2002. En effet, avec une production respective de 16 555 tonnes¹⁵ et 17 787 tonnes, SNCITEC contrôle respectivement 30,3% et 25,9% de l'ensemble des productions par les principales industries des principaux pays producteurs de l'huile de graine de coton. SNCITEC est suivie en 2001 par TRITURAF de la Côte d'Ivoire qui contrôle 27,1 % de la production et SHB (22,7%) du Bénin. En 2002, TRITURAF de la Côte d'Ivoire perd sa 2^{ème} place et devient 3^{ème} au profit de SHB.

La 2^{ème} phase qui concerne l'intégration des informations de HUICOMA révèle la prédominance de cette huilerie en 2003 et en 2004. Malgré la chute de production de HUICOMA en 2005, passant de 25 199 tonnes en 2004 à 16 112 tonnes en 2005, cette industrie conserve toujours sa première place avec 22,8% de l'ensemble des huiles produites par les principales huileries des principaux pays producteurs de graine de coton dans l'espace UEMOA. Ce n'est qu'alors qu'on pourrait observer l'émergence de SNCITEC du Burkina Faso (21,1%) pour une production de 14 798 tonnes d'huile de graine de coton en 2005, FLUDOR (14,8%) pour une production de 10 445 tonnes et SHB (14,4%) pour 10 160 tonnes. Les pourcentages des autres industries sont décrits dans le tableau suivant. Les productions afférentes sont en annexes.

Tableau n°43 : Evolution de la part de production d'huile de coton des industries de production d'huile de coton

		2001	2002	2003	2004	2005
BENIN	SHB	22,7	23,8	16,9	18,9	14,4
	FLUDOR	12,9	15,1	10,2	11,8	14,8
	IBCG	-	-	1,7	1,4	-
Burkina Faso	SNCITEC	30,3	25,9	22,6	16,2	21,0

¹⁵ Les productions en tonnes figurent en annexe A45.

	JOSSIRA	0,5	3,5	3,8	2,1	2,0
	SOFIB	3,9	3,4	2,3	1,9	1,0
Côte d'Ivoire	TRITURAF	27,1	23,3	-	5,2	12,5
Togo	NIOTO	2,6	4,9	5,0	9,2	11,5
Mali	HUICOMA	-	-	37,4	33,3	22,8
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Unités industrielles de la zone UEMOA

Evaluation des offres étrangères actuelles d'huile de coton.

L'offre étrangère de l'huile de coton est composée d'une part, des demandes d'importation et d'autre part, des aides et dons. Cependant, les statistiques collectées pour le compte « aides et dons en huile » ne sont pas éclatées. Il n'a donc pas été possible alors de déterminer dans ce compte la part de l'huile de coton.

➤ Evaluation des demandes d'importation en huile de coton

Les résultats des recherches sont résumés à travers le tableau ci-après :

Tableau n°44° : Evolution des importations d'huile de coton par pays sur la période 1993 à 2003

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bénin	1548	45	0	0	0	2118	0	1	900	150	727
Burkina Faso	0	18	13	14	0	2	120	239	975	500	500
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Ghana	0	0	0	8	0	26	2	0	0	0	0
Mali	0	0	0	120	6221	7141	0	1421	3729	0	0
Niger	0	0	0	0	0	0	204	2720	7406	4815	4317
Nigeria	5.471	0	3	0	0	0	0	2.406	230	1401	50
Sénégal	0	400	3000	1000	200	400	800	0	0	2	0
Togo	19	0	0	64	505	1001	911	256	374	66	1

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

On notera à l'examen du tableau que beaucoup de gros pays producteurs de graine de coton continuent d'importer de l'huile à base de graine de coton. Le cas malien est le plus frappant entre 1996 et 2002. Le Bénin et le Burkina Faso sont également affectés par ce phénomène alors que dans le même temps les industries de trituration installées dans ces pays souffrent de pénuries de matière première, contraignant certaines d'entre elles à des chômages techniques.

➤ Evaluation des importations moyennes en huile de coton sur la période 1993-2003

Les demandes moyennes d'importation sont évaluées à partir du tableau des importations par année. Ainsi, au sein de l'UEMOA, le Niger est le plus gros importateur d'huile de coton avec en moyenne 1 769 tonnes par an. Il est suivi du Mali, 1 694 tonnes par an et pourtant ce pays fait partie des gros pays producteurs de graine de coton dans l'espace UEMOA. Ce

constat s'observe également pour le Bénin qui importe aussi de l'huile de coton avec une moyenne de 499 tonnes par an. Du reste, les moyennes de demandes d'importation d'huile de coton sont marginales en Côte d'Ivoire, 100 kg en moyenne par an comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau n°45 : Demandes moyennes des importations d'huile de coton sur la période 1993-2003 par pays

Pays	Niger	Mali	Sénégal	Bénin	Togo	Burkina Faso	Côte d'Ivoire
Moyennes (tonnes/an)	1769	1694	527	499	290	216	0,1

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

➤ Impact de l'aide alimentaire sur le marché des produits de la filière oléagineuse

L'impact de l'aide alimentaire sur le marché des produits de la filière oléagineuse est appréhendé à travers l'importance des aides alimentaires en huiles végétales dans les disponibilités intérieures d'huiles végétales. Cette analyse permettra de savoir la place qu'occupent les aides alimentaires en huiles végétales dans la disponibilité intérieure en huiles végétales. En dehors de la Côte d'Ivoire dont les aides en huiles végétales sont presque stables, la plupart des autres pays ont enregistré de grandes fluctuations au cours de la période.

Le tableau ci-après présente les moyennes par pays des aides alimentaires en huiles végétales sur la période allant de 1993 à 2003 en pourcentage de la disponibilité intérieure.

Tableau n°46 : Moyenne par pays des aides alimentaires en huiles végétales en %

Pays	Burkina Faso	Bénin	Guinée-Bissau	Niger	Ghana	Mali	Sénégal	Côte d'Ivoire
Pourcentage	3,55	3,14	2,93	2,26	0,87	0,71	0,53	0,15

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Ainsi, les aides alimentaires en huiles végétales représentent 3,55% et 3,14% de la disponibilité intérieure, respectivement pour le Burkina Faso et le Bénin qui sont les plus gros bénéficiaires des dons en huiles végétales contrairement au Sénégal et à la Côte d'Ivoire dont les mêmes dons ne représentent respectivement que 0,53% et 0,15%. On peut donc dire que d'une manière générale, les aides alimentaires en huiles végétales ont une influence marginale ou peu significative sur l'ensemble des huiles végétales mises à la disposition des populations et pouvant être consommées. En termes clairs, à l'étape actuelle des investigations, les aides alimentaires en huiles végétales ne constituent pas des menaces pour les producteurs locaux.

Les raisons de leurs faibles performances ne peuvent donc raisonnablement être imputées à la concurrence que leur livreraient les dons provenant de pays tiers.

Analyse de l'offre des dérivés d'huile de coton

Cette analyse sera principalement menée sur l'offre des tourteaux

✓ *Les productions de tourteaux de graine de coton*

Les productions moyennes de tourteaux de graine de coton sont consignées dans le tableau ci après. Les moyennes sont calculées sur la période 1993 à 2003.

Tableau n°47 : Productions moyennes de tourteaux de graine de coton sur la période 1993 à 2003(Tonnes)

Pays	Mali	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Nigeria	Bénin	Togo	Sénégal	Niger
Productions Moyennes	88.554	64.313	61.231	50.036	32.145	21.968	5.359,5	1.711

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Le Mali demeure le plus gros producteur de tourteaux de graine de coton avec en moyenne 88 554 tonnes par an. Il est suivi par la Côte d'Ivoire tandis que le Niger détient la production la plus faible de 1711 tonnes de tourteaux de graines de coton par an en moyenne

✓ *Les importations de tourteaux de graine de coton*

Les principales demandes d'importation sont enregistrées au niveau du Mali comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau n°48 : Evolution des importations de tourteaux de coton par pays de 1993 à 2003(Tonnes)

Pays	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	0	0	0	0	1.610	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	301	733	63	37	0	0	10	0	750
Ghana	0	0	0	0	38	0	0	0	0	0	0
Mali	0	0	0	0	2019	18101	4	40	2035	109	109
Niger	0	0	0	0	25	8	0	3	41	3	2805
Nigeria	123	0	0	0	0	0	0	300	680	0	0
Sénégal	0	0	9	0	0	0	2200	0	0	0	0
Togo	0	0	0	21	10	0	0	0	70	24	33

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

✓ *Les exportations de tourteaux de graine de coton*

Le tableau ci-dessous présente les exportations moyennes sur la période 1993 à 2003 dans un ordre décroissant et montrent que la Côte d'Ivoire est le plus gros exportateur de graines de coton sur l'ensemble des pays considérés.

Tableau n°49 : Exportations moyennes de tourteaux de graine de coton sur la période 1993 à 2003(Tonnes)

Pays	Côte d'Ivoire	Bénin	Togo	Mali	Nigeria	Burkina Faso	Sénégal
Exportations Moyennes	34.188	19.786	17.131	10.749	9.063	8.139	680

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

✓ *Les disponibilités intérieures de tourteaux de graine de coton*

Les résultats des disponibilités intérieures de tourteaux de graine de coton se présentent comme suit.

Tableau n°50 : Disponibilités intérieures moyennes de tourteaux de graine de coton sur la période 1993 à 2003(Tonnes)

Pays	Mali	Burkina Faso	Nigeria	Côte d'Ivoire	Sénégal	Togo	Bénin	Niger	Ghana
Disponibilités Moyennes	79842	53238	41073	30297	5152	4851	3958	1973	3

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

En ce qui concerne les disponibilités intérieures de tourteaux de graine de coton, le Mali qui en est le premier producteur vient en première position. Cependant, la Côte d'Ivoire, deuxième plus gros producteur ne vient qu'en quatrième position. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la Côte d'Ivoire destine une part relativement importante de sa production (plus de 53%) à l'exportation à l'inverse du Mali dont la majeure partie de la production est consommée localement.

✓ *L'offre de tourteaux de palmistes.*

Pour ce qui est des disponibilités en tourteaux de palmistes, le Nigeria vient largement en tête avec en moyenne 139.417 tonnes par an. Il sera suivi du Ghana et de la Côte d'Ivoire qui ont respectivement une disponibilité de 13.707 tonnes et 9.368 tonnes par an comme l'indiquent les statistiques illustrées par le tableau ci-dessous.

Tableau n°51 : Disponibilités intérieures de tourteaux de palmiste par pays (Tonnes)

Pays	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0
Bénin	3600	4810	150	2600	3000	4100	4000	4000	4700	4000	4000
Côte d'Ivoire	3934	5761	6930	13439	5456	15935	8469	18457	12511	3108	9051
Ghana	14250	9663	11950	12098	15628	14183	14502	14255	14795	15299	14152
Guinée-Bissau	2360	2000	3025	2250	2850	3550	2000	3000	3500	4000	4000
Mali	0	0	0	17	0	0	0	0	0	500	0
Niger	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	8
Nigeria	183171	61281	229028	86995	97750	95550	87150	52703	176100	227912	235950
Sénégal	1716	2132	2964	2600	2599	2756	2756	2808	2808	2808	3068
Togo	7850	7580	8500	8139	8491	10130	10360	10935	10456	9257	10673

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Le tableau révèle par ailleurs que le Nigeria connaît une très grande fluctuation de ses disponibilités intérieures en tourteaux de palmistes alors que les autres pays connaissent des tendances moins mouvementées.

✓ *L'offre de tourteaux d'arachide*

L'examen des disponibilités intérieures de tourteaux d'arachide révèle que le Nigeria, le Sénégal et le Mali sont respectivement les plus avantagés contrairement à la Côte d'Ivoire et au Togo comme le montre le tableau ci –après.

Tableau n°52 : Disponibilités intérieures moyennes de tourteaux d'arachide sur la période 1993-2003(Tonnes)

Pays	Nigeria	Sénégal	Mali	Ghana	Niger	Bénin	Burkina Faso	Guinée-Bissau	Côte d'Ivoire	Togo
Disponibilités Moyennes	581.656	78.080	51.467	42.799	23.528	10.461	8.238	5.283	4.488	1.711

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Au total, l'analyse sur les dérivés donne largement favoris les pays de l'espace UEMOA en ce qui concerne l'offre de dérivés de graine de coton. Cependant, ces mêmes pays sont rudement concurrencés -voire même surclassés- en ce qui concerne les dérivés d'arachide et de palmistes. En outre, les grandeurs ne suivent pas une progression linéaire et souffrent de beaucoup d'instabilités (la marche est aléatoire). Ce fait n'autorise pas à faire des projections en ce qui concerne leur évolution future puisque les facteurs engendrant ces instabilités sont difficiles à cerner.

Projection des offres en huile de coton comparativement aux principaux produits oléagineux à l'horizon 2020

Prévisions des offres moyennes des huiles par pays en 2020

➤ Pour l'ensemble des pays du groupe des dix pays « le G10 ».

L'absence de séries statistiques suffisamment longues et de variables explicatives sur la production de l'huile de graine de coton, a été un handicap majeur pour les analyses. Cependant, le corpus théorique économétrique nous a offert une approche alternative répondant aux spécificités des séries statistiques dont nous disposons sur la production de l'huile de graine de coton et des autres produits oléagineux. Il s'agit de la méthode de prévision par lissage exponentiel. Le type de lissage est choisi conformément à l'allure dégagée au niveau de la tendance de la série statistique. Le logiciel fournit en même temps les tendances et les valeurs correspondantes à ces diverses tendances. Les résultats dégagés au terme de nos investigations sont illustrés dans le tableau suivant¹⁶.

Tableau n°53 : Matrice croisée des prévisions des offres moyennes des huiles par pays de l'UEMOA du Nigeria et du Ghana « G10 » en 2020

Prod_2020	Palme	Palmiste	Arachide	Coton	Végétales
Bénin	28084,3	13504,22	18400	61215	130090,7
Burkina Faso	ND	ND	15553,26	58618,8	76371,2
Côte d'Ivoire	250400,4	2844,1	3777,4	19687,82	495110,1
Ghana	152975,4	16218,3	158722,1	ND	372483,7
Guinée-Bissau	5290	5332,8	6326,2	ND	24685,4
Mali	ND	ND	58083	24565	102386,7
Niger	ND	ND	34340	-	56177
Nigeria	1233200	284836,2	711000	2412	2347081
Sénégal	7730	3429	357098,2	4213,35	374446,8
Togo	5340	13081,2	807,9057	-	29785,18

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Aux termes de nos estimations réalisées par le logiciel économétrique Eviews, la production de l'huile de graine de coton attendue du Bénin en 2020 est de 61 215 tonnes conformément aux tendances dégagées au cours des années 1994 à 2003. Une comparaison par rapport à l'année 2005 révèle que des pays réaliseront plus de performances que d'autres. Ainsi, la production de l'huile de graine de coton du Burkina Faso se serait accrue de 246, 2% en passant de 16 934 tonnes en 2005 à 58 618,8 tonnes en 2020. De façon analogue, le Bénin enregistrera une augmentation de 197,1%, la Côte d'Ivoire 123,1% en 2020 par rapport à 2005 et le Mali ne connaîtra qu'une croissance de 52,5% passant de 16 112 tonnes en 2005 à 24 565 tonnes en 2020.

¹⁶ Les allures des tendances peuvent être observées au niveau des annexes A46 et A47.

Cependant, au vu des tendances actuelles et eu égard à notre méthode de projection, il est de constat que la production de l'huile de graine de coton est menacée dans certains pays comme le Niger et le Togo.

Tableau n°54 : Matrice croisée des prévisions en 2020 de l'influence de chaque pays de l'UEMOA du Nigeria et du Ghana « G10 » dans la production des huiles en %.

Prod_2020	Palme	Palmiste	Arachide	Coton	Végétales
Bénin	1,7	4,0	1,3	35,9	3,2
Burkina Faso	ND	ND	1,1	34,3	1,9
Côte d'Ivoire	14,9	0,8	0,3	11,5	12,4
Ghana	9,1	4,8	11,6	ND	9,3
Guinée-Bissau	0,3	1,6	0,5	ND	0,6
Mali	ND	ND	4,3	14,4	2,6
Niger	ND	ND	2,5	-	1,4
Nigeria	73,3	84,0	52,1	1,4	58,6
Sénégal	0,5	1,0	26,2	2,5	9,3
Togo	0,3	3,9	0,1	-	0,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

- ✓ Le Nigeria demeure le plus grand bassin de production de l'huile de palme et de palmiste de l'ensemble des pays du « G10 » avec une pondération respectivement de 73,3% pour l'huile de palme et de 84% pour l'huile de palmiste. La côte d'ivoire, 2^{ème} pays producteur de l'huile de palme contrôlera 14,9% de la production de l'huile de palme mais n'influencera que 0,8% de la production de l'huile de palmiste qui hisse justement le Ghana en 2^{ème} position. Au total, le « duo » Nigeria et Ghana contrôlera 82,4% de la production de l'huile de palme et 88,8 % de la production de l'huile de palmiste.
- ✓ Dans le domaine arachidier, le Nigeria viendra toujours en tête avec un contrôle de 52,1% de la production. Il est suivi du Sénégal avec une influence 26,2% de la production dans ce domaine. On observera le Ghana en 3^{ème} position avec 11,6% de la production d'huile d'arachide. Ainsi, le Nigeria et le Ghana produiront alors 63,7% de l'huile d'arachide en 2020.
- ✓ La tendance se trouvera inversée au niveau de la production de l'huile de graine de coton où l'on retrouve la prédominance des pays l'UEMOA avec le Bénin (35,9%), le Burkina Faso (34,3%), le Mali (14,4%) et la Côte d'Ivoire (11,5%).
- ✓ Pour ce qui concerne les huiles végétales d'une manière générale, le Nigeria vient en tête avec une prévision de 58,6%. La Côte d'Ivoire occupera la 2^{ème} position avec 12,4% de la production et de facto, serait le plus grand pays producteur de l'huile végétale de l'espace UEMOA. Le Ghana et le Sénégal auront la même influence de 9,3% sur la production des huiles végétales. Au total le Nigeria et le Ghana contrôleront 67,9% de la production dans ce domaine.

Tableau n°55 : Matrice croisée des prévisions en 2020 de l'influence de chaque pays de l'UEMOA « G8 » dans la production des huiles en %.

Prod_2020	Palme	Palmiste	Arachide	Coton	Végétales
Bénin	9,5	35,4	3,7	36,4	10,1
Burkina Faso	ND	ND	3,1	34,8	5,9
Côte d'Ivoire	84,4	7,4	0,8	11,7	38,4
Guinée-Bissau	1,8	14,0	1,3	ND	1,9
Mali	ND	ND	11,7	14,6	7,9
Niger	ND	ND	6,9	-	4,4
Sénégal	2,6	9,0	72,2	2,5	29,0
Togo	1,8	34,3	0,2	-	2,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

L'exclusion du Nigeria et du Ghana permettrait de placer la Côte d'Ivoire en première position dans la production de l'huile de palme avec 84,4% de la production suivi du Bénin (9,5%). Le marché de l'huile de palmiste serait principalement dominé par le Bénin (35,4%) et le Togo (34,3%). Le Sénégal produira 72,2% de l'huile d'arachide et dominera de facto cette production. Quant au marché de l'huile de graine de coton, il sera principalement dominé par le Bénin (36,4%) et le Burkina Faso (34,8%). Au vu des statistiques actuelles, la production de l'huile de coton est cyclique¹⁷ au Mali. L'année 2020 correspondrait à une année de creux de production de 24 565 tonnes, alors que trois (3) ans auparavant, c'est-à-dire en 2017, cette production aurait été de 30 730,5 tonnes. L'une des recommandations à cet effet serait alors d'analyser les déterminants de la production cyclique de l'huile de graine de coton au Mali. Au total, la Côte d'Ivoire et le Sénégal domineront la production des huiles végétales avec des pondérations respectives de 38,4% et de 29,0%

Confrontation des demandes et offres de l'huile de graine de coton comparativement aux principaux produits oléagineux pour l'horizon 2020

La confrontation entre offre et demande de l'huile de coton et des autres principaux produits oléagineux pour l'horizon 2020 revient à comparer les productions intérieures et les demandes de consommation intérieures adressées à chaque type de produit oléagineux. Il s'agit en réalité de croiser les demandes et les offres précédemment calculées. Cet exercice nous permettra alors de savoir si un pays, eu égard à sa propre production s'auto-suffirait ou aurait-il forcément besoin de recourir à l'extérieur avant de pouvoir satisfaire sa demande de consommation en 2020.

¹⁷ Le lecteur pourrait examiner ce cycle en annexes.

Tableau n°56 : Matrice croisée des prévisions des soldes (offres-demandes) des huiles par pays en 2020 en tonnes

Prod_demande (2020)	Palme	Palmiste	Arachide	Coton	Vegetales
Bénin	10929,7	6456,12	2906	57412,1	73025,4
Burkina Faso	ND	ND	2464,36	13295,8	-23590,3
Côte d'Ivoire	49095,6	-597,8	-1377	-4616,68	234321,5
Ghana	58016,6	8292,3	118112	ND	204513,7
Guinée-Bissau	-814	45,5	-885,6	ND	-2068,6
Mali	ND	ND	445,8	-32099,7	-45964,9
Niger	ND	ND	-3859,9	-	-36594,2
Nigeria	100271	-100927	5153,9	-27553,5	-183381,3
Sénégal	-15110,5	ND	295241,8	207,35	149996,8
Togo	-17612,9	-550,9	-1827,494	-	-30247,82

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Les résultats négatifs sont ceux pour lesquels les prévisions des demandes (consommations humaines) excèdent les prévisions des offres (production) en 2020. En termes clairs, il s'agit des pays qui en 2020, consommeront en moyenne plus d'huile qu'ils n'en produiront. Aussi, on pourrait noter l'usage d'une variable « proxy » pour la demande car l'intégration des autres déterminants¹⁸ de la demande en dehors de la consommation pourrait exercer des pressions à la hausse sur le volume global de la demande.

- ✓ En 2020 le Bénin serait régulièrement excédentaire dans les productions des huiles de palme, de palmiste, d'arachide et dégage un solde positif significatif (73025,4 tonnes) comptant pour les huiles végétales d'une manière générale.
- ✓ Les données sur les huiles de palme et de palmiste ne sont pas disponibles pour le Burkina Faso. Mais il n'est pas non plus gros producteur de ce produit oléagineux. Cependant, le Burkina Faso, eu égard aux projections serait excédentaire en huile d'arachide et en huile de coton. Malgré ces excédents, les burkinabé consommeront plus d'huiles végétales qu'ils n'en produiront en 2020. Ce gaps serait de l'ordre de - 23590,3 tonnes.
- ✓ La situation est plutôt excédentaire en Côte d'Ivoire (234321,5 tonnes) malgré les déficits que le pays aurait enregistré en huiles de palmiste, d'arachide et de coton respectivement de l'ordre de 597,8 tonnes, 1377 tonnes et 4616,68 tonnes.
- ✓ Le Sénégal, non gros pays producteur de l'huile de palme, en sera déficitaire en 2020, mais il rattrapera ce déficit surtout en huile d'arachide et dégagera au final un solde positif excédentaire de l'ordre de 149996,8 tonnes.
- ✓ La situation au Togo serait intéressante où les productions des huiles ne suffiraient dans aucun domaine pour la demande de consommation humaine. Et pourtant, ce pays

¹⁸ Il pourrait s'agir par exemple de la demande de la part des industriels pour la production des savons ou d'autres produits. L'indisponibilité des informations à cet effet restreint alors l'étude à la préoccupation de savoir si ce qui est produit par le pays suffit tout au moins à la consommation humaine.

fait partie des rares pays africains exportateurs de l'huile de graine de coton contrôlant même 1% des exportations mondiales dans ce domaine¹⁹.

Tableau n°57 : Position nette en huile végétale de s pays de l'UEMOA, du Ghana et du Nigéria. en 2020 en tonnes

Position nette de l'UEMOA:	318.877,88 tonnes
Position nette du Ghana:	204.513,7 tonnes
Position nette du Nigeria :	-183.381,3 tonnes

Source : FAOSTAT et calculs du consultant

Au total, le tableau de la position nette révèle que la zone UEMOA sera globalement excédentaire en 2020. En d'autres termes, la production des huiles végétales suffiraient à couvrir tout au moins la demande de consommation adressée aux marchés locaux à cet effet. Cet excédent serait de l'ordre de 318.877,88 tonnes en 2020. Le Solde est aussi positif pour le Ghana et se chiffrerait à 204.513,7 tonnes. En revanche, le Nigeria, malgré ces efforts ne parviendra pas en 2020 à satisfaire la demande de consommation humaine en huiles végétales à travers sa production locale. Les pays de l'UEMOA peuvent dans ces conditions obtenir des débouchés auprès du Nigeria tout en protégeant leur propre espace. Mais en réalité, les canaux d'absorption des excédents de l'UEMOA ne seront pas aussi aisés, car il est nécessaire de tenir non seulement compte de la compétitivité-prix mais aussi d'autres facteurs dont la conjugaison des synergies ne feront que renforcer la pertinence des propositions issues de la présente étude.

3.2. Situation des industries de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA

3.2.1. Situation de la production de graine de coton dans les principaux pays producteurs de L'UEMOA

Production agricole oléagineuse dans la zone UEMOA

La quasi totalité des oléagineux présents dans les pays de l'UEMOA est composée de trois plantes pérennes (palmier à huile, cocotier et karité) et de quatre plantes annuelles (arachide, coton, sésame et soja).

Les superficies cultivées en plantes oléagineuses annuelles et pérennes dans l'ensemble de l'UEMOA représentent environ 4,2 millions d'hectares sur les années 1999-2003 et se situent loin derrière les céréales (18 millions d'hectares) et devant les tubercules (1,6 millions d'hectares) et équivalent aux légumineuses (4 millions d'hectares). L'arachide, le coton et le palmier à huile représentent plus de 90% des surfaces totales de plantes oléagineuses.

¹⁹ Confère les principaux pays exportateurs de l'huile de graine de coton sur la période 2001 à 2005 et figurant en annexes.

Au sein de l'UEMOA dont les superficies connaissent une croissance annuelle de 1,4% par an, depuis les années 60, le Bénin et la Côte d'Ivoire font figure d'exception avec une croissance respective de 4 et 4,9%. A l'opposé, et du fait de la crise des filières arachidières, le Niger et le Sénégal ont enregistré une croissance négative (-05% et -0,70%). Le rythme d'accroissement des surfaces est resté inférieur à la croissance démographique et n'a pas été compensé par des gains de productivité significatifs.

Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, et le Togo sont les cinq principaux producteurs de coton de l'UEMOA. Les productions du Sénégal et du Niger sont marginales et la Guinée Bissau n'est pas connue de tradition cotonnière.

Production de graine de coton de l'UEMOA

En 2005, le volume de graine de coton issu de l'égrenage a franchit le niveau de 1,1 million de tonnes dans la zone UEMOA pour une production de coton graine supérieure à 2,1 millions de tonnes ce qui correspond à un rendement moyen de graine à l'égrenage de 52,38 %. Ce niveau de rendement est conforme aux potentiels des variétés actuellement vulgarisées dans les pays de l'UEMOA. Cependant la possibilité existe de gagner encore un point si les programmes de recherche se préoccupaient d'avantage des performances de la graine de coton.

En 1997, la production de graine de coton de l'UEMOA était de l'ordre de 850.000 tonnes. Elle a connu un accroissement soutenu au cours des ans pour s'établir à un niveau estimé à 1,107 millions de tonnes au titre de la campagne 2004-2005. (Graphique n°8 et Tableau n° 22).

Graphique n°4 : Production de la graine de coton dans la Zone UEMOA

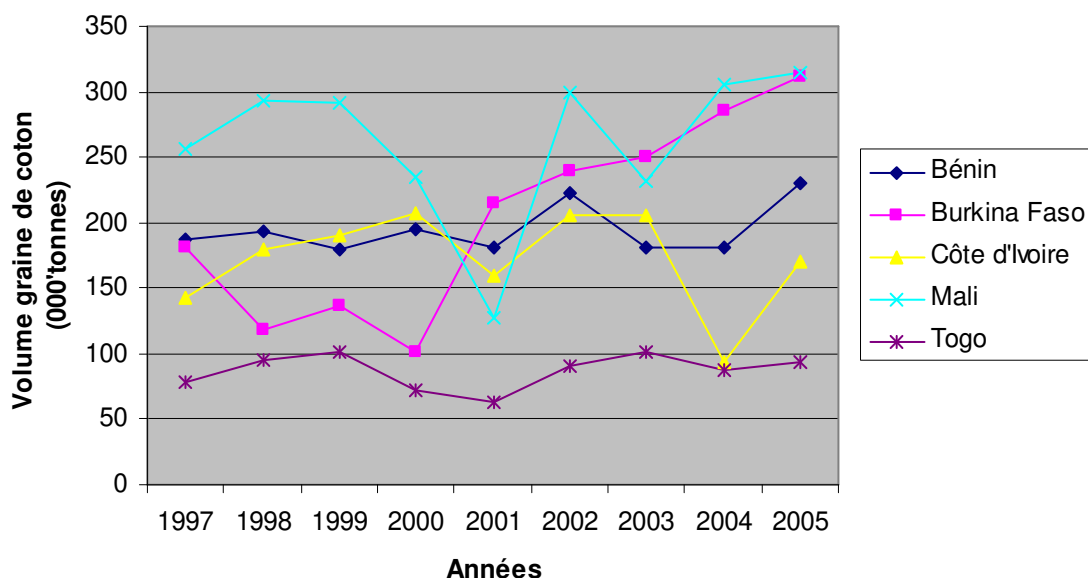


Tableau n°58 : Evolution de la production de la graine de coton des cinq principaux producteurs de la zone UEMOA

Pays	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	188	193	180	195	181	223	181	181	230
Burkina Faso	181	118	136	102	215	240	250	285	300
Côte d'Ivoire	143	179	191	208	159	206	206	93	170
Mali	256	293	291	235	128	300	232	306	314
Togo	79	95	101	72	63	91	101	87	93
Ensemble des cinq pays	847	878	899	812	746	1 060	970	952	1 107

Nota : Les années correspondent à l'année de fin de campagne (1997 = Campagne 1996-1997)

Source : Sociétés cotonnières des pays de l'UEMOA

Production agricole oléagineuse au Bénin

Production du coton graine

Le coton est cultivé sur 325 000 exploitations agricoles cotonnières.

Les statistiques pour la campagne 2004-2005 indiquent que les superficies emblavées en coton sont de 313 000 ha et la production de coton graine s'élève à 427 000 tonnes pour un rendement moyen au champ de 1 364 kg/ha.

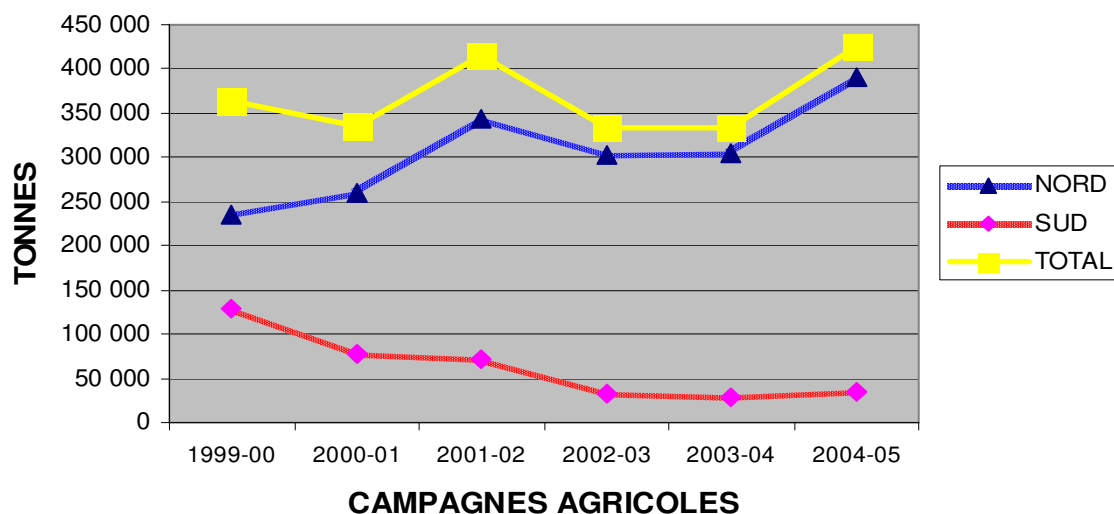
L'examen de l'évolution de la production du coton graine au Bénin au cours des dix dernières années, montre une tendance à la stagnation (Cf. graphique n° 9).

En effet, en dehors de la campagne 2004-2005 au cours de laquelle la production a atteint un niveau record de 427 000 tonnes, le niveau de production au cours des huit dernières années tourne autour de 350 000 tonnes en moyenne.

Cependant, la production de la toute dernière campagne, 2005-2006 a chuté de plus de 56% par rapport à la campagne précédente pour s'établir à 191 000 tonnes. Cette contre performance est le reflet des multiples conflits qui s'observent entre les différentes familles de l'interprofession et en leur propre sein.

La culture cotonnière s'est progressivement déplacée du sud du pays pour s'installer et se développer dans les régions septentrionales notamment dans le nord-est qui constitue aujourd'hui le principal bassin cotonnier du pays avec une part de production de plus de 70% de la production nationale. Depuis la campagne 2002/2003, la part de la zone centre et sud dans la production cotonnière nationale est tombée à moins de 10%. (Cf. graphique n° 9)

Graphique n°5 : Evolution de la production cotonnière au Bénin



Source : AIC

Prix d'achat du coton graine

La fixation du prix du coton graine résulte de négociations directes entre les égreneurs et les producteurs. Lorsque les négociations débouchent sur un prix consensuel, ce dernier est homologué par un décret du Gouvernement. En cas de désaccord persistant entre les deux parties, il est déjà arrivé que le Gouvernement décrète le prix d'achat de la campagne cotonnière.

Les producteurs et les égreneurs contribuent aux dépenses des fonctions « critiques » vitales de la filière gérées par l'interprofession. La contribution des producteurs vient en déduction du prix d'achat brut annoncée pour la campagne de commercialisation du coton graine.

Le mécanisme prévu repose sur trois éléments :

- un prix garanti aux producteurs devant être annoncé avant les semis,
- un prix d'achat définitif fixé juste avant le démarrage de la campagne de commercialisation,
- un fonds de réserve.

En l'absence de fonds de réserve, ce mécanisme n'a jamais été réellement appliqué.

Pour la campagne 2004/2005, le prix d'achat au producteur était de 200 FCFA/kg de coton graine pour le coton de 1^{er} choix dont 43 FCFA de subvention de l'Etat. Les égreneurs paient donc le coton à 157 FCFA le kg.

Entre les campagnes 1995/1996 et 2004/2005, le prix d'achat du coton graine a tourné autour de 200 FCFA avec une pointe de 225 FCFA en 1999 (CF tableau n°23 ci-dessous) :

Tableau n°59 : Evolution du prix d'achat du coton graine (FCFA) au Bénin

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prix du coton graine	165	200	200	225	185	200	200	200	190	200

Source : AIC

Egrenage du coton graine

La Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), société d'Etat, dispose de dix usines d'égrenage totalisant une capacité de 312 500 tonnes de coton graine par an.

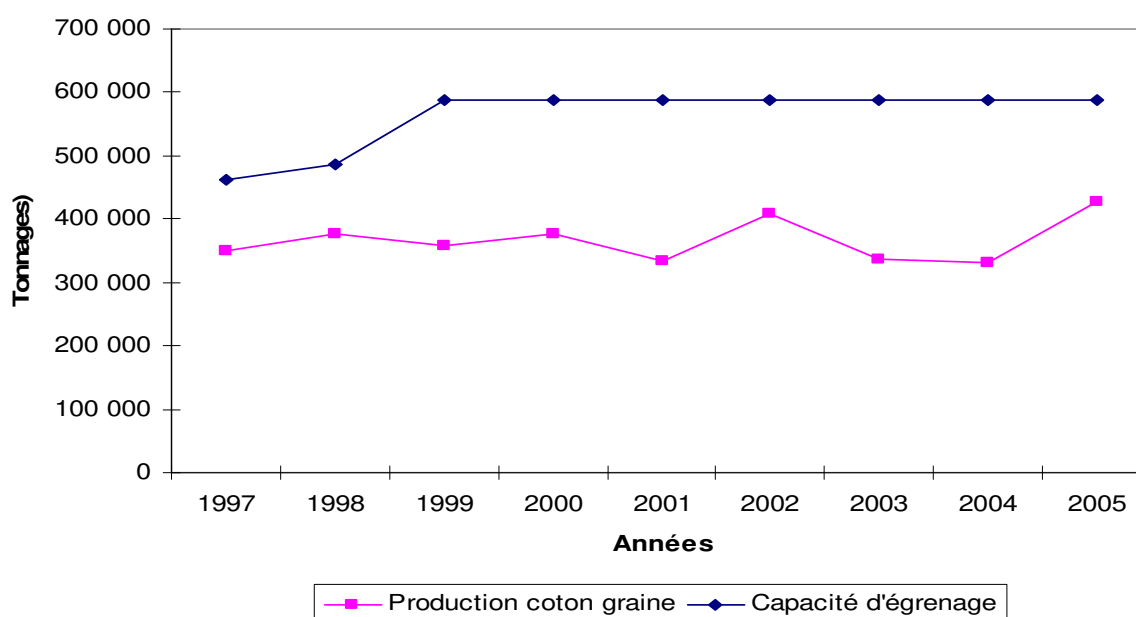
Au cours de la deuxième moitié des années 90, la capacité d'égrenage du coton graine a connu une forte augmentation suite à des licences accordées à des promoteurs privés pour la construction de huit nouvelles usines pour une capacité additionnelle annuelle de 275 000 tonnes.

La capacité d'égrenage a ainsi été portée à 587 500 tonnes de coton graine par an pour l'ensemble du pays.

Comme le montre le graphique n° 22, il existe donc une surcapacité d'égrenage significative au Bénin qui entraîne une sous alimentation de l'outil industriel. Pour mettre toutes les sociétés d'égrenage dans les mêmes conditions de rentabilité, la production est répartie entre elles au prorata de leur capacité d'égrenage.

La capacité d'égrenage installée n'est saturée qu'à 60% en moyenne ce qui représente en terme de charges fixes un surcoût estimé à 30 FCFA/ kg de fibre soit l'équivalent de 13 FCFA/kg de coton graine (AIC/Rapport Waddell 2001).

Graphique n°6 : Production de coton graine et capacité d'égrenage du Bénin



Source : AIC - SONAPRA

En outre, l'implantation des usines d'égrenage n'est pas en adéquation avec la répartition géographique de la production. En effet comme le montre le tableau n° 24 ci-dessous, il s'observe un déséquilibre dans la répartition des capacités d'égrenages entre les bassins cotonniers du Nord en sous capacité industriel et le centre/sud dont la capacité d'égrenage est largement surdimensionnée.

Tableau n° 60 : Répartition géographique de la production et de la capacité d'égrenage au Bénin

	Production coton graine 2005		Capacité d'égrenage	
	Volume (tonnes)	% Bénin	Volume (tonnes)	% Bénin
Nord	392 000	92%	338 000	57,58
Centre/Sud	35 000	8%	249 500	42,42
Total Bénin	427 000	100%	587 500	100%

Source : AIC

Production de graine de coton

En l'absence de sinistre, les quantités de graine issues de l'égrenage représentent environ 53 ou 54% de la production de coton graine. Cette proportion peut baisser jusqu'à 51% en cas de sinistre dû à des mouilles à grande échelle. De 1996 à 2005 les volumes produits ont évolués comme suit :

Tableau n°61 : Evolution des tonnages de graine de coton issus de l'égrenage au Bénin

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnage graine de coton (milliers de tonnes)	188	188	193	180	195	181	223	181	181	230

Source : AIC

Recherche cotonnière

Le Centre de Recherche Agricole Coton Fibre (CRA- CF) est la structure spécialisée en charge de la recherche cotonnière au sein de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB).

Les principales orientations de la recherche cotonnière portent sur les objectifs suivants :

- Améliorer la productivité avec de nouvelles variétés plus performantes et plus adaptées aux contraintes agro climatiques pour relever le revenu des producteurs, permettre au Bénin de rester compétitif et de consolider sa filière de production dans un monde de plus en plus concurrentiel où elle sera plus que jamais confrontée à la dure réalité du marché mondial.

- Mieux préciser le rôle du coton dans les différents systèmes de production agricole en tenant compte de ses exigences agronomiques, pédologiques et écologiques tout en visant ainsi le maintien de la fertilité des sols et la protection de l'environnement.
- Diversifier les utilisations du coton par une meilleure valorisation de ses produits et sous produits.
- Participer à la définition et à la vulgarisation de nouvelles méthodes de lutte plus économiques et plus respectueuses de l'environnement.
- Diversifier les recommandations en fonction des contraintes agro économiques des producteurs par le renouvellement d'une offre technique et par la mise en place de programmes de recherche pluridisciplinaires.

La principale source de financement du CRA-CF est l'AIC avec laquelle il passe des conventions pluriannuelles. Le budget a diminué de moitié entre 2004 et 2005 du fait des difficultés pour l'AIC de percevoir les contributions de 10 FCFA/ kg de coton graine par campagne prélevées sur le prix d'achat.

Le CRA-CF conduit les actions de recherche participative les plus avancées de la sous région et intervient en milieu paysan à travers des enquêtes, compensant ainsi dans une faible mesure les carences en suivi évaluation.

Il existe un climat de confiance entre le CRA-CF et ses différents partenaires, grâce à la qualité des acquis.

Tableau n°62 : Points faibles et points forts de la production cotonnière du Bénin

Point faibles	Points forts
• Emiettement des organisations de producteurs • Désorganisation de la filière • Non respect des itinéraires techniques • Surcapacité d'égrenage et inadéquation entre production et implantation des usines • Démotivation des producteurs vis à vis de la culture de coton • Faible niveau de la vulgarisation et de la formation des producteurs • Disfonctionnement dans le système de production et de mise en place des semences • Faible niveau d'équipement des producteurs • Manque de fiabilité des statistiques agricoles • Faible sécurisation du financement de la recherche	• Existence d'une interprofession cotonnière • Relation formalisée entre l'interprofession et la recherche cotonnière et les services de vulgarisation • Existence d'un programme d'appui à la réforme de la filière coton • Bonne qualité des acquis de la recherche cotonnière

Production agricole oléagineuse au Burkina Faso

Production du coton graine

Le coton est produit au Burkina Faso par 8 000 Groupements de producteurs de coton opérant sur 250 000 exploitations agricoles, avec l'appui de trois sociétés cotonnières. La superficie emblavée en 2004/2005 est estimée à 560 000 ha. Au cours de ladite campagne, il a été produit 600 000 tonnes de coton graine pour un rendement au champ de 1060 kg/ha.

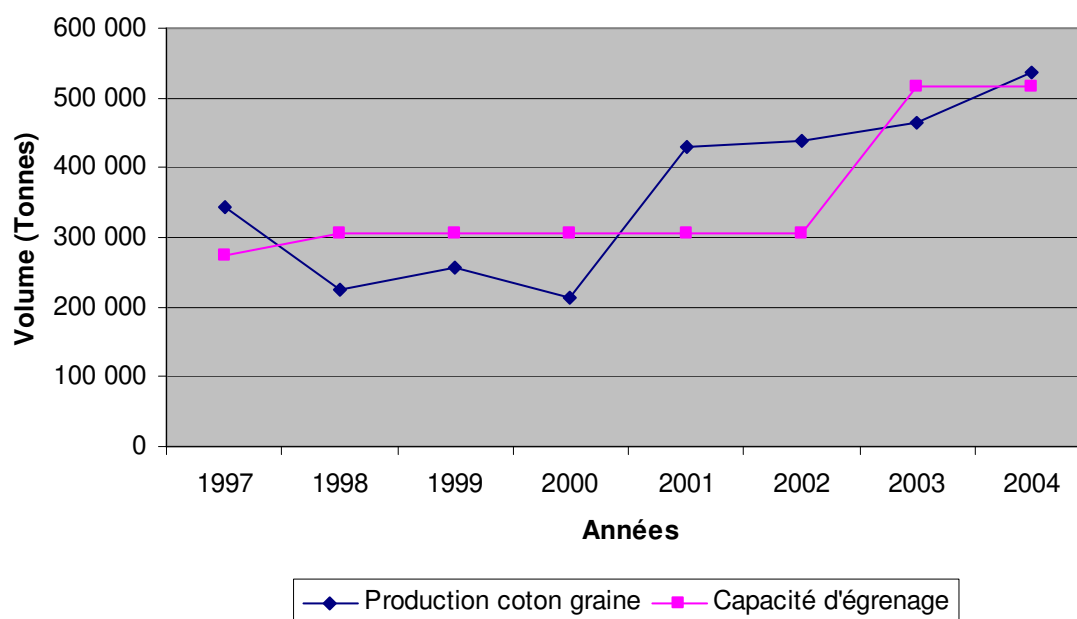
Depuis la campagne 1999/2000, la production cotonnière a connu une forte augmentation. Les tonnages produits ont été multipliés par trois, passant d'un peu plus de 200 000 tonnes à 600 000 tonnes en 2006.

Cependant, le rendement au champ stagne depuis 1998.

La productivité se trouve limitée par les facteurs ci-après :

- Le manque d'équipement des producteurs en matériel de labour de semis et d'entretien,
- Le coût élevé des intrants et leur disponibilité,
- Le manque de main d'œuvre dans certaines zones.

Graphique n°7 : Production de coton graine et capacité d'égrenage au Burkina Faso



Source : Direction des statistiques Agricoles BF

Prix d'achat du coton graine

La filière dispose depuis 1999 d'un mécanisme de soutien, remanié en 2004 avec l'arrivée des deux nouvelles sociétés. Le mécanisme initial qui était fondé sur un prix plancher au

producteur de 175 FCFA, a conduit à l'épuisement du fonds dès 2004/05, donc à l'impossibilité pour ce dernier de prendre en charge les déficits des sociétés cotonnières pour la campagne précitée et pour la campagne 2005-2006. Devant l'urgence de la situation et la nécessité de revoir à la baisse le prix producteur, la filière a adopté, courant mars 2006 un nouveau mécanisme prévoyant la fixation du prix producteur plancher en fonction de la tendance des cours, et basé sur un partage du prix FOB entre le producteur (qui en reçoit 60%) et la société cotonnière (qui en reçoit 40%). Le fonds de soutien de 1999 a été remplacé par un fonds de lissage appartenant aux producteurs et qui doit être abondé à partir des excédents de la filière, quand la campagne est bénéficiaire.

Tableau n°63 :Prix d'achat du coton graine 1er choix au producteur

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prix du coton graine	140	160	160	160	160	160	175	175	175	175

Source : Rapport sur l'analyse et les stratégies de développement durable de la filière coton

Egrenage du coton graine

Le monopole de la SOFITEX a pris fin en 2004 avec la mise en service de nouvelles unités d'égrenage installées par deux nouvelles sociétés cotonnières agréées, à savoir la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) et la Société FASO COTON pour une capacité d'égrenage de 110 000 tonnes par an.

La SOFITEX réalise l'égrenage du coton graine au moyen de douze usines totalisant une capacité d'égrenage annuelle de 405 000 tonnes répartie dans sa zone de production, située dans l'Ouest de la zone cotonnière.

La SOCOMA opère à l'est de la zone cotonnière où elle a installé deux usines d'une capacité d'égrenage de 75 000 tonnes.

La partie centrale de la zone cotonnière est attribuée à la société FASO COTON qui y exploite une unité d'égrenage d'une capacité de 35.000 tonnes de coton graine par an qui lui a été cédée par la SOFITEX.

Après la mise en service des nouvelles unités, la capacité de l'outil industriel du Burkina a été portée à 480 000 tonnes de coton graine par an.

Cette capacité d'égrenage couvre à plus de 85% le niveau moyen actuel de production du pays et lui permet d'obtenir un taux d'utilisation optimal de son outil industriel à moyen terme.

Le coût de l'énergie est élevé quelle qu'en soit l'origine.

Prix d'achat du coton graine au producteur

Le prix d'achat du coton graine est défini selon des mécanismes qui répercutent les variations des cours de la fibre. Pour la campagne 2005/2006, le prix annoncé est de 175 FCFA/kg.

L'effet combiné de la baisse des cours de la fibre et du coût élevé des intrants, rend l'équilibre financier des exploitations de plus en plus difficile.

Production de graine de coton

L'évolution de la production de graine de coton sur les huit dernières années a connu une tendance croissante dans les proportions semblables à celle du coton graine. Alors qu'en 2000, le tonnage de graine était de 102 000 tonnes, quatre campagnes plus tard, elle a été multipliée par 2,8 atteignant le niveau de 285 000 tonnes en 2004.

Les statistiques de production de la graine de coton du Burkina de 1997 à 2004 sont présentées dans le tableau n° 27 ci-après :

Tableau n°64 : Evolution de la production de graine de coton au Burkina Faso (millier de tonnes)

Années	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Production Graine de coton (milliers de tonnes)	181	118	136	102	215	240	250	285

Source : Direction des statistiques Agricoles Burkina Faso

Recherche cotonnière

La recherche cotonnière est assurée par le programme coton de l'INERA, le financement étant assuré par la filière, après présentation du budget à son Comité de Gestion. La pérennité du financement semble assurée.

La recherche cotonnière entretient des relations de collaboration avec les sociétés cotonnières, l'UNPCB, et les firmes agrochimiques. Elle est également en relation avec l'ONG Helvetas, sur le thème du coton biologique.

Le programme d'activités pour la période 2005/2007 couvre les thèmes génériques suivants :

- Amélioration variétale
- Agronomie
- Protection des cotonniers
- Agro-socio-économie
- Le programme coton de l'INERA participe aux forums de sensibilisation des producteurs qui se tiennent deux fois par an

Tableau n°65 : Points faibles et points forts de la production cotonnière du Burkina

Points faibles	Points forts
• Caractère extensif de la production • Manque d'équipement pour la recherche (micro usine d'égrenage, égreneuse de laboratoire)	• Dynamisme de la filière • Bonne organisation des producteurs • Ouverture de la filière à de nouveaux opérateurs industriels • Bonne organisation de la chaîne semencière • Technologie de délintage des semences • Taux d'utilisation optimal de la capacité d'égrenage

Production agricole oléagineuse en Côte d'Ivoire

Production du coton graine

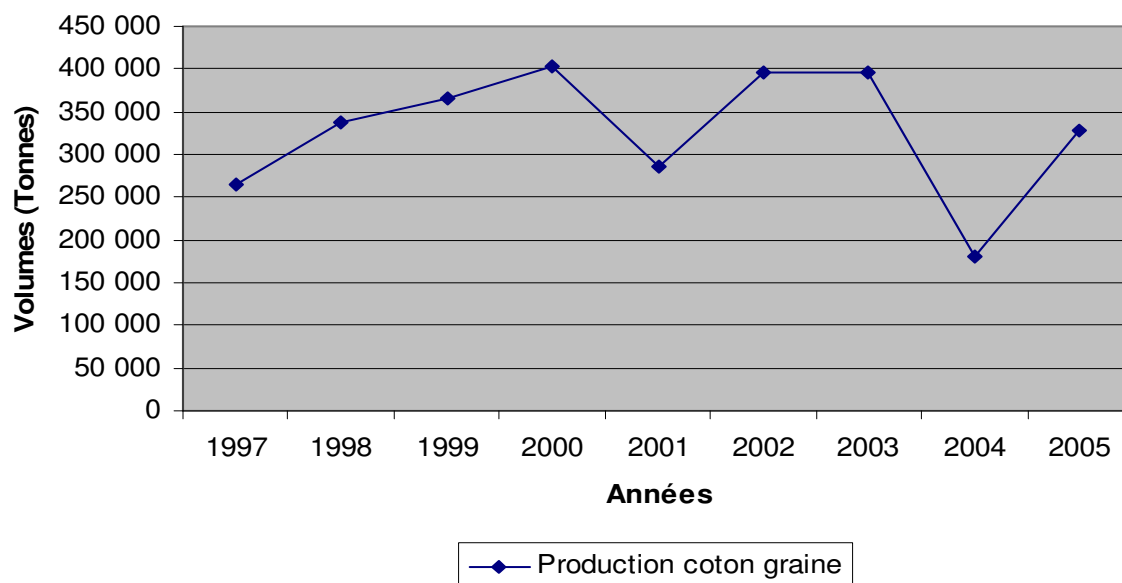
La culture du coton est pratiquée par environ 150.000 petits exploitants sur des superficies de l'ordre d'un hectare en moyenne. Les producteurs de coton sont regroupés au sein de 2.000 organisations paysannes environ.

En 2001-2002, la superficie emblavée était estimée à 283.000 ha avec un rendement de 1390 kg/ha et une production totale d'environ 400.000 tonnes. En 2003-2004, les superficies ont connu une baisse importante et se sont établies à 206.000 ha. Le rendement a chuté à 826 kg/ha et la production n'était que de 180.000 tonnes.

Les mauvais résultats observés en 2003-2004 reflètent à la fois les effets de la guerre sur les superficies emblavées et les ventes transfrontalières vers le Mali, le Burkina Faso et le Ghana. Le rendement au champ en Côte d'Ivoire était auparavant le plus élevé de la sous région grâce aux appuis de la recherche, à la qualité de l'appui conseil aux producteurs et au bon respect des itinéraires techniques.

La culture attelée est largement répandue dans la zone cotonnière mais des compléments d'équipements restent à effectuer pour améliorer les performances des exploitations.

Graphique n°8 : Evolution de la production de coton graine en Côte d'Ivoire



Prix d'achat au producteur

Au cours des cinq dernières campagnes, le prix d'achat du coton graine de 1^{er} choix a évolué en dents de scie, variant de 210 FCFA/kg en 2000/2001 à 185 FCFA/kg en 2004/2005 (voir tableau n° 29 ci-dessous).

Tableau n°66 : Evolution du prix d'achat du coton graine en Côte d'Ivoire (FCFA/kg)

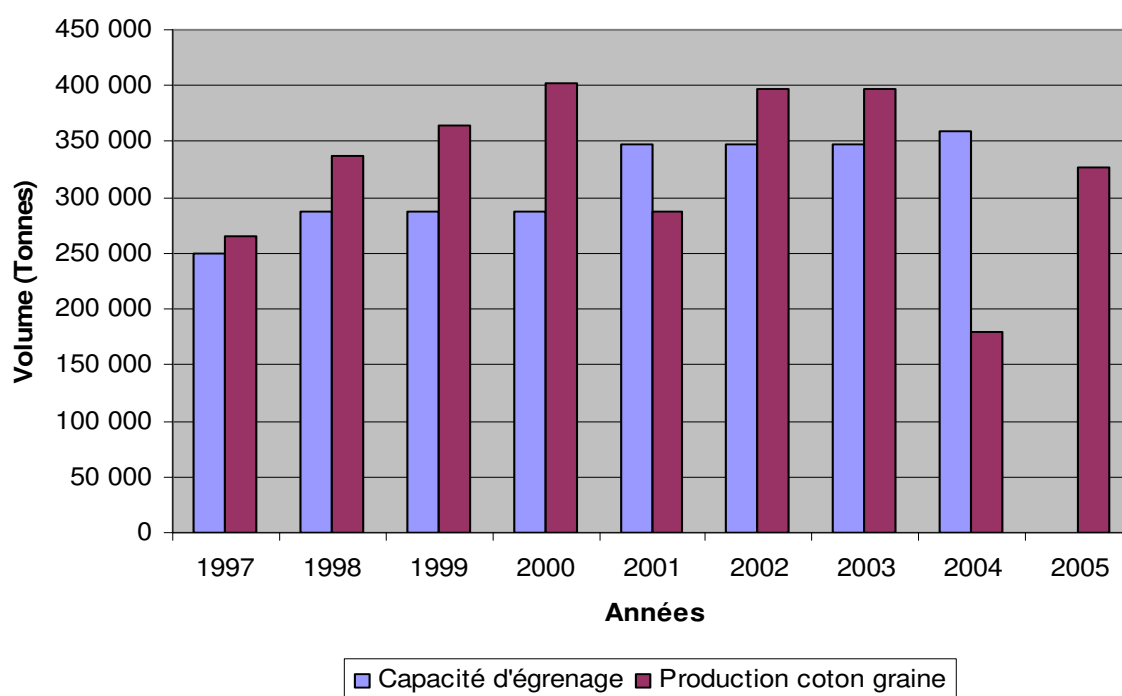
Campagnes	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Prix d'achat du coton graine (FCFA/kg)	210	190	180	200	185

Source : INTERCOTON

Egrenage du coton graine

La capacité totale d'égrenage s'élève à 550.000 tonnes réparties sur six sociétés. La concurrence est actuellement féroce entre les sociétés d'égrenage qui connaissent des difficultés d'approvisionnement en coton graine.

Graphique n°9 : Taux d'utilisation de la capacité d'égrenage en Côte d'Ivoire



Production de graine de coton

De 1996 à 2003, la production de graine de coton a presque doublé passant de 113.000 tonnes à 206.000 tonnes avant de chuter fortement à 93 000 tonnes en 2004 (cf. tableau 30).

Tableau n°67 : Evolution des tonnages de graine de coton issus de l'égrenage en Côte d'Ivoire

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnage graine de coton (milliers de tonnes)	113	143	179	191	208	159	206	206	93	170

Source : INTERCOTON

Recherche cotonnière

La recherche cotonnière est conduite par une équipe complète au sein du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), depuis Abidjan, les infrastructures de Bouaké et de Foro Foro ayant été détruites ou endommagées lors des événements de septembre 2002. Les producteurs sont actionnaires dans le CNRA, privatisé lors de la restructuration du secteur de la production.

Les actions de recherche s'articulent autour des thèmes ci-après :

- Mise au point de variétés performantes, plus rustiques et production de semences
- Mise au point de stratégies de gestion intégrée des ravageurs et des risques

- Optimisation des systèmes de culture à base de cotonnier
- Caractérisation technologique de la qualité du coton graine
- Assistance/conseil aux partenaires et formation
- Analyse socio-économique des systèmes de production

Le programme coton dispose de nombreux acquis notamment variétaux, exploités dans la sous-région.

Le financement des activités du programme est aléatoire. Il repose sur des conventions avec des partenaires qui ne sont pas respectées.

Les équipements manquent, notamment en moyens d'analyse technologique de la fibre et d'égreneuse de laboratoire.

A l'instar de leurs collègues de l'UEMOA, les chercheurs du CNRA manquent d'un réseau efficace d'échanges de matériel végétal et d'information.

Tableau n°68 : Force et faiblesse de la production cotonnière en Côte d'Ivoire

Points faibles	Points forts
• Infrastructures de la recherche détruites suite aux événements politiques • Manque de financement et d'équipement pour la recherche • Désorganisation de la production en raison de la guerre	• Large utilisation de la culture attelée

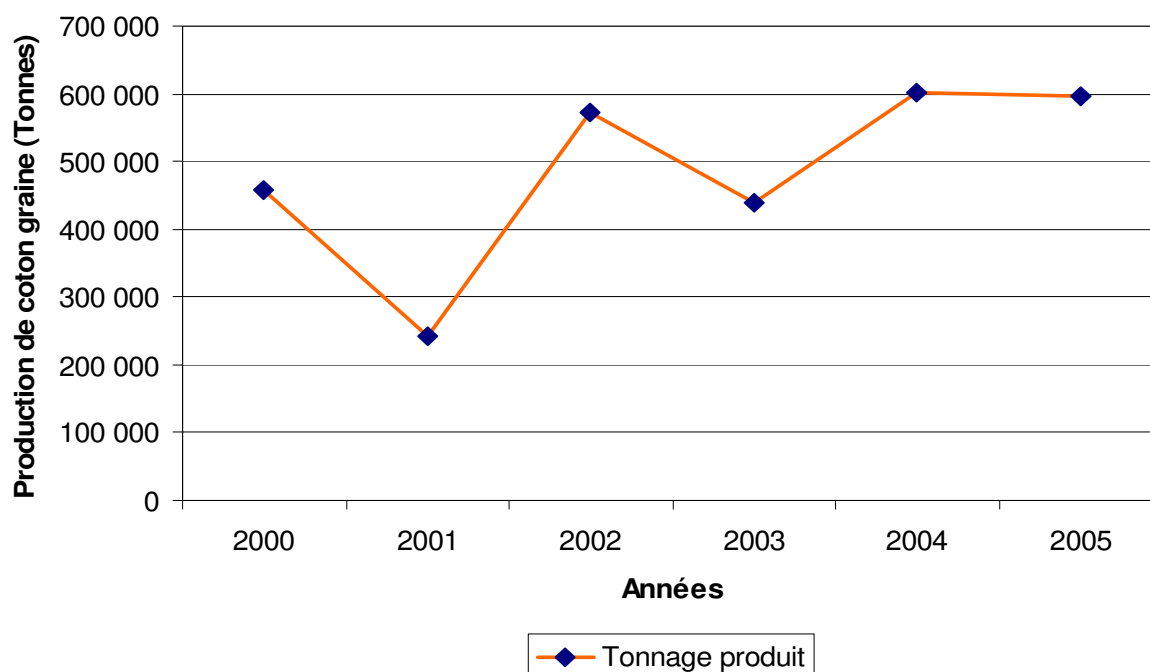
Production agricole oléagineuse au Mali

Production du coton graine

Le coton est produit au Mali par 5 000 associations villageoises (AV) avec l'appui de différents services de la CMDT, sur une surface estimée à 580 000 ha pour la campagne 2004/2005. Il a été produit au cours de la campagne, 596 000 tonnes de coton graine pour un rendement moyen de 1023 kg/ha.

Une stagnation voire une baisse du rendement au champ est observée au Mali. En plus de la baisse de la fertilité des sols, d'autres causes ont été évoquées comme l'augmentation importante des superficies emblavées qui s'est faite sans augmentation des moyens de production (main d'œuvre, intrants, équipements) et en mettant en jeu des parcelles nouvelles, dans des conditions pédologiques et climatiques plus ou moins marginales.

Graphique n°10 : Evolution de la production du coton graine au Mali (tonnes)



Prix d'achat du coton graine

Le prix d'achat du coton graine au producteur a été fixé à 210 FCFA par kg pour la campagne 2004/2005.

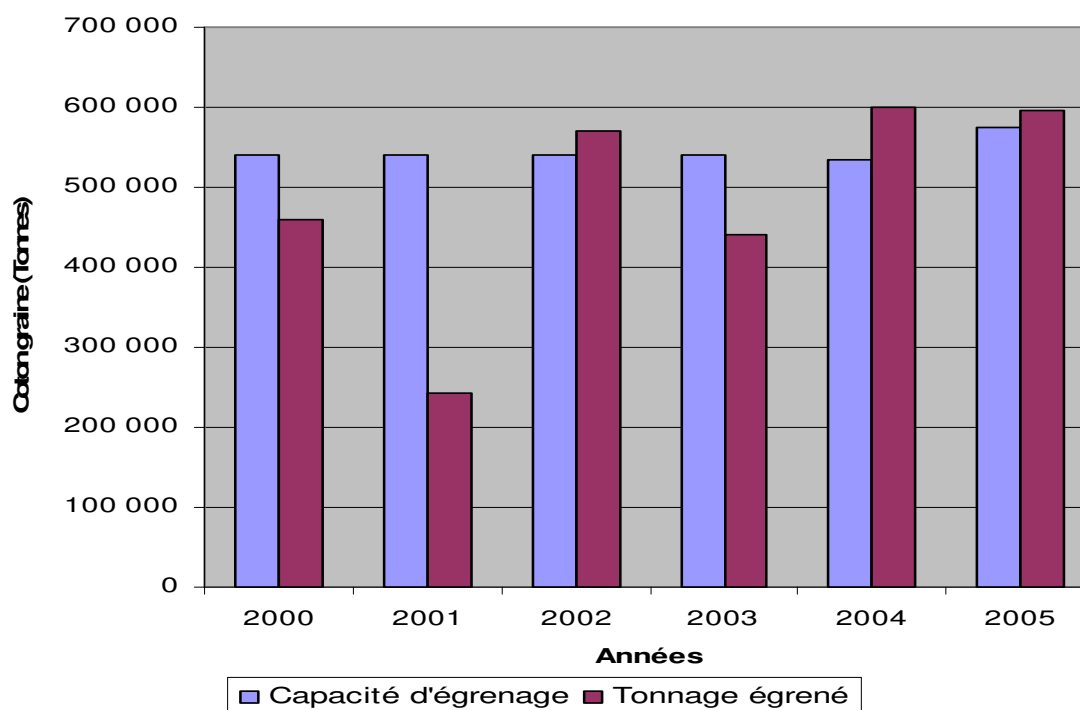
Le prix d'achat du coton graine est défini selon des mécanismes qui répercutent les variations des cours de la fibre. Le mécanisme en vigueur pour la campagne 2005/2006, fixe un prix provisoire en avril qu'il ajuste au moment de la commercialisation.

Egrenage du coton graine

L'égrenage de la production de coton graine est assuré en totalité par la CMDT dans 18 usines totalisant une capacité de 573 000 tonnes de coton graine par an, après la mise en service d'une nouvelle usine à Ouelessebougou.

Le coût de l'énergie est élevé quelle qu'en soit l'origine. L'énergie thermique produite par la CMDT (65% de la consommation) revient à 114 FCFA/kWh, et l'énergie fournie par EDM à 90 FCFA/kWh.

Graphique n°11 : Taux d'utilisation de l'outil industriel d'égrenage du coton au Mali



Production de graine de coton

Au cours des cinq dernières années, le rendement de la graine de coton à l'égrenage au Mali a varié entre 51% et 52,89%. Auparavant, le niveau du rendement de la graine était de 54%.

Tableau n°69 : Evolution des tonnages de graine de coton issus de l'égrenage au Mali

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnage graine de coton (milliers de tonnes)	221	256	293	291	235	128	300	232	306	314

Source : CMDT

Recherche cotonnière

La recherche cotonnière est conduite par l'Institut d'Economie Rural (IER) qui reçoit l'appui du Centre International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Le financement du programme coton de l'IER est assuré par la CMDT à hauteur de la moitié environ de ses besoins. Les activités des programmes de recherche souffrent de ces problèmes de financement mais également d'inadéquation des ressources humaines, puisque très peu de recrutement ont été faits depuis 1983.

Les actions de recherche couvrent les domaines de l'amélioration variétale, de l'agronomie, de la protection sanitaire de la culture et de l'économie de la filière.

La micro usine de N'Tarla servant au suivi de l'égrenage industriel par échantillonnage systématique, est obsolète, son process est rudimentaire et l'IER ne dispose pas de pièces de rechange.

Tableau n°70 : Force et faiblesse de la production cotonnière au Mali

Points faibles	Points forts
• Insuffisance des échanges de matériel végétal avec les programmes de recherche des autres pays • Insuffisance de financement du programme de recherche coton • Inadéquation des ressources humaines en matière de recherche • Tendance à la culture extensive • Stagnation voire baisse du rendement au champ • Outil de recherche-développement de la CMDT peu adapté au test des innovations en milieu réel	• Existence de programme de définition de typologie des exploitations cotonnières • Utilisation optimale des capacités d'égrenage

Production agricole oléagineuse au Togo

Production du coton graine

La culture cotonnière est pratiquée par de petits exploitants agricoles dans des exploitations de type familial souvent de petite superficie (moins d'un hectare) situées en majeure partie dans le sud du pays, principalement dans la région de Notsé. Les producteurs se sont organisés en 2000 organisations environ qui ont en charge la gestion des intrants pour les planteurs ainsi que la collecte du coton graine. La mécanisation tend à se développer petit à petit, notamment sous la forme du recours à des sociétés extérieures. La Société Togolaise du Coton (SOTOCO), société d'Etat, assure l'encadrement des producteurs.

C'est en 1999 que la production de coton graine au Togo a atteint son niveau record de plus de 187 000 tonnes, avant de baisser sur deux campagnes successives pour chuter de 37% à 117 000 tonnes en 2001. Entre 2001 et 2005, la production cotonnière a connu une croissance de près de 60 % sur deux campagnes pour atteindre son niveau record de 2001 avant de marquer un fléchissement pour s'établir à 174 000 tonnes en 2005 (Cf. Graphique n° 28).

L'absence d'interprofession et de convention du style contrat-plan caractérise la filière; à l'instar du manque d'organisation des producteurs en structure faîtière (malgré la constitution temporaire d'une Fédération Nationale des Unions des Producteurs du Coton - FNOPC).

Prix d'achat au producteur

Selon les données de la direction des Statistiques Agricoles le prix d'achat du coton graine de 1^{er} choix n'a atteint le niveau de 200 FCFA/kg que sur trois des dix dernières campagnes. Il est resté inférieur à 200 FCFA sur toutes les autres campagnes. En 2002, 2003 et 2004, le prix payé au producteur est descendu jusqu'à 175 FCFA/KG, comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau n°71 : Evolution du prix d'achat du coton graine au Togo (FCFA/kg)

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prix d'achat coton graine (FCFA/kg)	180	190	200	180	200	200	175	175	175	185

Source : SOTOCO

Egrenage du coton graine

Le Togo dispose d'une capacité d'égrenage, totale qui est passée de 90 000 tonnes en 1999 à 270 000 tonnes dès 2002. Jusqu'à la fin des années 90, la totalité de la capacité d'égrenage installée, 90 000 tonnes, était détenue par la SOTOCO. Suite à des agréments accordés par le Gouvernement, des opérateurs privés ont commencé à installer des usines à partir de 1999.

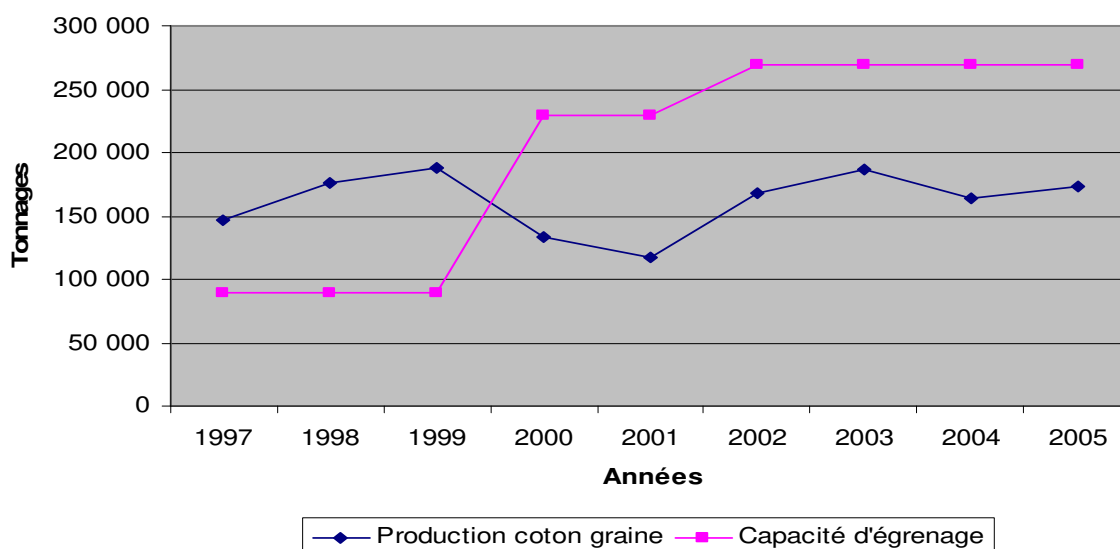
C'est ainsi que trois sociétés d'égrenage privées ont été autorisées à implanter des unités d'égrenage pour une capacité additionnelle totale de 180.000 tonnes. Au total, quatre opérateurs industriels se partagent la capacité d'égrenage du Togo, dans les proportions ci-après :

Tableau n°72 : Capacités d'égrenage installées au Togo

Sociétés d'égrenage	Capacité d'égrenage (tonnes)
<i>Société industrielle du coton (SICOT)</i>	100 000
<i>Société de Promotion Industrielle de Coton (SOPIC)</i>	40 000
<i>Société Cotonnière des Savanes (SOCOSA)</i>	40 000
Total sociétés privées	180 000
Société Togolaise de Coton (SOTOCO)	90 000
Total Togo	270 000

Sur la période antérieure à la campagne 1999/2000, la capacité d'égrenage est restée inférieure à la production du coton graine. Depuis la mise en service des unités d'égrenage par les opérateurs privés qui a porté la capacité d'égrenage à 270 000 tonnes, la situation s'est inversée et le taux d'utilisation de l'outil industriel n'est plus que de 64% en moyenne depuis la campagne 2001/2002 (Cf. Graphique n° 28).

Graphique n°12 : Evolution de la production de coton graine et de la capacité d'égrenage au Togo



Production de graine de coton

Entre 1997 et 2005, les volumes de graine de coton issus de l'égrenage ont atteint leur niveau record au Togo en 1999 et en 2003 avec une réalisation de 101 000 tonnes. Le plus faible volume sur la période a été observé en 2001 avec une production de 63 000 tonnes de graine de coton. Sur cette même période les rendements moyens à l'égrenage ont été relativement stables, variant entre 53 et 54% de la graine.

Tableau n°73 : Evolution des tonnages de graine de coton issus de l'égrenage au Togo

Années	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnage graine de coton (milliers de tonnes)	79	95	101	72	63	91	101	87	93

Source : SOTOCO

Situation du coton génétiquement modifié ou coton OGM²⁰

Un OGM est défini par la réglementation européenne comme « un organisme dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison ». Il s'agit des techniques de génie génétique qui permettent de transférer dans le patrimoine génétique, un ou plusieurs gènes apportant une caractéristique nouvelle.

Les modifications génétiques opérées sur le coton poursuivent deux objectifs différents:

- Le coton du type Bt²¹ a été modifié de telle sorte qu'il est devenu résistant à certains prédateurs.

²⁰ Sources Pestizid Aktions-Netzwerk e.V. (PAN Germany) , Wikipédia

- Une autre variante des modifications génétiques a pour effet de créer des variétés de coton résistantes à certains herbicides totaux, c'est à dire non sélectifs.

Le coton Bt est le plus répandu et il en existe même deux variétés commercialisées par Monsanto. Par ailleurs, le coton Bt est également distribué par Dow Agrosiences et Syngenta. Les contrats de cession prévoient que les utilisateurs s'engagent à n'utiliser qu'une seule fois les semences génétiquement modifiées.

Le coton génétiquement modifié représentait en 2006 le quart des surfaces cultivées dans le monde et vraisemblablement le tiers de la production mondiale. Les cotons OGM sont aujourd'hui produits par la plupart des grands pays producteurs : Chine, États-Unis, Australie et Inde. Le Brésil l'a autorisé en 2006.

En Afrique, à l'exception de la République Sud africaine, aucun pays ne produit aujourd'hui (2006) de coton à partir de variétés génétiquement modifiées. Seul le Burkina Faso dispose aujourd'hui d'une législation autorisant la mise en place d'essais de coton génétiquement modifié en milieu contrôlé. Pour la troisième année consécutive, l'INERA, Institut national de recherche agronomique burkinabé, va conduire des essais avec les principales firmes détentrices des techniques de transgénèse (Syngenta, Dow Elanco et Monsanto). D'autres pays, notamment le Mali, sont en voie de finaliser les textes permettant la mise en place d'essais.

Le coton génétiquement modifié au Burkina Faso

Le Burkina Faso fait office de pays pionnier au sein de l'UEMOA en matière d'essais en milieu contrôlé et d'adoption du coton transgénique

En effet, le pays est le seul à avoir opéré le choix de réaliser des essais poussés sur le coton Bt et projette de passer à l'étape de la vulgarisation dans trois campagnes.

La SOFITEX envisage de réaliser 40 ha de coton Bt en milieu réel à partir de 2007

Il reste à définir le statut juridique de la semence avec son fournisseur, la firme américaine Monsanto.

Avantages annoncés et interrogations sur le coton génétiquement modifié

On avance aux producteurs principalement trois avantages que présente la culture du coton génétiquement modifié:

- Utilisation réduite des pesticides : deux traitements phytosanitaires au lieu de six pour les semences classiques,
- Augmentation de 30% du rendement en champ du coton graine
- Augmentation des revenus

Selon Pestizid Aktions-Netzwerk e.V. (PAN Germany), une réduction significative des pesticides est improbable étant donné que le coton Bt est seulement résistant contre certains papillons. Les variantes de coton Bt ont fait leur preuve contre certaines espèces de chenilles épineuses, devenues principalement problématiques aux USA. Pour le reste, les grands

²¹Le sigle « Bt » se rapporte au bacille du nom de *Bacillus thuringiensis* dont le gène a été transféré au patrimoine génétique du coton pour obtenir une variété résistante à certains ravageurs du cotonnier.

prédateurs du coton africain ne sont que partiellement ou pas du tout visés par le coton Bt. Et même si l'on parvient à contrôler certains grands prédateurs, la pratique nous enseigne qu'ils sont vite remplacés par des parasites secondaires ayant des effets négatifs sur les récoltes.

Quant aux retombées écologiques de la culture du coton génétiquement modifié, elles n'ont pas encore été éclaircies puisque, en fait, aucune étude sérieuse n'a été menée jusqu'à présent dans les pays africains en ce qui concerne les effets de ce type de coton sur l'environnement alors que l'on cultive, aussi bien en Ouganda ou en Afrique du Sud, de nombreuses variétés de coton indigène qui risquent par conséquent d'être contaminées par voie de croisement avec la prolifération du coton génétiquement modifié, une situation qui peut rapidement devenir incontrôlable.

En outre il convient de s'interroger sur les conséquences de la biotechnologie sur les caractéristiques de la graine de coton. Les graines issues du coton transgéniques conservent-elles les mêmes propriétés oléagineuses que les variétés classiques? Les rendements en huile et en tourteau sont-elles modifiées? Qu'en est il des propriétés organoleptiques de l'huile alimentaire de coton transgénique. Aujourd'hui, ces interrogations ne font encore l'objet d'études sérieuses et restent malheureusement sans réponse.

3.2.2. Situation des industries de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA

Situation au Bénin

Unités industrielles d'égrenage

Inventaire des unités industrielles d'égrenage

Le parc industriel d'égrenage est composé de dix huit (18) usines pour une capacité nationale d'égrenage de 587 500 tonnes Cette capacité est détenue à 53 % par l'Etat, unique actionnaire de la SONAPRA et propriétaire de dix usines représentant 312 500 tonnes. Le reste de la capacité, 275 000 tonnes soit 47%, est réparti entre huit sociétés privées d'égrenage exploitant une usine chacune. Des huit sociétés privées, trois se sont constituées en un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), dénommé « Industries cotonnières Associées » (ICA).

Tableau n°74 : Inventaire des unités industrielles d'égrenage du Bénin

N° d'ordre	Société	Implantation	Capacité nominale (T Coton Graine /an)	Observations
1	SONAPRA	Banikoara	37 500	Société d'Etat, totalisant une capacité nominale de 312 500 tonnes de coton graine par an sur dix usines.
2		Kandi	25 500	
3		Bembèrèkè	37 500	
4		Parakou I	37 500	
5		Parakou II	50 000	
6		Glazoué	37 500	
7		Savalou	10 500	
8		Bohicon I	14 000	
9		Bohicon II	25 000	
10		Hagoumè	37 500	

N° d'ordre	Société	Implantation	Capacité nominale (T Coton Graine /an)	Observations
11	ICB	Péhunco	25 000	Groupe ICA, totalisant une capacité nominale de 75 000 tonnes de coton graine par an sur trois usines
12	CCB	Kandi	25 000	
13	SOCOBE	Bohicon	25 000	
14	LCB	Paouignan	50 000	
15	SEICB	Savalou	25 000	
16	MCI	Nikki	60 000	
17	SODICOT	N'Dali	40 000	
18	IBECO	Kétou	25 000	
BENIN			587 500	

Source : AIC - SONAPRA

La capacité d'égrenage installée est largement supérieure à la production nationale de coton graine qui stagne autour d'une moyenne de 350 000 tonnes (cf graphique n° 22).

Approvisionnement des sociétés d'égrenage en coton graine

L'approvisionnement en coton graine des sociétés d'égrenage est géré par les institutions de l'interprofession que sont l'AIC et la CSPR. Avant l'ouverture de la campagne d'égrenage, il est alloué à chaque société qui a souscrit au mécanisme mis en place, un quota de coton graine fonction de la production nationale et de la capacité nominale de l'usine concernée. La condition majeure à remplir pour recevoir une allocation de coton graine est de verser au préalable à la CSPR, un acompte équivalent à 40% de la valeur du quota alloué.

Le tableau n° 75 indique l'évolution des allocations de coton graine aux sociétés d'égrenage de 2001 à 2006.

Tableau n°75 : Approvisionnement des sociétés d'égrenage du Bénin en coton graine

Campagne	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Capacité d'égrenage nationale installée (Tonnes)	587.500	587.500	587.500	587.500	587.500	587.500
Production nationale de la campagne (Tonnes)	334.192	408.718	337.159	332.361	427.155	191.000
% d'utilisation Capacité égrenage	56,88	69,57	57,39	56,57	72,71	32,51
Cession coton graine aux usines d'égrenage (Tonnes)						
SONAPRA	169.259	227.321	167.755	149.363	210.672	90.082
CCB	23.740	29.107	24.903	21.527	28.165	20.415
ICB	30.257	33.443	25.712	21.165	33.438	10.959
SOCOBE	28.358	33.190	24.234	22.074	32.855	18.570
LCB	25.312	48.961	46.987	42.005	44.900	27.917
IBECO	14.039	22.794	22.416	10.851	17.192	13.446
SEICB	12.661	18.220	8.475	16.420	nd	nd

Campagne	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
MCI	22.928	nd	nd	nd	60.785	nd
SODICOT	10.326	nd	2.128	nd	nd	nd

Source : AIC - SONAPRA

L'examen du tableau n°75 révèle ce qui suit :

Une seule fois sur la période allant de 2001 à 2006, la production du Bénin a permis d'utiliser la capacité d'égrenage à 72,71 %, c'était lors de la campagne 2004/2005 qui a connu une production record de plus de 427.000 tonnes de coton graine.

En 2005/2006, le taux d'utilisation de l'outil industriel d'égrenage est tombé à 32,51 son niveau historique le plus bas.

Process d'égrenage

Le process d'égrenage comprend les phases essentielles ci-après :

- l'alimentation de l'usine en coton graine par des camions remorques,
- l'aspiration et le nettoyage de coton graine pour le débarrasser des impuretés diverses,
- l'égrenage du coton graine sur les lignes d'égrenage à scies permettant l'obtention du coton fibre et de la graine de coton
- le nettoyage de la fibre de coton permettant l'élimination des impuretés et l'obtention de la fibre peignée,
- le passage à travers le condenseur / humidificateur pour l'obtention de la fibre humidifiée,
- le pressage de la fibre pour obtenir les balles de fibre de coton,
- l'ensachage et le pesage de la balle de fibre de coton.
- L'ensachage des graines

Etat des équipements industriels d'égrenage

Les équipements des usines d'égrenage de coton sont de marque Lummus et Continental. Pour les opérateurs privés les usines ont été mises en exploitation dans la deuxième moitié des années 1990. Pour l'Etat (la SONAPRA) deux (2) usines datent des années 1924 et 1925, une de l'année 1955, deux (2) des années 1970, une de l'année 1980 et trois (3) des années 1990.

Si l'on se réfère à la fiche de l'état des équipements, l'on constate qu'un certain effort est fait pour maintenir l'outil industriel en état de fonctionnement satisfaisant, ce qui dénote de ce que les techniciens chargés de leur suivi de marche et d'entretien sont qualifiés et compétents car même les usines dont la première mise en service remonte à 1924 et 1925 tournent encore avec satisfaction si la matière première est disponible.

Aussi l'uniformisation des équipements a ceci comme avantage que si une usine a des problèmes de pièces, elle peut toujours se rapprocher d'une autre pour être dépannée en attendant que les pièces détachées en commande soient livrées.

Toutefois, il est à noter que toutes les usines d'égrenage ne tiennent pas de fiche de suivi d'entretien parce que certains n'ont pas pu fournir les états qui leur ont été remis pour être remplis.

Personnel

Les usines d'égrenage utilisent beaucoup de main d'œuvre journalière à cause du caractère saisonnier de leur activité.

Trituration industrielle des graines de coton

Unités industrielles de trituration

Trois usines de trituration de graines de coton sont installées au Bénin. Il s'agit des unités appartenant aux sociétés ci-après :

- La Société des Huileries du Bénin (SHB) d'une capacité de 120.000 tonnes de graines de coton,
- Fludor Bénin S.A d'une capacité de 90.000 tonnes de graines de coton,
- Industrie Béninoise des Corps Gras (IBCG S.A) dispose de deux (2) chaînes
 - ☞ Une chaîne de 40.000 tonnes de graines de coton travaillant en pression et
 - ☞ Une chaîne de l'extraction au solvant d'une capacité de 500 tonnes de graines de coton jour en cours de montage mais actuellement, le montage est suspendu.

Outre ces deux chaînes, elle dispose d'une usine de fractionnement d'huile de palme d'une capacité de 200 tonnes par jour.

Pour l'installation de ces trois (3) unités industrielles, les promoteurs ont dû faire appel à des investisseurs privés et un engagement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Approvisionnement des unités de trituration en matière première

La capacité installée des trois huileries est de 250.000 tonnes de graines de coton si l'on ne prend pas en compte la chaîne d'extraction au solvant de 500 tonnes/jour de graine de coton en cours de montage de l'Industrie Béninoise des Corps Gras (IBCG S.A). Il faudrait majorer ce tonnage du quota à réserver pour les semences environ 12.000 tonnes, ce qui porte à 262.000 tonnes de graine de coton à produire annuellement soit une production annuelle de coton graine de 500.000 tonnes au moins.

Ainsi, dans le contexte actuel, il faudrait une production annuelle de près de 600.000 tonnes de coton graine pour permettre aux égreneurs de faire tourner leurs usines à pleine capacité et ainsi approvisionner correctement les industries de trituration de graines de coton à

concurrence des capacités installées. Or il est à noter que la production du Bénin stagne autour d'une moyenne de 350 000 tonnes de coton graine au cours de ces huit dernières années.

Il est donc manifeste que par rapport à la production brute nationale, les industries de trituration de graine de coton sont en situation de surcapacité de trituration.

En ce qui concerne l'approvisionnement des huileries en graine de coton, il fait l'objet de négociations directes et individuelles entre égreneurs et tritrateurs. Chaque société de tritrateurs entre en contact individuellement avec chacune des sociétés d'égrenage en vue de négocier un contrat d'approvisionnement de son usine. Une fois le contrat conclut, le tritrateur se charge de fournir les emballages et d'assurer l'enlèvement du produit.

Les égreneurs avant l'arrêté N° 20/MCAT/DC/DCI/DCE du 28 Février 2001 et le décret N° 2001-144 du 4 Avril 2001 portant interdiction de principe de l'exportation des graines de coton, exportaient la quasi-totalité de leur production. A partir de la campagne 2001/2002 et sous la supervision du gouvernement, un accord sur la cession intégrale des graines de coton par les égreneurs aux tritrateurs a été conclu ; mais cet accord n'a pas connu une stricte application, certains égreneurs continuant d'exporter une partie de leur production jusqu'à la chute des cours sur le marché international à partir de 2005 où il est plus rémunérateur de céder les graines aux tritrateurs locaux, le prix départ usine n'excédant pas onze mille (11.000) francs CFA, prix moyen CAF 36.000 francs CFA

Comme le montre le tableau ci-dessous, les prix pratiqués par les égreneurs au Bénin sont supérieurs à ceux pratiqués par SOFITEX au Burkina Faso.

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Bénin : Prix bec égreneuse usine d'égrenage (FFCA)	28.000	35.000	35.000	45.000
Burkina Faso : pont bascule huilerie(FFCA)	32.000	40.000	40.000	29.000

Par rapport au Burkina Faso, les tritrateurs du Bénin supporte en plus du prix bec égreneuse : les frais de manutention sur les graines, l'ensachage, le stockage et le chargement au niveau de l'usine d'égrenage et les frais de transport de l'usine d'égrenage à l'huilerie.

Prix de cession des graines de coton aux tritrateurs

Le prix de cession des graines de coton se négocie d'accord partie entre les égreneurs et les tritrateurs sous la supervision du Gouvernement sur la base d'un prix « bec égreneur » proposé par les égreneurs et constamment contesté par les tritrateurs. Cependant, il arrive que les égreneurs contournent cet accord en exportant une partie de leur production. Nonobstant les négociations, les prix de cession ont connu une augmentation régulière est

constatée d'une année à l'autre passant de 28.000F en 2002 à 35.000F en 2003 et 2004 et à 45.000F en 2005.

Les raisons évoquées par les égreneurs pour justifier l'exportation d'une partie des graines sont les suivantes :

- Profiter des prix rémunérateurs proposés par les pays d'Europe du Sud pour améliorer leur compétitivité,
- Les tritrateurs ne payent pas les égreneurs à temps, certains restent leur devoir plusieurs millions de francs CFA,
- La remise en cause des contrats de livraison dûment signés, alors que toutes les graines ont été déjà réceptionnées à l'huilerie, sous le prétexte que :
 - ☞ Le pourcentage de linter sur les graines est supérieur aux normes
 - ☞ Les graines sont mouillées et pourries d'où perte à la trituration : forte acidité de l'huile, taux d'extraction faible voire même graine impropre à la trituration.

Entre 2001 et 2005 le prix de placement FOB à l'exportation de la graine de coton a été de l'ordre de 55 000 à 60 000 francs CFA. Manifestement, ces niveaux de prix sont suffisamment attractifs aux yeux des sociétés d'égrenage pour qu'ils privilégient l'exportation des graines de coton au détriment de l'approvisionnement des industries locales de trituration. Toutefois si les unités de trituration ne sont pas approvisionnées en matières premières, elles déposeront le bilan et leur personnel se retrouverait au chômage.

Par ailleurs, du fait de la concurrence déloyale des huiles de qualités douteuses en provenance de Malaisie / Indonésie / Singapour, la production d'huile ne s'écoule pas sur les marchés et est vendue à perte. Déjà, les usines issues de la privatisation de la SONICOG ont procédé à des licenciements pour raisons économiques.

De la problématique de l'exportation de la graine de coton

La demande extérieure de la graine de coton est essentiellement localisée dans les pays d'Europe du Sud (notamment Espagne, Italie et Grèce). La graine de coton fait l'objet d'une cotation régulière spot sur différentes places commerciales américaines (Atlanta, Buffalo, Chicago, etc.) et d'une cotation à terme à la bourse de Minneapolis. Le fait qu'un contrat de marché à terme ait été lancé en 2000, montre que le marché de la graine de coton a pris de l'ampleur. Les prix de la graine de coton présentent une forte saisonnalité, similaire en Europe et aux États-Unis : les cours sont bas entre octobre et décembre, période correspondant à la récolte de coton tant aux États-Unis qu'en Europe. Les cours remontent ensuite au fur et à mesure de la moindre disponibilité des graines produites localement. Le prix est le plus rémunérateur à partir de janvier/février avec un pic en fin de premier semestre généralement.

Process de fabrication

Le Process de fabrication utilisé par la Société des Huileries du Bénin (SHB) et Fludor Bénin S.A est le même.

Les principales étapes du process sont les suivantes :

- Réception – Nettoyage et décorticage des graines,
- Préparation des amandes,
 - ☞ Aplatissage – malaxage des amandes : broyage des cellules oléagineuses
 - ☞ Préparation de la farine : conditionnement de la farine dans un cuiseur sous température variant de 60 à 65°,
 - ☞ Boudinage de la farine dans des expandeurs pour augmenter la densité des flacons allant à l'extraction tout en améliorant le défaut de broyage.
- Extraction au solvant : extraction de l'huile des collets en utilisant de l'hexane comme solvant. L'huile dissoute dans l'hexane, est extraite des collets et forme une solution d'huile et d'hexane appelée miscella. Le miscella est soumis à une distillation partielle de manière à maintenir entre 60 et 65% la concentration en huile. A cette concentration, le miscella est envoyé à la section raffinage. Le tourteau déshuilé contenant 30% d'hexane est envoyé à la grille de désolvantisation pour récupération de l'hexane, le séchage et refroidissement du tourteau. Le tourteau débarrassé de l'hexane est envoyé à la section pelletisation.
- Distillation miscela : Cette opération a pour but la séparation de l'huile dissoute (extraite) de l'hexane qui a servi à son extraction.
- Raffinage de l'huile brute : Cette opération consiste à la démucilagination, neutralisation, décoloration et désodorisation de l'huile extraite.

Etat des équipements industriels de trituration

L'état des lieux se présente comme suit :

- L'année d'acquisition et de mise en exploitation de la plupart des équipements est 2001.
- Les entretiens courants sont effectués et le remplacement de certaines pièces défectueuses est opéré au moment opportun.

Comme pour les usines d'égrenage, un certain effort est fait pour maintenir l'outil industriel en état de marche satisfaisant.

Un suivi journalier des équipements, les entretiens hebdomadaires, mensuels et les révisions annuelles sont faits à partir des fiches individuelles par corps d'équipements sur lesquelles sont notés les pièces remplacées, ou à remplacer. Ce dispositif permet de voir si l'usure des pièces est compatible avec le nombre d'heures de fonctionnement indiqué. Le personnel chargé de la maintenance des équipements ont les qualifications requises.

Situation au Burkina Faso

Unités industrielles d'égrenage

Inventaire des unités industrielles d'égrenage

Trois (3) sociétés interviennent dans l'égrenage de coton graines. Il s'agit de :

- La SOFITEX : première société cotonnière du Burkina Faso, gère douze (12) usines d'égrenage d'une capacité de 405.000 tonne en 2005 : 315.000 tonnes

jusqu'en 2003 et installation de deux usines de 45.000 tonnes chacune à Diébougou et à Kourouma en 2004.

- SOCOMA : (Société cotonnière de Gourma) gère deux (2) usines d'égrenage d'une capacité de 75.000 tonnes.
- FASOCOTON : gère une usine d'une capacité de 35.000 tonnes.

Le capital SOFITEX est détenu à :

- 35% par l'Etat burkinabé
- 34% par DAGRIS (Développement des Agro Industries du Sud) partenaire technique
- 30% par l'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPCB)
- 1% par des privés burkinabé.

En dehors de l'égrenage, la SOFITEX :

- participe au développement de la culture de coton par son assistance et son appui technique aux cotonculteurs ;
- approvisionne les cotonculteurs en intrants agricoles ;
- commercialise le coton graine

Approvisionnement en coton graine

Le système d'approvisionnement des usines d'égrenage du Burkina, est basé sur les principes et obligations ci-après :

- Chacune des trois Sociétés Cotonnières bénéficie d'une exclusivité d'exploitation dans sa zone où elle exerce un monopole de collecte du coton graine.
- Les Producteurs cèdent la totalité de la production du coton graine réalisée dans les zones cotonnières, aux sociétés cotonnières du ressort de leurs zones respectives conformément au programme d'achat de coton graine arrêté avec les égreneurs au début de la campagne.
- Les sociétés cotonnières assurent la collecte le paiement et le transport de la totalité de la production du coton graine dans leurs zones respectives.

Mécanisme de fixation du prix du coton graine

La filière burkinabé dispose depuis 1999 d'un mécanisme de prix, remanié en 2004 avec l'arrivée des deux nouvelles sociétés d'égrenage. Le prix d'achat du coton graine est fixé annuellement avant les semis, de préférence au mois de mars. Il est uniforme sur l'ensemble du territoire national et est constitué :

Le mécanisme initial qui était fondé sur un prix plancher au producteur de 175 FCFA/Kg de coton graine 1^{er} choix, a conduit à l'épuisement du fonds dès 2004/05, donc à l'impossibilité pour ce dernier de prendre en charge les déficits des sociétés cotonnières pour la campagne précitée et pour la campagne 2005-2006. Devant l'urgence de la situation et la nécessité de revoir à la baisse le prix producteur, la filière a adopté, courant mars 2006 un nouveau mécanisme prévoyant la fixation du prix producteur plancher en fonction de la tendance des cours, et basé sur un partage du prix FOB entre le producteur (qui en reçoit 60%) et la société

cotonnière (qui en reçoit 40%). Le fonds de soutien de 1999 a été remplacé par un fonds de lissage appartenant aux producteurs et qui doit être abondé à partir des excédents de la filière, quand la campagne est bénéficiaire. Ce nouveau mécanisme aboutit, pour la campagne 2006/07, date de début de son application, à un prix producteur plancher de 165 FCFA (au lieu de 175 FCFA précédemment). Ce nouveau mécanisme a été officiellement entériné tant par les producteurs que par les sociétés cotonnières et il a été repris dans l'Accord Interprofessionnel amendé de novembre 2006.

Trituration industrielle de la graine de coton

- Trois (3) sociétés traitent industriellement les graines de coton produites :
- Société Nouvelle Huilerie CITEC (SN-CITEC) : capacité de trituration installée 110.000 tonnes, mise en exploitation le 1^{er} Novembre 1995
- JOSSIRA Huilerie : capacité de trituration installée 150 tonnes/jour soit 45.000 tonnes l'an, mise en exploitation en 2001.
- SOFIB Huilerie : capacité de trituration installée 150 tonnes/jour soit 45.000 tonnes l'an, mise en exploitation en 1984.

La capacité totale de trituration installée est de 200.000 tonnes l'an.

La production de graine de coton est supérieure à la capacité de trituration industrielle installée. Toutes les usines installées devraient donc tourner à pleine capacité. Mais à part la SN-CITEC qui tourne à plus de 80% de sa capacité de trituration, les autres usines tournent largement en deçà de leur capacité.

Cette situation en ce qui concerne plus particulièrement Jossira, est due au fait que l'entreprise semble avoir effectué de mauvais choix technologiques en acquérant des équipements d'occasion lors de son installation et en subit le contrecoup en ne tournant qu'à 37% de sa capacité en 2005. De fait elle est confrontée à des difficultés de trésorerie.

Situation en Côte d'Ivoire

Unités industrielles d'égrenage

Inventaire des unités industrielles d'égrenage

En Côte d'Ivoire, treize (13) usines d'égrenage appartenant à cinq (5) sociétés cotonnières privées d'une capacité totale annuelle de 550.000 tonnes, égrenent tout le coton graine produit dans le pays. Ces sociétés opèrent chacune, dans une région géographique bien définie à l'intérieur de laquelle elles exploitent une ou plusieurs usines dont les capacités d'égrenage se présentent comme suit en tonnes de coton graine par an :

Tableau n°76 : Unités industrielles d'égrenage de la Côte d'Ivoire

Sociétés cotonnières	Nombre d'usine	Capacité d'égrenage (Tonnes/an)
CIDT	4	120 000
LCCI	4	200 000
IVOIRE COTON	3	120 000
SICOSA	1	60.000
DOPA	1	50 000
TOTAL	13	550 000

Source : Enquêtes de terrain

La situation politique qui prévaut en Côte d'Ivoire depuis 2002, ne permet pas de disposer des statistiques relatives à la production agricole et industrielle, le coton graine étant produit essentiellement dans le Nord du pays.

Unité Industrielle de trituration

En Côte d'Ivoire, la société TRITURAF est la seule société qui traite industriellement les graines de coton. La capacité de trituration installée est de 225.000 tonnes l'an. Le taux d'utilisation de la capacité était de 55,4% en 2001 et de 57,2% en 2002. 2003 a été une année d'inactivité pour l'usine. En 2004, l'outil industriel n'a été sollicité qu'à 13,2% de la capacité installée, ce taux est passé à 34,2% en 2005.

Prix de cession des graines de coton

Depuis la création en 1975 de TRITURAF, elle a bénéficié auprès de la société d'économie mixte CIDT, de la priorité d'approvisionnement en graines de coton à un prix de cession dérivé du cours intérieur de l'huile de palme brute. Cet alignement du prix de la graine de coton sur celui de l'huile de palme a pour objectif d'une part de protéger TRITURAF contre les cours spéculatifs des graines de coton sur le marché international et d'autre part de préserver la compétitivité de TRITURAF au sein de la filière oléagineuse nationale dominée par la transformation de l'huile de palme brute.

Mais en 1998, suite à la privatisation de l'outil industrielle d'égrenage, le prix de campagne de la graine de coton fait désormais l'objet de contrats négociés.

Situation au Mali

Unités industrielles d'égrenage

Inventaire des unités industrielles d'égrenage

Au Mali, la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), société dont les propriétaires sont l'Etat malien avec 60% des actions et DAGRIS (Ex Compagnie française pour le développement des textiles: CFDT) avec 40% des actions, est chargée de l'encadrement et de l'assistance des cotonculteurs. Non seulement elle leur fournit les

semences, les engrais et pesticides, mais encore elle a le monopole de la gestion du système agricole des zones de production et de l'égrenage.

La capacité nationale d'égrenage installée est de 540.000 tonnes. Cette capacité a évolué pour atteindre 573.500 tonnes en 2004/2005 suite à la mise en service de l'usine de Ouéllessébougou d'une capacité de 40.000 tonnes et la non exploitation de l'usine de Ségou d'une capacité de 6.500 tonnes pour compter de l'exercice 2003/2004. au total dix huit (18) usines égrenent tout le coton graine produit par le Mali.

Egrenage du coton graine

La production nationale de coton graine est passée de 242.717 tonnes en 2000/2001 à 570.933 tonnes en 2001/2002, 439.781 tonnes en 2002/2003, 600.709 tonnes en 2003/2004 et à 596.566 tonnes en 2004/2005. A part donc les exercices 2000/2001 et 2002/2003, la production à couvert voire dépassé la capacité nationale d'égrenage installée.

Jusqu'à l'exercice 2004/2005, la CMDT approvisionne régulièrement les usines de trituration industrielle de graine de coton: HUICOMA et FAMAB/SMO, ainsi que les coopératives de paysans pour l'alimentation du bétail.

Etat des équipements industriels d'égrenage

Les équipements des usines d'égrenage de coton sont de marque Lummus ou Continental. La mise en exploitation des usines couvre les années 1960, 1970, 1980, 1990 et début des années 2000.

Des fiches de suivi de nombre d'heures de travail et de remplacement des pièces sont tenues, elles permettent l'établissement d'un chronogramme de maintenance préventive et de révision annuelle.

Cependant, depuis 2002-2003, les contraintes budgétaires ont conduit la CMDT à restreindre les achats de pièces de rechange nécessaires. En conséquence, les révisions et l'entretien de l'outil industriel n'ont pas été réalisés à la hauteur de ce qui était nécessaire. Cela a conduit à une légère dégradation de l'état du matériel et donc à une légère dégradation de ses performances et de son taux de disponibilité.

Toutefois, dans l'ensemble, les unités d'égrenage ont conservé leur potentiel productif et devraient atteindre les niveaux de performance attendues dès lors que, à court terme, la situation des approvisionnements en pièces de rechange se normalise.

Unités industrielles de trituration

Deux entités se partagent le paysage industriel de la graine de coton au Mali. Il s'agit de HUICOMA, et du groupe FAMAB-SMO ;

HUICOMA, possède deux unités industrielles d'une capacité de trituration annuelle de 245 000 tonnes répartie entre :

- Le site de Koutiala d'une capacité de 180 000 tonnes/an de graine de coton qui produit de l'huile brute et de l'aliment de bétail

- Le site de Kita d'une capacité de 65 tonnes/jour de graine de coton qui produit également de l'huile brute
- une troisième unité installée à Koulikoro abrite une raffinerie et une savonnerie

Le groupe FAMAB-SMO créé en 2000 et implanté à Koulikoro dispose d'une capacité de trituration installée de 600 tonnes/jour de graine de coton pour la production d'huile raffinée (chaîne SMO) et l'aliment de bétail (chaîne FAMAB).

En outre, une nouvelle société d'une capacité de trituration de 60 tonnes/jour de graine de coton est en cours d'implantation à Koutiala

Depuis 2002, on assiste à l'installation de petites entreprises semi industrielles dont les capacités de trituration varient entre 1,5 et 30 tonnes/jour. On en dénombre une trentaine dans la région de Sikasso et environ 25 dans la région de Koutiala

Prix de cession des graines de coton

Jusqu'à la campagne 2000-01, HUICOMA disposait d'une exclusivité d'achat de la graine de coton de la CMDT, elle-même unique égreneur et vendeur de graine de coton au Mali. Par décision du Gouvernement (cf. la LPDSC), la commercialisation de la graine de coton est libre depuis juin 2001. Malgré la reconduction de l'accord de vente de la graine, la CMDT a cependant été conduite à organiser, comme convenu, des appels d'offres internationaux.

La libéralisation de la commercialisation de la graine de coton a démontré l'existence d'un marché, à des prix élevés, pour la graine de coton du Mali. Les quantités exportées sont cependant encore faibles et les prix obtenus cette année ne peuvent pas, à ce jour, être extrapolés à l'ensemble de la production de graine.

La CMDT a continué à donner la priorité de l'approvisionnement à HUICOMA, comme précédemment, mais à un prix nettement supérieur à celui des campagnes précédentes (+150 % en 3 ans) :

- Dans un premier temps, le prix de la graine a été augmenté de 11 FCFA/kg hors taxes en 1997, 1998 et 1999, à 20 FCFA/kg en 2000, en réponse aux difficultés financières de la CMDT.
- En 2001, en conséquence de la libéralisation de la commercialisation de la graine et pour tenir compte du coût d'opportunité de la graine pour la CMDT, le prix a été porté à 27,5 FCFA/kg hors taxes.

Les adjudications ont porté sur 18 000 t, en plusieurs lots, avec un prix d'adjudication de 36,5 FCFA/kg ; un lot de 500 t a même été acheté à 39,5 FCFA/kg par une association d'éleveurs laitiers de Ségou. La majeure partie des lots de graines a été achetée par des exportateurs.

Le prix de vente de la CMDT reste inférieur au résultat des appels d'offres (36,5 FCFA/kg). Il est cependant douteux que ce prix puisse être justifié pour l'ensemble de la production de graine de la CMDT d'une année : d'une part, le prix de la graine varie beaucoup selon les périodes (cf. point 4 ci-après) et d'autre part, le coût de transport pour l'exportation par le port d'Abidjan varie fortement entre Sikasso et Bamako, voire Kita.

Le prix ex-usine de la graine de coton vendue à l'exportation se situe, dans les conditions du marché du début de la décennie 2000, autour de 30 FCFA/kg. Ce prix ne peut pas être considéré comme le coût d'opportunité de l'ensemble de la production malienne de graine.

Le prix de demande ex-usine dépend de l'usine considérée. Une estimation a été effectuée sur la base des données HORUS sur le marché de la graine de coton et des différents coûts exposés entre les trois villes de Bamako, Koutiala et Sikasso. Le prix de demande est situé entre 20 et 35 FCFA/kg, selon la localité.

Situation au Togo

Inventaire des unités industrielles d'égrenage

Au Togo, la Société Togolaise de Coton (SOTOCO) est la seule société chargée de la gestion des zones cotonnières : encadrement et assistance. En conséquence, elle collecte et approvisionne les usines d'égrenage de l'Etat et des opérateurs privées en coton graine.

Trois sociétés d'égrenage traitent toute la production nationale de coton graine, il s'agit de:

- SOTOCO : Société d'Etat qui gère les usines de Kara, Notsé et TANO d'une capacité totale de 90.000 tonnes.
- SICOT : gère deux (2) unités de 50 000 tonnes chacune soit 100.000 tonnes au total, installées à Tsévié.
- SOPIC: gère une (1) usine d'une capacité de 40.000 tonnes installée à Blitta
- SOCOSA : gère une (1) usine d'une capacité de 40 000 tonnes installée à Dapaong.

La capacité annuelle d'égrenage installée, 270 000 tonnes, est largement supérieure à la production nationale de coton graine. Comme le montre le tableau n° 40 ci-dessous, de 2001 à 2005, la production nationale moyenne de coton graine couvre 64% de la capacité totale des usines d'égrenage installées au Togo

Tableau n°77 : Approvisionnement des unités industrielles d'égrenage au Togo

Campagne	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Capacité d'égrenage nationale installée (Tonnes)	230 000	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
Production nationale de la campagne (Tonnes)	134 000	117 443	168 361	186 590	164 206	173 911
% utilisation Capacité égrenage	58,26%	50,87%	62,22%	68,89%	60,74%	64,07%
Cession coton graines aux usines d'égrenage (Tonnes)		117.442	168.360	186.589	164.205	173.810
Usine de SOTOCO Kara, Notsé, Tano	-	70.355	95.281	101.570	110.193	138.786
SICOT (AIGLON)	-	21.139	33.078	40.003	29.005	35.021
SOPIC / SOCOSA	-	25.948	40.001	45.015	25.007	-

Unités industrielles de trituration

La Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo (NIOTO), société issue de la privatisation de deux (2) sociétés et dont l'actionnaire principal est DAGRIS (Ex CFDT : Compagnie Française pour le Développement des Textiles) est la seule société qui traite industriellement les graines de coton. Son unité dispose d'une capacité nominale de 50.000 tonnes de graine de coton. Jusqu'en l'an 2000, SOTOCO approvisionnait l'usine NIOTO jusqu'à concurrence de 70% de sa capacité mais avec la création de nouvelles sociétés d'égrenage aux cotés de SOTOCO, priorité a été donnée par les nouvelles sociétés à l'exportation des graines de coton pour profiter des prix rémunérateurs prévalant sur le marché mondial. SOTOCO qui avait continué de livrer les graines à NIOTO a décidé à un moment donné, d'exporter une partie de ses graines de coton. Pour compenser la sous-utilisation, NIOTO s'est tournée vers la recherche de partenaires pour le traitement à façon d'amande de karité, NIOTO dispose, en effet, d'une chaîne d'une capacité de 20 000 tonnes/an d'amande de karité ou de palmistes. Cette stratégie lui a permis de faire tourner ses installations à plus de 80% de la capacité installée, à partir de 2003.

Prix de cession des graines de coton

Le prix de cession des graines de coton se négocie d'accord partie entre la SOTOCO et NIOTO, prix de cession carreau usine.

Process de fabrication

Le process de fabrication utilisé par NIOTO est la pré pression suivie de l'extraction au solvant de l'huile résiduelle dans les tourteaux et le raffinage.

Rendement

Le rendement en huile brute reste dans les limites admises aussi bien pour l'huile brute 16% - 18% que pour l'huile raffinée 15% - 17%.

NIOTO vend en l'état l'huile neutre (neutralisée, lavée et séchée) à d'autres usines de la région.

Etat des équipements industriels de trituration

L'année d'acquisition et de mise en exploitation de la plupart des équipements est 1987.

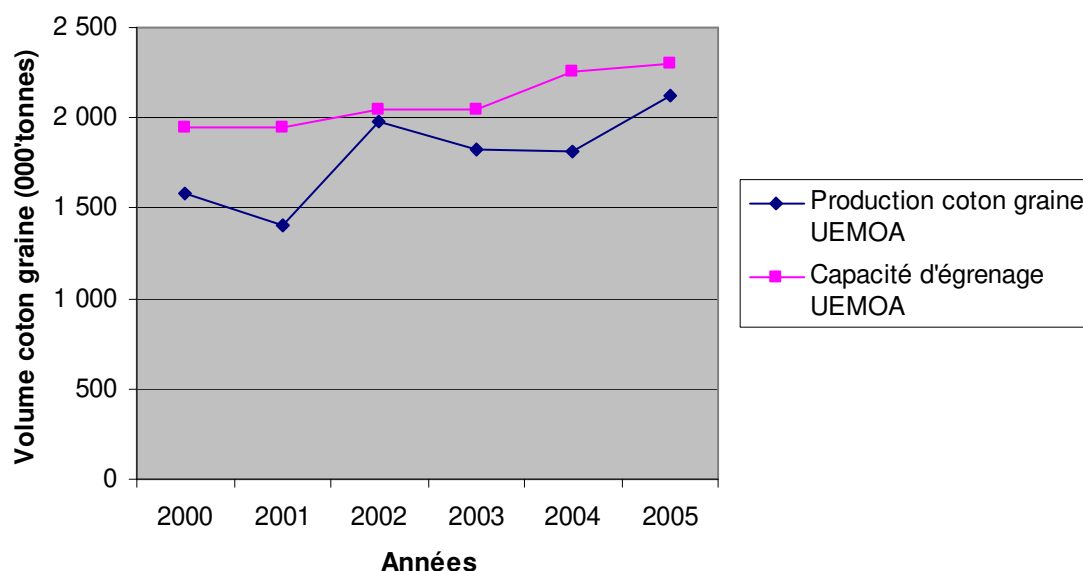
L'état des équipements est bon, ce qui dénote que les entretiens courants sont effectués et le remplacement de certaines pièces défectueuses est opéré en temps opportun pour permettre un fonctionnement correct et sans à coups de l'outil industriel.

Situation d'ensemble dans l'espace UEMOA

Production de coton graine et capacité d'égrenage

Le graphique n°13 présente l'évolution de la production de coton graine par rapport aux capacités d'égrenage pour l'ensemble des pays de l'espace UEMOA.

Graphique n°13: Evolution de la production de coton graine et de la capacité d'égrenage dans la zone UEMOA



L'examen de ce graphique révèle que de 2000 à 2005, la capacité d'égrenage des cinq principaux pays producteurs de l'UEMOA, est restée constamment supérieure à la production. Ce fait dénote une sous-utilisation de l'outil industriel de l'Union et par conséquent, un gonflement des coûts de production de la fibre et de la graine.

Situation des unités de trituration

Dix sociétés se partagent le parc industriel de trituration en exploitation dans les cinq principaux pays producteurs de coton de l'UEMOA avec une capacité totale annuelle installée estimée à 1, 155 millions de tonnes de coton graine comme présenté au Tableau n° 33 ci-dessous. Pour l'exercice 2005, l'ensemble des unités industrielles n'a trituré que 589 040 tonnes de graine de coton soit un taux d'utilisation moyen de l'ordre de 51%. Les productions issues de la trituration de ce tonnage de graine ont été de 74.977 tonnes d'huile raffinée et de 252.645 tonnes de tourteaux ce qui correspond à des rendements de 12,73 % pour l'huile et de 42,49 % pour la graine. Ces rendements sont faibles et pourraient être améliorés. Potentiellement, le rendement en huile pourrait atteindre une moyenne de 16%. Les statistiques de production des unités industrielles de trituration de l'UEMOA figurent en annexe C19.

3.2.3. Evaluation du bien fondé des localisations actuelles des unités industrielles de trituration

L'évaluation du bien fondé des localisations des implantations actuelles des unités industrielles de trituration peut s'appuyer sur la série d'indicateurs ci-après :

- Disponibilité de la matière première en quantité suffisante pour un approvisionnement optimal de l'usine
- Zones ou sites de provenance de la matière première situés à proximité ou dans un rayon de collecte moyen qui permet d'optimiser les coûts de transport
- Site de l'usine non enclavé et accessible en toute saison
- Existence de source permanente et durable d'approvisionnement en eau en quantité suffisante

Le raccordement au réseau de distribution électrique public et au réseau ferroviaire constitue un atout.

Tableau n°78 : Evaluation du bien fondé des localisations des unités industrielles de trituration de graine de coton de l'espace UEMOA

Huileries/pays	Localisation	Disponibilité/Proximité		Accessibilité
		Matière première	Eau	
Bénin				
Société des Huileries du Bénin (SHB)	Bohicon	Excentrée par rapport aux principales sources d'approvisionnement	oui	oui
Fludor Bénin S.A	Cana (sud de Bohicon)	Excentrée par rapport aux principales sources d'approvisionnement	oui	oui
Industrie Béninoise des Corps Gras (IBCG S.A)	Cotonou	Très éloignée des sources d'approvisionnement	oui	oui
Burkina Faso				
Société Nouvelle Huilerie CITEC (SN-CITEC)	Bobo-Dioulasso	Matière première disponible	oui	oui
JOSSIRA Huilerie	Bobo-Dioulasso	Matière première disponible	oui	oui
SOFIB Huilerie	Bobo-Dioulasso	Matière première disponible	oui	oui
Côte d'Ivoire				
TRITURAF	Bouaké	Cœur zone cotonnière	oui	oui
Mali				
HUICOMA	Koutiala Koulikoro-	Cœur zone cotonnière	oui	oui
FAMAB-SMO	Koutiala	Cœur zone cotonnière	oui	oui
Togo				
Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo : NIOTO	Lomé (zone portuaire)	Très éloignée des sources d'approvisionnement	oui	oui

Commentaires sur les localisations

Critères relatifs à la disponibilité de la matière première et à la proximité des sources d'approvisionnement

Bénin

La zone cotonnière se situe dans le nord du pays où sont concentrées plus de 90% de la production de coton graine et plus de 57% des capacités d'égrenage.

Sur les trois unités qui triturent les graines de coton, deux sont situées au centre du pays et une au sud sur le littoral atlantique. Il est à noter que les plus grosses zones de consommation servant de débouchés pour les produits finis des huileries se situent dans le sud du pays par où transitent également les exportations par le port et par voie terrestre pour l'approvisionnement du marché nigérian.

De cette configuration, il ressort que les coûts de transport de la matière première sont moyennement élevés pour les usines de la SHB de FLUDOR et élevés pour IBCG, mais les écarts sont partiellement compensés par les avantages liés à la proximité des zones de consommation du sud du Bénin et du Nigeria.

Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali

Les unités de trituration de ces trois pays sont implantées au cœur des zones cotonnières, à proximité des sources d'approvisionnement de la matière première. Pour le Burkina Faso et le Mali, le niveau de production du coton graine est suffisant pour saturer la capacité de trituration des usines de trituration.

Togo

Du point de vue du critère relatif à la disponibilité et la proximité de la matière première, l'unité de trituration de NIOTO est très défavorisée. Les sources d'approvisionnement sont très éloignées de Lomé. De plus, l'usine est implantée en zone portuaire proche de la mer ce qui contribue à augmenter l'humidité des graines de coton et à réduire les performances quantitatives et qualitatives des produits finis.

Critères relatifs à la disponibilité en eau et l'accessibilité

Tous les sites d'implantation des unités industrielles répondent à ces critères

Au total, on retiendra qu'en dehors de NIOTO et de IBCG qui sont défavorisées par leur éloignement des sources d'approvisionnement et par des coûts de transport peu compétitifs, les localisations des unités industrielles de transformation sont bien fondées au regard des critères techniques et économiques déterminants requis en la matière.

En outre, il est à noter qu'au regard de ces critères, l'option de création d'unités industrielles régionales n'est pas envisageable en raison du fait que de telles unités ne répondraient pas au double impératif de disponibilité de matière première en quantité suffisante et de proximité des sources d'approvisionnement.

3.3. Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton

La production d'huile de coton est tributaire de la production de coton graine, comme souligné précédemment. L'analyse de la compétitivité portera sur l'huile de coton et les autres produits pouvant exercer des influences sur la compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton et sera principalement axée sur l'ensemble des cinq principaux pays producteurs sans toutefois oublier les autres pays.

3.3.1. Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Bénin

Résultats de production des usines d'égrenage de coton de la SONAPRA Bénin sur la période 2000 à 2005

Le parc industriel de la SONAPRA compte 10 unités d'égrenage. L'analyse des statistiques d'exploitation de l'ensemble de ces dix (10) unités industrielles révèle que leur taux d'utilisation moyen sur la période de 2000 à 2005 est de 53,3 % de la capacité d'égrenage installée. Ce taux induit un faible niveau de compétitivité car il génère des coûts fixes élevés.

Les rendements moyens à l'égrenage de la fibre et de la graine s'élèvent respectivement à 42,6 % et 54 %. Ces niveaux de rendement moyens se situent au dessus des moyennes de la sous-région notamment en ce qui concerne les rendements de la graine, matière première des usines de trituration. On en retiendra que les rendements à l'égrenage de la SONAPRA qui détient 53% des capacités d'égrenage du Bénin sont performants à l'échelle de l'espace UEMOA²².

Résultats d'exploitation de l'huilerie de la société SHB Bénin

Les principales données de production de l'usine de trituration de graine de coton de la société SHB du Bénin sont résumées dans le tableau s'y rapportant en annexe B2 pour la période allant de 2001 à 2005. Sur cette période, l'usine de trituration SHB-BENIN a acheté en moyenne 87.646 tonnes de graines de coton par an et en a traité 82.107 tonnes, soit en moyenne un pourcentage de traitement de 93,7%. La production d'huile de graine de coton raffinée qui en a résulté est de 13.198 tonnes, soit un rendement moyen d'environ 16%.

Structure des coûts de trituration de SHB

La structure des coûts de trituration de la société SHB-BENIN est composée en moyenne de 61,6% de coûts variables et de 38,4% de coûts fixes. Le poste le plus absorbant est celui de l'achat de graine de coton qui consomme en moyenne 35,1% des coûts totaux. On pourrait donc en déduire que SHB-BENIN consacre une grande partie de ses ressources à l'achat des matières premières. Cette allocation serait un élément déterminant dans la compétitivité des huileries de graine de coton du Bénin par rapport aux huileries analogues des autres gros pays producteurs de l'huile de graine de coton de l'espace UEMOA. Les dotations aux amortissements consomment 10,8% des charges totales. Cette dotation représente environ

²² Voir détails en annexe C1

.853.131570 FCFA par an. Les frais liés au personnel ne représentent que 4,2% des coûts de trituration de SHB-BENIN comme en illustre le tableau suivant.

Tableau n°79°: Coûts de trituration moyens de SHB-BENIN sur la période 2001-2005 en FCFA et en pourcentage

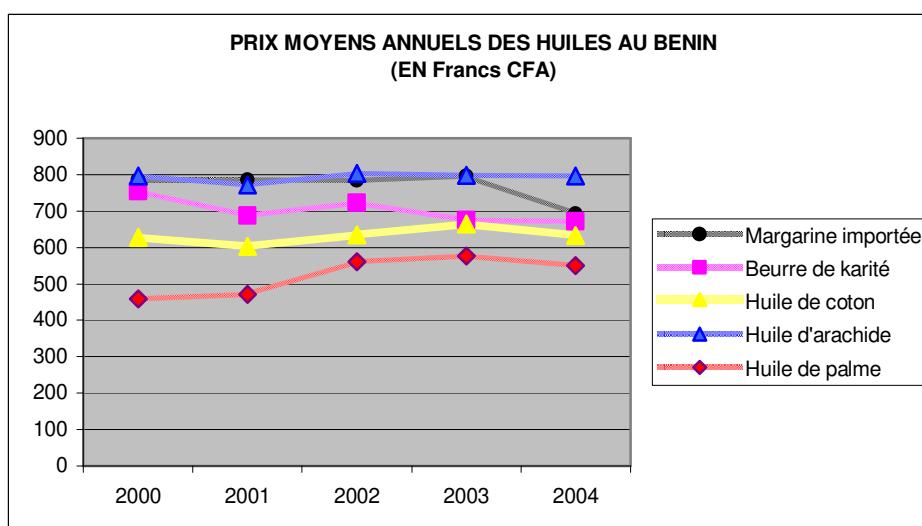
Total des frais variables : 4854490181 FCFA (61,6%)	Valeur achat graine de coton	2763350853	35,1
	Transport graine usine égrenage - usine trituration	801121194,6	10,2
	Coûts fournitures de fabrication	277732456,4	3,5
	Entretien machine et équipement de fabrication	190062600	2,4
	- Coût Fuel et/ou gasoil	62170003,4	0,8
	- Energie électrique de ville & eau	241446701,8	3,1
	Frais des emballages	222742940,4	2,8
	Coût variable main d'œuvre	420364037	5,3
Total frais fixes : 7882695639 FCFA (38,4%)	Frais généraux fabrication	97164139,8	1,2
	Dotations amortissements	853131570	10,8
	Frais fixes liés au personnel	329491170	4,2
	- Frais financiers	647390338,6	8,2
	- Autres frais	1101028240	14

Source : Enquêtes de terrain et calculs du consultant

Prix moyens annuels des huiles au Bénin

Le graphique ci-dessous, indique l'évolution du prix de l'huile de graine de coton en comparaison à celle du prix des autres huiles concurrentes sur le marché béninois.

Graphique n°14 : Evolution des prix moyens annuels des huiles au Bénin en FCFA (Période 2000-2004)



Source : INSAE

Au total, l'huile d'arachide paraît l'huile la plus chère sur l'ensemble des cinq(5) huiles à savoir l'huile d'arachide, de la margarine importée, le beurre de karité, les huiles de coton et de palme qui viennent d'ailleurs respectivement dans cet ordre de prix décroissant. On en déduit que l'huile de palme est la principale huile concurrente et l'huile de graine de coton en matière de compétitivité-prix.

Mais au-delà de ces statistiques, il convient de souligner que la compétitivité de l'huile de coton pourrait être améliorée au Bénin s'il était tenu compte de certaines défaillances qui remontent jusqu'à la production du coton graine et en l'occurrence le Système de Rémunération (SR).

En effet, le Système de rémunération au Bénin (SR) intègre sept dispositifs: 1) le contrat de production; 2) les modes d'évaluation et de classement de la qualité du coton; 3) la règle de calcul du prix du coton-graine; 4) les modalités des paiements des producteurs et des transporteurs; 5) le crédit intrant et la caution solidaire; 6) les transferts liés aux délégations des tâches et 7) la péréquation des prix.

De l'analyse du système, ²³ cinq(5) principaux enseignements se dégagent: i) les imperfections de la relation d'agence à structure imbriquée avec délégations des tâches, ii) la création et le partage de rente de collusion entre un agent et son superviseur aux dépens du principal, lorsque ce dernier n'est pas en mesure de vérifier parfaitement le travail du second, iii) l'inefficacité de l'évaluation de la qualité du coton graine liée à l'inadéquation des moyens et méthodes de mesure utilisés, iv) la prévalence entre les acteurs, de l'asymétrie d'information sur la qualité à l'exportation, bien qu'il existe une interprofession, v) l'utilisation des défaillances du SR par les agents économiques pour augmenter leurs profits personnels à travers des transactions collusives et des captures décentralisées de quatre types de rentes: rente de qualité, de collusion, de position et de rareté dans l'ignorance de leurs pertes. Somme toute, ce système, bien qu'il soit accepté par les acteurs, se révèle comme un instrument inefficace au regard de l'amélioration de la qualité du coton fibre. Mais les grands gagnants du système sont les égreneurs et les producteurs de coton graine de basse qualité.

3.3.2. Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Burkina Faso

La SOFITEX au Burkina Faso égrène en moyenne 477.389 tonnes de coton graine par an dont elle tire 250.635 tonnes de graine pour un rendement de 52,6%. Sur la période concernée, la SOFITEX figure parmi les deux premiers producteurs de graine de coton de l'espace UEMOA. Toutefois, il est à noter que les rendements à l'égrenage aussi bien de la fibre (41,9%) que de la graine (52,6%), sont plutôt moyens et peu compétitifs en comparaison des rendements d'autres pays de la région qui atteignent 43% pour la fibre en Côte d'Ivoire et 54% pour la graine au Bénin.

²³ YERIMA B. Thèse de Doctorat en Agro-économie (p348) ENSAM Montpellier -2005.

Structure des coûts moyens d'égrenage de la Société de SOFITEX sur la période 2001-2006 en millions de FCFA

L'analyse de la structure des coûts d'égrenage de la Société SOFITEX du Burkina Faso révèle que les charges variables représentent 88,8% des charges dont 58% pour l'achat de coton-graine. Quant aux charges fixes, elles absorbent 11,2% des dépenses totales. En outre, les dotations aux amortissements représentent 3,6% des coûts totaux de production de SOFITEX sur la période 2001 à 2006²⁴.

Structure des coûts moyens de trituration de la graine de coton de SN Citec du Burkina Faso sur la période 2000 à 2005

Les statistiques de trituration de la Société SN Citec sont synthétisées dans le tableau suivant dont les détails se retrouvent en annexe.

Tableau n°80 : Coûts moyens de trituration de la graine de coton de SN Citec du Burkina Faso sur la période 2001 à 2005

Coûts moyens de trituration par an sur la période 2001_2005 (en milliers de FCFA)			
Total des frais variables: 9 538 054 milliers de FCFA (68,9%)	Valeur achat graine de coton	3 175 723	22,9%
	Transport graine usine égrenage - usine trituration	27 673	0,2%
	Manutention graine usine égrenage et usine trituration	172 273	1,2%
	Coûts fournitures de fabrication	3 887 231	28,1%
	Entretien machine et équipement de fabrication	193 385	1,4%
	Coût Fuel et/ou gasoil	101 125	0,7%
	Energie électrique de ville	432 773	3,1%
	Eau	86 668	0,6%
	Frais des emballages	1 352 677	9,8%
Total frais fixes : 4 311 339 milliers de FCFA (31,1%)	Coût variable main d'œuvre	108 527	0,8%
	Frais généraux fabrication	3 957 398	28,6%
	Dotations amortissements	1 011 412	7,3%
	Frais fixes liés au personnel	754 696	5,4%
	Frais financiers	170 793	1,2%

Source : SN-CITEC

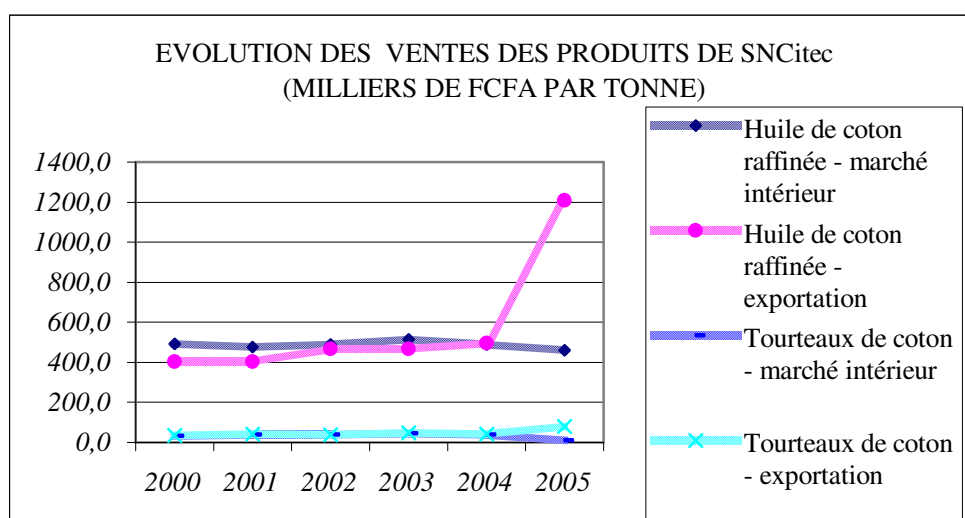
Les coûts de production sont composés de 68,9% des frais variables et de 31,1% des frais fixes. L'achat de graines de coton représente 22,9% des charges totales contre 29,4% pour la moyenne de son homologue du Bénin. Il est à noter que les fournitures de fabrication représentent de loin les coûts les plus importants de trituration de graine de coton pour la SN CITEC. Quant aux frais généraux de fabrication, ils représentent 28,6% des dépenses totales et constituent de facto le poste le plus absorbant des frais fixes. Les frais de personnel influencent les dépenses totales de 5,4% alors que cette influence est de 7,7% pour l'huilerie béninoise. Les dotations aux amortissements représentent en moyenne 7,3% des dépenses totales de SN CITEC contre 10,6% pour la moyenne de l'industrie béninoise

²⁴ Confer détails en annexe B5

Evolution des ventes de produits de la SN CITEC au Burkina Faso

La SN CITEC produit et commercialise sur le marché intérieur et à l'exportation, de l'huile de coton raffinée et des tourteaux. Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ventes de ces produits sur les deux marchés, sur la période allant de 2000 à 2005.

Graphique n°15 : Evolution des ventes de l'huile et des tourteaux au Burkina Faso



Source : SN-CITEC

La moyenne annuelle du prix de vente de l'huile de coton est de 486 600 FCFA par tonne sur le marché intérieur. En ce qui concerne le marché à l'exportation ce prix a été légèrement inférieur à 500 000 FCFA jusqu' en 2004, avant de s'envoler pour s'établir à 1 207 600 FCFA la tonne en 2005. Quant aux tourteaux de coton vendus par la SN CITEC, les prix sont en moyenne respectivement de 33 700 FCFA la tonne pour l'absorption domestique et 47 500 FCFA la tonne pour les volumes destinés à l'exportation comme l'illustre le tableau en annexe B9.

3.3.3. Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton en Côte d'Ivoire

Résultats de production des usines d'égrenage de la Côte d'Ivoire sur la période 2000-2006

Les statistiques de production des usines d'égrenage de la Côte d'Ivoire sont résumées en annexe B10. Ainsi, ces usines achètent et égrenent en moyenne 123 473 tonnes de coton par an. Le rendement moyen en fibre est de 43% par an alors que le rendement en graine de coton est de 52% par an.

Structure des coûts de production des usines d'égrenage de la Côte d'Ivoire

D'une manière générale, les charges variables des industries d'égrenage de la Côte d'Ivoire occupent 79,4% de l'ensemble des charges, alors que les charges fixes n'influencent les

charges totales qu'à concurrence de 20,6%. Le poste le plus absorbant des charges variables est l'achat de coton graine aux producteurs qui consomme 70,1% des charges totales et est de facto la charge la plus importante. Quant aux frais fixes, 9,5% des charges totales sont canalisés vers les dotations aux amortissements tandis que 9,3% des charges sont destinés aux frais liés au personnel (cf. détail en annexe B11).

Une comparaison des industries d'égrenage de la Côte d'Ivoire avec la SOFOTEX du Burkina Faso révèle que les charges variables absorbent moins de ressources ; 79,40% pour la Côte d'Ivoire contre 88,8% pour le Burkina Faso. De plus, les industries ivoiriennes consacrent en moyenne 70,10% de leurs ressources à l'achat des graines de coton alors que la SOFITEX du Burkina Faso n'en consacre que 58,8%

Prix de cession de la graine de coton en Côte d'Ivoire de 2001 à 2006 en FCFA/Tonne

En Côte d'Ivoire, il n'a pas été observé de livraison de graines de coton à des tritrateurs artisanaux. La majeure partie de la production de graines de coton est livrée aux tritrateurs industriels à un prix ayant varié de 33.000 FCFA/tonne au cours de la campagne 2000/2001, à 25.000 FCFA/tonne au cours de la campagne 2005/2006. Une partie de la graine de coton est également cédée aux agriculteurs et éleveurs au prix de 25.368 FCFA/tonne. Le prix moyen de placement des graines à l'exportation est de 21.936 FCFA/tonne par an.

Résultats de production de l'usine TRITURAF en Côte d'Ivoire sur la période 1995-2005

Les statistiques résumées dans le tableau en annexe révèlent que la société de trituration achète en moyenne 120 106 tonnes de graine de coton par an et produit 16 614 tonnes d'huile raffinée de coton, vendue à 455 625 FCFA la tonne pour un rendement de 13,83%. La production de tourteaux de coton est en moyenne de 46 993 tonnes par an soit un rendement de 39,13%.

3.3.4. Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Mali.

Au vu des statistiques, on notera que les unités d'égrenage²⁵ du Mali, entre 1999 et 2005 ont connu un taux d'utilisation en dents de scie. Tantôt les usines fonctionnent en situation de sous utilisation des capacités de production, tantôt en situation de dépassement des capacités de production. En effet, au cours des campagnes 1999/2000, 2000/2001, et 2002/2003, les taux d'utilisation ont été respectivement de 85%, 45%, et 81% alors que les campagnes 2004/2005, 2001/2002 et 2003/2004 ont enregistré une exploitation en dépassement des capacités de production respectivement de 104%, 106% et 113%. De même, les rendements en coton fibre et en graine de coton sont également fluctuants variant de 41% à 43% pour la fibre et de 51 à 53% pour la graine.

²⁵ Il s'agit des productions agrégées des 17 unités d'égrenage de la CMDT.

Résultats de production des usines de trituration HUICOMA MALI

Sur la période 2003-2005, les huileries de graine de coton du Mali ont acheté en moyenne 188.855 tonnes de graine de coton par an. Elles ont obtenu en moyenne 23.275 tonnes d'huile de coton raffinée par an et 106.413 tonnes de tourteaux de coton ce qui correspond à des rendements moyens de 13% en huile et de 59% en tourteaux.

Structure des coûts de trituration de la graine de coton au MALI

La structure des coûts de trituration de la graine de coton de HUICOMA_MALI est composée de 61% de charges variables et de 39% de charges fixes. A l'instar des autres huileries de trituration de graine de coton, le poste « Valeur achat graine de coton » demeure celui le plus absorbant du triturateur du Mali (32,1%). Au niveau des frais fixes, les dotations aux amortissements consomment 14,6% des charges totales. Ce poste est suivi de celui des « frais fixes liés au personnel » qui influence 13,9% de l'ensemble des charges conformément au tableau suivant.

Tableau°81 : Coûts moyens de trituration de HUICOMA MALI sur la période 2003 à 2005

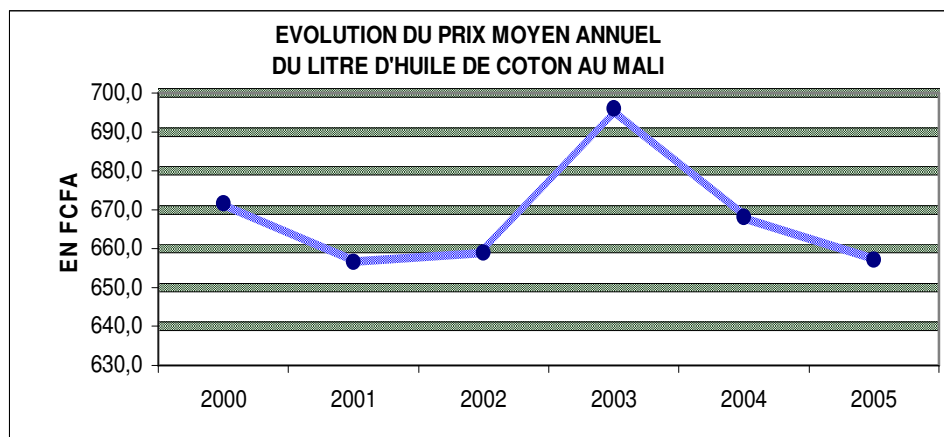
	Désignation	Coûts moyens (FCFA)/an	%
Total des frais variables : 13 007 250 791 FCFA (61%)	Valeur achat graine de coton	6 877 552 849	32,1
	Transport graine usine égrenage - usine trituration	1 369 031 393	6,4
	Manutention graine usine égrenage et usine trituration	191 916 689	0,9
	Coûts fournitures de fabrication	2 399 894 213	11,2
	Entretien machine et équipement de fabrication	214 629 517	1,0
	Coût Fuel et/ou gasoil	1 030 684 229	4,8
	Energie électrique de ville et eau	591 100 985	2,8
	Frais des emballages	2 054 082 959	9,6
	Coût variable main d'œuvre	170 155 109	0,8
	Dotations amortissements	3 138 034 208	14,6
Total frais fixes : 8 448 571 022 FCFA (39%)	Frais fixes liés au personnel	2 975 906 656	13,9
	Frais financiers	423 877 226	2,0
	Autres frais	1 910 752 932	8,9

Source : HUICOMA

Evolution du prix moyen annuel de vente en détail du litre d'huile de coton au MALI

La courbe de l'évolution du prix moyen de vente de l'huile de coton est représentée dans le graphique ci-dessous :

Graphique n°16 : Evolution du prix moyen annuel du litre d'huile de coton au Mali



Source : HUICOMA

L'évolution du prix de l'huile de coton sur le marché de détail au Mali fluctue entre 656,5 FCFA en 2001 et 696 FCFA en 2003. Le prix moyen le plus faible a été observé donc en 2001 et le plus élevé, en 2003.

Chiffre d'affaires des tritrateurs de graine de coton au Mali sur la période 2003 à 2005

Au départ usine, l'huile de coton raffinée est vendue en moyenne à 515.775 FCFA la tonne, tandis que les tourteaux de coton sont vendus en moyenne à 54.961 FCFA la tonne à l'intérieur du pays.

3.3.5. Analyse comparative des principaux paramètres de compétitivité des pays producteurs d'huile de coton de l'UEMOA

Taux d'utilisation des capacités installées des huileries de graine de coton de l'UEMOA

Tableau n°82 : Taux d'utilisation des capacités installées des huileries de graine de coton de l'UEMOA (%)

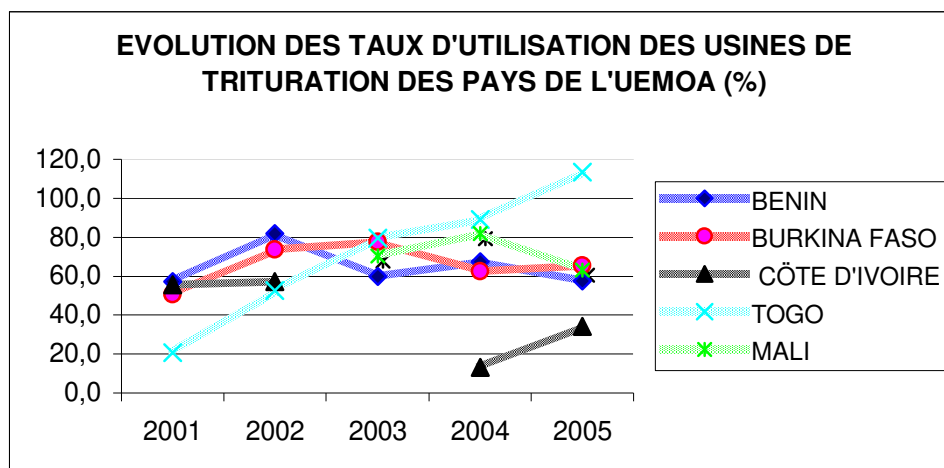
ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005
BENIN	57,1	82,0	59,9	67,3	57,7
SHB	59,5	84,1	63,0	77,4	58,1
FLUDOR	54,1	79,2	59,9	68,8	80,0
IBCG			50,6	33,5	6,1
BURKINA FASO	50,8	73,6	77,5	62,6	65,5
SN-CITEC	91,0	93,8	97,6	82,4	88,3
JOSSIRA	3,4	41,5	56,1	34,5	37,5
SOFIB		56,2	50,0	42,2	37,8
CÔTE D'IVOIRE	55,4	57,2		13,2	34,2
TRITURAF	55,4	57,2		13,2	34,2
MALI			70,4	81,7	63,3
HUICOMA			70,4	81,7	63,3
TOGO	20,8	52,8	79,4	89,2	113,3
NIOTO	20,8	52,8	79,4	89,2	113,3

Source : Unités industrielles de l'UEMOA

- SNCITEC est l'huilerie de graine de coton qui détient le meilleur taux d'utilisation des capacités installées dans l'espace UEMOA avec des taux variant entre 82,4 et 97,6 % et une régularité de l'approvisionnement en matière première.

Les moyennes calculées des taux d'utilisation pour chaque pays sont illustrées à travers le graphique suivant.

Graphique n°17 : Evolution des taux d'utilisation des usines de trituration des pays de l'UEMOA



Source : Unités industrielles de l'UEMOA

La crise politique qu'a connue la Côte d'Ivoire a eu un impact sur la capacité de production de TRITURAF qui a enregistré une courbe « coudée ». NIOTO, malgré la faible capacité de production de graine de coton au Togo, a enregistré une croissance régulière de ses approvisionnements, tournant parfois au-delà de sa capacité de production comme ce fut le cas en 2005.

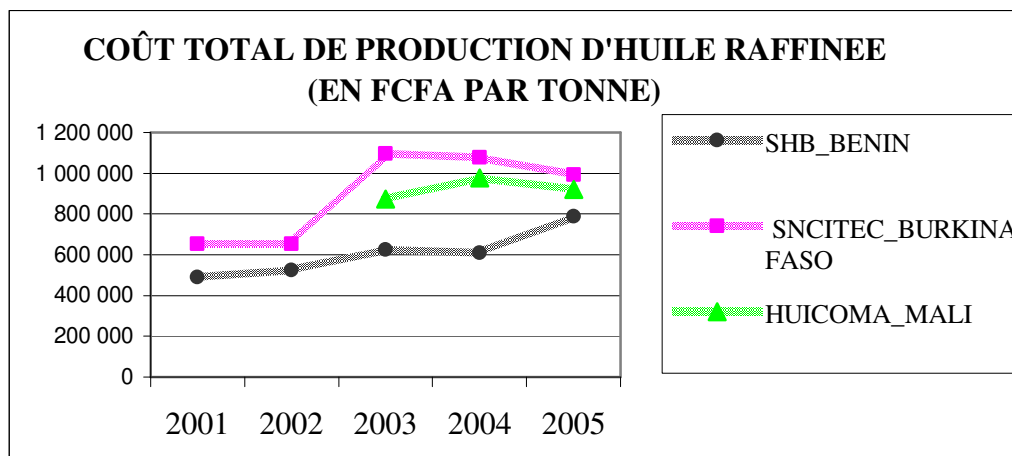
Analyse comparative des coûts par tonne de l'huile de graine de coton au BENIN au BURKINA FASO et au MALI

L'analyse comparative révèle des disproportionnalités dans la structure des coûts de production d'une tonne d'huile de graine de coton dans les principaux pays producteurs du coton de l'UEMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. En effet, sur la période 2001-2005, la production d'une tonne d'huile de graine de coton nécessite en moyenne 597 255²⁶ CFA pour l'huilerie SHB Bénin, alors que ce coût est de 894 682 en moyenne pour la SNCITEC Burkina sur la même période. On pourrait donc dire que le Bénin dispose d'avantages comparatifs dans la production d'huile de graine de coton par rapport au Burkina Faso. La même analyse menée sur HUICOMA Mali sur la période 2003-2005 révèle un coût de production moyen de 923 823FCFA. On pourrait donc être tenté de conclure que la production d'huile de coton est plus avantageuse au Burkina Faso comparativement au Mali. Mais l'analyse fondée sur le calcul des moyennes peut cacher des informations surtout lorsque

²⁶ Se référer à l'annexe C18 pour plus de détails.

les données ne sont pas récoltées sur une même période. Cette équivoque peut être alors levée à travers le graphique suivant.

Graphique n°18 : Coût total de production d'huile raffinée par unité industrielle (FCFA/tonne)



Source : Unités industrielles de l'UEMOA

Au total, et sur la base des statistiques disponibles, SHB-Bénin obtient des coûts de production de l'huile de coton plus faible que ceux de HUICOMA-MALI et de la SNCITEC-BURKINA. En somme le Bénin est plus compétitif dans la production d'huile de graine de coton par rapport au Mali et au Burkina Faso.

Comparaison des structures de coûts de trituration entre le Bénin le Burkina Faso et le Mali

Le tableau comparatif montre que les « frais variables » sont les postes les plus budgétivores pour les trois pays. Il est de 61% pour le Mali et 68,9% pour le Burkina Faso et 61,6% pour le Bénin. Le Mali consacre en moyenne 32,2% de ces charges en achat de graine de coton, le Burkina Faso n'en consacre que 22,9% tandis que le Bénin alloue 35,1% de ses dépenses totales dans l'achat de graine de coton. En outre, il est à noter qu'au niveau des dotations aux amortissements, le Burkina n'y consacre en moyenne que juste la moitié des dotations aux amortissements du Mali. Et pourtant ; il s'agit de la même dépréciation comptable. Cet écart pourrait résulter de la différence entre la structure des investissements et l'âge des équipements. Ce fait stylisé pourrait expliquer en partie la faible compétitivité de HUICOMA_Mali par rapport aux autres principaux concurrents producteurs comme l'ont révélé les projections de la production de l'huile de graine de coton abordées dans la partie « Etude de marché ». Il serait alors intéressant de faire un inventaire sur l'état des équipements de la Société HUICOMA au Mali.

Tableau n°83 : Comparaison des coûts de production d'huile de graine de coton (%)

Désignation	BENIN	BURKINA FASO	MALI
Total coût de trituration =Frais variables + frais fixes	100	100	100
Total des frais variables	61,6	68,9	61
Total frais fixes	38,4	31,1	39
Valeur achat graine de coton	35,1	22,9	32,1
Dotations amortissements	10,8	7,3	14,6
Frais fixes liés au personnel	4,2	5,4	13,9
Coûts fournitures de fabrication	3,5	28,1	11,2
Frais des emballages	2,8	9,8	9,6
Coût variable main d'œuvre	5,3	0,8	0,8
Transport graine usine égrenage - usine trituration	10,2	0,2	6,4
Coût Fuel et/ou gasoil	0,8	0,7	4,8
Energie électrique de ville et eau	3,1	3,7	2,8

Source : Unités industrielles de l'UEMOA

De même, au niveau des frais fixes liés au personnel, on note une grande différence entre tritrateurs malien et burkinabé, 13,9% des charges contre 5,4%. Ce même poste ne consomme que 4,2% des charges totales de SHB-BENIN.

Au total, en dehors de quelques postes où on observe une relative homogénéité des coûts de production, ces trois tritrateurs présentent beaucoup de divergences dans leurs structures de coûts de productions. Pour ce qui concerne le cas spécifique du Mali, la faible compétitivité pourrait résulter de trois (3) postes notamment dans la structure de production. Il s'agit des dotations aux amortissements, des frais liés au personnel (évoqués précédemment), mais aussi des coûts liés au fuel et / ou gasoil absorbant 4,8% des charges contre 0,7% pour le Burkina Faso et 0,8% pour le Bénin.

En outre, le Burkina Faso et le Mali pourraient améliorer leur compétitivité en révisant les coûts liés aux frais d'emballage, respectivement de 9,8% pour le Burkina Faso, 9,6% pour le Mali contre seulement 2,8% pour le Bénin. Par analogie, le Burkina Faso gagnerait à améliorer sa compétitivité à travers une révision des coûts de fournitures de fabrication qui demeurent les plus élevés : 28,1% contre 11,2% pour le Mali et seulement 3,5% pour le Bénin.

Prix moyen de l'huile de coton HT départ usine dans les différents pays producteurs

Les différents prix de vente de l'huile de coton par pays de provenance sont résumés dans le tableau suivant et résultent de la configuration des différents coûts de production.

Tableau n°84 : Prix moyen d'une tonne d'huile de coton HT départ usine par pays (FCFA)

Origine du producteur de l'huile de graine de coton	Bénin	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Mali
Prix moyen d'une tonne d'huile de coton HT départ usine (FCFA)	404 433	455 625	486 600	515 775

Source : Unités industrielles de l'UEMOA

Le Bénin semble offrir des avantages comparatifs dans la production d'huile de graine de coton. La tonne, à la sortie de l'usine, est vendue à 404 433FCFA en moyenne, comparativement aux autres pays que sont la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali dont les montants respectifs sont 455 625CFA, 486 600FCFA et 515 775 FCFA en moyenne. La position du Mali pourrait être liée à la lourdeur de la structure des coûts de production de l'huile de graine de coton, 14,6% de ses charges sont absorbés par les dotations aux amortissements et le poste « frais fixes liés au personnel » en consomme 13,9%.

Mais au- delà de ces statistiques, il convient de souligner que la commercialisation de la filière oléagineuse en général et la sous filière graine de coton en particulier souffre d'un problème d'inadéquation du conditionnement de l'huile avec les préférences et habitudes du consommateur. En effet, à l'exception des populations urbaines du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, dont la consommation d'huile végétale en bouteille de 90 ou 100 centilitres s'est généralisée et ne se limite plus aux classes aisées, la plupart des pays ne connaissent que la vente en vrac, généralement à partir de fûts de 200 litres. On pourrait donc proposer aux producteurs d'huile de coton en particulier, la possibilité de sa commercialisation dans des contenants plus réduits et donc plus accessibles aux consommateurs

3.3.6. Compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton au Nigeria

Au vu des données de production actuellement disponibles, la production de coton graine du Nigeria se situait autour d'une moyenne annuelle de 400 000 tonnes jusqu'en 2002. Mais après la disparition de la « Nigeria Cotton Board (NCB), organisme de promotion et de réglementation du secteur, la filière s'est désorganisée et la production est entrée dans un cycle de déclin²⁷. Dans ce contexte, le Nigeria ne constitue pas un concurrent pour les pays de l'UEMOA dans la production du coton et de ses dérivés. Au contraire, on assiste chaque année à des trafics frauduleux de coton graine du nord-est du Bénin vers le Nigeria. Les volumes objet de ce trafic restent difficiles à évaluer, mais ils sont relativement modestes en raison des mesures dissuasives mises en place par les organisations professionnelles et les autorités administratives.

²⁷ Se référer à l'analyse de la production de l'huile de graine de coton au Nigeria dans la partie « Etude du marché » et plus particulièrement au graphique annexé sur la projection de la production de l'huile de graine de coton au Nigeria.

Cependant, depuis 2003, le Nigeria a initié de profondes réformes structurelles qui, à terme, doivent insuffler un dynamisme nouveau à la filière coton. Si ces réformes²⁸, visant à ressusciter la filière coton, venaient à être conduites à terme, la production du Nigeria pourrait constituer une menace pour les autres pays producteurs, en l'occurrence ceux de l'espace UEMOA, espace avec lequel le Nigeria ne manque pas de réaliser des transactions. Quelles sont donc les principales destinations des exportations du Nigeria?

Les principales destinations des exportations en pourcentage de 1994_1998.

Eu égard aux statistiques synthétisées en annexe, il est donc de constat que les exportations du Nigeria sont peu destinées aux pays de l'espace UEMOA. Cependant, le Bénin, compte tenu de sa proximité, n'est pas une destination négligeable pour le Nigeria. En effet, le Bénin consomme environ 8,1% des exportations du Nigeria. Il est suivi de la Côte d'Ivoire qui en absorbe 5,1% et le Sénégal, 2,8%. Le Niger et le Togo absorbent respectivement 1,8% et 1,2% des exportations du Nigeria.

Au total, 19% des exportations du Nigeria sont absorbés par cinq (5) pays de l'UEMOA que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Niger et le Togo. Il serait intéressant par la suite d'analyser les provenances des importations des huiles végétales du Nigeria

Tableau n°85 : Importations des huiles végétales du Nigeria par pays de provenance sur la période 2001-2005 en milliers de tonnes

	Import		Import		Import
Suif	407,3	Huile de soja	6,8	Beurre et graisse	17,5
U.S.A	181,7	France	2,6	Belgique Lux	0,5
Royaume-Uni	102,8	Pays Bas	3	France	0,6
Australie	62,2	Autres pays	1,2	Irlande	2
Canada	23,1			Pays Bas	9,2
Uruguay	16,2	Huile de palme	920,1	Nouvelle Zélande	4
Brésil	6,3	Indonésie	0,8	Autres pays	1,2
Italie	5,2	Malaisie	190,5		
Pays-Bas	4,7	Autres pays	460,7		
Autres pays	3,6				
Argentine	1,5				

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Le Nigeria importe donc de l'huile de soja dont les principaux fournisseurs sont les Pays bas et la France. Il importe aussi du suif dont les principales provenances sont respectivement par importance U.S.A, Royaume-Uni, Australie, Canada, Uruguay, Brésil, Italie, Pays-Bas, Autres pays et Argentine comme contenu dans le tableau.

²⁸ Lesdites réformes sont contenues dans « The Presidential Committee on vegetable oil production in Nigeria. An implementation plan to submitted to the Honorable Minister of Agriculture and Rural development (2003, pages 31 à 35).

Cependant, certaines statistiques peuvent retenir l'attention. En effet, selon « The Presidential Committee on vegetable oil production in Nigeria. (2003, page iii), la production de l'huile de palme et de palmiste occupe 72% de la production des huiles végétales. Malgré l'importance de cette production, le Nigeria importe de l'huile de palme en provenance de la Malaisie, de l'Indonésie et d'autres pays. Ces faits stylisés confirment le débouché potentiel que constitue le marché du Nigeria pour l'écoulement des produits oléagineux en l'occurrence de la sous filière graine de coton pour les pays de l'espace UEMOA qui n'exploitent pas encore ce marché dans la commercialisation de l'huile de graine de coton

3.3.7. Identification des déterminants de la compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton

Identification des facteurs de performance et de compétitivité des produits oléagineux.

Cette partie sera davantage étayée car selon Mr Lossou Galé DJIBOM (Mon ami Macro économiste), on ne comprend pas pourquoi la référence à ces différents pays dans le document. Confère observations de la BOAD page 12 sur la compétitivité. Et pourtant, les points 30 et 31 des TDR rappelés encore dans le document en font mention.

L'analyse sur l'identification des déterminants de la compétitivité de la sous filière oléagineuse graine de coton se référera à quelques gros pays producteurs mondiaux des oléagineux en général et permettra de tirer deux enseignements :

- ✓ Primo, l'huile de graine de coton est un bien substituable, donc fortement concurrencée. Ainsi, la consommation de l'huile de graine de coton est influencée par les autres produits concurrents. La baisse du prix de l'huile de palme pourrait susciter, (toutes choses étant égales par ailleurs), un accroissement de la demande de ce bien au détriment de l'huile de graine de coton. Compte tenu de ces relations d'interdépendance, il est nécessaire de restaurer la notion de compétitivité par rapport aux choix alternatifs.
- ✓ Secundo, les pays de l'espace UEMOA ne sont pas les seuls producteurs des oléagineux. Dans cet environnement concurrentiel, il est nécessaire de puiser dans les expériences des autres, ce qui pourrait leur permettre de renforcer leurs acquis et de combler leurs insuffisances.

La référence à la Chine

La Chine est le premier pays producteur de coton dans le monde mais sa forte consommation la place en position d'importateur structurel. La production chinoise est issue d'une agriculture familiale, avec une sole cotonnière d'environ 0,3 hectare²⁹ par exploitation, dont le niveau d'intensification lui permet d'atteindre l'un des rendements les plus élevés au monde. C'est le résultat d'une volonté politique pendant près d'un demi-siècle, à partir d'une recherche dynamique et d'un soutien aux producteurs à travers subventions aux intrants et garanties de prix d'achat. Dès la veille de l'entrée de la Chine à l'OMC, il n'y a plus de subvention directe aux producteurs de coton et la production cotonnière se poursuit dans une filière de plus en plus libéralisée. Le mode d'intensification persiste en raison du

²⁹ Se référer à http://www.john-libbey-eurotext.fr/fr/revues/agro_biotech/agr/e-docs/

développement du marché des intrants. L'utilisation de variétés de coton génétiquement modifié (CGM) s'inscrit comme une nouvelle étape de l'intensification.

La référence à la Malaisie

Pratiquant une culture pérenne tournée vers l'exportation, exposée à une contrainte extérieure forte que sont les variations des prix mondiaux, et une contrainte intérieure tout aussi prégnante qui est la productivité du travail, la stratégie de l'Etat malaisien fournit un exemple inégalé de conquête de marchés extérieurs et de couverture du risque prix. La Malaisie est le premier exportateur mondial d'huile de palme, avec 65 % des parts du marché mondial de cette huile actuellement. La stratégie que nous résumons a constitué en trois points³⁰:

- privilégier les activités intenses en capital, qui permettent d'augmenter les gains de productivité, (ce sont les activités de transformation) ;
- favoriser la diversification des exportations, qui doivent couvrir plusieurs secteurs d'activités et au sein d'un même secteur, plusieurs produits ;
- créer un marché à terme de l'huile de palme brute (Kuala Lumpur Commodity Exchange ou KLCE, maintenant COMDEX pour Commodity and Monetary Exchange of Malaysia) afin d'offrir aux producteurs, transformateurs, exportateurs locaux un outil de gestion du risque prix et un climat favorable aux investissements.

C'est ainsi qu'après l'exportation d'huile de palme brute à partir des plantations de l'Etat fédéral (plantations du Felda) venues renforcer le secteur privé établi depuis 1918, l'industrie de première transformation comme la raffinerie est encouragée au début des années 1970 par des investissements directs et la réduction de taxe à l'exportation. Dans une troisième phase plus récente, l'industrie de transformation avancée comme la lipochimie, à haute valeur ajoutée, est favorisée par l'Etat fédéral à travers des « joint ventures », un statut fiscal préférentiel dit de « pionnier » et des taxes réduites ou supprimées à l'exportation. Caractérisée par l'investissement direct en plantation, l'investissement conjoint avec le secteur privé dans les raffineries et l'incitation fiscale pour le développement de la lipochimie grâce à des capitaux privés et étrangers et l'importation de main d'œuvre qualifiée, la stratégie de l'Etat fédéral malaisien, inscrite sur plus de vingt ans, a permis à la Péninsule d'imposer la culture du palmier comme culture de gestion de risque en soi, en l'ajoutant à l'hévéa et à la production d'étain. Elle a suscité ensuite, au sein du secteur, la réduction des risques par la diversification et la multiplication des produits d'exportation dérivé de l'huile de palme (huile raffinée, fractions liquides et solides, acides gras, tensio-actifs) ainsi que par la création, en juillet 1980, d'un marché à terme de l'huile de palme brute à Kuala Lumpur.

La référence à l'Union Européenne.

Dans l'Union européenne, le soutien concerne les cultures de tournesol, colza et soja. Certes, depuis 2002, le paiement spécifique pour les oléagineux est supprimé. L'aide communautaire pour les oléagineux est alors une aide directe à l'hectare alignée sur le paiement des grandes cultures. Les aides sont de 63 € par tonne de rendement de référence céréales défini selon un plan de régionalisation. En France, ce rendement de référence est en moyenne de 47,6 quintaux par hectare. En 2003, le niveau global des aides européennes pour les oléagineux a

³⁰ Pour un développement plus large, se reporter à Voituriez (1999).

été de 1 088 millions d'€ soit une aide moyenne de 217,6 €/ha d'oléagineux ou aussi 83,7 €/t. Il en résulte alors qu'il faut une volonté politique des dirigeants face aux concurrents qui n'ont fait que soutenir leurs producteurs à coup de subvention. (Confère Oil World)

La référence aux Etats-Unis

Le coton

La performance de la production cotonnière enregistrée aux USA réside plutôt dans des subventions aux agriculteurs. C'est alors que des positions divergentes vont naître entre pays émergents et riches. Le constat d'échec lors des négociations de Cancún dans le cadre du « Doha Round » est illustratif à cet égard. Il a mis en lumière des positions antagonistes, notamment en matière de politique cotonnière entre les États-Unis et des pays émergents, dont le Brésil qui a déposé une plainte contre les États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plusieurs pays exportateurs d'Afrique francophone ont également dénoncé, lors de ces négociations, les subventions pratiquées par les pays riches qui pénalisent fortement leurs filières cotonnières, pourtant concurrentielles.

Cependant, les subventions des USA ne concernent pas que le coton devant produire de l'huile de graine de coton. Ces subventions s'adressent également directement aux produits oléagineux.

Soutien américain aux oléagineux

Il concerne les cultures de soja et d'arachide. Les États-Unis sont les premiers producteurs d'huile et de tourteaux de soja au niveau mondial.

Tableau n°86 : Évolution de la production d'oléagineux aux États-Unis (milliers de tonnes)

	Huiles		Tourteaux	
	1992/93	2002/03	1992/93	2002/03
Soja	6250	8363	27546	34666
Arachide	130	130	171	169

Source : Oil World

Le soutien interne est basé sur le « marketing assistance loan program », programme de prêts publics du ministère de l'agriculture. Ce mécanisme est basé sur un prix garanti, assimilable au montant unitaire du prêt (« loan rate »).

Ces aides sont notifiées à l'OMC comme étant des paiements directs non exemptés (Boîte orange) appartenant à la MGS³¹ spécifique par produit. Contrairement à ce dont se défendent les Américains, les marketing loans peuvent être considérés comme des subventions indirectes à l'exportation. Ces aides déconnectent le producteur américain des prix mondiaux³² et limitent les risques liés aux variations de prix. En cas de prix bas les producteurs n'ont pas de risque à se

³¹ Mesure Globale de Soutien

³² Elles permettent de vendre les productions au niveau du prix de soutien.

positionner sur les marchés et en cas de surproduction, ils ne sont pas incités à adapter leur niveau de production. Cela entraîne :

- ✓ • une stimulation de la compétitivité des produits américains dont les prix tirés à la baisse par les marketing loans se rapprochent des prix mondiaux ;
- ✓ • un maintien du prix mondial bas dans les secteurs concernés.

Ces aides sont considérées à l'OMC comme un soutien interne et ne sont donc soumises à aucune discipline à l'exportation. Avec le mécanisme des marketings loans, le niveau d'aide versé est lié aux prix mondiaux et plus précisément à son niveau par rapport au prix garanti.

Tableau n°87 : Prix garantis et de marché pour le soja aux États-Unis (en US \$/quintal)

	1999	2000	2001	2002	2003
Prix garanti (loan rate)	19,33	19,33	19,33	18,37	18,37
Prix du marché ³³	17,01	16,68	16,68	20,32	27,01

Source : Agri US Analyse, d'après budget US

Depuis 2002, dans un contexte d'augmentation des prix du soja et de prix garantis restés stables, le niveau des aides versées au titre de mécanismes basés sur les prix a diminué. Pour la campagne 2001/02, le montant total de l'aide dans le secteur du soja est de 84,15 US\$/tonne soit 224,1 US\$/ha. Le volume des aides américaines se rapproche de celui des aides communautaires dans un contexte de prix mondiaux élevés. En cas de baisse des cours, la nature distorsive des soutiens américains apparaîtrait.

- En effet, aux États-Unis le soja par exemple peut être exporté grâce aux crédits d'exportation qui ont les mêmes effets sur les marchés mondiaux que les subventions aux exportations dans le sens où ils favorisent les exportations en accordant des facilités de paiement aux importateurs. Les conditions avantageuses d'exportation (taux d'intérêts compétitifs, durée de remboursement très longue) peuvent être assurées par le secteur privé ou par des organismes publics comme le ministère de l'agriculture (USDA).

Dans le secteur des oléagineux, aucune garantie de crédit n'a été prévue en 2003 dans le cadre du programme MGS. Les crédits exports dans le secteur des oléagineux s'élèvent en moyenne à 10,81 US\$/tonne de graines oléagineuses exportées et à 62,48 US\$/tonne d'huiles végétales exportées. A destination de l'Afrique de l'ouest, les garanties de crédits à l'exportation pour l'exportation d'huiles végétales représentent 80% de tous les crédits accordés pour cette destination pour l'année 2003. De telles politiques de soutien sont presque absentes dans l'espace UEMOA.

Le désengagement des Etats : une limite à la compétitivité de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA

A l'exception du Sénégal, fidèle à une stratégie d'importation d'huiles végétales visant à maintenir un flux d'exportation d'huile d'arachide, stratégie que, seule, une société d'État peut espérer poursuivre aussi longtemps, les autres pays de l'UEMOA ont effectivement libéralisé le régime

³³ Prix moyen reçu par les agriculteurs hors aides indirectes.

des prix, donné aux opérateurs - même ceux restés dans le giron de l'État - une liberté de manœuvre jusque là inconnue, privatisé et autorisé l'implantation de nouveaux tritrateurs (Bénin). En bref, les conditions d'une concurrence ont été mises en place dans la quasi totalité des pays producteurs d'oléagineux de l'espace UEMOA, à l'exception du Niger où il ne subsiste qu'une seule huilerie privée qui triture de l'arachide.

Sans doute est-il encore prématuré d'essayer de démontrer que ces réformes ont réellement bénéficié aux consommateurs, aux industriels ou aux agriculteurs. D'une part, la climatologie reste un paramètre incontournable pour les oléagineux annuels, d'autre part, certaines mesures de libéralisation -dont les effets ont été mal évalués -ont contribué à aggraver la situation. Le démantèlement de la filière coton au Bénin et la disparition d'une gestion intégrée de toutes les composantes de cette filière illustre cette aggravation. L'entrée en jeu d'égreneurs indépendants dont l'intérêt bien compris est de valoriser au mieux les deux coproduits dont ils disposent, c'est à dire les graines et la fibre, a pu conduire à la situation aberrante suivant laquelle, d'une part le Bénin exporte des graines de coton dont le contenu en huile équivaut aux importations d'huiles végétales de ce pays, d'autre part, les investissements importants réalisés par deux huiliers, soit pour moderniser leur outil de production (SHB), soit pour créer des capacités nouvelles (Fludor), sont dramatiquement sous-utilisés, faute d'un accord entre égreneurs et tritrateurs sur un prix de la graine satisfaisant pour les deux parties³⁴

La compétitivité des oléagineux d'une Afrique en retrait.

Au cours de nos investigations, plusieurs facteurs justifient le retrait de l'Afrique de la compétitivité des oléagineux. La première limite relevée à la faible compétitivité est l'inexistence d'un marché à terme. En effet, aucun marché à terme d'huiles végétales n'existe en Afrique et les contrats sont, pour cette raison, des contrats de gré à gré. Le risque de contrepartie que comportent de tels contrats (aucune chambre de compensation ne vous assure de la fiabilité de votre contrepartie, qu'elle soit fournisseur ou acheteur) repose essentiellement sur le négociant. Or des stratégies de réduction du risque de contrepartie par le négociant, d'un côté, et de l'autre le développement large et récent en Afrique de plantations dites « villageoises » couvrant un faible nombre d'hectares, peuvent être contradictoires et ne pas déboucher sur la signature de contrats, les volumes et la stabilité dans la qualité des produits requis pour l'exportation ne se trouvant pas de manière certaine parmi ces dernières. Absence de marché à terme, désengagement de l'Etat, défaillances des infrastructures de transport et désincitation, en conséquence, à l'installation d'usines de transformation. Ces insuffisances justifient alors la faible compétitivité des oléagineux et le retrait de l'Afrique du dynamisme du marché des oléagineux.

Mais, cette liste des fondements du retrait de l'Afrique n'est pas exhaustive. Il est possible aujourd'hui de rassembler autour de quelques indicateurs les marques du retrait du continent africain dans le commerce mondial et dans la compétitivité d'huiles et graisses. Notre analyse pourrait à cet effet, privilégier l'huile de palme, par son importance sur le marché mondial et,

³⁴ (Confère Robert HIRSCH, Avril 2002)

historiquement, son origine africaine³⁵. Il s'agit d'examiner les facteurs qui insufflent ou renforcent la compétitivité de la Malaisie et de l'Indonésie et qui se retrouvent absents en Afrique. L'analyse s'inspire de quelques faits stylisés.

- ✓ De moins de 1% au début des années 1960, les exportations malaisiennes et indonésiennes des huiles et graisses représentent ainsi actuellement environ 49,64% des exportations mondiales, grâce justement à l'huile de palme. Dans le même temps, la part des exportations africaines était supérieure à 70 % au début des années 60. Elle s'établit actuellement à 1,49% sur la période 2001 à 2005 à travers nos estimations sur la base des statistiques de www.oilworld.biz.
- ✓ Avec un coût de la main d'œuvre très compétitif en Indonésie et en Malaisie, l'Afrique ne peut espérer compenser ses médiocres rendements en moyenne par un moindre coût de ses facteurs et se mesurer aux pays de l'Asie du Sud Est sur le marché mondial (AFD-Cirad, 1995). Le délabrement des infrastructures de transport représente un coût invisible au niveau de l'exploitation: il agit comme une barrière à l'échange.
- ✓ Le coût de l'énergie est de plus en plus considéré comme un facteur inhibant. DAGRIS, par exemple, qui possède des participations importantes dans le secteur cotonnier africain, a bien expliqué que le coût de l'énergie est aujourd'hui astronomique en Afrique francophone : 13 US cents par kWh contre 0,5 cent aux Etats-Unis.³⁶
- ✓ Les statistiques sur la pénétration des huiles de palme asiatique dans le marché africain ces dernières années, montrent qu'un nombre important d'Etats côtiers préfèrent l'approvisionnement régulier et sûr que leur fournissent la Malaisie et l'Indonésie à celui proposé en Afrique..

La compétitivité des filières oléagineuses de l'UEMOA face à la volatilité des cours mondiaux et des taxes différentielles à l'exportation

➤ Volatilité des cours mondiaux

L'instabilité des marchés agricoles a deux origines :

- • la volatilité à court terme des prix liée à des chocs exogènes perturbant l'offre ;
- • la baisse tendancielle des prix due à la surabondance structurelle et l'inélasticité de l'offre agricole.

³⁵ L'option d'une telle analyse n'est pas un hasard et n'est pas non plus sans intérêt. En effet, selon les grandes tendances dégagées par la présente étude dans sa partie « Etude du marché », l'un des fondements de la souffrance des huileries de l'espace UEMOA par exemple, réside dans les importations à tous azimuts de l'huile de palme en provenance de la Malaisie et de l'Indonésie dont le Togo constitue une plaque tournante. Aussi, est-il nécessaire de rappeler que l'huile de palme et celle de graine de coton sont deux biens substituables et concurrents pour le consommateur

36

Adeline Croyère, Rémi Jacquot et Antonin Vergez, ENGREF (Février 2004) : Politiques agricoles et négociations à l'OMC : des discours aux réalités. Ecole nationale du Génie Rural des eaux et des forêts, France

La volatilité des prix a d'importantes conséquences sur les économies agricoles :

- ✓ • conséquences microéconomiques : situation de risque pour le producteur, pas d'anticipation possible des choix productifs, frein à l'investissement ;
- ✓ • conséquences macroéconomiques : instabilité des recettes d'exportation, recours à l'endettement voire instabilité politique.

Selon la CNUCED, les cours internationaux des oléagineux sont très volatils. L'indice d'instabilité, soit l'écart type d'écarts par rapport aux tendances est supérieur à 10%. Il s'avère que la sous filière oléagineuse graine de coton dans l'UEMOA est surtout vivrière et par conséquent relativement indépendante des prix internationaux du fait de l'existence de marchés locaux plus rémunérateurs.

➤ Taxes différentielles à l'exportation

Ces instruments sont utilisés par l'Argentine et la Malaisie, respectivement pour leurs exportations de tourteaux de soja et d'huile de palme. Ils favorisent l'accès aux marchés étrangers des produits transformés en les taxant moins à l'exportation. En Argentine, les graines de soja sont taxées à un taux de 23,5% et les tourteaux 20%. Les tritrateurs retirent une marge de 3,5%. Ce différentiel a l'effet équivalent d'une subvention de 10 US\$/tonne, ce qui paraît important par rapport à la marge des industriels européens qui est de 10 à 14 US\$/tonne.

La Malaisie applique une différence entre les deux taux de 10%, pour favoriser l'exportation d'huile de palme. Vu les niveaux de compétitivité déjà très élevés des filières d'Amérique du sud et d'Asie du sud est, on peut s'inquiéter quant à l'aggravation de cet écart, suite aux taxes différentielles à l'exportation, et par conséquent de la perte de parts de marchés pour les exportateurs africains. Il n'y a à l'OMC aucune discipline sur les taxes différentielles à l'exportation. Elles ne sont en effet pas considérées comme des subventions car il n'existe pas de transfert direct de l'État vers le secteur privé.

3.3.8. La compétitivité des filières oléagineuses d'Afrique sub-saharienne face aux programmes nationaux ou internationaux

Face à la marginalisation de l'Afrique sur le marché mondial des oléagineux et à la perte de vitesse de ces filières, il apparaît nécessaire de mettre en place des programmes afin de soutenir les filières et d'assurer leur pérennisation. L'enjeu pour les filières oléagineuses d'Afrique de l'ouest est de retrouver une autonomie pour l'approvisionnement du marché national, en augmentant leur niveau de production pour faire face à l'accroissement de la demande locale et limiter les importations provenant des nouveaux pays producteurs plus compétitifs. Nous évoquerons à ce sujet, le plan d'action de l'UE en faveur des pays tributaires des produits de base et celui des Etats-Unis d'Amérique en faveur des pays d'Afrique sub-sahariens.

Plan d'action de l'UE en faveur des pays tributaires des produits de base

Dans le cadre de la réflexion internationale sur la dépendance de nombreux pays pauvres face à un nombre restreint de produits de base, la Commission Européenne a répondu à l'urgence de soutenir les filières de produits de base par une communication sur les produits de base, suivi d'un Plan d'action en six points :

- inscrire les chaînes de produits de base et la dépendance au rang des priorités,
 - réagir face à la baisse des prix à long terme,
 - gérer les risques liés aux produits de base et améliorer l'accès aux ressources financières,
 - promouvoir la diversification à partir des produits de base traditionnels,
 - réussir l'intégration dans le système commercial international,
 - améliorer la durabilité des pratiques des entreprises et des investissements dans les pays dépendant des produits de base.
- Aucune action spécifique n'a été menée dans le secteur des huiles végétales en Afrique sub-saharienne.

Plan d'action des Etats-Unis d'Amérique en faveur des pays d'Afrique sub-sahariens

Les États-Unis ont mis à la disposition des pays d'Afrique sub-saharienne un système de préférences unilatérales : l'AGOA (African Growth and Opportunity Act). Ainsi, l'AGOA institutionnalise un processus en vue de renforcer les relations entre les Etats-Unis et les pays africains et offre aux pays africains des incitations pour les encourager à entreprendre des réformes politiques et économiques. Elle offre aux pays africains subsahariens bénéficiaires, un accès en franchise de douane et sans contingent au marché américain pour pratiquement tous les produits prévus dans le Système Généralisé de Préférence (SGP), améliore la sécurité pour ceux qui investissent dans les pays africains et qui commercent avec eux en garantissant que les avantages du SGP seront maintenus pendant 8 ans et supprime la limitation du SGP en matière de concurrence pour les pays africains. En outre, la loi établit un Forum de coopération commerciale et économique Etats-Unis –Afrique subsaharienne pour faciliter des entretiens périodique portant sur la politique commerciale et d'investissement et encourage le recours à l'assistance technique pour consolider les réformes et le développement économiques, notamment l'aide destinée à renforcer les relations entre les entreprises américaines et les entreprises de l'Afrique au Sud du Sahara.

Cependant, il a été observé que les importations des Etats Unis sous AGOA, ont concerné plutôt les vêtements confectionnés et non confectionnés plutôt que les produits oléagineux dont ils sont d'ailleurs de gros producteurs en l'occurrence l'huile de graine de coton.

Les différentes analyses de la compétitivité font ressortir que les filières auront beaucoup de difficultés à se développer dans un système totalement libéralisé à cause de la concurrence accrue de pays producteurs plus compétitifs. Les États devront avoir la possibilité d'intervenir dans ces filières, en particulier dans un mécanisme de prix garanti, à condition que cette intervention ne se fasse pas à des fins politiques.

Une initiative combinant traitement spécial et différencié, amélioration de la productivité, organisation des acteurs et gestion des risques serait la meilleure voie pour assurer la pérennisation des filières comme le recommande MONTFORT Marie Alix (2005)

3.4. Cadre institutionnel, réglementaire et fiscal pour le développement des industries de la sous-filière

3.4.1. Cadre institutionnel et stratégies au niveau des pays

Politiques et stratégies de développement de la sous-filière graine de coton

Avant le processus de libéralisation du secteur de coton graine, les politiques et stratégies de développement de la sous-filière s'inscrivaient dans les politiques de développement du secteur coton dans une approche filière intégrée. Avec le processus de libéralisation du secteur coton engagé dans tous les pays producteurs depuis 1999, le sous-secteur graine de coton semble être relégué au second plan. En effet les réformes entreprises concernent de manière générale: (i) la libéralisation des systèmes d'approvisionnement en intrants; (ii) le renforcement du poids et du rôle des organisations de producteurs de coton dans la filière; et (iii) la privatisation et la mise en concurrence de sociétés d'égrenage et de transformation de la fibre. Ces réformes répondent à des objectifs convergents qui sont de libéraliser le secteur coton pour réduire la vulnérabilité du secteur par rapport à la volatilité des cours mondiaux et en accroître la compétitivité et les bénéfices en matière d'emplois et de revenus pour l'ensemble du secteur rural et des pays.

C'est dans ce cadre qu'au Bénin, le gouvernement a mis en œuvre une politique de privatisation et de libéralisation du secteur cotonnier. Au Burkina Faso, le gouvernement a créé le Secrétariat Permanent de Suivi de la Filière Coton Libéralisée (SPSFCL) et a adopté en 2004 un cadre stratégique pour le développement de la filière coton, basé sur le principe de la filière intégrée. Le gouvernement ivoirien a formulé une stratégie pour la relance de la filière cotonnière. Le gouvernement malien a créé une Mission de Restructuration du Secteur Coton, structure ad hoc chargée de la mise en œuvre du programme de réforme du secteur coton et a adopté un programme de réforme sous la forme d'une Lettre de politique de développement du secteur coton (LPDSC). Le processus de privatisation est appuyé par la Banque mondiale et l'AFD.

Ministères et organismes publics ou semi-publics

Plusieurs ministères sont concernés par un programme de développement du sous-secteur graine de coton à savoir :

- les ministères chargés de l'agriculture pour les aspects de production cotonnière, ainsi que pour le secteur de l'égrenage;
- les ministères chargés de l'industrie et du commerce pour la politique d'appui à l'industrialisation;
- les ministères des finances et de l'économie, responsables pour (a) le régime fiscal; (b) les services douaniers; (c) le Code de l'Investisseur; (d) des mesures spécifiques d'appui au sous-secteur graine de coton (prix de cession de la graine de coton, exonération fiscale, etc ..).

D'autres organismes publics ou semi-publics sont impliqués dans le développement du sous-secteur. On peut citer :

- les chambres de commerce, qui ont souvent des guichets pour les investisseurs (Maison de l'entrepreneur au Burkina Faso, etc.),
- les structures de promotion des exportations;
- des programmes d'appui à la relance du secteur privé;
- des dispositifs de formation professionnelle.

Des structures semi-publiques de promotion des exportations existent au Bénin et en Côte d'Ivoire (ADEX au Bénin, APEX-CI en Côte d'Ivoire). Au Burkina Faso et au Mali, les gouvernements sont en train de créer des structures de promotion des exportations.

Organisations professionnelles

Aux niveaux des pays producteurs de coton, il existe des organisations professionnelles surtout au niveau de la production du coton. Il s'agit entre autres :

- au Bénin, de l'Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin (APEB); la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO), l'Association des Groupements de Producteurs (AGROP), la Fédération Nationale des Producteurs Agricoles (FENAPRA) et la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs (FENAGROP);
- au Burkina Faso, de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB);
- en Côte d'Ivoire: l'INTERCOTON, l'Association professionnelle des sociétés cotonnières (APROCOT -CI), l'Association des faïtières de la filière coton (AFFICOT -CI).

Au niveau de la transformation de la graine de coton, on ne rencontre aucune organisation professionnelle nationale, ceci du fait du faible nombre des industries de trituration (une à trois) dans les pays concernés.

3.4.2. Environnement réglementaire et fiscal

L'adoption du Traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine traduit la volonté et l'engagement des Etats membres d'étendre aux politiques économiques, la coopération sous-régionale initiée et entretenue dans le domaine monétaire depuis plus de trente ans. Ce traité définit un schéma d'intégration des Etats axé essentiellement sur la création d'un marché commun libéralisé pour renforcer les activités économiques, la coordination des politiques sectorielles nationales et l'harmonisation des régimes fiscaux.

Pour garantir aux investisseurs la sécurité juridique et juridictionnelle dont ils ont besoin, tous les Etats de l'UEMOA ont signé la Convention créant le Cadre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements.

Les Etats membres, en signant également le Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), souscrivent de ce fait l'UEMOA aux actes uniformes édictés par ce traité en matière de droit commercial et fiscal.

Le Tarif Extérieur Commun (TEC)

L'édification du marché commun de l'UEMOA a débuté en 1996 par la réglementation échanges intra-communautaires organisée autour de la mise en place du Régime Préférentiel Tarifaire et l'élimination des barrières non tarifaires. La réglementation des échanges extracommunautaires est intervenue à partir de 1997 avec la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC), le code communautaire qui s'applique (du moins officiellement) dans la plupart des pays membres en matière de tarifs douaniers.

Le Règlement N° 02/97/CM/UEMOA du Conseil des Ministres de l'UEMOA portant adoption du Tarif Extérieur Commun stipule en son article 5 ce qui suit : « Outre le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), le tableau des droits et taxes applicables aux produits importés comprend le Droit de Douane (DD), la Redevance Statistique (RS) et le cas échéant, une Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) et une Taxe Dégressive de Protection (TDP)

La TDP a pour objectif de compenser les baisses importantes de protection tarifaire liées à la mise en œuvre du TEC. Comme son nom l'indique, elle se présente sous forme dégressive, *ad valorem* et concerne les produits de l'industrie ou de l'agro-industrie au titre desquels nous pouvons citer les huiles végétales et les tourteaux. La TDP est une mesure tarifaire d'application nationale précisée par voie de décision par la Commission de l'UEMOA pour chaque produit.

On y distingue deux séries de taux, à savoir, les taux de TDP Basse et les taux de TDP Haute.

Les taux de TDP Basse sont applicables en faveur des produits de l'Union nécessitant une protection complémentaire faible, c'est-à-dire les produits dont la branche d'activité de production a subi une baisse du taux de Protection Effective (TPE) comprise entre 25 et 50%.

Les taux de TDP Haute sont quant à eux applicables en faveur des produits de l'Union nécessitant une protection complémentaire importante, c'est-à-dire les produits dont la branche d'activité de production a subi une baisse du TPE supérieure à 50%.

La Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) a pour objectif de compenser les baisses de protection liées à la variation erratique des cours mondiaux. Tout comme la TOP, elle revêt également une forme dégressive et *ad valorem*. Elle est applicable aux produits de l'agriculture (graines oléagineuses par exemple), de l'agro-industrie (huiles alimentaires, margarines, tourteaux, savons ...) de l'élevage, de la pêche à l'exclusion du poisson et des produits à base de poisson. C'est un mécanisme tarifaire de protection d'application nationale au taux de 10% du prix de déclenchement.

En ce qui concerne les autres échanges extracommunautaires, en dehors de la TVA, les droits et taxes suivants sont perçus à l'importation :

- DD : 20%
- RS : 1%
- PC : 0,5%
- PCS : 0,5%

La TVA est de 18% dans un grand nombre de pays. Elle de 19% au Niger

Les échanges intracommunautaires sont soumis à un régime préférentiel octroyant la franchise des droits de douane aux produits du cru et de l'artisanat traditionnel.

En sus des dispositions communautaires, le Sénégal applique une Taxe de 25% sur l'huile de palme importée pour protéger les unités de raffinage de la SONACOS.

3.4.3. Pertinence de la réglementation communautaire

Le TEC a été mise en place pour permettre aux industries locales de se développer, et; sa logique communautaire permet d'avoir une quasi libre circulation des biens au niveau régional. Mais avec l'ouverture du marché communautaire, le TEC a plutôt favorisé les importations de produits des pays tiers, notamment des huiles de palmes asiatiques, qui malgré, le paiement des droits d'entrée au taux de 22% restent de loin plus compétitifs que les huiles végétales locales. Cette rude concurrence des huiles végétales importées a provoqué durant les cinq dernières années de sérieux problèmes d'écoulement des huiles locales sur le marché domestique, poussant certaines huileries à l'arrêt d'activité ou carrément à la fermeture.

Conscient de la menace que présente la libéralisation du commerce extracommunautaire pour leurs économies nationales, la quasi-totalité des pays de l'UEMOA a maintenu ou réintroduit des éléments tarifaires additionnels au TEC ; parmi ces pays, on peut citer la Côte d'Ivoire et le Niger qui malgré une application cumulative de la TDP et de la TCI ont étoffé leur ligne tarifaire avec des éléments additionnels : droit fiscal à l'importation taxe statistique à l'importation, taxe spécifique à l'importation ...

Libéralisation du marché intracommunautaire

La libéralisation du marché intracommunautaire a été enclenchée avec la mise en œuvre du Régime Préférentiel Tarifaire (Acte additionnel n004/96) qui consacre la franchise totale des droits et taxes pour la circulation des produits du cru et de l'artisanat d'un pays membre à un autre le Régime Préférentiel Tarifaire (RPT) institue également une réduction de 30% des droits et taxes d'entrée sur les produits originaires agréés à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC). Cette réduction a été fixée à 5% pour les produits originaires de l'Union non agréés à la TPC.

La mise en place du RPT a été accompagnée par l'institution d'un Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 0,5% de la valeur en douane des marchandises importées des pays tiers (non nationalisés) par les états membres de l'Union. Ce PCS a été relevé à 1% à partir du 1^{er} janvier 2000 par l'Acte additionnel n007/99.

A partir du 1^{er} janvier 1999, les produits originaires bénéficiaient d'une réduction de 80% sur les droits et taxes d'entrée applicables aux produits de l'espèce importés de pays tiers à l'exclusion des taxes intérieurs spécifiques ou *ad valorem* frappant les mêmes produits, que ceux-ci soient produits localement ou importés (Acte additionnel n004/98). Par le même Acte

additionnel, les produits originaires ont bénéficié d'une élimination totale des droits et taxes à partir du 1^{er} janvier 2000.

La mise en œuvre du RPT a favorisé l'accroissement des échanges intracommunautaires au regard du nombre de nouveaux produits industriels originaires agréés qui est passé de 190 en 1996 à 2 239 en décembre 2004. Cette embellie des échanges intracommunautaires s'est également illustrée par une forte augmentation continue des importations intracommunautaires de +8% par an sur la période 1996. - 2003 (graphe 52.). Les exportations intracommunautaires ont aussi évolué en hausse mais de façon moins prononcée (+4%) que les importations intracommunautaires.

En dépit des résultats positifs obtenus en termes d'amélioration du niveau d'intégration économique des Etats par l'accroissement du volume des échanges, certains pays membre~ sont encore réticents à l'ouverture complète de leur marché à l'économie intracommunautaire. On notait encore en 2004 la persistance des dispositifs tarifaires additionnels, non prévus dans les textes réglementant l'Union douanière communautaire. Au titre de ces entraves persistantes, on peut citer les éléments non tarifaires suivants: obligation de détention de certificats de conformité a des normes nationales, contingentement des importations applicables à des produits venant de pays de l'Union, application de la valeur de référence à des produits originaires, exigences de marquage des produits industriels originaires agréés même lorsque ceux-ci sont accompagnés de certificats d'origine authentique ..

Libéralisation du marché extracommunautaire

Suivant les dispositions du Règlement adoptant le TEC, les droits de douanes perçus à l'importation de produits de pays tiers étaient plafonnées à 30% à partir du 1^{er} Juillet 1998. Pour compter du 1^{er} janvier 1999, la mise en œuvre du TEC a été refondée sur une Nomenclature Tarifaire Statistique (NTS) et un tableau de tarification reposant sur une catégorisation des produits, des droits et taxes permanents et des droits et taxes temporaires. Concernant la catégorisation, les produits ont été classés en quatre (4) groupes donnant lieu à des traitements tarifaires différenciés.

De cette catégorisation, il se dégage que l'importation hors UEMOA donne lieu au paiement par l'importateur de droits et taxes équivalent à 7 % (12% pour le soja) de la valeur CAF lorsque les importations concernent les huiles végétales brutes destinées à la savonnerie, les droits et taxes payés équivalent à 7% de la valeur CAF. Pour les huiles végétales brutes autres, les huiles végétales vierges et les tourteaux de graines oléagineuses les droits et taxes perçus correspondent à 12% de la valeur CAF des volumes importés. Enfin, pour les huiles végétales raffinées conditionnées, les droits et taxes sont plus élevés et équivalent à 22% de la valeur CAF. Il semble donc que plus la matière oléagineuse importée hors UEMOA est transformée, plus les droits et taxes augmentent.

Dispositifs de protection pour les pays

En 2002, les modalités de mise en œuvre de la TDP ont été reformulées par le biais du règlement n° 25/2002/CM/UEMOA. Les changements opérés consacrent la mise en œuvre à partir du 19 décembre 2002 des nouvelles modalités comme suit :

La procédure d'agrément à la Taxe Dégressive de Protection commence par une soumission d'un dossier par les entreprises requérantes à un comité national créé dans le pays où ils sont localisés pour la gestion du dispositif de taxation complémentaire. Après étude et validation, ce comité introduit les demandes à la Commission de l'UEMOA par l'intermédiaire du Gouvernement du pays de localisation des entreprises requérantes. L'agrément est accordé par la Commission par voie de décision, après avis des experts des Etats membres.

L'agrément des produits à la TCI est accordé par voie de décision par la Commission de l'UEMOA et suit la même procédure que la TDP.

Les pays de l'UEMOA ayant introduit la TDP dans leur ligne tarifaire sont le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger. La TCI est quant à elle appliqué dans un plus grand nombre de pays Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal. Jusqu'en 2003, les deux taxes temporaires n'étaient pas encore appliquées au Togo et en Guinée Bissau.

Dans l'optique de lutter contre les fausses déclarations et la concurrence déloyale, un système de détermination de la valeur en douane appelée « *valeur de référence* » a été mis en place le 25 mars 1999. Cette valeur de référence est applicable aux produits non originaires de l'Union dont la liste est déterminée par la Commission de l'UEMOA par voie de décision.

L'application de la valeur de référence est cumulative à celle de la TOP. Elle doit figurer sur la déclaration en détail, concurremment avec la valeur CAF, le plus élevé servant d'assiette pour le calcul des droits et taxes. La valeur de référence est d'application strictement nationale.

La libéralisation du commerce extracommunautaire, ci-avant décrite, a induit une inondation de plus en plus importante du marché communautaire par des produits étrangers importés. Ces importations sont en hausse continue de +5% par an en moyenne.

A l'opposé, les exportations de l'UEMOA vers les pays tiers stagnent depuis 1996 (+1% seulement par an). A l'échelle mondiale, les exportations totales ont par contre augmenté de +8% par an sur la même période. De plus, la part des exportations extracommunautaires de l'UEMOA est passée de 0,15% des exportations mondiales en 1996 à 0,09% en 2003; cette situation dénote d'une marginalisation de plus en plus importante de l'UEMOA sur le marché international. En dix (10) ans de mise en œuvre, le TEC n'a donc pas amélioré la place de l'UEMOA dans le commerce international.

De 1996 à 2003, on remarque une accentuation de plus en plus grande du déficit de la balance commerciale extracommunautaire de l'Union; ce déficit, d'une valeur moyenne annuelle de 6 479 milliards F CFA, s'aggrave de -22% par an.

3.4.4. Reformes de la politique fiscale pour la lutte contre la fraude

La libéralisation du commerce extracommunautaire est loin de satisfaire les objectifs escomptés en termes d'accroissement des exportations de l'Union vers les pays tiers; sa mise en œuvre a plutôt généré deux (2) maux: la concurrence des produits importés et la fraude. Ces facteurs, dont l'impact négatif est fortement ressenti et subi par les transformateurs de

produits oléagineux de l'Union, minent l'émergence des économies des pays membres (surtout le secteur secondaire), les limitant à des luttes de survie plutôt qu'à des efforts pour un développement continu.

Résoudre le problème de la concurrence des produits importés implique trois (3) options stratégiques possibles: la réforme de la fiscalité de porte, la révision des codes d'investissements pour la mise à niveau des économies, et la réduction de la fiscalité intérieure pour soutenir la consommation.

- Réformer la fiscalité de porte en rehaussant les taux totaux des droits et taxes perçus sur les produits importés; cette réforme de la fiscalité de porte doit mieux légiférer les exportations de graines oléagineuses sans valeur ajoutée vers les pays tiers (Espagne, Italie ...), réduisant sensiblement les disponibilités intérieures et occasionnant par ce fait d'énormes problèmes d'approvisionnement des huileries locales. Cette réforme fiscale ne doit pas ramener l'Union à une situation de repli sur ses frontières; la fiscalité de porte doit être réajustée pour atteindre un niveau juste suffisant pour rendre loyalement compétitives les productions intracommunautaires vulnérables comme les huiles végétales. Le rehaussement de la fiscalité de porte est d'autant plus pressant que l'application, même cumulative, de la TDP et de la TCI, n'assure pas une protection suffisante aux productions locales. Ces deux taxes pourraient d'ailleurs être remplacées par une taxe unique rehaussée;
- Revoir le code des investissements dans l'espace communautaire, notamment en matière de sécurité et de rentabilité des investissements, en vue d'induire un appel de capitaux suffisant pour redynamiser et moderniser les économies nationales;
- Réduire la fiscalité intérieure, cumulativement à la mise en œuvre des recommandations ci-avant explicitées, de sorte à favoriser un large accès des populations aux productions locales.

Le relèvement de la compétitivité doit être accompagnée par la mise en place à l'échelle de l'Union d'un dispositif efficace de lutte contre la fraude qui viendrait en appui aux services (douanes, gendarmerie ...) travaillant déjà dans le domaine mais actuellement dépassés par l'ampleur du phénomène.

IV. PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOUS- FILIERE GRAINE DE COTON

4.1. Justification du Plan d'action

La justification du Plan d'action se trouve essentiellement dans les solutions à apporter aux problèmes freinant le développement de la sous-filière graine de coton. Aussi ces problèmes seront-ils présentés par rapport aux trois niveaux d'activités à savoir la production, la compétitivité et le cadre institutionnel et réglementaire. Cette procédure facilitera la recherche de solutions pour un bon fonctionnement de la sous-filière à ces niveaux.

De l'analyse de la situation des industries de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA on peut dégager les grands problèmes suivants :

- Le faible taux d'utilisation des capacités de trituration en dépit du fait que l'UEMOA est globalement autosuffisante en graine de coton pour ses industries
- L'importation massive d'huiles végétales en provenance des pays d'Asie, malgré l'instauration du tarif extérieur commun censé protéger les productions de l'espace UEMOA.
- La dépendance de la sous filière graine de coton vis à vis de la filière coton et par conséquent de la fibre de coton pour laquelle le coton est principalement cultivé.

Faible taux d'utilisation des capacités de trituration

La capacité industrielle de trituration totale installée au sein de l'UEMOA est de l'ordre de 1,2 millions de tonnes de graine de coton par an. En moyenne sur la période 2003/ 2005, les volumes de graine de coton traités par les huileries ont péniblement dépassé les 600 000 tonnes et le taux d'utilisation des capacités industrielles est estimée à 53%. Dans le même temps, la production de graine de coton de l'UEMOA en 2005 a dépassé le niveau de 1,1 million de tonnes.

Cette situation est en partie due à l'exportation d'un certain volume de graine de coton par les sociétés d'égrenage des pays côtiers notamment, de l'UEMOA vers l'Europe. En effet, les prix plus attractifs offerts par les acheteurs Européens grâce aux subventions dont ils bénéficient, ont fait naître chez les égreneurs de certains pays, de l'UEMOA, une grande propension à l'exportation des graines de coton, privant ainsi les usines de trituration d'une bonne partie de leur matière première.

Ainsi donc, en l'espace de sept ans au Bénin, le prix de cession de la matière première aux usines de trituration de graine de coton, a quasiment doublé tandis qu'au Burkina Faso ce prix a connu des fluctuations variant du simple au double, ce qui est insupportable pour les industries de la sous filière.

Faute de matière première en quantité suffisante et à un prix abordable, les industries de trituration se trouvent sous la menace de la cessation de l'activité.

Importation massive d'huiles végétales

Les industriels de la filière graine de coton rencontrés, se plaignent de l'invasion des marchés de l'espace UEMOA par des huiles en provenance d'Asie, déversées massivement dans les

ports de la région et vendu à des prix en deçà des coûts de production des industries implantées sur le territoire de l'Union.

S'il est vrai que les huiles végétales en provenance de pays asiatiques sont importées par les pays de l'Union, la problématique se situe surtout au niveau des conditions appliquées aux importations au niveau du cordon douanier.

En réalité, l'entrée massive des huiles d'origine extérieure en général et asiatique en particulier, est liée à la fraude et au manque de rigueur dans l'application des dispositions de protection instaurées par le TEC.

Dépendance de la sous-filière graine de coton vis à vis de la fibre

Il est un fait établi que le coton est cultivé d'abord et avant tout pour sa fibre qui représente plus de 90% de la valeur de l'ensemble.

L'activité économique liée à la graine de coton est donc fortement tributaire du marché de la fibre.

De ce fait les programmes de recherche sont exclusivement orientés vers les performances de la fibre et celles de la graine en tant que matière première oléo-protéagineuses sont ignorées. En conséquence l'énorme potentiel dont disposent les dérivés de la graine de coton que sont les tourteaux n'est pas suffisamment valorisé.

Malgré ces problèmes majeurs, la sous-filière graine de coton dispose des atouts pour son développement. Ces atouts résident dans le fait que, d'une part, la production de graine de coton de l'UEMOA est suffisante pour saturer les capacités de trituration installée. D'autre part, les unités de trituration industrielles de coton graine installées dans la zone UEMOA disposent de capacité de trituration pour traiter les quantités de graine de coton produites dans l'Union et présentent un état globalement satisfaisant, en dehors de quelques cas de vétusté des équipements, et le personnel est de bon niveau.

Au regard des grands problèmes dégagés plus haut et des atouts cités, des solutions peuvent être préconisées à travers des objectifs établis en asymétrie avec les problèmes relevés.

4.2. Approches et stratégies pour le développement de la sous-filière graine de coton

Partant du constat que la compétitivité et l'émergence d'une filière ont des implications au niveau national, d'une part, tandis que d'importantes économies d'échelle existent au niveau régional d'autre part, les interventions seront envisagées à deux niveaux : (i) le niveau national, à travers la mise en œuvre d'actions spécifiques au niveau des cinq pays prioritaires que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire le Mali et le Togo; (ii) le niveau régional sous l'égide de l'UEMOA.

Les interventions reposeront sur deux principes de base, à savoir :

- *La recherche de synergie et mise en place de partenariats.* Il s'agira de développer de façon systématique des complémentarités, synergies et partenariats entre les industries nationales d'une part et entre les partenaires de développement d'autre part, afin d'éviter toute duplication ou tout conflit méthodologique. Des réunions de concertation seront organisées en vue d'harmoniser au mieux les modes d'intervention et d'éviter toute forme de distorsion.
- *La diffusion des acquis et mise en commun des informations.* Un des éléments clé dans la recherche de synergie sera la diffusion des informations entre les différents acteurs de la sous-filière (égreneurs et tritrateurs). Pour ce faire, un appui pour la mise en commun des informations et expériences par l'organisation des ateliers et des réunions de concertation, la mise en place des banques de données, le renforcement des réseaux et organisations existants sera nécessaire.

La stratégie d'intervention portera aussi bien sur le sous-secteur coton-graine que sur le sous-secteur trituration de graine de coton compte tenu de la relation étroite entre les deux sous-secteurs.

Stratégie d'intervention pour le sous-secteur coton-graine

La stratégie d'intervention pour le sous-secteur coton-graine s'articulera autour de trois axes à savoir :

- l'amélioration du potentiel variétal et la diffusion des variétés améliorées,
- l'amélioration de la production du coton-graine,
- l'amélioration des performances de l'égrenage industriel.

Amélioration du potentiel variétal et la diffusion des variétés améliorées. Le potentiel génétique des variétés est à la base de la compétitivité des filières. Les variétés diffusées doivent satisfaire les attentes des producteurs, des égreneurs et des transformateurs. Aussi, les actions de la Recherche devront permettre de disposer des variétés qui tiennent compte aussi bien des caractéristiques technologiques de la fibre qui sont des critères de sélection importants mais aussi des caractéristiques technologiques et alimentaires de la graine pour la production de l'huile alimentaire et de l'aliment du bétail. La création variétale et la diffusion des obtentions étant un processus long (10 ans) qui exige continuité et moyens, il conviendra donc d'assurer la pérennité du financement de la recherche cotonnière en général, et variétale en particulier. D'autre part, les sélectionneurs devraient disposer d'une bonne variabilité génétique et s'approprier les nouvelles technologies. L'échange de matériel génétique et l'acquisition de nouvelles compétences devront être favorisés. Pour que le producteur, l'égreneur et le transformateur tirent profit des résultats de la recherche, la préservation du potentiel et donc de la pureté variétale au cours des phases de multiplication de semences sont essentielles. Aussi, la politique semencière devra être améliorée intégrant plus de rigueur dans les différentes opérations pour la productivité comme pour la qualité des produits ainsi que des démarches de certification.

Amélioration de la production du coton-graine. Une fois le potentiel génétique disponible, il

convient d'en tirer le maximum, en conduisant la culture avec des objectifs de productivité et de qualité. Les dimensions qualité de la fibre et qualité de la graine doivent faire partie des préoccupations de toutes les disciplines. Ceci suppose de développer les moyens d'analyses au niveau de la région (analyses de sols, de résistances aux insecticides, de résidus, de technologie de la fibre, des performances technologiques et nutritionnelles de la graine). Il paraît également essentiel de faire un bilan de la situation actuelle des dispositifs d'appui-conseil aux producteurs, des différentes approches utilisées et de leurs résultats, afin de dégager une méthode qui pourrait fédérer les différents bailleurs de fonds et permettre la mobilisation pertinente des importants moyens nécessaires. Il convient de favoriser l'équipement des producteurs en matériel agricole.

Amélioration des performances de l'égrenage industriel. L'égrenage a un impact très important sur la qualité et sur le prix de revient de la fibre. La qualité de l'égrenage doit progresser en Afrique de l'Ouest, pour produire la qualité attendue par le marché, et ce au moindre coût de revient. Les installations existantes doivent être évaluées au plus vite afin d'en identifier les insuffisances en termes de séquences de machines, de maintenance, de réglages et d'exploitation. Un tel travail permettra à la fois une correction rapide des problèmes observés et l'identification des actions à conduire pour une amélioration durable.

Stratégie d'intervention pour le sous-secteur « trituration de la graine de coton »

La stratégie d'intervention pour le sous-secteur « trituration de la graine de coton s'articulera autour de deux axes à savoir :

- l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration,
- une meilleure valorisation de la graine de coton,

Amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration de la graine de coton. Si les deux derniers axes de la stratégie d'intervention du sous-secteur du coton-graine visent à l'accroissement du volume de production de la graine de coton, le problème de la disponibilité de celle-ci au niveau des triturateurs demeure. Des dispositions devront être prises tant au niveau national que régional pour faciliter l'approvisionnement des unités de trituration. Ces mesures seront aussi bien des mesures réglementaires privilégiant l'approvisionnement des industries locales par rapport à l'exportation des graines de coton hors des frontières de la zone UEMOA que des mesures incitatives facilitant le transfert de la graine de coton des zones de production excédentaires vers les unités situées dans des zones à production déficitaires par rapport à leurs besoins.

Meilleure valorisation de la graine de coton. L'intérêt manifesté pour la graine de coton par les pays européens confirme le fait que la graine de coton participe à l'amélioration de l'alimentation animale. La maîtrise de l'alimentation animale étant le défi majeur conditionnant la réussite des politiques d'intensification de l'élevage pour la production de lait, de viande de qualité et de force de traction animale, la graine de coton et son tourteau sont des intrants qui pourraient être promus pour l'alimentation animale dans la sous région au regard de l'importance du cheptel bovin de l'espace UEMOA³⁷. A cet effet, les

³⁷ Voir l'évaluation des besoins en aliment de bétail en Annexe

programmes et les thèmes de recherche devraient être revus dans le sens de la promotion des variétés de coton sans gossypol (coton « *glandless* ») qui peuvent très rapidement permettre au tourteau de coton de retrouver une place de choix, compte tenu des qualités reconnues de cette farine de coton. L'intérêt manifeste enregistré au Mali et au Burkina Faso pour la production d'aliment du bétail à travers le développement récent des unités artisanales et semi-industrielles mérite de mener des actions allant dans le sens d'améliorer la qualité des prestations de ces nouveaux « opérateurs ».

Stratégie d'intervention dans la logique amont-aval

Les interventions dans les sous-secteurs « coton-graine » et « trituration de la graine de coton » tout en permettant l'accroissement de la production et l'amélioration de la productivité ne suffiront pas pour assurer le développement de la sous-filière graine de coton. Ces interventions devront être appuyées par des actions s'inscrivant dans une logique « Amont-aval ».

La stratégie d'intervention dans la logique amont-aval s'articulera autour de trois axes à savoir :

- la protection du marché régional,
- l'amélioration de la compétitivité des produits de transformation dérivés de la graine de coton,
- la reconquête des marchés nationaux et régionaux.

Protection du marché régional. Une action très dure doit être engagée contre la fraude, qui en l'état actuel réduit toutes les chances de développement d'une industrie de transformation de la graine de coton. Cette activité est une condition préalable pour la reconquête du marché local et concernera essentiellement la mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire visant entre autre l'interdiction des importations d'huiles végétales en vrac non contrôlées, d'origine et de qualité douteuses.

Amélioration de la compétitivité des produits de transformation dérivés de la graine de coton dans le cadre de marchés identifiés et ciblés. Le Programme se focalisera dans un premier temps sur la remise à niveau des activités existantes, aussi faibles, peu denses et incomplètes soient-elles. L'objectif final étant de favoriser l'émergence d'un secteur fort et de préserver, consolider et renforcer les activités existantes.

Reconquête des marchés nationaux et régionaux. La reconquête des marchés nationaux et régionaux sera opérée à travers des mesures spécifiques. L'objectif final est de disposer d'une filière compétitive à l'échelle internationale. Cependant, cette filière est actuellement incapable d'être compétitive sur son propre marché national et régional, au vu des importations massives d'huiles végétales notamment des pays asiatiques. Il est donc important de renforcer les activités de la filière par rapport à leur propre marché national et régional, où elles disposent en théorie d'avantages comparatifs par rapport à l'importation.

Des synergies existent sans aucun doute et, pour le potentiel réduit pour l'instant du marché régional, il serait souhaitable de concentrer les activités dans les grands pays producteurs de

coton tout en orientant la production d'huile vers les pays côtiers plus consommateurs d'huile et les aliments de bétail vers les pays intérieurs ayant une plus grande vocation en matière d'élevage. Ces synergies pourraient se matérialiser par des prises de participation croisées.

4.3. Objectifs et description du contenu du Plan d'action

Objectif général

Conformément à la Politique Industrielle Commune de l'UEMOA qui vise la relance de la production industrielle, la promotion de l'investissement, de l'emploi et l'amélioration de la compétitivité des économies au niveau régional et international, le Plan d'action pour la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA a pour objectif essentiel de mettre à la disposition des industries et des autres acteurs et ce à brève échéance, une sous-filière mieux organisée, compétitive et réellement durable.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Plan d'action viseront à permettre aux industries de la sous-filière de la graine de coton de devenir, face aux exigences de l'intégration et de la compétition internationale, compétitives en termes de productivité, de qualité et de prix. Ainsi trois objectifs spécifiques sont retenus à savoir :

- (i) améliorer l'approvisionnement des industries de trituration de la graine de coton grâce à l'adoption et la mise en œuvre d'une réglementation communautaire qui privilégie l'approvisionnement des industries de trituration au détriment des exportations des graines de coton hors des frontières de la zone UEMOA, des mesures d'incitation pour le transfert de la graine de coton des zones de production excédentaires vers les pays dont l'offre de graine est déficitaire par rapport aux besoins des unités de trituration, et la mise en place d'un fonds de soutien aux industries en vue de soutenir l'approvisionnement des usines de transformation en matière première
- (ii) améliorer la valorisation de la graine de coton par l'accroissement de la production d'aliment pour bétail grâce à l'appui et au renforcement des structures nationales de recherche pour la conduite de programmes de recherche en faveur de la graine de coton, l'appui à la création d'unités de fabrication d'aliments de bétail intégrées aux unités de trituration de la graine,
- (iii) améliorer la compétitivité des produits de transformation dérivés de la graine de coton à travers le renforcement de la protection des industries par la prise de mesures favorisant l'application rigoureuse des dispositions réglementaires de l'Union dont le TEC notamment, la réduction de la TVA sur les produits oléagineux élaborés dans l'espace UEMOA, la mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire visant entre autre l'interdiction des importations d'huiles végétales en vrac non contrôlées, d'origine et de qualité douteuses, grâce à la prise et la mise en œuvre de mesures visant à la réduction du coût de l'énergie consommée par les unités industrielles et l'appui à la

modernisation et à la maintenance industrielle aux unités de trituration de la graine.

Sur la base des objectifs du Plan d'action cités plus haut, le Plan d'action comprendra trois (3) composantes à savoir :

- Appui à l'amélioration de l'approvisionnement en matières premières
- Appui à la valorisation de la graine de coton
- Amélioration de la compétitivité des produits de transformation

Chaque composante comprend des actions à deux niveaux : (i) le niveau régional et (ii) le niveau national avec des actions concernant les cinq pays prioritaires que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo.

4.3.1. Composante « Appui à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières »

L'appui à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières portera sur :

Au niveau régional :

- la création de cadre de concertation entre les acteurs de la sous-filière,
- la mise en place d'un fonds de soutien pour l'approvisionnement des industries en graine de coton

Au niveau national :

- la restructuration de la filière coton-graine,
- le renforcement de capacités de production des producteurs de coton,
- l'adoption et la mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration.

Création de cadres de concertation entre les acteurs de la sous-filière

Il s'agira plus de trouver des formules de renforcement des liens entre les industries et leurs fournisseurs de matières premières (égreneurs). L'objectif est de parvenir à établir des relations de partenariat durables pour sécuriser les approvisionnements des industries. Dans ce cadre, deux activités sont proposées :

- la création d'une Association régionale des Egreneurs de coton à l'instar de l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse,
- la création d'un Cadre de concertation regroupant l'AIFO et l'Association des Egreneurs de coton pour les questions d'intérêt commun dont l'approvisionnement en graine de coton.

La création de l'Association régionale des Egreneurs relèvera de l'UEMOA qui organisera des rencontres entre les égreneurs de l'espace UEMOA, la mise en place et le fonctionnement d'un Comité d'organisation et la mise à disposition d'une expertise pour l'élaboration des textes fondamentaux de l'Association.

La création du Cadre de concertation relèvera de l'UEMOA qui organisera des rencontres entre les deux associations professionnelles et la mise à disposition d'une expertise pour la définition de la configuration et des mécanismes de fonctionnement, de collaboration et de décision au sein du Cadre de concertation.

Mise en place d'un fonds de soutien pour l'approvisionnement des industries en graine de coton

Pour soutenir l'approvisionnement des industries en graine de coton, il est préconisé la mise en place d'un fonds de soutien dont la mission essentielle sera d'avaliser et bonifier les crédits de campagne auprès des banques commerciales. La mise en place dudit fonds relèvera de la BOAD.

Restructuration de la filière coton-graine

Pour rationaliser la production du coton-graine et réduire les dysfonctionnements de plus en plus constatés au niveau de la fourniture des intrants et de la récupération des crédits, il est préconisé l'adoption de concessions régionales regroupant au sein d'une même structure et dans une même zone de production les 3 fonctions essentielles que sont l'encadrement des producteurs de coton, la fourniture d'intrants et l'égrenage du coton. Cette approche est actuellement de mise au Burkina-Faso, en Cote d'Ivoire et au Mali.

Il s'agira d'apporter un appui au Bénin et au Togo pour étudier les modalités de mise en œuvre de cette approche et le renforcement de capacités des structures d'encadrement. Cet appui pourra être fourni par la BOAD sous forme de mise à disposition d'expertise.

Renforcement de capacités de production des producteurs de coton

Les équipements (charrette, charrue, traction animale, ..) qui pourraient favoriser le respect des itinéraires techniques sont connus et construits localement par les artisans, mais il existe un problème de financement du fait que les outils financiers (crédits adaptés) qui existaient avant la privatisation des industries d'égrenage ne sont pas toujours disponibles après. Aussi, une ligne de crédit pourrait être mise en place par la BOAD pour favoriser l'équipement des producteurs en matériel de culture attelée dans les 5 pays.

Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration

L'expérience de la Côte d'Ivoire en matière d'approvisionnement de l'industrie de trituration en graine (Accord-cadre) prouve qu'il est possible de prendre des dispositions dans ce sens mais avec des garde-fous pour éviter les problèmes d'impayés enregistrés par les égreneurs au cours des 3 dernières campagnes. Aussi, il est préconisé qu'un appui puisse être apporté aux 4

autres pays pour approfondir ce mécanisme et dégager les modalités pour la mise à disposition de la graine de coton à prix préférentiel dans le cadre d'un dispositif à risque partagé et dans le sens des recherches de solutions à l'approvisionnement des industries de trituration par le transfert des graines de coton des zones excédentaires vers les zones déficitaires.

Cet appui pourra être fourni par la BOAD sous forme de mise à disposition d'expertise auprès des 4 pays concernés sous l'égide du Cadre de concertation des 2 associations professionnelles régionales.

4.3.2. Composante « *Appui à la valorisation de la graine de coton* »

L'appui à la valorisation de la graine de coton concernera :

Au niveau régional :

- l'appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail,
- l'appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton,

Au niveau national :

- l'appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail.

Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail

La graine de coton et son tourteau sont des intrants très demandés pour l'alimentation animale dans la sous région où la presque totalité des tourteaux et farines produits, est consommée par les zébus et moutons des zones soudano-sahéliennes. Pour mieux organiser l'approvisionnement et la distribution de ces produits, une étude fine des marchés locaux et du marché régional sera réalisée avec l'expertise nécessaire, sous l'égide de l'UEMOA, pour définir une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail.

Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton

Le renforcement des structures de recherche et recherche-développement pour la production de semences de graines de coton plus aptes à la fabrication de l'huile alimentaire et d'aliment bétail, consistera à mettre en place, au niveau des systèmes nationaux, un dispositif de renforcement de capacités et d'appui et de rééquilibrer les thèmes de recherche en faveur de la graine de coton. Pour appuyer ces activités, il est proposé :

- la mise en place d'un réseau régional de concertation pour la définition et la programmation des thèmes de recherche et les échanges des résultats de recherches à travers des ateliers thématiques,
- la mise en place d'un Fonds régional d'appui à la recherche pour le financement de la création et de l'amélioration variétale en vue d'une meilleure valorisation

alimentaire de la graine, de la production et de la diffusion des semences issues de l'amélioration variétale.

La mise en place du Réseau relèvera de l'UEMOA qui organisera des rencontres entre les systèmes nationaux de recherche et la mise à disposition d'une expertise pour la définition des mécanismes de fonctionnement, de collaboration et de décision au sein du Réseau. Quant au fonctionnement du Réseau, il sera assuré partie par l'UEMOA et partie par les 2 associations professionnelles industrielles.

Le Fonds régional d'appui à la recherche sera alimenté par une contribution initiale de la BOAD et des participations annuelles des 2 associations professionnelles industrielles.

Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail

L'appui à la création d'unités de fabrication d'aliments pour bétail intégrées aux unités de trituration se justifie par le fait que dans la zone UEMOA, la presque totalité des tourteaux et farines produits, est consommée par les zébus et moutons des zones soudano-sahéliennes, directement ou sous forme d'aliments du bétail pelletisés plus élaborés et de meilleure conservation. En raison de la demande croissante et continue d'aliments du bétail tant par les agriculteurs pour leurs bœufs de trait que par les éleveurs qui se tournent vers un élevage sédentaire et productif, les industries de trituration devraient se tourner davantage vers la production d'aliment du bétail pour une meilleure valorisation de la graine de coton.

Pour ce faire, les industries locales pourraient solliciter l'appui de la BOAD pour d'une part, la mise à disposition d'une expertise pour la réalisation d'études de faisabilité d'installation ou d'extension des capacités de production d'aliment pour celles qui en disposent, et d'autre part le financement du projet.

4.3.3. Composante « Amélioration de la compétitivité des produits de transformation »

Pour l'amélioration de la compétitivité des produits de transformation les actions porteront sur :

Au niveau régional :

- le renforcement de la protection des industries par la prise de mesures favorisant l'application rigoureuse des dispositions réglementaires de l'Union,
- la réduction de la TVA sur les produits oléagineux élaborés dans l'espace UEMOA,

Au niveau national :

- la mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire visant entre autre l'interdiction des importations d'huiles végétales en vrac non contrôlées,
- l'assistance aux structures artisanales et semi-industrielles pour le contrôle et l'amélioration de la qualité des produits et services,

- la prise et la mise en œuvre de mesures visant à la réduction du coût de l'énergie,
- l'appui à la modernisation et à la maintenance industrielle aux unités de trituration.

Renforcement de la protection des industries

Dans le cadre du renforcement de la protection des industries, il s'agira d'apporter un appui aux administrations douanières par l'information et la formation sur les enjeux et les dispositions appropriées existantes, leur renforcement par la mise à disposition de conseillers techniques en douane dans chaque pays et l'organisation de concertations régionales pour le suivi de la mise en œuvre de ces mesures. La mise en œuvre de ces actions relèvera de l'UEMOA.

Réduction de la TVA sur les produits oléagineux

Une étude régionale sera entreprise sous l'égide de l'UEMOA pour analyser de façon quantitative les résultats obtenus dans l'application de la TVA sur le secteur des oléagineux dans l'espace UEMOA et proposer des mesures et mécanismes pour sa réduction tout en faisant ressortir l'impact de la mise en œuvre de ces propositions sur le budget de l'Etat et sur le développement industriel du sous-secteur des oléagineux.

Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire

Pour lutter contre l'introduction frauduleuse des huiles dans l'espace UEMOA par le biais des importations d'huiles végétales en vrac non contrôlées chaque pays bénéficiera de l'UEMOA, une assistance pour :

- la définition des normes de qualité sanitaire à appliquer aux produits importés notamment les produits en vrac,
- le renforcement des capacités des structures de contrôle de qualité pour un meilleur contrôle des produits à l'entrée dans les pays et sur les marchés,
- la publication et la diffusion des règles et normes à observer auprès des distributeurs locaux et des consommateurs.

Cette assistance se traduira par :

- la mise à disposition de chacun des 5 pays d'une expertise pour la définition des normes de qualité sanitaires à raison de 3 hommes/mois par pays,
- la fourniture de matériels et équipements d'analyse et de contrôle pour chaque pays,
- l'appui à la formation du personnel des structures de contrôle de qualité à raison de 12 hommes/mois par pays.

Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles

Pour ce qui concerne les unités artisanales et semi-industrielles de transformation de la graine de coton, il s'agira de mener des actions en direction des unités de transformation de la graine de coton qui « fleurissent » notamment au Burkina Faso et au Mali et qui s'installent dans des conditions inadéquates pour l'activité (unités installées dans des cours de maison, absence de

dispositifs de protection pour les travailleurs, absence de dispositions sanitaire et de contrôle de qualité, etc.). Les actions à appuyer au niveau des 2 pays concerneront :

- le recensement des unités existantes,
- la formulation de la réglementation devant régir l'implantation de ces unités,
- le renforcement de capacités du personnel des services publics chargés du contrôle de qualité et du conditionnement des produits alimentaires pour un meilleur suivi de ces unités,
- la formation des promoteurs aux normes de qualité et d'hygiène,

4.4. Coût et financement du Plan d'action

4.4.1. Estimation des coûts

Les coûts de base du Plan d'action tels que détaillés dans l'Annexe 2 sont estimés à 14.812,4 millions de Francs CFA et se résument comme suit (en millions FCFA) :

Tableau n°88 : Synthèse des coûts du Plan d'action par programme (en millions de FCFA)

COMPOSANTES	UEMOA	BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	MALI	TOGO	TOTAL
I. Appui à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration	2 691,5	1 446,7	850,8	499,8	889,8	1 074,7	7 450,4
II. Appui à la valorisation de la graine de coton	402,3	480,7	619,8	361,4	648,6	206,8	2 717,3
III. Amélioration de la compétitivité des produits de transformation	840,2	450,5	550,6	450,5	550,6	450,5	3 292,9
IV. Coordination, Suivi-évaluation du Plan d'action	393,4	237,8	202,1	131,2	208,9	173,2	1 346,1
Coût total du Plan d'action	4 327,4	2 615,7	2 223,4	1 442,9	2 297,9	1 905,2	14 812,4

4.4.2. Mécanismes de financement du Plan d'action

Les mécanismes de financement tiendront compte de la nature des actions à mener et des résultats auxquels elles devront conduire. Ainsi donc, les mécanismes de financement seront plus liés à la nature de chaque composante.

La composante I qui comprend des investissements à caractère public (Création de cadres de concertation, Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration,) et des investissements à caractère productif (Mise en place d'un Fonds de soutien pour l'approvisionnement en graines de coton, Restructuration de la filière coton-graine, Renforcement de capacités de production des producteurs de coton) pourrait bénéficier de financement sur don ou subvention pour les investissements à caractère public et de financement mixte (subvention-prêt de développement).

Les dons pourraient provenir des aides bilatérales accordées à l'Union ou aux Etats membres soit directement, soit par l'entremise des Institutions de Développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Ouest Africaine de Développement, etc..), tandis que les subventions proviendraient essentiellement des gouvernements des Etats membres de l'Union.

Pour la composante II qui mettra l'accent sur la définition de stratégie de développement de l'aliment à bétail et l'appui à la recherche qui sont des investissements à caractère public et l'appui à l'installation ou l'extension de capacités des unités de trituration qui est un investissement à caractère mixte privé-public, les mécanismes de financement s'appuieront sur des fonds publics et privés. Quant aux composantes III et IV qui abordent des questions à caractère essentiellement public, elles seront financées à travers des fonds publics.

Par fonds publics, on comprendra les contributions des gouvernements ou des Partenaires Techniques et Financiers octroyées par l'entremise des Etats membres et par fonds privés les contributions des opérateurs économiques privés sur fonds propres ou des prêts bancaires.

Sur la base de tout ce qui précède, l'ensemble du financement du Plan d'action pourrait se résumer comme suit :

Tableau n°89 : Synthèse des financements du Plan d'action par programme (en millions de FCFA)

RUBRIQUES	UEMOA	BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	MALI	TOGO	TOTAL
Subventions et dons	1 652,0	1 027,7	1 258,8	874,2	1 290,1	729,3	6 832,0
Prêts ou Crédits de Développement	2 675,4	1 534,4	894,7	529,0	934,6	1 154,2	7 722,4
Contributions Industriels ou financement banques privées	-	53,6	69,8	39,7	73,2	21,6	258,0
Financement total du Plan d'action	4 327,4	2 615,7	2 223,4	1 442,9	2 297,9	1 905,2	14 812,4

4.5. Mise en œuvre et Suivi du Plan d'action

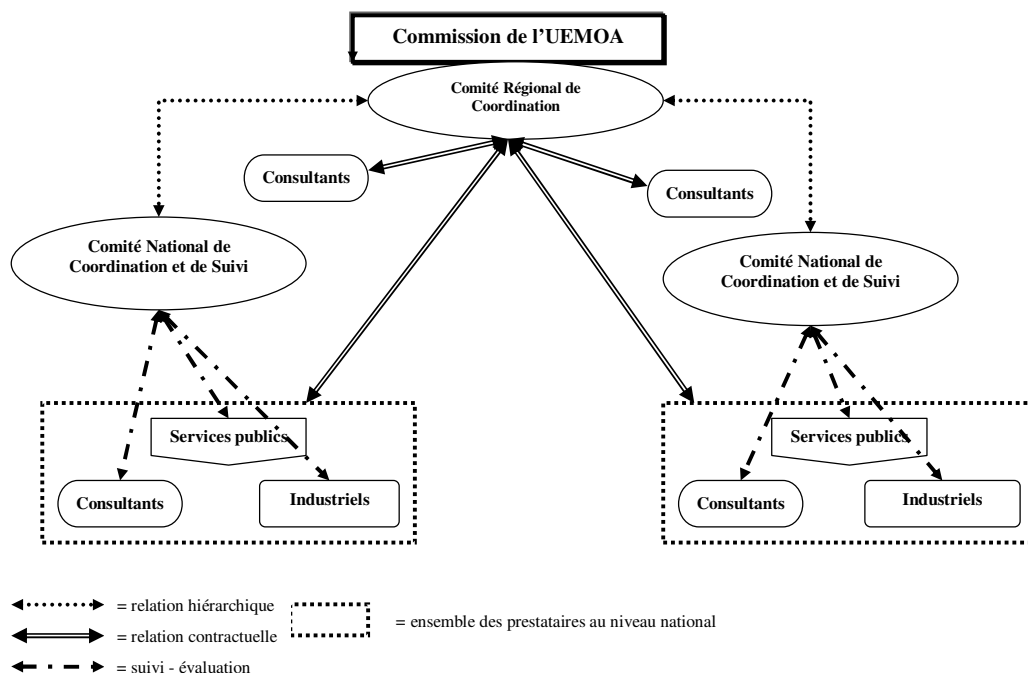
Dispositif de mise en œuvre

Le Plan d'action sera placé sous la tutelle de la Commission de l'UEMOA. Elle délèguera sa mise en œuvre et son suivi à un Comité Régional de Coordination.

Ainsi, le dispositif institutionnel est composé:

- d'un Comité Régional de Coordination,
- des Comités nationaux de coordination/supervision de la mise en œuvre du Plan d'action.

Graphique n°19 : Dispositif de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action



Le Comité Régional de Coordination,

Ce Comité devra assurer le fonctionnement global du Plan d'action et aura l'autorité nécessaire pour s'assurer que les objectifs du Plan d'action sont atteints. Il a pour mission de coordonner et de suivre les actions visant la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton sur l'ensemble des pays de l'UEMOA. Il assure la cohérence avec la Politique Industrielle Commune, avec les différentes politiques industrielles nationales, ainsi que la complémentarité avec d'autres programmes d'appui au niveau sous-régional et national. Il représente l'instance de décision finale. Il approuve les plans d'octroi des aides à accorder aux entreprises ainsi que les actions immédiates à réaliser.

Compte tenu de la relation étroite entre la sous-filière graine de coton et la filière coton dans son ensemble et dans un souci de synergie entre les différents acteurs, nous préconisons que la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action relève du Comité de Suivi mis en place pour le suivi la mise en œuvre de l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile. Pour ce faire, ce Comité qui comprend déjà un représentant des Organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest et un représentant de l'Organisation des Professionnels des Industries Cotonnières et Textiles de l'UEMOA (OPICT), inclura en plus un représentant des tritrateurs de graine de coton à travers l'AIFO-UEMOA.

Le Secrétariat Technique du Comité sera élargi à l'AIFO-UEMOA.

Les Comités Nationaux de Coordination et de Suivi

Les Comités Nationaux de Coordination et de Suivi assumeront un rôle de relais du Comité Régional au niveau des pays pour les principaux échanges d'information nécessaires à la mise en œuvre au niveau national, du Plan d'action. Ils assurent le suivi de l'exécution de l'ensemble des actions à réaliser au niveau du pays et informent par des rapports trimestriels, le comité régional de coordination sur l'état d'exécution du Plan d'action.

Programmation de la mise en œuvre

La programmation de la mise en œuvre est résumée comme suit :

Tableau n°90 : Programmation de la mise en œuvre du Plan d'action

COMPOSANTE / ACTIVITES	ANNEES DE PROGRAMMATION				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
I. APPUI A L'AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIES DE TRITURATION EN MATIERES PREMIERES					
1.1. Création de cadres de concertation					
1.2. Mise en place d'un Fonds de soutien pour l'approvisionnement en graines de coton					
1.3. Restructuration de la filière coton-graine					
1.4. Renforcement de capacités de production des producteurs de coton					
1.5. Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration					
II. APPUI A LA VALORISATION DE LA GRAINE DE COTON					
2.1. Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail					
2.2. Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton					
2.3. Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail					
III. AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PRODUITS DE TRANSFORMATION					
3.1. Renforcement de la protection des industries					
3.2. Réduction de la TVA sur les produits oléagineux					
3.3. Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire					
3.4. Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles					

Mécanisme de suivi

L'exécution du Plan d'action sera suivie par le Comité Régional de Coordination à travers des missions ponctuelles de suivi et d'évaluation conduites par des consultants. Une revue annuelle sera organisée sous forme d'ateliers au cours desquels les entreprises bénéficiaires présenteront le bilan de leurs activités dans le cadre du Plan d'action. Les conclusions des ateliers devront servir à ajuster le Plan d'action le cas échéant.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de Référence

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

01. La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'Institution spécialisée de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) chargée du financement du développement. Elle a pour mission essentielle de promouvoir le développement équilibré et l'intégration économique des Etats membres qui sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
02. Etablissement public à caractère sous régional, la BOAD intervient dans les domaines du développement rural, des infrastructures de base, des infrastructures modernes, de l'industrie, de l'agro-industrie et des services productifs.
03. La filière oléagineuse occupe aujourd'hui une place importante dans les économies des pays de l'Union. En effet, avec une valeur ajoutée annuelle moyenne de près de 90 milliards FCFA, elle contribue de manière significative à la création de richesse et d'emplois dans les pays de l'UEMOA.
04. Cependant, force est de constater que l'Union n'est pas autosuffisante en huiles végétales et importe depuis la fin des années 90 des quantités de plus en plus importantes de produits oléagineux évaluées à près de 250 000 tonnes chaque année. Elle exporte dans le même temps des quantités de même ordre. Le maintien de flux d'exportation d'huiles brutes dissimule de plus en plus mal la dépendance de la zone vis-à-vis des huiles importées pour lesquelles la production locale ne satisfait plus les besoins domestiques. A l'horizon 2020, les besoins en huiles végétales des pays de l'UEMOA devraient augmenter de plus de 60%, à rations individuelles constantes, ce qui risque d'accentuer cette dépendance si les tendances actuelles de l'offre des pays de l'union se poursuivaient.
05. La sous-utilisation des capacités locales de production pose manifestement le problème de la compétitivité des industries oléagineux. Le dynamisme observé sur ce marché avec notamment une croissance annuelle moyenne des exportations de l'ordre de 21% en volume et de 7% en valeur au cours de la période 1997-2001 semble profiter beaucoup plus aux pays asiatiques.
06. Au niveau de la sous-filière de la graine de coton, l'UEMOA présente des potentialités considérables avec une production annuelle moyenne de 1,3 million de tonnes de graines de coton dont 22% triturées par les huileries. Les huiles alimentaires extraites de ces graines représentent 10% de la production d'huile de la zone.
07. Cette sous-filière est confrontée, depuis quelques années à la flambée des prix des graines de coton et 200 000 tonnes sont soustraites en moyenne, chaque année à la trituration et sont exportées vers les pays d'Europe du Sud ou elles sont utilisées par des élevages subventionnés. Paradoxalement, alors que les tourteaux de coton sont soumis à une réglementation sévère (teneur en aflatoxine inférieure à 20 ppb) lors de leur arrivée dans l'Union Européenne, les graines peuvent entrer sans être soumises aux mêmes contraintes. En outre, une partie des graines est triturée artisanalement

par de petites unités dans des conditions d'hygiène fort éloignées des normes alimentaires en vigueur (Burkina Faso)

08. Tout comme les autres corps gras, les produits de la graine de coton font face à une forte pénétration de produits étrangers similaires ou de substitut sur le marché domestique : ce qui se traduit par des pertes de parts de marché pour les industriels locaux.
09. Cependant, malgré toutes ces contraintes sus-évoqués, la sous-filière présente globalement une compétitivité potentielle qui mérite d'être renforcée au triple plan agricole (rendements au champ, augmentation de la teneur en matières grasses), industriel (taux d'extraction de l'huile en usine) et financier (réduction des coûts de revient).
10. Consciente des enjeux de la filière et des défis à relever dans un environnement caractérisé par la mondialisation, la libéralisation et le désengagement des Etats, la BOAD, en collaboration avec l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA), a organisé une réunion de concertation le 30 juillet 2004 à Lomé.
11. Cette réunion, qui a regroupé les principaux acteurs de la filière, a débattu des difficultés majeures rencontrées et s'est beaucoup interrogé sur l'opportunité de la relance des unités industrielles oléagineuses de l'UEMOA susceptibles d'accroître le taux de transformation des graines oléagineuses. Elle a, dans cette perspective recommandée :
 - la mise en place dans l'Union d'un cadre global incitatif et cohérent favorisant la transformation sur place de toutes les graines oléagineuses produites localement ;
 - l'application effective des dispositions réglementaires et fiscales de protection des produits oléagineux fabriqués dans l'UEMOA prévus dans le cadre du TEC, dispositions visant à la protection des industries nationales ;
 - l'instauration d'une politique de développement des activités agricoles en amont de la transformation, notamment le soutien à la production et à l'introduction de nouvelles graines oléagineuses et de matériel végétal de qualité pour la graine de coton.
12. Suite à cet Atelier et en droite ligne des réflexions engagées par la BOAD sur la valorisation de la filière coton de l'UEMOA, la Banque a marqué sa disponibilité à réaliser la présente étude approfondie sur la sous-filière graine de coton de l'UEMOA en vue de proposer des solutions concrètes pour la relance de la filière oléagineuse de l'UEMOA.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Objectif général

13. l'étude a pour objectif la promotion et le développement, dans les pays concernés de l'UEMOA, des unités industrielles de transformation de la graine de coton compétitives et mieux insérées aux marchés mondial et régional.
14. Sur la base d'un diagnostic approfondi des difficultés de la sous-filière, des articulations du marché interne et mondial des produits de la graine de coton ainsi que des expériences réussies dans d'autres régions productrices de corps gras, elle

devra proposer, une stratégie et un plan d'action au niveau national et régional à mettre en œuvre.

2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

15. Plus spécifiquement l'étude devra :

- étudier la situation de l'offre et de la demande globale actuelle et future de l'huile de coton et des produits dérivés (savon tourteaux) dans chaque pays, dans l'UEMOA et dans la CEDEAO ;
- analyser la compétition de la sous filière graine de coton dans les principaux pays producteurs de l'UEMOA en établissant des coûts de revient aux principaux stades du cycle de production et en comparant avec les standards mondiaux ;
- évaluer les conditions d'une régionalisation de certaines activités de la sous-filière ;
- déterminer les mesures et réformes à entreprendre en vue de créer les conditions favorables à la valorisation des produits de la sous-filière sur les marchés de consommation de l'Union et extérieures à la zone ;
- tirer les premiers enseignements de 4 années d'applications du TEC ;
- proposer les actions à mener en vue :
 - définir un programme de restauration et/ou d'amélioration de la productivité de la sous-filière graine de coton ;
 - développer la production de matières premières (y compris par introduction de nouvelles graines) ;
 - améliorer la compétitivité de la sous-filière ;
 - sécuriser et stabiliser l'approvisionnement des industries de transformation de l'UEMOA en matières premières et adapter le cas échéant les législations nationales et communautaires.

III- TACHES ATTENDUES DU CONSULTANT

16. Le consultant devra s'inspirer des principales conclusions et recommandations de l'Atelier régional de concertation sur la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA, tenu le 30 juillet 2004 à Lomé, et passer en revue toutes les études récentes et disponibles sur la filière oléagineuse, en particulier sur la sous-filière de la graine de coton, en vue de leur exploitation notamment le mémorandum de l'AIFO-UEMOA¹ et l'étude sur les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest de Robert Hirsch²

17. Sur la base du diagnostic ci-dessus, le consultant devra identifier et procéder à une analyse critique des contraintes de développement de la sous-filière graine de coton. Les analyses, qui seront menées au niveau de chacun des pays concernés (Mali, Burkina, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Sénégal, Niger...), pour l'ensemble de l'UEMOA et

¹ AIFO-UEMOA (Bureau Exécutif – Problématique de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA novembre 2003 20 pages –annexes.

² Robert Hirsch, la filière oléagineuses d'Afrique de l'ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ? Agence Française de Développement 2002 50 pages annexes.

suivant les différents segments de la sous-filière, devront notamment cerner les aspects ci-après :

3.1. Analyse de l'offre et de la demande d'huile de coton et produits dérivés

Le Consultant devra, concernant ce point :

18. procéder à l'inventaire exhaustif des unités industrielles de transformation de la graine de coton de l'UEMOA et recueillir toutes les informations à caractère technique (capacités industrielles et taux d'utilisation, emploi etc.), financier (coûts de revient détaillés, principaux ratios financiers) et commerciaux (prix de vente, marges nettes par produit) de façon à établir un tableau exhaustif des forces et faiblesses de chacune d'entre elles ;

19. mettre à jour les séries statistiques relatives aux importations /exportations des graines, de l'huile et des tourteaux de coton de l'UEMOA, par destination, afin de mesurer l'évolution du commerce intra -régional et le poids des autres pays producteurs dans les approvisionnements ;

20. analyser l'impact de l'aide alimentaire en huiles végétales sur le fonctionnement des marchés et les perturbations éventuelles qui peuvent en résulter.

21. évaluer le bien fondé des localisations actuelles et des capacités existantes de transformation, à la fois par rapport aux sources d'approvisionnement en matières premières et aux débouchés auxquels ces unités de production peuvent prétendre ;

22. estimer la demande potentielle de produits oléagineux de l'Union en volume et analyser la façon dont ce marché sera satisfait par les importations et par la production locale à l'horizon 2020 ;

23. estimer l'offre actuelle et future des différents produits de la graine de coton et apprécier sa répartition, à l'horizon 2020, entre consommation intérieure et exportation ;

24. en déduire l'existence d'un marché potentiel non satisfait, à l'intérieur de la zone dans les pays membres de l'Union et des autres pays de la CEDEAO, et définir la stratégie à promouvoir pour capter ce marché. Au cas où la création d'unités industrielles régionales se justifient, il devra, dans cette perspective indiquer si les futures unités doivent s'inscrire dans une dynamique de « substitution aux importations » et/ou « d'exportation » ; dans le dernier cas, il devra donner un aperçu sur le marché mondial faire ressortir les grandes lignes des textes de l'AGOA et des dispositifs de l'Accord de Cotonou et indiquer la stratégie commerciale à mettre en place pour conquérir durablement les marchés de ces pays.

25. évaluer et étudier les développements récents de la production artisanale d'huile de coton et leur impact sur le développement de la production industrielle ; cette étude devra en particulier se pencher sur la conformité des huiles avec la législation en vigueur dans chaque pays et le cas échéant sur les causes de sa non application, en outre l'étude devra permettre d'apprécier les risques auxquels seraient exposées les populations en consommant les huiles non raffinées.

3.2. Cadre institutionnel, réglementaire et fiscal

Le Consultant devra procéder aux investigations ci-après :

26 analyser le cadre macro économique et les politiques sectorielles (agricole et industrielle) de l'UEMOA et de ses membres dans lesquels s'inscrivent les filières oléagineuses de manière à mettre en évidence d'une part le degré d'intégration, les complémentarités et/ou les synergies des unités industrielles existantes dans l'Union et d'autre part, conditions préalables à la création de nouvelles unités régionales ; l'analyse portera également sur les possibilités d'une politique d'acquisition d'intrants industriels.

27. analyser l'environnement institutionnel, fiscal et douanier de la filière oléagineuse dans chacun des pays de l'UEMOA de manière à :

- (i) identifier les contraintes et les dysfonctionnements de l'environnement institutionnel qui affaiblissent la compétitivité de la filière et handicapent son développement ;
- (ii) proposer des réformes susceptibles de favoriser la promotion des unités industrielles de dimension régionale et la réalisation d'une meilleure intégration de la filière au sein de l'Union ;
- (ii) susciter une prise de conscience du rôle que l'UEMOA et les Etats doivent continuer à jouer, même dans un système libéralisé totalement ouvert dans la définition et le respect du cadre légal (importations frauduleuses d'huiles, par exemple).

28. à partir de cette analyse critique des dispositifs communautaires existants ou en préparation relatifs aux politiques sectorielles (agricole et industrielle) et fiscales (interne et de porte), dispositifs dont le consultant mettra en évidence dans chaque pays, la non application ou l'insuffisance, notamment face au développement à grande échelle de la fraude, des enseignements seront tirés et des propositions de réformes seront esquissées.

29 sur la base d'expérience jugées intéressantes conduites dans d'autres régions du monde, le consultant fera les recommandations permettant aussi bien de favoriser la compétitivité d'éventuelles unités industrielles sous régionales à promouvoir que de mieux assumer la protection des unités existantes (tout en respectant le cadre légal en vigueur).

3.3. Contraintes au développement et à la compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton

Le consultant devra :

30. reconstituer pour la sous –filière graine de coton, les coûts de revient (prix au producteur, main d'œuvre, énergie, frais de transformation, frais généraux, frais financiers amortissements) et les comparer à ceux des principaux pays producteurs, notamment les USA, la Chine, l'Australie, la Grèce.

31. en marge de cette approche par les coûts de revient, établir un tableau comparant, en monnaie locale et en devises, les coûts des principaux facteurs de productions (main d'œuvre, énergie, eau, etc.) et des principaux intrants (produits chimiques dans les pays de l'UEMOA, chez leurs voisins immédiats (Ghana, Nigeria) et dans les pays de références (Asie pour les produits du palmier, Amérique latine pour le soja et le tournesol, USA et Chine pour le coton)

32. établir, pour une unité type de production dans l'Union, la structure des coûts de revient des huiles, savons et tourteaux de coton, les marges nettes dégagées par chaque produit et chaque conditionnement et mettre en parallèle ces coûts avec les prix mondiaux et les prix CAF des produits concurrents, afin d'évaluer la compétitivité réelle des Etats de l'Union et d'établir une hiérarchie entre eux ;

33. identifier et procéder à une analyse critique des contraintes qui expliquent le faible taux de transformation des graines de coton dans la sous région ; l'étude devra analyser les raisons des différences entre les pays et entre les politiques menées en Afrique de l'Ouest comme dans d'autres régions du monde pour favoriser la valorisation sur place des matières premières.

34. élaborer une étude comparative succincte entre la double option de création d'unités industrielles régionales ou de redynamisation des unités existantes et le maintien de la structure actuelle de la sous-filière en grande partie basée sur l'exportation de produits non transformés. Pour ce faire le Consultant examinera l'impact macro-économique de chacune des options en terme de valeur ajoutée, de recettes fiscales et de devises d'emploi et de revenus distribués et l'incidence sur la balance commerciale des pays de l'UEMOA.

De ce diagnostic, il déduira l'opportunité de la création de nouvelles unités industrielles sous régionales ou de la relance des unités existantes.

35. Concernant les contraintes relatives à l'approvisionnement des unités existantes, le consultant analysera :

- la production de graines de coton au niveau de chaque pays producteur et au sein de l'Union. Le diagnostic portera sur l'analyse des potentialités existantes (terres, climat, variétés, modes de culture). Le consultant appréciera l'évolution actuelle et future (à l'horizon 2020) des superficies cultivées, des rendements et des quantités de graines produites.
- le diagnostic portera sur les capacités d'égrenage de coton et de trituration installées dans chaque pays, leur taux d'utilisation, leur durée de fonctionnement par campagne, la production actuelle et prévisionnelle de graines sur les 5 prochaines années et la qualité des produits. Le consultant appréciera l'état du parc industriel d'égrenage de manière à identifier les besoins en investissements de remise à niveau, et les besoins en formation technique susceptibles de garantir la qualité et la compétitivité des unités industrielles régionales ; il analysera de manière approfondie, dans chaque pays, les relations actuelles entre égreneurs et tritrateurs et proposera les réformes susceptibles d'optimiser le couple coton fibre / graine de coton dans l'intérêt de toutes les parties concernées tout en préservant la qualité des produits oléagineux, le rendement à l'égrenage le taux d'extraction et naturellement le bon approvisionnement des pays en corps gras. Il appartiendra au Consultant de proposer des mécanismes de cession des graines de coton adaptés au contexte propre à chaque pays et garantissant les intérêts de tous les acteurs :
- les raisons qui font que les Européens acquièrent les graines de coton d'Afrique de l'Ouest à des prix qui semblent très élevés. Le consultant analysera la structure des coûts des acheteurs européens, en particulier des producteurs de lait subventionnés des pays du sud. Il examinera les aspects sanitaires de ces importations et évaluera s'il est normal que les graines de coton ne subissent pas les analyses, obligatoires pour les tourteaux de coton sur la présence d'aflatoxine et de gossypol. Il fera des propositions

sur les mesures à prendre pour garantir la sécurité sanitaire des consommateurs européens de lait, produit par des vaches alimentées en graines de coton africaines ;

- par ailleurs, le consultant indiquera les moyens à mettre en œuvre pour encourager et susciter la création d'une véritable interprofession regroupant tous les acteurs de la sous-filière dans les pays concernés de l'Union ;
- concernant les systèmes de production, le consultant analysera les modalités de collaboration qui pourraient s'instaurer entre les unités de transformation artisanales ou informelles et les industries ;
- la diversification ou l'élargissement éventuel des circuits d'approvisionnement en matières premières par importation de graines en tant que remèdes à la fois aux difficultés actuelles d'approvisionnement en matières premières et au gonflement des coûts de revient lié à la surcapacité des usines.

Sur la base des résultats de ses investigations, le consultant devra faire propositions pertinentes s'insérant dans un véritable plan d'action susceptible de favoriser la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton.

36. Pour chaque action proposée, dont la cohérence avec les dispositifs communautaires existants est avérée ou acquise, le consultant devra proposer un calendrier d'exécution et préciser les moyens requis, le rythme de leur mobilisation et identifier les mesures d'accompagnement. Il identifiera également la ou les structures devant réaliser chaque action et en définira la programmation appropriée.

37. sur la base des propositions que le consultant aura à faire pour favoriser la promotion des industries de la filière oléagineuse il devra évaluer le coût des actions proposées et identifier les mécanismes de financement desdites actions après échange avec les organismes internationaux de financement.

38. Enfin, le consultant aura à proposer, au double niveau national et régional, un mécanisme pour le suivi de la mise œuvre du plan d'action qui sera retenu.

IV. CONDUITE DE L'ETUDE ET PRODUCTION DE RAPPORTS

4.1. Conduite de l'étude

39. La réalisation de l'étude sera suivie par ses commanditaires au sein d'un comité de pilotage composé de représentants de la BOAD, de la commission de l'UEMOA et de l'AIFO-UEMOA. Les réunions du comité peuvent être élargie à l'initiative de ses membres à toutes structures et personnes ressources. La présidence du comité est assurée par la BOAD.

40. Le consultant qui sera sélectionné par voie d'appel d'offres et retenu pour la réalisation de l'étude aura à signer pour ce faire un contrat avec la BOAD.

41. Dans le cadre de ses investigations, le consultant devra travailler, entre autres, avec tous les acteurs de la filière oléagineuse. Il devra consacrer, dans chaque Etat, le temps et les moyens nécessaires à une bonne exécution de sa mission.

42. A la fin de son mandat, le consultant aura à présenter les résultats de ses investigations et ses rapports au comité de pilotage et à l'occasion de réunions que celui-ci pourrait organiser à cet effet. Le consultant assiste le comité de pilotage dans le cadre de ses travaux. Il aura

notamment à participer à l'atelier régional prévu dans le cadre de l'étude (cf.infra) en qualité de personne ressource et produira les projets de rapport de synthèse.

4.2. Durée et production des rapports

43. L'étude est prévue pour durer trois (3) mois environ en termes de pression du consultant.

44. Le consultant doit produire en quinze (15) exemplaires chacun des trois (3) rapports ci-dessous marquant les principales étapes de étude :

- un rapport d'étape à soumettre au Comité de Pilotage en vue de l'examen des orientations pour la poursuite de l'étude.
- un rapport provisoire, tenant compte des observations sur le rapport d'étape et répondant aux termes de référence et autour duquel sera organisé un Atelier régional ;
- un rapport final, tenant compte des observations de l'Atelier régional et des commanditaires de l'étude.

45. Chacun des rapports comportera obligatoirement une partie « Résumé Conclusions Recommandations » et une partie « Méthodologie » ainsi que dans les annexes, les termes de référence de l'étude, la liste des personnes et structures rencontrées et les références bibliographiques.

46. Le Consultant doit déposer ces rapports conformément au calendrier de réalisation de l'étude. Chaque rapport sera accompagné d'une clé USB d'au moins 128 MB et d'un CD-ROM contenant les fichiers des textes (Word 7.0) dudit rapport et les annexes (Excel 2003). Une présentation du rapport provisoire sous Power Point sera préparée par le consultant en vue de sa présentation au commanditaire et à l'Atelier régional.

V. PROFIL DU CONSULTANT

47. Le consultant (Bureau d'études) à retenir pour la réalisation de l'étude doit disposer d'une expérience confirmée dans le domaine des industries agro-alimentaires et avoir une bonne connaissance des économies des pays de l'UEMOA et de la problématique de la filière oléagineuse (de la sous-filière graine de coton en particulier).

48. L'équipe d'experts que le Consultant proposera pour les travaux de l'étude doit avoir le profit et les compétences professionnelles requis et devra comporter au minimum un spécialiste des industries agro-alimentaires. Un économiste spécialiste des études de marché et un macro- économiste spécialiste des questions de compétitivité. Le chef d'équipe des experts devra avoir des compétences confirmées en matière d'études de filières agro-industrielles dans l'UEMOA.

Annexe 2 : Cadre logique du Plan d'action

OBJECTIF / RESULTATS / ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
<u>OBJECTIF GLOBAL :</u> Contribuer à la mise en place d'une sous-filière mieux organisée, compétitive et réellement durable			
<u>OBJECTIFS SPECIFIQUES :</u> • améliorer l'approvisionnement des industries de trituration de la graine de coton • améliorer la valorisation de la graine de coton par l'accroissement de la production d'aliment pour bétail • améliorer la compétitivité des produits de transformation dérivés de la graine de coton	• le taux d'exploitation des usines de trituration s'est amélioré • le volume d'aliments pour bétail est en accroissement et de manière régulière • les volumes des transactions des produits de transformation de la graine de coton sont accrus entre les Etats membres	• rapports d'activités des industries de trituration de la graine de coton et rapports de suivi des Organisations professionnelles • rapports d'activités des industries de trituration de la graine de coton • rapports des structures d'encadrement de la production animale et de commerce des Etats membres et de suivi des Partenaires • rapports d'activités des industries de trituration de la graine de coton • rapports des structures de commerce et des Douanes des Etats membres et de suivi des Partenaires	• Le marché hors UEMOA des graines de coton reste plus incitatif pour les égreneurs • les prix des produits oléagineux hors zone UEMOA sont plus bas que ceux produits dans la zone

Annexe 2 : Cadre logique du Plan d'action

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
<u>RESULTATS ATTENDUS :</u> Résultat Intermédiaire 1 : Le niveau et le volume de production des industries de trituration se sont accrus de manière significative	• Un cadre de concertation entre égreneurs et tritrateurs permet de mieux approvisionner les industries trituration • les tritrateurs disposent de facilités pour l'achat des graines de coton • la production en coton graine connaît un accroissement en quantité et en qualité	• tenue de réunions entre les égreneurs et les tritrateurs • Etat des financements des institutions bancaires ou des organismes de financement • Rapports d'activités des industries cotonnières (égreneurs, tritrateurs) • Rapports d'activités des structures d'encadrement des producteurs • Rapports d'activités des Organisations paysannes • Rapports d'activités des structures de commerce	• Le marché hors UEMOA des graines de coton reste plus incitatif pour les égreneurs • Les institutions de financement sont réticentes à financer le secteur agricole • La filière cotonnière n'améliore pas ses performances face au marché actuel du coton
Résultat Intermédiaire 2 : la production d'aliment pour bétail s'est accrue dans l'espace UEMOA	• le marché des aliments pour le bétail connaît une amélioration • le volume et la qualité des aliments pour bétail à base de la graine de coton sont accrus	• Rapports d'activités des industries de transformation de coton (égreneurs, tritrateurs, producteurs d'aliments pour bétail) • Rapports d'activités des structures d'encadrement des éleveurs • Rapports d'activités des Organisations paysannes et d'éleveurs • Rapports d'activités des structures de	• Le marché hors UEMOA des graines de coton reste plus incitatif pour les égreneurs • Les institutions de financement sont réticentes à financer le secteur agricole • La filière cotonnière n'améliore pas ses performances face au marché actuel du coton

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
Résultat Intermédiaire 3 : La sous-filière graine de coton est plus performante et plus compétitive.	- les dispositions règlementaires favorisant la compétitivité des industries oléagineuses sont mieux appliquées - les mesures règlementaires de sécurité sanitaire sont rigoureusement appliquées sur les produits importés - les normes de qualité sont mieux respectées par les unités artisanales et/ou semi-industrielles.	commerce - Rapports d'activités des administrations douanières - Rapports d'activités des industries de transformation de la graine de coton (tritrateurs, producteurs d'aliments pour bétail) - Rapports d'activités des structures de contrôle de qualité et de commerce - Rapports d'activités des administrations douanières	- Les éleveurs, notamment ceux des pays côtiers n'adoptent pas la complémentarité alimentaire dans leurs systèmes d'élevage - Les administrations douanières contrôlent difficilement les transactions commerciales des produits oléagineux à l'entrée à l'intérieur des Etats membres - Les services de contrôle de qualité des Etats membres assument difficilement leurs missions aussi bien sur les produits entrants que sur les productions intérieures
<u>ACTIVITES :</u> Composante : « Appui à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières » Création de cadre de concertation entre les acteurs de la sous-filière au niveau régional	MOYENS : 12 hommes-mois pour l'élaboration des textes fondamentaux et mécanismes de fonctionnement du cadre de concertation entre les acteurs de	COÛTS (en millions de FCFA) 7.450,4 275,6 Rapport sur l'étude sur l'élaboration des textes fondamentaux et mécanismes de fonctionnement du cadre de concertation entre les acteurs de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA et	

Annexe 2 : Cadre logique du Plan d'action

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
- Mise en place d'un fonds de soutien pour l'approvisionnement des industries en graine de coton au niveau régional - Restructuration de la filière coton-graine au	<i>la sous-filière graine de coton</i> <i>4 réunions annuelles de concertation entre égreneurs et tritrateurs</i> <i>3 hommes-mois pour l'étude des mécanismes de constitution et de fonctionnement du Fonds de soutien</i> <i>Dotation du Fonds de 2,4x10⁹ FCFA</i>	<i>rapport de l'atelier régional de validation</i> <i>Acte consacrant la création d'un cadre de concertation entre les acteurs de la sous-filière aine de coton dans l'espace UEMOA et réglementant son organisation et son fonctionnement pris au niveau de l'Union</i> <i>Rapport des réunions de concertation entre les acteurs de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA</i> 2.415,9 <i>Rapport d'étude sur les mécanismes de constitution et de fonctionnement d'un Fonds d'approvisionnement des industries en graine de coton et rapport de l'atelier régional de validation</i> <i>Acte consacrant la création du Fonds d'approvisionnement des industries en graine de coton et réglementant sa constitution, son fonctionnement et sa gestion pris au niveau de l'Union</i> <i>Ouverture d'un compte bancaire au nom du Fonds avec une dotation de 2,4x10⁹ FCFA</i> 1.569,8	

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
niveau des Etats-membres de l'UEMOA	16 hommes-mois pour l'étude des modalités de restructuration dans 2 Etats membres 1.800 hommes-semaines/an de perfectionnement du personnel d'encadrement dans 2 Etats membres sur 3 ans	- Rapport d'étude sur les modalités de restructuration de la filière coton-graine dans les 2 Etats membres et rapports des ateliers nationaux de validation - Contrats et rapports de formation du personnel d'encadrement dans les 2 Etats membres sur les nouveaux dispositifs et mécanismes de gestion de la filière coton graine	
Renforcement de capacités de production des producteurs de coton au niveau des Etats-membres de l'UEMOA	15 hommes-mois pour l'étude des modalités de mise en œuvre de crédits équipements dans 5 Etats membres - Provision annuelle de 1x10⁹ FCFA sur 3 ans pour les 5 Etats membres	- Rapport d'étude sur les modalités de mise en œuvre de crédits équipements dans 5 Etats membres et rapports de l'atelier régional de validation - Acte réglementant les modalités de mise à disposition des Etats membres et de gestion des lignes de crédits pour équipements pris au niveau de l'Union	3.079,5
Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration au niveau des Etats membres	12 hommes-mois pour l'étude des mécanismes d'approvisionnement en graine de coton et modalités de mise en œuvre 2 réunions de concertation entre égreneurs et tritrateurs pour validation des mécanismes d'approvisionnement en graine de	- Rapport d'étude sur les mécanismes de d'approvisionnement en graine de coton et modalités de mise en œuvre - Rapport des réunions de concertation entre égreneurs et tritrateurs pour validation des mécanismes d'approvisionnement en graine de coton	109,6

Annexe 2 : Cadre logique du Plan d'action

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
Composante : « Appui à la valorisation de la graine de coton » - Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail au niveau régional - Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton au niveau régional	<i>coton et modalités de leur mise en œuvre</i> 6 hommes-mois pour l'étude sur stratégie pour développement des aliments du bétail dans l'espace UEMOA 1 atelier régional de validation de la stratégie 4 réunions de concertation pour la constitution d'un réseau régional de recherche sur les semences de coton 3 hommes-mois pour l'étude des mécanismes de constitution et de	<i>et modalités de leur mise en œuvre</i> - Acte portant réglementation des mécanismes d'approvisionnement en graine de coton et modalités de leur mise en œuvre pris au niveau de l'Union - Rapport d'étude sur stratégie pour développement des aliments du bétail dans l'espace UEMOA et rapport de l'atelier régional de validation - Acte portant adoption de la stratégie pour développement des aliments du bétail dans l'espace UEMOA pris au niveau de l'Union - Rapport des réunions de concertation pour la constitution d'un réseau régional de recherche sur les semences de coton et des réunions annuelles régionales pour programmation et ateliers thématiques - Acte consacrant la création d'un réseau 2.717,3 69,1 1.683,2	

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail dans les pays-membre	<i>fonctionnement d'un Fonds d'appui à la recherche</i> <i>Dotation du Fonds de 1,35x10⁹ FCFA</i> <i>3 réunions annuelles régionales pour programmation et ateliers thématiques sur 4 ans</i>	<i>régional de recherche sur les semences de coton dans l'espace UEMOA et réglementant son organisation et son fonctionnement pris au niveau de l'Union</i> <i>Rapport d'étude sur les mécanismes de constitution et de fonctionnement d'un Fonds d'appui à la recherche et rapport de l'atelier régional de validation</i> <i>Acte consacrant la création du Fonds d'appui à la recherche et réglementant sa constitution, son fonctionnement et sa gestion pris au niveau de l'Union</i> <i>Ouverture d'un compte bancaire au nom du Fonds avec une dotation de 1,35x10⁹ FCFA</i>	
	<i>20 hommes-mois d'études de faisabilité sue l'extension de capacité ou l'installation d'unités de production d'aliments pour bétail dans 5 Etats membres</i> <i>Installation ou extension de capacité de 5 unités de production d'aliments pour bétail</i> <i>600 hommes-semaines de perfectionnement du personnel des unités de production d'aliments pour bétail dans 5 Etats membres</i>	965,0 <i>Rapports et dossiers de faisabilité d'extension ou d'installation d'unités de production d'aliments pour bétail</i> <i>Contrats de fourniture des équipements et matériels et attestations de bonne exécution</i> <i>Contrats et rapports de formation du personnel des unités de production d'aliments pour bétail</i>	

Annexe 2 : Cadre logique du Plan d'action

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
Composante : « Amélioration de la compétitivité des produits de transformation » Renforcement de la protection des industries par la prise de mesures favorisant l'application rigoureuse des dispositions réglementaires de l'Union	1.200 hommes-semaines de formation du personnel des administrations douanières sur les mesures favorisant la compétitivité des industries de transformation dans l'espace UEMOA 5 hommes-an d'assistance technique aux administrations douanières de l'espace UEMOA sur 3 ans pour la mise en œuvre des mesures favorisant la compétitivité des industries de transformation dans l'espace UEMOA 3 réunions annuelles de concertations régionales sur 5 ans pour le suivi de la mise en œuvre des mesures favorisant la compétitivité des industries de transformation dans l'espace UEMOA	3.292,9 1.930,5 - Documentation sur les mesures favorisant la compétitivité des industries de transformation dans l'espace UEMOA - Rapports de formation du personnel des administrations douanières des 5 Etats membres sur les mesures favorisant la compétitivité des industries de transformation dans l'espace UEMOA - Contrats d'assistance technique et rapports d'activités des structures d'assistance - Rapports ou compte rendus des concertations régionales de suivi de la mise en œuvre des mesures	
Réduction de la TVA sur les produits oléagineux élaborés dans l'espace UEMOA	8 hommes-mois pour l'étude sur les possibilités de réduction de la	79,7 Rapport d'étude et rapport de l'atelier	

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire dans les pays-membre	<i>TVA et leur impact sur les économies des Etats membres de l'UEMOA</i> 1 atelier régional de validation	<i>régional de validation</i> Acte portant réglementation et application des nouveaux taux de TVA dans l'espace UEMOA pris au niveau de l'Union 1.082,5	
Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles pour le contrôle et l'amélioration de la qualité des produits et services dans les pays-membre	15 hommes-an d'assistance technique pour l'élaboration des normes de qualité sanitaires pour les industries de trituration de la graine de coton des 5 Etats membres 60 hommes-an de formation du personnel des structures de contrôle de qualité sur les normes de qualité sanitaires dans l'espace UEMOA - Renforcement des structures de contrôle de qualité de 5 Etats membres en équipements et matériels de contrôle et d'analyse	- Rapport d'étude et documentation sur les normes de qualité sanitaire - Acte portant réglementation de sur les normes de qualité sanitaire en matière de transformation de la graine de coton dans l'espace UEMOA pris au niveau de l'Union - Rapports de formation du personnel des structures de contrôle de qualité des 5 Etats membres - Contrats de fourniture des équipements et matériels et attestations de bonne exécution 200,2	
	Recensement des unités artisanales et/ou semi-industrielles de trituration de la graine de coton existantes dans 2 Etats	Rapport d'enquête sur les unités artisanales et semi-industrielles de trituration de la graine de coton existantes dans les 2 Etats membres	

Annexe 2 : Cadre logique du Plan d'action

OBJECTIF / RESULTATS /ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES /HYPOTHESE
	<i>membres</i> • 6 hommes-mois pour l'élaboration de la réglementation pour l'implantation d'unités artisanales et semi-industrielles de trituration de la graine de coton • 40 hommes-semaine de formation du personnel des structures de contrôle sur la réglementation pour l'implantation d'unités artisanales et semi-industrielles de trituration de la graine de coton • 50 hommes-semaine pour l'information et la formation des promoteurs sur la réglementation pour l'implantation d'unités artisanales et semi-industrielles de trituration de la graine de coton	• Acte portant réglementation de l'implantation d'unités artisanales et semi-industrielles de trituration de la graine de coton dans l'espace UEMOA pris au niveau de l'Union • Rapports de formation du personnel des structures de contrôle et des promoteurs	

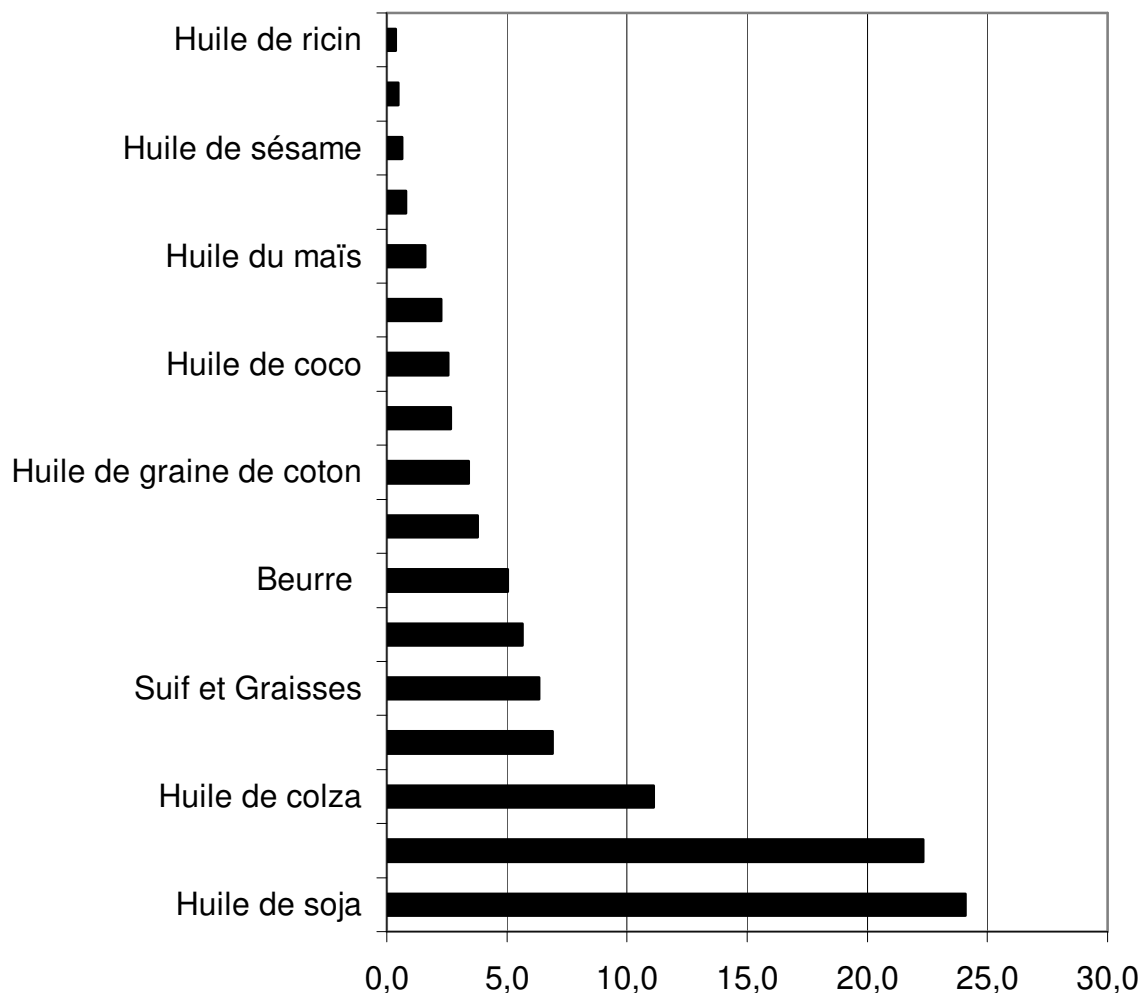
Annexe 3 : Tableaux d'analyse des tendances de la production et des échanges de produits oléagineux

Tableau 3.1 : Tendances mondiales des huiles et graisses sur la période 2001-2005

Désignation		x1000 tonnes	%	Désignation		x1000 tonnes	%
Huile de soja	Production	153207	24,1	Huile de palmiste	Production	16875	2,7
	Imports	44446	20,1		Imports	8693	3,9
	Exports	44796	20,2		Exports	8732	3,9
Huile de graine de coton	Production	21674	3,4	Huile de coco	Production	16256	2,6
	Imports	832	0,4		Imports	10002	4,5
	Exports	846	0,4		Exports	10024	4,5
Huile d'arachide	Production	24088	3,8	Beurre	Production	31997	5,0
	Imports	1095	0,5		Imports	3652	1,7
	Exports	1111	0,5		Exports	3683	1,7
Huile de tournesol	Production	43824	6,9	Huile de Saindoux	Production	35904	5,6
	Imports	13138	6,0		Imports	678	0,3
	Exports	13067	5,9		Exports	681	0,3
Huile de colza	Production	70704	11,1	Huile de poisson	Production	5071	0,8
	Imports	6207	2,8		Imports	3218	1,5
	Exports	6283	2,8		Exports	3195	1,4
Huile de sésame	Production	4009	0,6	Huile de lin	Production	3100	0,5
	Imports	155	0,1		Imports	526	0,2
	Exports	151	0,1		Exports	541	0,2
Huile du maïs	Production	10142	1,6	Huile de ricin	Production	2423	0,4
	Imports	3718	1,7		Imports	1251	0,6
	Exports	3730	1,7		Exports	1242	0,6
Huile d'olive	Production	14398	2,3	Suif et Graisses	Production	40252	6,3
	Imports	3025	1,4		Imports	10729	4,9
	Exports	3011	1,4		Exports	10735	4,8
Huile de palme	Production	142035	22,3				
	Imports	109235	49,5				
	Exports	109887	49,6				

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site <http://www.oilworld.biz>

PRODUCTIONS MONDIALES DES HUILES ET GRAISSES EN % SUR LA PERIODE 2001 A 2005



Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)

Tableau 3.2 : Productions mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 à 2005

PAYS	PRODUCTION (1000 tonnes)	POIDS MONDIAL	PAYS	PRODUCTION	POIDS MONDIAL
Austria	1298	0,20			
Belgium-Lux	3929	0,62	Canada	10314	1,62
Cyprus	34	0,01	U.S.A	76868	12,09
Czech Republ	1704	0,27	Costa Rica	1079	0,17
Denmark	2255	0,35	Cuba	135	0,02
Estonia	206	0,03	Dominican Rep	171	0,03
Finland	827	0,13	Guatemala	496	0,08
France	10093	1,59	Honduras	853	0,13
Germany	19047	2,99	Mexico	7800	1,23
Greece	2915	0,46	Nicaragua	96	0,02
Hungary	1438	0,23	Panama	122	0,02
Ireland	983	0,15	Trinid/Tobago	63	0,01
Italy	7709	1,21	Argentina	30435	4,79
Latvia	78	0,01	Bolivia	1654	0,26
Lithuania	189	0,03	Brazil	33386	5,25
Netherlands	6640	1,04	Chile	974	0,15
Poland	4063	0,64	Colombia	3703	0,58
Portugal	1765	0,28	Ecuador	1536	0,24
Slovakia	639	0,10	Paraguay	1363	0,21
Slovenia	79	0,01	Peru	1560	0,25
Spain	13059	2,05	Uruguay	403	0,06
Sweden	915	0,14	Venezuela	687	0,11
U.K	5295	0,83	AMERICA	173698	27,31
EU-25	85160	13,39	Bangladesh	879	0,14
			Myanmar	2182	0,34
Faeroe Islds	52	0,01	China,PR	84776	13,33
Iceland	434	0,07	Hong Kong	204	0,03
Norway	758	0,12	India	37281	5,86
Switzerland	483	0,08	Indonesia	63913	10,05
Albania	5	0,00	Iran	1280	0,20
Bulgaria	945	0,15	Iraq	205	0,03
Romania	2408	0,38	Israel	690	0,11
Bosnia-Herceg	38	0,01	Japan	9949	1,56
Croatia	420	0,07	Jordan	130	0,02
Macedonia	58	0,01	Korea,North	225	0,04
Serbia/Monten	1247	0,20	Korea,South	2098	0,33
Other Europe	6848	1,08	Lebanon	98	0,02
			Malaysia	74808	11,76
Armenia	15	0,00	Oman	82	0,01
Azerbaijan	69	0,01	Pakistan	7166	1,13

Belarus	743	0,12	Philippines	8109	1,28
Georgia	85	0,01	Sri Lanka	205	0,03
Kazakhstan	928	0,15	Syria	1311	0,21
Kyrgyzstan	204	0,03	Taiwan	2383	0,37
Moldova	557	0,09	Thailand	4941	0,78
Russia	10610	1,67	Turkey	5239	0,82
Tajikistan	222	0,03	U Arab Emirat	145	0,02
Turkmenistan	181	0,03	Vietnam	1020	0,16
Ukraine	7239	1,14	ASIA	309319	48,64
Uzbekistan	1537	0,24	Australie	4441	0,70
C.I.S.	22390	3,52	Solomon Isl	201	0,03
			Fiji	59	0,01
Algeria	229	0,04	New Zealand	2554	0,40
Angola	312	0,05	Papua/NGuinea	1993	0,31
Benin	344	0,05	OCEANIA	9248	1,45
Cameroon	1006	0,16	other contries	8346	1,31
Chad	61	0,01			
Egypt	1174	0,18			
Ethiopia	129	0,02			
Gambia	73	0,01			
Ghana	632	0,10			
Ivory Coast	1575	0,25			
Malawi	126	0,02			
Mali	314	0,05			
Morocco	928	0,15			
Mozambique	229	0,04			
Niger	104	0,02			
Nigeria	6779	1,07			
Senegal	704	0,11			
Sierra Leone	217	0,03			
S.Africa,Rep	2467	0,39			
Sudan	1239	0,19			
Tanzania	241	0,04			
Tunisia	722	0,11			
Uganda	409	0,06			
Burkina Faso	92	0,01			
Congo Dem Rep	590	0,09			
Zimbabwe	273	0,04			
AFRICA	20969	3,30			

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz) où les productions sont en milliers de tonnes et le poids est en pourcentage.

**Tableau 3.3 : Classement des producteurs mondiaux des oléagineux selon leurs poids
(les quantités sont en milliers de tonnes)**

Rang	PAYS	Qté	%	Rang	PAYS	Qté	%	Rang	PAYS	Qté	%
1	China, PR	84776	13,33	42	Uzbekistan	1537	0,2	83	Zimbabwe	273	0,04
2	U.S.A	76868	12,09	43	Ecuador	1536	0,2	84	Tanzanie	241	0,04
3	Malaysia	74808	11,76	44	Hun Gary	1438	0,2	85	Alegria	229	0,04
4	Indonésie	63913	10,05	45	Paraguay	1363	0,2	86	Mozambique	229	0,04
5	Inde	37281	5,86	46	Syrie	1311	0,2	87	Korea,North	225	0,04
6	Brésil	33386	5,25	47	Austria	1298	0,2	88	Tadjikistan	222	0,03
7	Argentina	30435	4,79	48	Iran	1280	0,2	89	Sierra Leone	217	0,03
8	Allemagne	19047	2,99	49	Serbie/Monten	1247	0,2	90	Estonie	206	0,03
9	ESpagne	13059	2,05	50	Soudan	1239	0,2	91	Iraq	205	0,03
10	Russie	10610	1,67	51	Egypte	1174	0,2	92	Sri Lanka	205	0,03
11	Canada	10314	1,62	52	Costa Rica	1079	0,2	93	Kirghizstan	204	0,03
12	France	10093	1,59	53	Vietnam	1020	0,2	94	Hong Kong	204	0,03
13	Japon	9949	1,56	54	Cameroun	1006	0,2	95	Solomon Isl	201	0,03
14	Philippines	8109	1,28	55	Ireland	983	0,2	96	Lituanie	189	0,03
15	Mexico	7800	1,23	56	Chile	974	0,2	97	Turkménistan	181	0,03
16	Italie	7709	1,21	57	Bulgarie	945	0,2	98	Dominican Rep	171	0,03
17	Ukraine	7239	1,14	58	Kazakhstan	928	0,2	99	U Arab Emirat	145	0,02
18	Pakistan	7166	1,13	59	Maroc	928	0,2	100	Cuba	135	0,02
19	Nigeria	6779	1,07	60	Sweden	915	0,1	101	Jordan	130	0,02
20	Netherlands	6640	1,04	61	Bangladesh	879	0,1	102	Ethiopia	129	0,02
21	U.K	5295	0,83	62	Honduras	853	0,1	103	Malawi	126	0,02
22	Turkey	5239	0,82	63	Finlande	827	0,1	104	Panama	122	0,02
23	Thailand	4941	0,78	64	Norway	758	0,1	105	Niger	104	0,02
24	Australia	4441	0,7	65	Belarus	743	0,1	106	Lebanon	98	0,02
25	Poland	4063	0,64	66	Tunisie	722	0,1	107	Nicaragua	96	0,02
26	Belgium-Lux	3929	0,62	67	Sénégal	704	0,1	108	Burkina Faso	92	0,01
27	Colombie	3703	0,58	68	Israël	690	0,1	109	Georgia	85	0,01
28	Greece	2915	0,46	69	Venezuela	687	0,1	110	Oman	82	0,01
29	New Zealand	2554	0,4	70	Slovaquie	639	0,1	111	Slovenia	79	0,01
30	S.Africa,Rep	2467	0,39	71	Ghana	632	0,1	112	Latvia	78	0,01
31	Romania	2408	0,38	72	Congo (RDC)	590	0,1	113	Gambie	73	0,01
32	Taiwan	2383	0,37	73	Moldova	557	0,1	114	Azerbaïdjan	69	0,01
33	Denmark	2255	0,35	74	Guatemala	496	0,1	115	Trinid/Tobago	63	0,01
34	Myanmar	2182	0,34	75	Swaziland	483	0,1	116	TChad	61	0,01
35	Korea,South	2098	0,33	76	Iceland	434	0,1	117	Fiji	59	0,01

36	Papoua/ NGuinea	1993	0,31	77	Croatie	420	0,1	118	Macedonia	58	0,01
37	Portugal	1765	0,28	78	Uganda	409	0,1	119	Faeroe Islds	52	0,01
38	Czech Republ	1704	0,27	79	Uruguay	403	0,1	120	Bosnia-Herceg	38	0,01
39	Bolivia	1654	0,26	80	Bénin	344	0,1	121	Cyprus	34	0,01
40	Côte d'Ivoire	1575	0,25	81	Mali	314	0,1	122	Armenia	15	0
41	Peru	1560	0,25	82	Angola	312	0,1	123	Albania	5	0

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz) où les productions sont en milliers de tonnes et le poids est en pourcentage.

Tableau 3.4 : Exportations mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 a 2005

PAYS	EXPORT (1000 T)	POIDS MONDIA L	PAYS	EXPORT (1000 T)	POIDS MONDIA L
Austria(b)	46	0,02	Canada	5430	2,45
Belgium- Lux(b)	1009	0,46	U.S.A	13973	6,30
Cyprus(b)	15	0,01	Costa Rica	605	0,27
Czech Republ.(b)	62	0,03	Guatemala	365	0,16
Denmark(b)	481	0,22	Honduras	460	0,21
Estonia(b)	40	0,02	Mexico	100	0,05
Finland(b)	187	0,08	Panama	73	0,03
France(b)	723	0,33	Argentina	26563	11,98
Germany(b)	1242	0,56	Bolivia	1155	0,52
Greece(b)	192	0,09	Brazil	11994	5,41
Hungary(b)	320	0,14	Chile	114	0,05
Ireland(b)	115	0,05	Colombia	871	0,39
Italy(b)	1302	0,59	Ecuador	324	0,15
Latvia(b)	1	0,00	Paraguay	931	0,42
Lithuania(b)	55	0,02	Peru	1252	0,56
Netherlands(b)	1768	0,80	Uruguay	285	0,13
Poland(b)	60	0,03	Venezuela	30	0,01
Portugal(b)	480	0,22	AMERICA	64525	29,10
Slovakia(b)	4	0,00			
Slovenia(b)	35	0,02	China, PR	621	0,28
Spain(b)	1507	0,68	Hong Kong	1626	0,73
Sweden(b)	116	0,05	India	1347	0,61
U.K.(b)	241	0,11	Indonesia	45039	20,31
EU-25(b)	10003	4,51	Iran	835	0,38
			Japan	53	0,02
Faeroe Isl ds	52	0,02	Jordan	499	0,23
Iceland	412	0,19	Korea,South	54	0,02
Norway	477	0,22	Malaysia	65034	29,33
Switzerland	14	0,01	Oman	207	0,09
Bulgaria	171	0,08	Pakistan	376	0,17
Romania	345	0,16	Philippines	5716	2,58
Bosnia-Herceg	20	0,01	Saudi Arabia	139	0,06
Croatia	82	0,04	Singapore	1500	0,68
Macedonia	11	0,00	Syria	205	0,09
Serbia/Monten	203	0,09	Taiwan	68	0,03
Other Europe	1787	0,81	Thailand	1306	0,59

			Turkey	641	0,29
Azerbaijan	60	0,03	U Arab Emirat	1553	0,70
Belarus	210	0,09	Vietnam	103	0,05
Georgia	1	0,00	ASIA	126922	57,25
Kazakhstan	47	0,02			
Moldova	237	0,11	Australia	2439	1,10
Russia	823	0,37	Solomon Isl	184	0,08
Turkmenistan	5	0,00	New Zealand	2199	0,99
Ukraine	3915	1,77	Papua/NGuinea	1960	0,88
Uzbekistan	17	0,01	OCEANIA	6782	3,06
C.I.S	5314	2,40			
			Autres	3089	1,39
Algeria	101	0,05	Total	221715	100,00
Benin	166	0,07			
Cameroon	68	0,03			
Egypt	554	0,25			
Ghana	262	0,12			
Ivory Coast	443	0,20			
Kenya	347	0,16			
Morocco	200	0,09			
Nigeria	57	0,03			
Senegal	285	0,13			
S.Africa,Rep	165	0,07			
Sudan	39	0,02			
Tunisia	615	0,28			
AFRICA	3302	1,49			

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz) où les productions sont en milliers de tonnes et le poids est en pourcentage.

Tableau 3.5 : Importations mondiales des huiles et graisses par pays sur la période de 2001 a 2005

Pays	Import (1000 t)	Poids mondial	Pays	Import (1000 t)	Poids mondial
Austria(b)	21	0,01	Canada	1970	0,89
Belgium-Lux(b)	1336	0,61	U.S.A	9643	4,37
Cyprus(b)	52	0,02	Costa Rica	84	0,04
Czech Republ.(b)	137	0,06	Cuba	433	0,20
Denmark(b)	1052	0,48	Dominican Rep	958	0,43
Estonia(b)	17	0,01	El Salvador	665	0,30
Finland(b)	68	0,03	Guatemala	792	0,36
France(b)	2238	1,01	Haiti	504	0,23
Germany(b)	6219	2,82	Honduras	196	0,09
Greece(b)	494	0,22	Jamaica	197	0,09
Hungary(b)	128	0,06	Mexico	5361	2,43
Ireland(b)	40	0,02	Nicaragua	410	0,19
Italy(b)	3547	1,61	Panama	158	0,07
Latvia(b)	29	0,01	Trinid/Tobago	68	0,03
Lithuania(b)	72	0,03	Argentina	147	0,07
Malta(b)	1	0,00	Bolivia	38	0,02
Netherlands(b)	9562	4,33	Brazil	941	0,43
Poland(b)	480	0,22	Chile	1438	0,65
Portugal(b)	164	0,07	Colombia	1158	0,52
Slovakia(b)	29	0,01	Ecuador	431	0,20
Slovenia(b)	98	0,04	Peru	1433	0,65
Spain(b)	2376	1,08	Uruguay	99	0,04
Sweden(b)	524	0,24	Venezuela	1961	0,89
U.K.(b)	4611	2,09	AMERICA	29085	13,18
EU-25(b)	33293	15,09			
			Afghanistan	442	0,20
Iceland	21	0,01	Bahrain	64	0,03
Norway	1406	0,64	Bangladesh	4734	2,15
Switzerland	596	0,27	Myanmar	1163	0,53
Albania	190	0,09	China,PR	27991	12,69
Bulgaria	199	0,09	Hong Kong	2814	1,28
Romania	325	0,15	India	26281	11,91
Bosnia-Herceg	237	0,11	Indonesia	366	0,17
Croatia	183	0,08	Iran	6338	2,87
Macedonia	158	0,07	Iraq	1634	0,74
Serbia/Monten	89	0,04	Israel	345	0,16
Other Europe	3405	1,54	Japan	4173	1,89
			Jordan	1200	0,54
Armenia	88	0,04	Cambodia	82	0,04

Azerbaijan	263	0,12	Korea,North	126	0,06
Belarus	449	0,20	Korea,South	3119	1,41
Georgia	85	0,04	Kuwait	302	0,14
Kazakhstan	384	0,17	Lebanon	385	0,17
Kyrgyzstan	45	0,02	Malaysia	4747	2,15
Moldova	18	0,01	Oman	379	0,17
Russia	5156	2,34	Pakistan	8283	3,75
Tajikistan	93	0,04	Philippines	692	0,31
Turkmenistan	67	0,03	Qatar	61	0,03
Ukraine	814	0,37	Saudi Arabia	1962	0,89
Uzbekistan	106	0,05	Singapore	2600	1,18
C.I.S	7572	3,43	Sri Lanka	1042	0,47
			Syria	780	0,35
Algeria	2414	1,09	Taiwan	1605	0,73
Angola	492	0,22	Thailand	622	0,28
Benin	153	0,07	Turkey	4700	2,13
Cameroon	133	0,06	U Arab Emirat	1820	0,83
Congo	150	0,07	Vietnam	1217	0,55
Djibouti	134	0,06	Yemen	807	0,37
Egypt	5825	2,64	ASIA	112876	51,17
Ethiopia	220	0,10			
Gabon	78	0,04	Australia	1239	0,56
Gambia	114	0,05	Fiji	56	0,03
Ghana	432	0,20	New Zealand	400	0,18
Guin Republic	140	0,06	Papua/NGuinea	66	0,03
Ivory Coast	153	0,07	Rott b wareh(c)	-79	-0,04
Kenya	1696	0,77	OCEANIA	1682	0,76
Libya	665	0,30			
Madagascar	305	0,14	Oth countries	7647	3,47
Malawi	72	0,03	Total	220597	100,00
Mali	71	0,03			
Mauritania	181	0,08			
Mauritius	169	0,08			
Morocco	2066	0,94			
Mozambique	369	0,17			
Niger	202	0,09			
Nigeria	1362	0,62			
Reunion	51	0,02			
Ruanda	101	0,05			
Senegal	610	0,28			
Somalia	66	0,03			
S.Africa,Rep	2737	1,24			
Sudan	439	0,20			
Tanzania	867	0,39			
Togo	242	0,11			

Tunisia	1292	0,59
Uganda	350	0,16
Congo Dem Rep	84	0,04
Zimbabwe	406	0,18
Zambia	197	0,09
AFRICA	25038	11,35

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz) où les productions sont en milliers de tonnes.

Tableau 3.6 : Principaux pays exportateurs de l'huile de graine de coton

Export	Quantité (1000 tonnes)	%	Export	Quantité (1000 tonnes)	%
Belgium-Lux(b)	0,1	0	Togo	8,4	1
France(b)	0,6	0,1	Zimbabwe	4,1	0,5
Germany(b)	0	0	U.S.A	243,9	28,8
Greece(b)	34,7	4,1	Argentina	38	4,5
Italy(b)	0,9	0,1	Brazil	251,3	29,7
Netherlands(b)	0,1	0	Paraguay	17,4	2,1
U.K.(b)	0	0	China,PR	2,8	0,3
EU-25(b)	36,5	4,3	Syria	26	3,1
Azerbaijan	18,8	2,2	Turkey	31,3	3,7
Kazakhstan	8,6	1	Australia	27	3,2
Turkmenistan	4,5	0,5	Oth countries	111,6	13,2
Uzbekistan	16,5	1,9	Total	846,8	100
C.I.S	48,5	5,7			

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz) où les productions sont en milliers de tonnes.

Tableau 3.7 : Principaux pays importateurs de l'huile de graine de coton

Import	Quantité (1000 tonnes)	%	Import	Quantité (1000 tonnes)	%
EU-25(b)	25,1	3,6	El Salvador	7,1	1
Albania	9,3	1,3	Mexico	25,4	3,7
Macedonia	6,1	0,9	Nicaragua	17,2	2,5
Other Europe	15,3	2,2	Brazil	4,1	0,6
Azerbaïdjan	0,6	0,1	China,PR	8,9	1,3
Kazakhstan	7,2	1	India	37,5	5,4
Kyrgyzstan	5,5	0,8	Iran	57,5	8,3
Russia	2,7	0,4	Israel(c)	9	1,3
Tajikistan	27	3,9	Japan	34,3	4,9
C.I.S	42,9	6,2	Korea,South	42,7	6,1
Algeria	14	2	Saudi Arabia	7,2	1
Egypt	31,8	4,6	Syria	6,2	0,9
Madagascar	23,2	3,3	Turkey	19,2	2,8
S.Africa,Rep	100,4	14,4	U Arab Emirat	10,3	1,5
Zambia	11,9	1,7	Australia	12,9	1,9
Canada	137,2	19,7	Oth countries	120,9	17,4
U.S.A	10,8	1,6	Total	695,8	100

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz) où les productions sont en milliers de tonnes.

**Tableau 3.8 : Productions mondiales de tourteaux de graines de coton par pays
sur la période de 2001 à 2005 (en milliers de tonnes)**

PAYS	Qté	%	PAYS	Qté	%	PAYS	Qté	%
Greece	1676,4	1,17	Madagascar	38,9	0,03	Colombia	258,1	0,18
Italy	708,6	0,49	Malawi	59,2	0,04	Paraguay	603	0,42
Spain	1181,8	0,82	Mali	1383,8	0,96	Peru	352	0,24
EU-25	3566,8	2,48	Mozambique	138,3	0,1	Uruguay	6,9	0
Bulgaria	4,4	0	Nigeria	582,3	0,41	Venezuela	44,1	0,03
Other Europe	4,4	0	Senegal	108,9	0,08	Myanmar	482,3	0,34
Azerbaijan	266,5	0,19	S.Africa,Rep	456,1	0,32	China, PR	41864,7	29,12
Kazakhstan	890,7	0,62	Sudan	593,9	0,41	India	21730	15,12
Kyrgyzstan	250	0,17	Tanzania	594,2	0,41	Indonesia	65,2	0,05
Tajikistan	1202,2	0,84	Togo	323	0,22	Iran	1007,9	0,7
Turkmenistan	825,8	0,57	Uganda	204,3	0,14	Israel	137,8	0,1
Uzbekistan	7895	5,49	Burkina Faso	592,4	0,41	Japan	151,1	0,11
C.I.S	11330,2	7,88	Zimbabwe	747,2	0,52	Korea,South	508,5	0,35
Benin	798,6	0,56	Zambia	276,8	0,19	Pakistan	17165,7	11,94
Cameroon	688,3	0,48	AFRICA	10605,8	7,38	Syria	2105,5	1,46
Chad	393,5	0,27	U.S.A	12521,4	8,71	Thailand	53,4	0,04
Egypt	1897,6	1,32	Mexico	1340	0,93	Turkey	6787,1	4,72
Ethiopia	102,1	0,07	Argentina	423,7	0,29	Australia	1982	1,38
Ivory Coast	562,9	0,39	Brazil	7163,1	4,98	Oth countries	1464,8	1,02
Kenya	63,5	0,04	Chile	18,5	0,01	Total	143743,4	100

*Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)
où les productions sont en milliers de tonnes.*

**Tableau 3.9 : Exportations mondiales) de tourteaux de graines de coton
par pays sur la période de 2001 a 2005 (en milliers de tonnes**

PAYS	Qtté	%	PAYS	Qtté	%
Belgium-Lux(a)	0	0	Senegal	5,7	0,1
Germany(a)	0	0	Sudan	30,8	0,56
Greece(a)	234	4,26	Swaziland	21,2	0,39
Netherlands(a)	0	0	Tanzania	22,8	0,41
Spain(a)	0	0	Togo	192,9	3,51
EU-25(a)	234,1	4,26	Burkina Faso	63,2	1,15
Bulgaria	11,8	0,21	Zimbabwe	65,1	1,18
Other Europe	11,8	0,21	Zambia	159,4	2,9
Azerbaijan	5,7	0,1	U.S.A	1655,5	30,11
C.I.S	5,7	0,1	Argentina	50,1	0,91
Benin	159,1	2,89	Brazil	129,5	2,35
Cameroon	116	2,11	Paraguay	32,4	0,59
Chad	59,1	1,07	China, PR	29,8	0,54
Ethiopia	6,2	0,11	Indonesia	11,2	0,2
Ghana	39,1	0,71	Syria	110,1	2
Guin Republic	18,8	0,34	Thailand	18,5	0,34
Ivory Coast	200,5	3,65	Vietnam (b)	65,4	1,19
Malawi	64,6	1,17	Australia	1689,7	30,73
Mali	62,4	1,13	Oth countries	68,3	1,24
Mozambique	36	0,65	Total	5499	100
Nigeria	64,2	1,17			

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)
où les volumes sont en milliers de tonnes

**Tableau 3.10 : Importations mondiales de tourteaux de graines de coton
par pays sur la période de 2001 à 2005 (en milliers de tonnes)**

PAYS	Qtté	%	PAYS	Qtté	%
Belgium-Lux(a)	0	0	Togo	10,1	0,19
France(a)	1,3	0,02	AFRICA	410,9	7,53
Germany(a)	0,3	0,01	Canada	24,2	0,44
Greece(a)	29,7	0,54	U.S.A	607,7	11,14
Hungary(a)	0,2	0	Mexico	1397,2	25,6
Ireland(a)	0,8	0,01	Brazil	24,5	0,45
Italy(a)	163,1	2,99	Chile	24,3	0,45
Netherlands(a)	1,1	0,02	Paraguay	12,5	0,23
Portugal(a)	0	0	Uruguay	5,3	0,1
Spain(a)	596	10,92	Japan	788,2	14,44
U.K.(a)	1,7	0,03	Korea,South	584,8	10,72
EU-25(a)	794,2	14,55	Saudi Arabia	210,6	3,86
Ivory Coast	21,4	0,39	Taiwan	20,3	0,37
Kenya	5,6	0,1	Turkey	299,2	5,48
Nigeria	56,5	1,04	Oth countries	253,6	4,65
S.Africa,Rep	317,3	5,81	Total	5457,2	100

*Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)
où les volumes sont en milliers de tonnes*

**Tableau 3.11 : Importations de graines de coton de l'UE en % par pays de provenance
de septembre 2002 à décembre 2005 (milliers de tonnes)**

Rang	Provenance	Qtté	%	Rang	Provenance	Qtté	%
1	Côte d'Ivoire	164	32,3	7	Ghana	19	3,7
2	Brésil	103	20,3	8	u.s.a	12	2,4
3	Togo	84	16,5	9	Rép. guinée	6	1,2
4	Burkina Faso	47	9,3	10	Bulgarie	5	1
5	Bénin	37	7,3	11	Sénégal	4	0,8
6	Autres pays	27	5,3		Total	508	100

*Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz)
où les volumes sont en milliers de tonnes*

**Tableau 3.12 : Exportations béninoises des huiles, graisses et tourteaux
par pays de destination sur la période 2000 a 2005 (FCFA)**

Rang	Pays	Valeur	%	Rang	Pays	Valeur	%
1	Afrique du Sud	6620451660	25,39	18	Côte d ivoire	174174448	0,67
2	Nigeria	5512440606	21,14	19	Portugal	156914159	0,6
3	Italie	2519150339	9,66	20	Bahamas	77171334	0,3
4	Togo	1989211734	7,63	21	Turquie	73594120	0,28
5	France	1372824072	5,27	22	Thaïlande	56282225	0,22
6	Ghana	1121371377	4,3	23	Allemagne	50680650	0,19
7	Irlande	1115392896	4,28	24	Pérou	20470952	0,08
8	Antigua Y Barbuda	981536152	3,76	25	Hong-Kong	17039767	0,07
9	Royaume-Uni	804456224	3,09	26	Etats-Unis	15211947	0,06
10	Grande - Bretagne	758864752	2,91	27	Gabon	12528100	0,05
11	Niger	758227440	2,91	28	Belgique	8900000	0,03
12	Colombie	458441188	1,76	29	Brésil	7000000	0,03
13	Mauritanie	440245598	1,69	30	Burkina Faso	5591000	0,02
14	Cameroun	328630923	1,26	31	Danemark	5334000	0,02
15	Equateur	216953346	0,83	32	Angola	40000	0
16	Sénégal	216936908	0,83	33	Honduras	10000	0
17	Pays-bas	177678652	0,68		TOTAL	26073756569	100

Source : Administration Douanière du Bénin

**Tableau 3.13 : Importation globale du BENIN en huiles, graisses et tourteaux
sur la période 2000 a 2005**

Provenance	Valeur (FCFA)	%	Provenance	Valeur (FCFA)	%
Afrique du Sud	2412634444	7,1	inde	148 085	0,0
Allemagne	1349623203	4,0	Indonésie	4087413308	12,1
Arabie saoudite	123 977	0,0	Italie	553053289	1,6
Belgique	298872237	0,9	Liban	185 300	0,0
Cameroun	278253195	0,8	Malaisie	6583210471	19,5
Chine Rép.Populaire	24 601 848	0,1	Malawi	87285972	0,3
Côte d ivoire	1965987035	5,8	Maroc	3 573 300	0,0
Emirats arabes unis	1 979 097	0,0	Niger	150342500	0,4
Espagne	25893539	0,1	Nigeria	751024646	2,2
Etats-Unis	2641285904	7,8	Pays-Bas	1385129919	4,1
Finlande	177729472	0,5	Royaume-Uni	802456202	2,4
France	689357282	2,0	Sénégal	93010500	0,3
Ghana	290223353	0,9	Singapour	1150139763	3,4
Granada	291 247	0,0	Thaïlande	40 326	0,0
grande - Bretagne	284022626	0,8	Togo	7661993985	22,7
Guinée Bissau	44 063 268	0,1	Tunisie	10 009 294	0,0
			TOTAL	23319016860	100,0

Source : Administration Douanière du Bénin

**Tableau 3.14 : Exportations d'huiles végétales et de graisses animales
au BURKINA FASO sur la période 1998 à 2002**

Rang	Destination	Valeur cumulée (FCFA)	Volume cumulé (kg)	Val/vol	% valeur
1	Mali	5019130262	29014638	173	18,3
2	Singapour	4781152490	22373354	214	17,4
3	Japon	4625588176	21243903	218	16,9
4	Ghana	2019816684	24638206	82	7,4
5	Suisse	1592301543	12991418	123	5,8
6	Togo	1321571492	6324920	209	4,8
7	France	1307319365	7914795	165	4,8
8	Pays - Bas	994069207	4098258	243	3,6
9	Italie	954153662	28496033	33	3,5
10	Allemagne	815778250	1579332	517	3,0
11	Côte d'Ivoire	736663404	21339878	35	2,7
12	Sénégal	733281550	1742334	421	2,7
13	Ile Maurice	612455750	3980000	154	2,2
14	Belgique - Luxembourg	372855390	674912	552	1,4
15	Hong-kong	343146300	5359000	64	1,3
16	Danemark	268739294	7095995	38	1,0
17	Turquie	267335700	1177700	227	1,0
18	Grèce	143580946	698222	206	0,5
19	Israël	125167629	591331	212	0,5
20	Royaume Uni	108630545	634711	171	0,4
21	Nigeria	89885000	407917	220	0,3
22	Inde	27200000	144000	189	0,1
23	Dubaï	25298376	90000	281	0,1
24	Pologne	24293630	82470	295	0,1
25	Bénin	20265100	269504	75	0,1
26	Etats-Unis	19800000	36000	550	0,1
27	Canada	13414640	54586	246	0,0
28	Tchad	11600000	51680	224	0,0
29	Suède	9857673	15240	647	0,0
30	Espagne	7754914	18000	431	0,0
31	Maroc	5734815	38700	148	0,0
32	Niger	5587280	160915	35	0,0
33	Pays indéterminés	3290000	35000	94	0,0
34	Afrique du sud	210760	200	1054	0,0
	TOTAL	27406929827	203373152		

Source : Administration douanière du Burkina Faso

**Tableau 3.15 : Importations totales d'huiles végétales et de graisses animales
au BURKINA FASO**

Rang	Provenance	Valeur cumulée (FCFA)	Volume cumulé (kg)	Val/ Vol	% Valeur
1	Côte d'Ivoire	13708491283	37758000	363	57,1
2	Etats-Unis	2642174273	5490872	481	11,0
3	Malaysia	1700881311	7302577	233	7,1
4	Togo	1583203421	5893554	269	6,6
5	France	1391298685	1238356	1124	5,8
6	Singapour	805100291	4861981	166	3,4
7	Mali	331907134	1353540	245	1,4
8	Pays - Bas	303081247	788073	385	1,3
9	Belgique - Luxembourg	284107082	1582548	180	1,2
10	Ghana	243979371	1514570	161	1,0
11	Bénin	163734438	514550	318	0,7
12	Danemark	154087880	193961	794	0,6
13	Indonésie	123639356	662601	187	0,5
14	Sénégal	121997137	519479	235	0,5
15	Maroc	78339414	218340	359	0,3
16	Niger	65500548	398166	165	0,3
17	Allemagne	46725457	5212	8965	0,2
18	Canada	35416776	52396	676	0,1
19	Japon	29285317	1451	20183	0,1
20	Espagne	27394028	47430	578	0,1
21	Royaume-Uni	26622959	21199	1256	0,1
22	Italie	19936119	93002	214	0,1
23	Sarjaah, aj	19477024	64800	301	0,1
24	Inde	15923384	69547	229	0,1
25	Turquie	15570000	74700	208	0,1
26	Hong-kong	13512000	77700	174	0,1
27	Pays indéterminés	11701550	99350	118	0,0
28	Indes Occidentales	11315250	60808	186	0,0
29	Liban	8588581	18809	457	0,0
30	Chine	8258800	49225	168	0,0
31	Philippines	8247600	41401	199	0,0
32	Afrique du sud	7549900	22500	336	0,0
33	Egypte	5864594	46100	127	0,0
34	Nigeria	5573355	119817	47	0,0
35	Corée du Nord	3381453	14590	232	0,0
36	URSS	3097500	61195	51	0,0
37	Soudan	2417988	18000	134	0,0
38	Australie	898245	350	2566	0,0
39	Rwanda	266000	1200	222	0,0
	TOTAL	24020996851	71329450		100,0

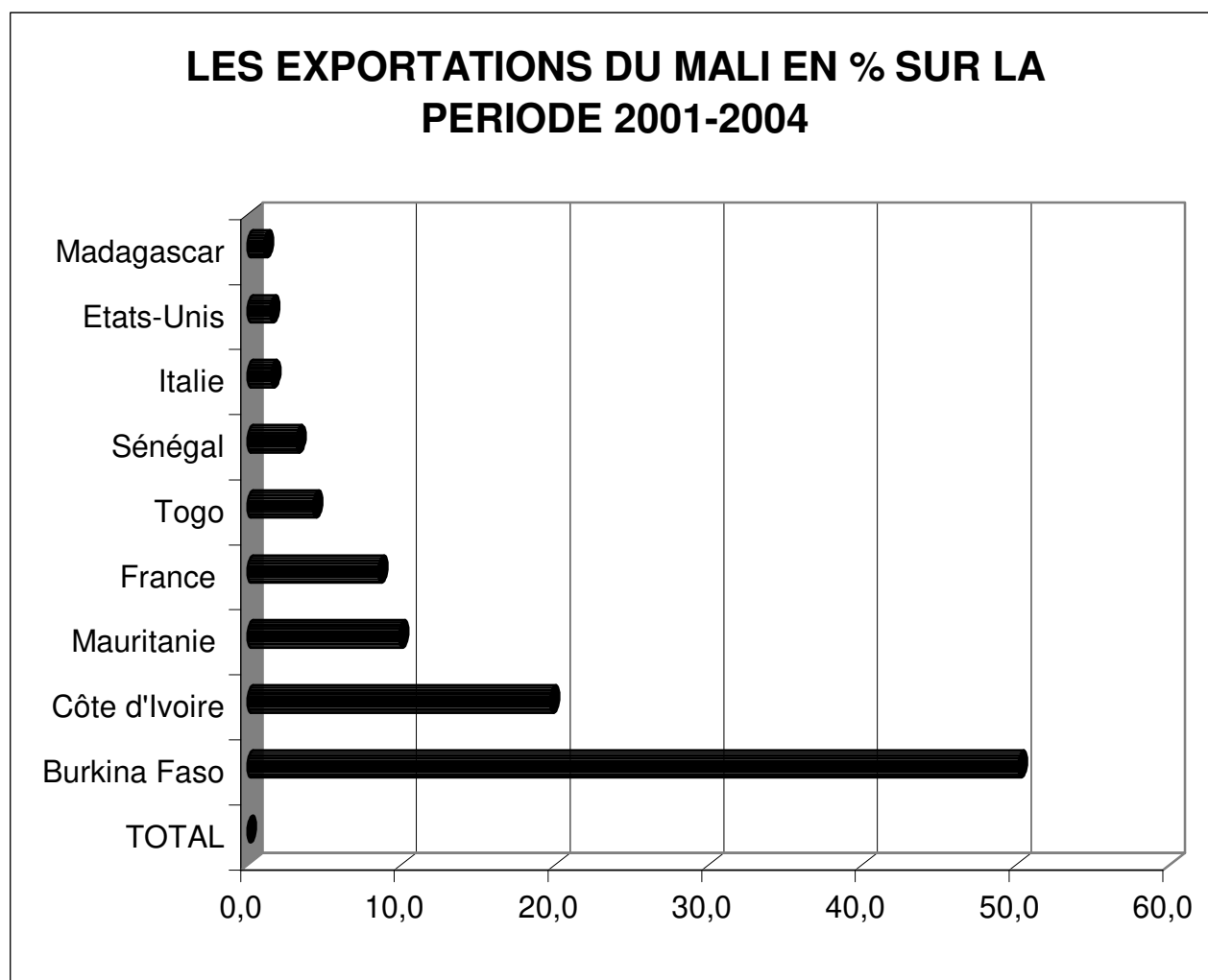
Source : Administration douanière du Burkina Faso

Tableau 3.16 : Exportation de graine de coton de la COTE D'IVOIRE

Année	Pays	Poids	Valeur FOB(FCA)	Année	Pays	Poids	Valeur FOB (FCA)
1996	Royaume-Uni	3 045 634	76 140 850	2002	Espagne	8 708 053	454 196 802
1999	Burkina-Faso	1 000 000	3 000 000	2003	Espagne	48 640 889	1 191 238 920
1999	Espagne	38 900	2 723 000	2003	Sénégal	58 700	1 761 000
2000	Italie	2 362 544	80 326 496	2003	A.Saoudite	4 707 736	94 154 720
2000	Espagne	19 087 260	976 218 914	2004	Italie	1 793 807	73 577 280
2000	U.S.A	17 870 380	786 296 720	2004	Espagne	29 563 785	965 434 214
2001	Italie	14 795 666	840 690 126	2005	Italie	104 000	5 928 539
2001	Espagne	483 550	14 506 500	2005	Espagne	42 663 409	2 113 821 285
2001	Mali	2 065 000	136 290 000	2005	Turquie	8 650 000	522 010 200
2002	Italie	588 276	14 706 900				

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site [http:// www.oilworld.biz](http://www.oilworld.biz) où les productions sont en milliers de tonnes.

Tableau 3.17 : Exportations des graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation du MALI



Source : Administration douanière du Mali

Tableau 3.18 : Importations totales graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation du MALI sur la période 2001-2004

Rang	Provenance	Valeur CAF (FCA)	%	Rang	Provenance	Valeur CAF(FCFA)	%
1	Côte d'Ivoire	13090855693	50,74	24	Japon	16526318	0,06
2	Burkina Faso	4097785255	15,88	25	Doubaï	15794961	0,06
3	France	2441444989	9,46	26	Bénin	14257500	0,06
4	Malaisie	1743288676	6,76	27	Tunisie	10203619	0,04
5	Singapour	992431422	3,85	28	Nigeria	8695924	0,03
6	Togo	865046238	3,35	29	Syrie	8693250	0,03
7	Danemark	587441338	2,28	30	Thaïlande	7936000	0,03
8	Ghana	447826224	1,74	31	Suisse	6160400	0,02
9	Canada	249040646	0,97	32	Turquie	6146625	0,02
10	Pays-Bas	195555179	0,76	33	Chine	5090369	0,02
11	Etats-Unis	164390145	0,64	34	Espagne	4245972	0,02
12	Italie	154955995	0,60	35	Pérou	4222893	0,02
13	Allemagne	114672600	0,44	36	Afrique du Sud	3799400	0,01
14	Belgique-Lux	112057983	0,43	37	Liban	3298971	0,01
15	Australie	79769000	0,31	38	Egypte	2762568	0,01
16	Hong-Kong	65896898	0,26	39	Corée du Sud	2320000	0,01
17	Gambie	65773816	0,25	40	Vietnam	1995000	0,01
18	Maroc	52833356	0,20	41	Iran	1105700	0,00
19	Inde	45779904	0,18	42	Guinée	1092400	0,00
20	Sénégal	38374468	0,15	43	Libye	873900	0,00
21	Arabie Saoudite	31102680	0,12	44	Royaume-Uni	870370	0,00
22	Taiwan	20920175	0,08	45	Mauritanie	850000	0,00
23	Indonésie	17241960	0,07				

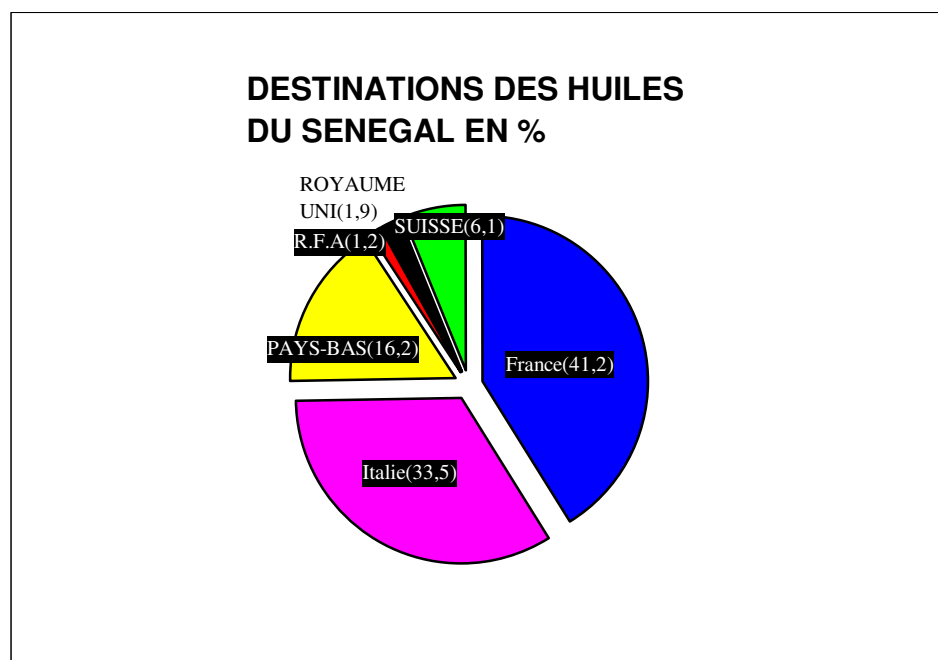
Source : Administration douanière du Mali

Tableau 3.19 : Importation totale de savons, produits et préparations organiques tensio-actifs a usage de savon 2001-2004 du MALI

Rang	Provenance	Valeurs	Pourcentage	Rang	Provenance	Valeurs	Pourcentage
1	Côte d'Ivoire	7860510883	57,77	21	Suède	9532400	0,07
2	Sénégal	3803076959	27,95	22	Doubaï	8968132	0,07
3	Togo	1291254671	9,49	23	Nigeria	7495520	0,06
4	France	178330231	1,31	24	Guinée-Bis	6364343	0,05
5	Ghana	84801580	0,62	25	Italie	6240285	0,05
6	Chine	47413449	0,35	26	Tunisie	1247000	0,01
7	Hong Kong	43334145	0,32	27	Bénin	1105886	0,01
8	Indonésie	40821300	0,30	28	Australie	549900	0,00
9	Afrique du Sud	29440865	0,22	29	Iran	546796	0,00
10	Espagne	27788402	0,20	30	Taiwan	469410	0,00
11	Maroc	23814393	0,18	31	Egypte	326047	0,00
12	Belgique-L	23206827	0,17	32	Pays-Bas	274048	0,00
13	Singapour	20192999	0,15	33	Royaume-Uni	245800	0,00
14	Inde	17085673	0,13	34	Allemagne	182538	0,00
15	Gambie	13853565	0,10	35	Suisse	182125	0,00
16	Turquie	13585180	0,10	36	Japon	130000	0,00
17	Etats-Unis	11934050	0,09	37	Liban	71300	0,00
18	Saint Luc	11840100	0,09	38	Niger	63900	0,00
19	Thaïlande	10242387	0,08	39	Mauritanie	3600	0,00
20	Burkina Faso	10009042	0,07				

Source : Administration douanière du Mali

**Tableau 3.20 : Destinations des exportations des huiles du SENEGAL
sur la période 2000 a 2004**



Source : Administration douanière du Sénégal

Tableau 3.21 : Exportations des graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation du NIGER sur la période 95 à 2004

Pays	Valeur cumulée (FCFA)	Valeur en %
Nigeria	1702122768	80,9
Espagne	276511800	13,1
Bénin	59798200	2,8
France	34205000	1,6
Tchad	21468000	1,0
Cote d'Ivoire	10128390	0,5
Togo	145000	0,0
Mali	64000	0,0
Ghana	56000	0,0
TOTAL EXPORT	2104499158	100

Source : Administration douanière du Niger

Tableau 3.22 : Importations des graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation du NIGER sur la période 1995 à 2004

Rang	Provenance	Valeur cumulée (FCFA)	%	Rang	Provenance	Valeur cumulée (FCFA)	%
1	Côte d'Ivoire	1,1506E+11	80,58	23	Suède	50440000	0,04
2	Etats Unis	5439375234	3,81	24	Canada	42558750	0,03
3	Togo	5411437826	3,79	25	Liban	29588991	0,02
4	Bénin	3880045092	2,72	26	Singapour	8288455	0,01
5	Burkina Fa	3441546356	2,41	27	Espagne	8222331	0,01
6	Nigeria	2512780780	1,76	28	Royaume du	7630108	0,01
7	Malaysia	1994228260	1,40	29	Algérie	7539480	0,01
8	Indonésie	830202903	0,58	30	Mali	2114400	0,00
9	Origine indéterminée	651466966	0,46	31	Yougoslavie	1793250	0,00
10	Finlande	480997058	0,34	32	Turquie	748761	0,00
11	Pays-Bas	472852136	0,33	33	Turquie	748761	0,00
12	Libye	448826433	0,31	34	Koweït	528307	0,00
13	France	445591190	0,31	35	Chine	348920	0,00
14	Danemark	193501964	0,14	36	Tchad	274450	0,00
15	Guadeloupe	167660438	0,12	37	Tunisie	255973	0,00
16	Origine in	139900345	0,10	38	Australie	160000	0,00
17	Belgique -B	112196348	0,08	39	Dubaï	100215	0,00
18	Belgique	105230292	0,07	40	Mauritanie	80000	0,00
19	Italie	87311813	0,06	41	Norvège	56400	0,00
20	Irlande	73257110	0,05	42	Argentine	18000	0,00
21	Japon	71006467	0,05		TOTAL	1,4279E+11	100,00
22	Ghana	60476649	0,04				

Source : Administration douanière du Niger

**Tableau 3.23 : Exportations générales en huiles par destination du TOGO
sur la période de 1998 à 2005 (FCFA)**

Rang	Destination	Valeur cumulée	Valeur en %	Rang	Destination	Valeur cumulée	Valeur en %
1	NIGER	5077741695	23,28	18	GUINEE	23745000	0,11
2	PAYS-BA	4308033012	19,75	19	THAIL	22200000	0,10
3	BENIN	3657650516	16,77	20	ANGOLA	21450000	0,10
4	B.FASO	2907540665	13,33	21	U S A	20412600	0,09
5	NIGERIA	1775367510	8,14	22	ZAIRE	17737500	0,08
6	SENEGAL	1767665374	8,10	23	ESPAGNE	11949761	0,05
7	MALI	1321208215	6,06	24	ANTIGUA	10223500	0,05
8	GHANA	381879790	1,75	25	C.I.	8725313	0,04
9	ZOFTE	90968610	0,42	26	GUATEM	8000000	0,04
10	CONGO	76832500	0,35	27	R.F.A.	7321400	0,03
11	CHINE	76285000	0,35	28	MAROC	5620179	0,03
12	CAMEROU	42748130	0,20	29	BELGIQUE	3730980	0,02
13	P.I.	40085000	0,18	30	MAURITA	1980000	0,01
14	S.LEONE	38231250	0,18	31	DANEM	1192400	0,01
15	GABON	29503050	0,14	32	CANADA	980000	0,00
16	FRANCE	27847983	0,13	33	GAMBIE	393197	0,00
17	MALAIS.	24500000	0,11		SOMME TOTALE	21809750130	100

Source : Administration douanière du Togo

**Tableau 3.24 : Importations du TOGO des huiles de palmiste ou babassu,
fractions, non chimiquement modifiées**

Huiles de palmiste ou babassu, Fractions, non chimiquement modifiées		15565397	100
	Belgique	3296542	21,178657
	France	318857	2,048499
	Islande	6749998	43,365409
	C.i.	5200000	33,407436

Source : Administration douanière du Togo

**Tableau 3.25 : Les importations de l'huile de maïs et fractions,
non chimiquement modifiées par le TOGO.**

Huile de maïs et fractions, Non chimiquement modifiées		124694684	100
	Chine	39876477	31,979292
	France	15570386	12,486808
	Ghana	53547150	42,942609
	Singap	15700671	12,591291

Source : Administration douanière du Togo

**Tableau 3.26 : Les importations des huiles, graisses...: huile de karité
et ses fractions autres par le TOGO sur la période 2004 -2005**

Huiles, graisses...: huile de karité et ses fractions, autres par le Togo sur la période 2004 -2005		444901041	100
	Belgique	3242295	0,7287677
	Chine	119952564	26,961628
	Bénin	17400001	3,9109823
	France	2066745	0,4645404
	R.F.A.	29600006	6,6531663
	Hg kg	70428398	15,830127
	Inde	19000000	4,2706126
	Italie	11400000	2,5623676
	C.i.	8200000	1,8431065
	Malais.	70272555	15,795098
	Maroc	3712506	0,8344566
	Singap	56943918	12,799232
	V.Nam	23524210	5,2875152
	U S A	9157843	2,0584

Source : Administration douanière du Togo

Tableau 3.27 : Exportations nettes des importations des graines de coton par pays en Tonne/an

Exportations nettes des importations des graines de coton en Mt/an											
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bénin	73562	116089	114382	176978	126029	155076	111487	109394	44885	36417	27027
Burkina Faso	17500	11994	19350	736	263	21428	7413	4973	149	7416	10681
Côte d'Ivoire	1500	-1965	-2802	-38	-31626	-28843	139	44403	17866	9297	73157
Ghana	9764	11500	5511	5722	6658	4396	17699	10051	15578	6297	8940
Guinée.Bissau	0	0	1000	980	635	980	1700	1700	1500	1492	1492
Mali	6300	2800	5200	10700	13498	11581	11780	9700	6881	15589	22389
Niger	0	0	7100	270	141	287	675	2223	21	20	10
Nigeria	0	3000	3600	9088	2900	3100	4000	4900	12600	14700	9600
Sénégal	686	6681	1300	3000	16	0	0	0	0	0	0
Togo	5500	3595	84	6019	0	30550	20166	20931	36981	34781	38303

Source : FAOSTAT

Annexe 3 : Tableaux d'analyse des tendances de la production et des échanges des produits oléagineux**Tableau 3.28 : Estimations des populations par pays sur la période 1994 à 2003 (1000 Habitants)**

Pays	Année									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	10010	10302	10603	10913	11233	11563	11905	12259	12624	13002
Bénin	5307	5470	5624	5772	5917	6066	6222	6387	6558	6736
Côte d'Ivoire	14023	14365	14685	14987	15275	15553	15827	16098	16365	16631
Ghana	17071	17510	17935	18349	18758	19171	19593	20028	20471	20922
Guinée-Bissau	1154	1190	1224	1259	1293	1329	1367	1407	1449	1493
Mali	10077	10356	10643	10940	11248	11568	11904	12256	12623	13007
Niger	8735	9036	9348	9674	10013	10369	10742	11134	11544	11972
Nigeria	96853	99717	102640	105616	108635	111681	114746	117823	120911	124009
Sénégal	8137	8338	8542	8748	8957	9172	9393	9621	9855	10095
Togo	3767	3869	3991	4130	4278	4425	4562	4686	4801	4909

Source : FAOSTAT

Tableau 3.29 : Consommation en huile de palme en alimentation humaine dans la zone UEMOA – GHANA - NIGERIA

Pays	Tonnage (Mt)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	13513	16149	7431	8195	5006	13010	23991	10293	14336	2670
Bénin	12216	12611	12824	754	7056	6900	10208	6479	14067	18858
Côte d'Ivoire	125156	120131	140169	147195	145195	150175	160195	160496	160721	166524
Ghana	68000	63200	45278	55147	69314	76893	77717	63426	47706	62801
Guinée-Bissau	3150	3150	3150	3150	3080	4057	3180	3378	3392	3371
Mali	2000	500	69	42	870	1503	1714	10023	1500	3990
Niger	14400	15186	16388	19770	23404	31426	22517	27211	34106	41559
Nigeria	660000	650000	670000	700000	700000	730000	730000	730000	730000	730000
Sénégal	18037	14973	13061	14078	10872	8555	5100	27638	17629	13482
Togo	8272	12189	13239	9729	10137	10719	13497	20140	21767	26348

Source : FAOSTAT

Annexe 3 : Tableaux d'analyse des tendances de la production et des échanges des produits oléagineux**Tableau 3.30 : Consommation en huile de palmiste en alimentation humaine dans la zone UEMOA – GHANA - NIGERIA**

Pays	Tonnage (Mt)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	565	277	1717	2824	0	1999	1221	942	394	104
Bénin	2024	1500	3100	4100	4800	5600	5600	5500	5300	5000
Côte d'Ivoire	905	724	636	721	786	1340	3097	4821	5677	7500
Ghana	4984	5055	3857	5039	5365	5100	5178	5303	6287	6705
Guinée-Bissau	1920	2904	2160	2736	3408	1920	2880	3360	3840	3840
Mali	0	0	5	0	76	29	33	149	25	25
Niger	0	4	2	253	43	22	2	0	28	50
Nigeria	219179	243507	212585	204845	240366	252078	194592	263838	283470	286474
Togo	6745	7650	7879	7925	8628	9313	9464	8622	8790	10078

Source : FAOSTAT

Tableau 3.31 : Consommation en huile d'arachide en alimentation humaine dans la zone UEMOA – GHANA - NIGERIA

Pays	Tonnage (Mt)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	5994	7264	6530	4500	6355	6261	7022	7067	9878	9457
Bénin	5982	7123	8074	10122	10132	10130	10126	10122	10219	10345
Côte d'Ivoire	3707	3817	3657	3870	3757	3703	3738	3711	3840	3804
Ghana	23089	21929	20989	19681	28215	25131	26716	32368	38840	35543
Guinée-Bissau	3833	3602	3356	3706	3702	4160	4140	4140	4121	4399
Mali	40054	26394	20835	22465	23872	33014	35246	35179	30385	29707
Niger	10569	10134	19066	26305	16428	19575	18234	19817	22802	18045
Nigeria	425200	334000	393900	424000	441063	452000	476039	438550	499802	513300
Sénégal	29449	33098	30448	33144	34402	39371	38770	31629	74282	49087
Togo	1426	606	426	1285	2195	1404	1759	2284	2495	2991

Source : FAOSTAT

Annexe 3 : Tableaux d'analyse des tendances de la production et des échanges des produits oléagineux**Tableau 3.32 : Consommation en huile de coton en alimentation humaine dans la zone UEMOA – GHANA - NIGERIA**

Pays	Tonnage (Mt)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	16236	9847	17043	33950	28681	22513	11172	29512	36382	40980
Bénin	1245	2250	2700	2250	3918	2072	1535	2180	3579	699
Côte d'Ivoire	14990	13927	12023	16294	20453	24136	21257	19864	22902	12432
Ghana	0	0	8	0	26	2	0	0	0	0
Mali	30000	22501	25620	36415	35141	26000	26421	29829	30000	30000
Niger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nigeria	17820	19803	19800	20900	20200	15200	16806	18630	19201	16450
Sénégal	1411	4713	3330	3315	1148	1911	1323	2565	2595	2655
Togo	8445	16740	9964	9484	10015	8865	7331	5624	6774	3874

Source : WWW.faostat.fao.org

Tableau 3.33 : Consommation en huiles végétales en alimentation humaine dans la zone UEMOA – GHANA – NIGERIA

Pays	Tonnage (Mt)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bénin	26588	27600	31700	23721	33619	39401	37902	31455	41487	47528
Burkina Faso	48601	45352	43067	59735	48374	53810	55382	55133	66320	59140
Côte d'Ivoire	149758	155170	170362	182752	187663	198555	206928	214792	227797	222291
Ghana	110259	106466	86847	91259	115805	122732	127287	117154	113527	127016
Guinée-Bissau	13451	14636	13316	12956	13181	12834	15312	15563	16947	17280
Mali	85838	63161	60906	75230	75702	75984	79629	92030	78206	79307
Niger	25363	25944	36694	48022	41429	53223	42558	49082	59695	62433
Nigeria	147733 4	1419715	1467488	1516645	1569364	1624259	1588927	1619715	1701967	1739566
Sénégal	126861	125774	122924	141181	148743	147630	145682	152377	153164	149756
Togo	26882	39560	39871	34073	33830	33671	35981	40103	43676	46972

Source : FAOSTAT

**Tableau 3.34 : Détermination des coefficients de consommation d'huile
par kilogramme par personne et par année**

Pays	Année									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bénin	5,01	5,05	5,64	4,11	5,68	6,50	6,09	4,92	6,33	7,06
Burkina Faso	4,86	4,40	4,06	5,47	4,31	4,65	4,65	4,50	5,25	4,55
Côte d'Ivoire	10,68	10,80	11,60	12,19	12,29	12,77	13,07	13,34	13,92	13,37
Ghana	6,46	6,08	4,84	4,97	6,17	6,40	6,50	5,85	5,55	6,07
Guinée-Bissau	11,66	12,30	10,88	10,29	10,19	9,66	11,20	11,06	11,70	11,57
Mali	8,52	6,10	5,72	6,88	6,73	6,57	6,69	7,51	6,20	6,10
Niger	2,90	2,87	3,93	4,96	4,14	5,13	3,96	4,41	5,17	5,21
Nigeria	15,25	14,24	14,30	14,36	14,45	14,54	13,85	13,75	14,08	14,03
Sénégal	15,59	15,08	14,39	16,14	16,61	16,10	15,51	15,84	15,54	14,83
Togo	7,14	10,22	9,99	8,25	7,91	7,61	7,89	8,56	9,10	9,57

Source : FAOSTAT

**Tableau 3.35 : Consommation en huile de palmiste par personne
dans la zone UEMOA – GHANA – NIGERIA**

Pays	Consommation /personne (en kg)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bénin	0,38	0,27	0,55	0,71	0,81	0,92	0,90	0,86	0,81	0,74
Burkina Faso	0,06	0,03	0,16	0,26	0,00	0,17	0,10	0,08	0,03	0,01
Côte d'Ivoire	0,06	0,05	0,04	0,05	0,05	0,09	0,20	0,30	0,35	0,45
Ghana	0,29	0,29	0,22	0,27	0,29	0,27	0,26	0,26	0,31	0,32
Guinée-Bissau	1,66	2,44	1,76	2,17	2,64	1,44	2,11	2,39	2,65	2,57
Mali	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
Niger	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nigeria	2,26	2,44	2,07	1,94	2,21	2,26	1,70	2,24	2,34	2,31
Sénégal										
Togo	1,79	1,98	1,97	1,92	2,02	2,10	2,07	1,84	1,83	2,05

Source : FAOSTAT

**Tableau 3.36 : Consommation en huile de palme par personne
dans la zone UEMOA – GHANA – NIGERIA**

Pays	Consommation /personne (en kg)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	1,35	1,57	0,70	0,75	0,45	1,13	2,02	0,84	1,14	0,21
Bénin	2,30	2,31	2,28	0,13	1,19	1,14	1,64	1,01	2,15	2,80
Côte d'Ivoire	8,93	8,36	9,55	9,82	9,51	9,66	10,12	9,97	9,82	10,01
Ghana	3,98	3,61	2,52	3,01	3,70	4,01	3,97	3,17	2,33	3,00
Guinée-Bissau	2,73	2,65	2,57	2,50	2,38	3,05	2,33	2,40	2,34	2,26
Mali	0,20	0,05	0,01	0,00	0,08	0,13	0,14	0,82	0,12	0,31
Niger	1,65	1,68	1,75	2,04	2,34	3,03	2,10	2,44	2,95	3,47
Nigéria	6,81	6,52	6,53	6,63	6,44	6,54	6,36	6,20	6,04	5,89
Sénégal	2,22	1,80	1,53	1,61	1,21	0,93	0,54	2,87	1,79	1,34
Togo	2,20	3,15	3,32	2,36	2,37	2,42	2,96	4,30	4,53	5,37

Source : FAOSTAT

**Tableau 3.37 : Consommation en huile de graine de coton par personne
dans la zone UEMOA – GHANA – NIGERIA (Période de 1994 à 2003)**

Pays	Consommation /personne (en kg)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	1,62	0,96	1,61	3,11	2,55	1,95	0,94	2,41	2,88	3,15
Bénin	0,23	0,41	0,48	0,39	0,66	0,34	0,25	0,34	0,55	0,10
Côte d'Ivoire	1,07	0,97	0,82	1,09	1,34	1,55	1,34	1,23	1,40	0,75
Ghana	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mali	2,98	2,17	2,41	3,33	3,12	2,25	2,22	2,43	2,38	2,31
Nigeria	0,18	0,20	0,19	0,20	0,19	0,14	0,15	0,16	0,16	0,13
Sénégal	0,17	0,57	0,39	0,38	0,13	0,21	0,14	0,27	0,26	0,26
Togo	2,24	4,33	2,50	2,30	2,34	2,00	1,61	1,20	1,41	0,79

Source : FAOSTAT

**Tableau 3.38 : Consommation en huile de graine d'arachide par personne
dans la zone UEMOA – GHANA – NIGERIA (Période de 1994 à 2003)**

Pays	Consommation /personne (en kg)									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	0,60	0,71	0,62	0,41	0,57	0,54	0,59	0,58	0,78	0,73
Bénin	1,13	1,30	1,44	1,75	1,71	1,67	1,63	1,58	1,56	1,54
Côte d'Ivoire	0,26	0,27	0,25	0,26	0,25	0,24	0,24	0,23	0,23	0,23
Ghana	1,35	1,25	1,17	1,07	1,50	1,31	1,36	1,62	1,90	1,70
Guinée-Bissau	3,32	3,03	2,74	2,94	2,86	3,13	3,03	2,94	2,84	2,95
Mali	3,97	2,55	1,96	2,05	2,12	2,85	2,96	2,87	2,41	2,28
Niger	1,21	1,12	2,04	2,72	1,64	1,89	1,70	1,78	1,98	1,51
Nigeria	4,39	3,35	3,84	4,01	4,06	4,05	4,15	3,72	4,13	4,14
Sénégal	3,62	3,97	3,56	3,79	3,84	4,29	4,13	3,29	7,54	4,86
Togo	0,38	0,16	0,11	0,31	0,51	0,32	0,39	0,49	0,52	0,61

Source : FAOSTAT

Tableau 3.39 : Production d'huile de palme par pays sur la période 1994 à 2003 (Tonne)

Pays	Année									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bénin	9432	12500	15000	8841	14800	15000	15000	15000	15000	16500
Côte d'Ivoire	275887	267889	296948	248882	268586	264280	278000	204863	276000	310000
Ghana	100000	102000	83680	92044	111370	110000	108000	108000	108000	108400
Guinée-Bissau	4500	4500	4500	4500	4400	4500	5000	4500	4500	4500
Nigeria	837000	860000	776000	810000	845000	896000	899000	903000	908000	915000
Sénégal	4300	5900	5200	5200	5500	5500	5600	5600	5600	6000
Togo	7100	8000	8500	6800	7000	7000	7000	7000	7000	7000

Source : FAOSTAT

Tableau 3.40 : Production d'huile de palmiste par pays sur la période 1994 à 2003(Tonne)

Pays	Année									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bénin	6000	6500	7300	8100	8800	9700	9700	9700	9900	10000
Côte d'Ivoire	16402	13549	11712	11658	16949	17116	20441	11391	3287	6732
Ghana	9960	10110	7714	10078	10730	10201	10353	10540	10799	13351
Guinée-Bissau	1920	2904	2160	2736	3408	1920	2880	3360	3840	3840
Niger	0	0	2	0	1	1	0	0	0	7
Nigeria	228419	244517	244163	247526	247066	254978	196054	263488	282820	286074
Sénégal	1845	2565	2250	2250	2385	2385	2430	2430	2430	2655
Togo	7200	7650	8697	8722	9153	9675	9833	9411	8331	9426

Source : FAOSTAT

Annexe 3 : Tableaux d'analyse des tendances de la production et des échanges des produits oléagineux**Tableau 3.41 : Production d'huile d'arachide par pays sur la période 1994 à 2003(Tonne)**

Pays	Année									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	5975	5336	6499	4496	6341	6197	7039	7048	9550	9481
Bénin	5980	10120	5060	10120	10120	10120	10120	10120	10120	10120
Côte d'Ivoire	3687	3829	3636	3853	3722	3672	3724	3683	3832	3817
Ghana	23089	21929	20988	19679	28211	25035	26752	32305	98916	75595
Guinée-Bissau	3833	3602	3356	3706	3702	4140	4140	4140	4121	4386
Mali	47054	33594	29192	31455	31869	41851	43116	39127	37285	33705
Niger	10500	9800	19000	26200	16200	19500	18200	19800	22800	24000
Nigeria	429000	334000	397000	443000	448000	457000	476000	440000	502000	516000
Sénégal	102920	87616	129448	116500	96300	107500	161300	219500	202500	107500
Togo	1350	900	2250	1350	1350	1350	1350	1350	1350	1350

Source : FAOSTAT

**Tableau 3.42 : Production d'huile de graine de coton par pays
sur la période 1994 à 2003(Tonne)**

	Année									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	16218	9834	17771	33950	28679	22393	16221	37189	40209	41097
Bénin	1200	2250	2700	2250	1800	2250	3000	17250	25500	22500
Côte d'Ivoire	22990	20934	19024	30132	36201	33135	30257	24864	27905	17432
Ghana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mali	30000	22501	25500	30194	28000	26000	25000	26100	30000	30000
Niger	541	95	813	587	409	220	132	438	349	551
Nigeria	17820	19800	19800	20900	20200	15200	14400	18400	17800	16400
Sénégal	1011	1713	2330	3115	748	1111	1323	2565	2593	4655
Togo	8460	16740	9900	9000	9360	8100	7200	7200	7200	7200

Source : FAOSTAT

**Tableau 3.43 : Les aides alimentaires en huiles végétales par pays
sur la période 1994 à 2003 (Tonne)**

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	1747	3925	1779	1966	1828	1308	1828	1173	5303	804
Bénin	1351	950	738	950	610	400	3057	757	966	1159
Côte d'Ivoire	522	509	206	898	0	170	37	75	0	1098
Ghana	78	1497	60	1652	1340	2199	3384	3672	610	1000
Guinée-Bissau	712	500	796	128	509	872	288	110	669	1640
Mali	354	278	248	535	686	198	212	957	618	1868
Niger	887	577	790	796	180	540	528	93	2820	4615
Sénégal	382	462	176	132	119	1126	4767	62	859	1079

Source : FAOSTAT

Tableau 3.44 : Importance des dons en huiles végétales dans la disponibilité des huiles végétales intérieures (en pourcentage)

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Burkina Faso	3,22	7,46	3,61	2,96	3,00	2,10	2,83	1,82	7,19	1,27
Bénin	5,00	3,31	2,27	3,79	1,78	0,99	7,69	2,33	2,25	1,97
Côte d'Ivoire	0,32	0,26	0,09	0,39	0,00	0,07	0,01	0,03	0,00	0,30
Ghana	0,05	0,98	0,05	1,30	0,75	1,20	1,76	1,97	0,30	0,38
Guinée-Bissau	3,66	2,41	4,09	0,67	2,64	4,46	1,29	0,49	2,81	6,80
Mali	0,39	0,41	0,39	0,67	0,86	0,22	0,24	0,97	0,75	2,17
Niger	3,42	2,22	2,11	1,63	0,41	0,95	1,08	0,16	4,12	6,50
Sénégal	0,28	0,34	0,13	0,07	0,07	0,72	2,71	0,03	0,38	0,55

Source : FAOSTAT

Tableau 3.45 : Tonnage de graines de coton traité dans l'espace UEMOA (Tonnes)

PAYS	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	119 996	172 214	149 795	168 167	144 190
SHB	71 342	100 969	75 658	92 834	69 731
FLUDOR	48 654	71 245	53 887	61 922	72 036
IBCG			20 250	13 411	2 423
Burkina Faso	101 588	147 203	155 080	125 149	131 001
SNCITEC	100 063	103 217	107 320	90 638	97 133
JOSSIRA	1 525	18 686	25 260	15 511	16 868
SOFIB		25 300	22 500	19 000	17 000
Côte d'Ivoire	124 669	128 720	-	29 595	76 993
TRITURAF	124 669	128 720	-	29 595	76 993
Togo	9 375	23 742	39 715	44 611	56 671
NIOTO	9 375	23 742	39 715	44 611	56 671
Mali					
HUICOMA			176 016	204 250	158 185
FAMAO/SNO					

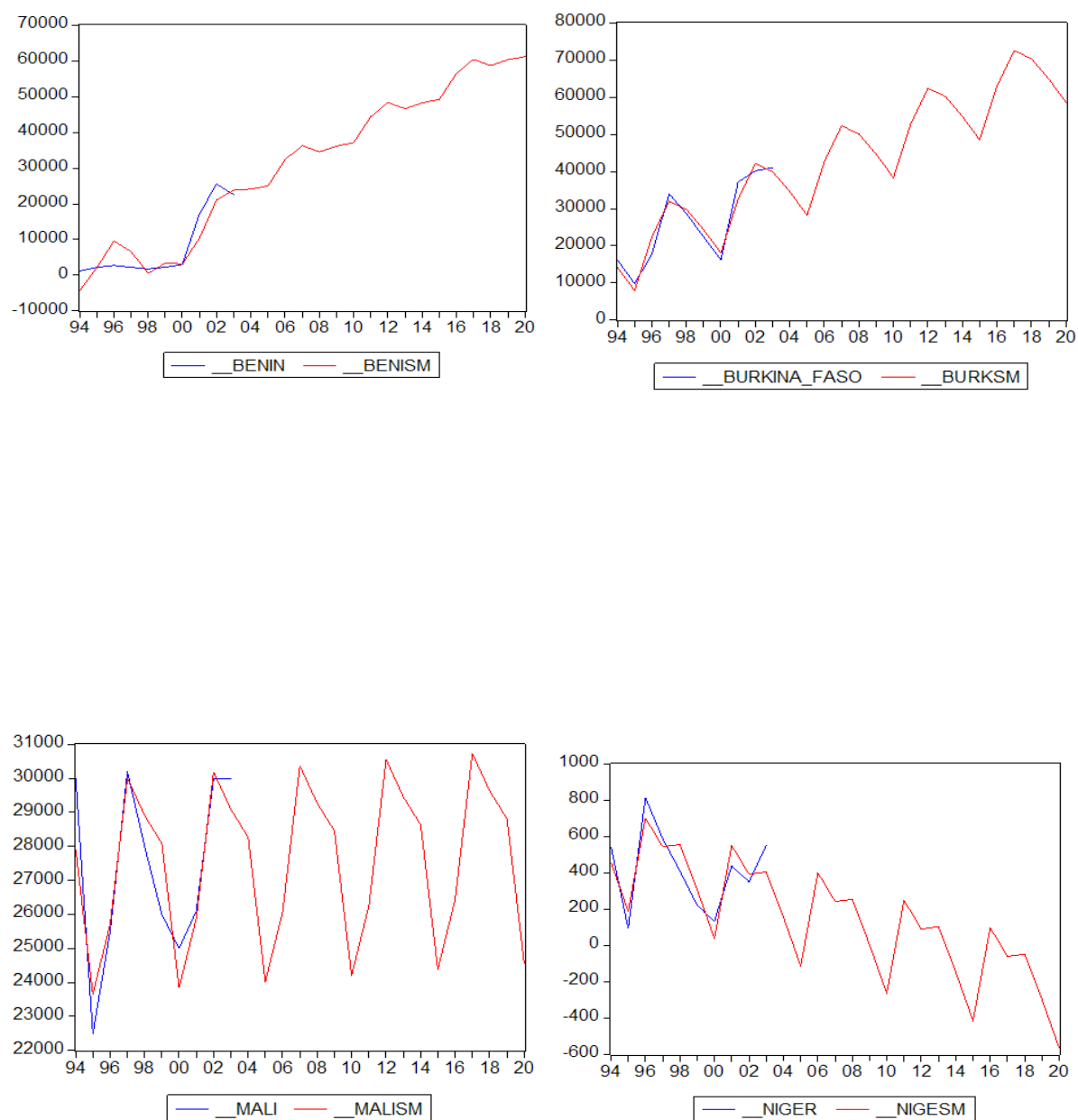
Source: Unités Industrielles UEMOA

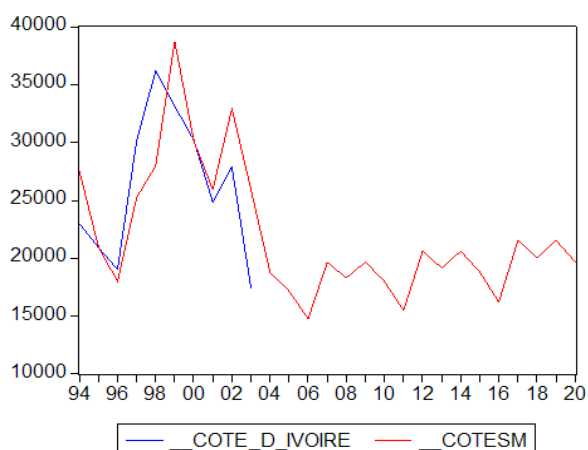
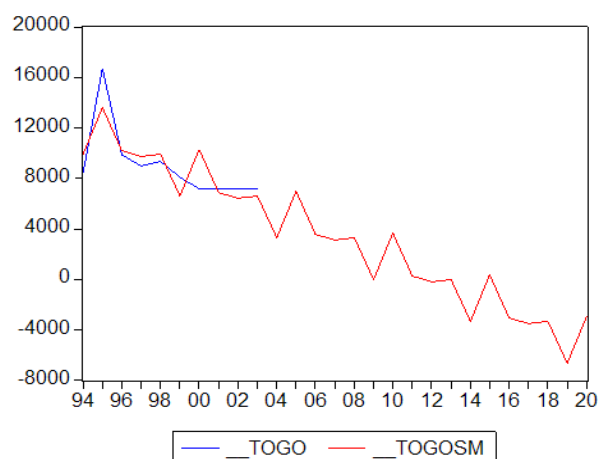
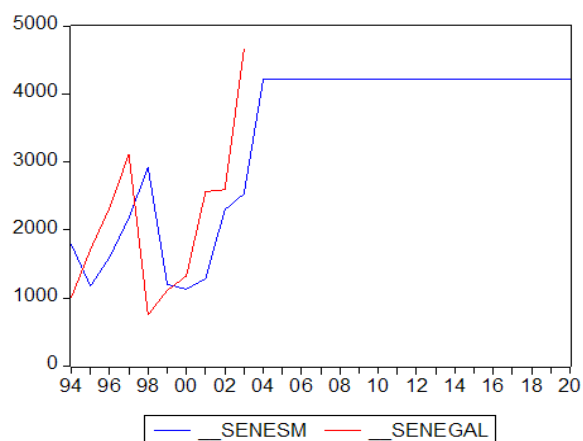
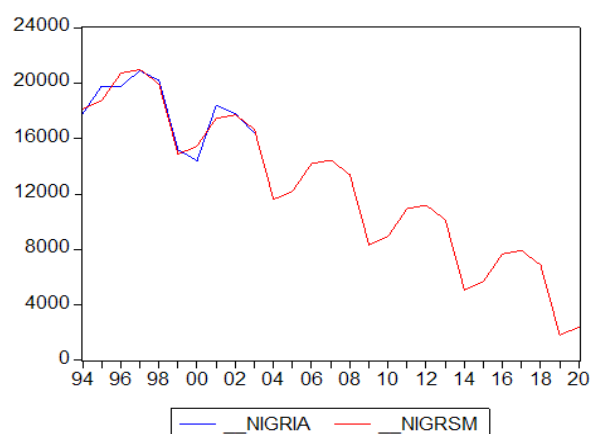
Tableau 3.46 : Production d'huile raffinée de graines de coton (Tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	19 476	26 672	21 978	24 351	20 605
SHB	12 421	16 342	12 867	14 291	10 160
FLUDOR	7 055	10 330	7 813	8 978	10 445
IBCG			1 298	1 082	-
Burkina Faso	18 916	22 512	21 914	15 324	16 934
SNCITEC	16 555	17 787	17 252	12 250	14 798
JOSSIRA	252	2 375	2 925	1 614	1 435
SOFIB	2 109	2 350	1 737	1 460	701
Côte d'Ivoire	14 836	15 993	-	3 950	8 824
TRITURAF	14 836	15 993	-	3 950	8 824
Togo	1 428	3 387	3 819	6 950	8 081
NIOTO	1 428	3 387	3 819	6 950	8 081
MALI			28 514	25 199	16 112
HUICOMA			28 514	25 199	16 112

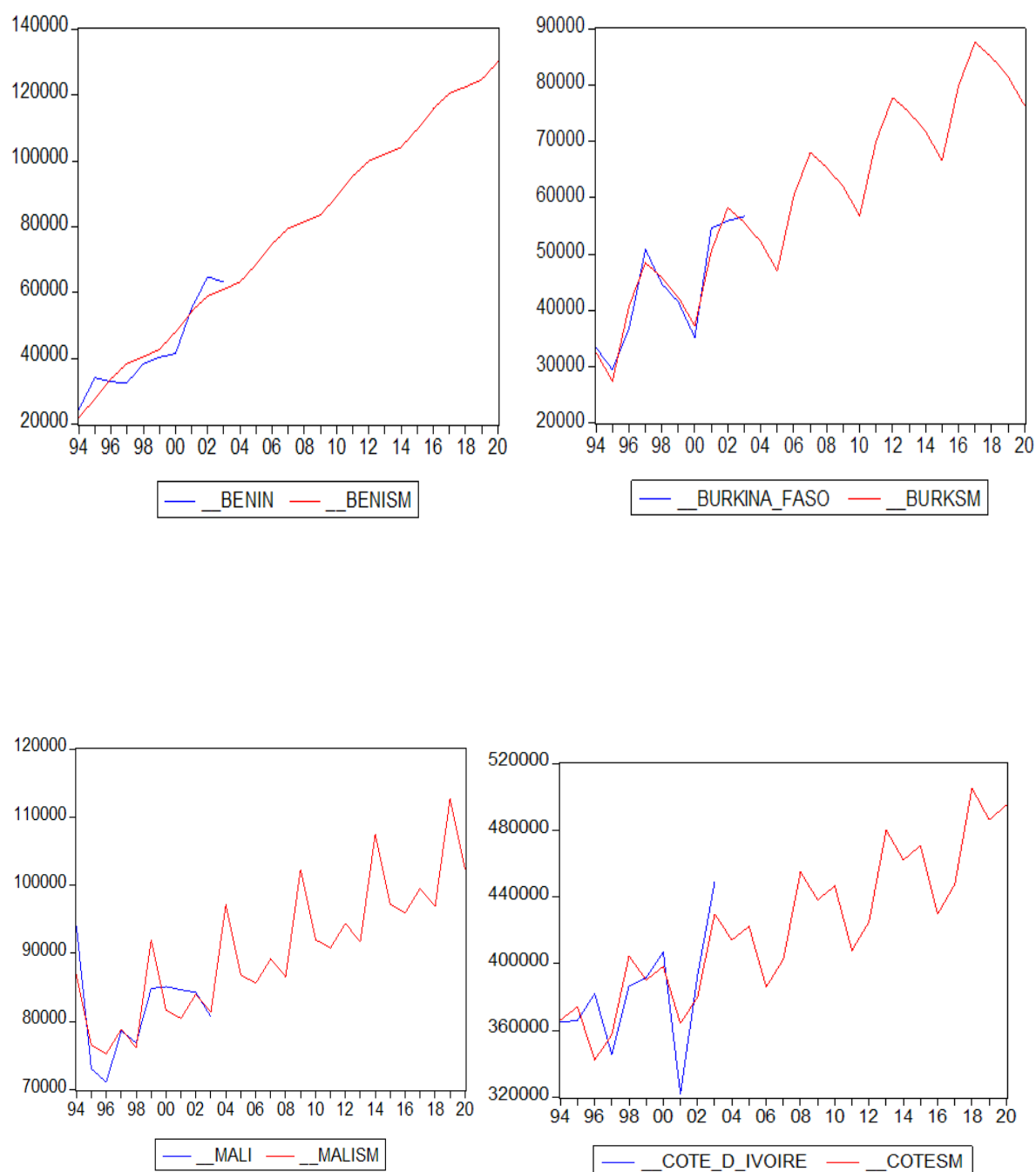
Source : Unités industrielles de la zone UEMOA

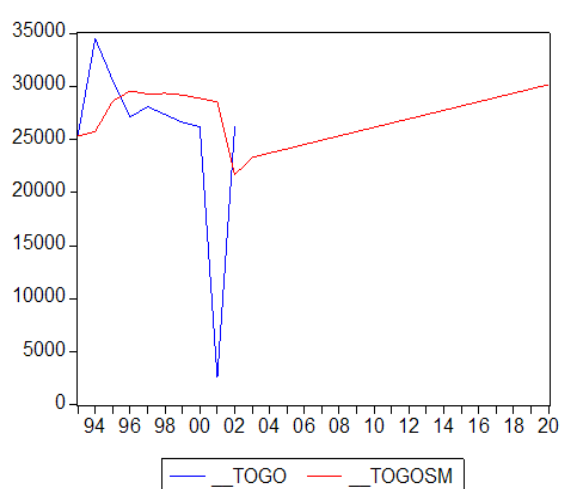
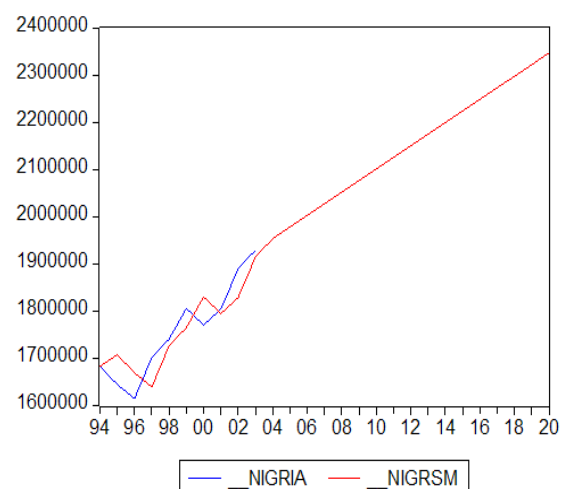
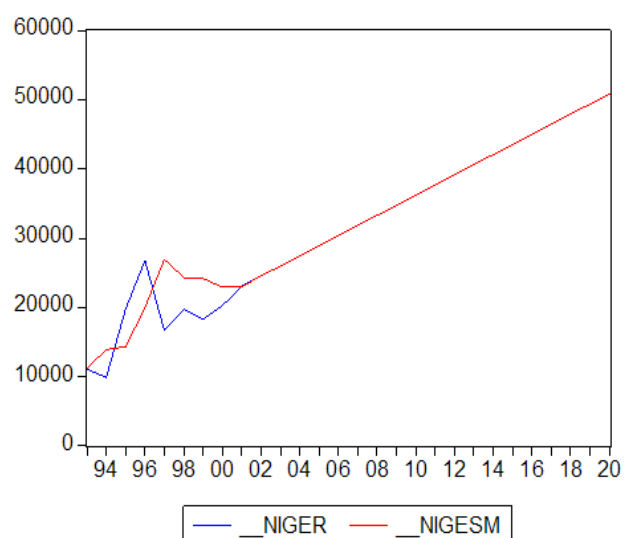
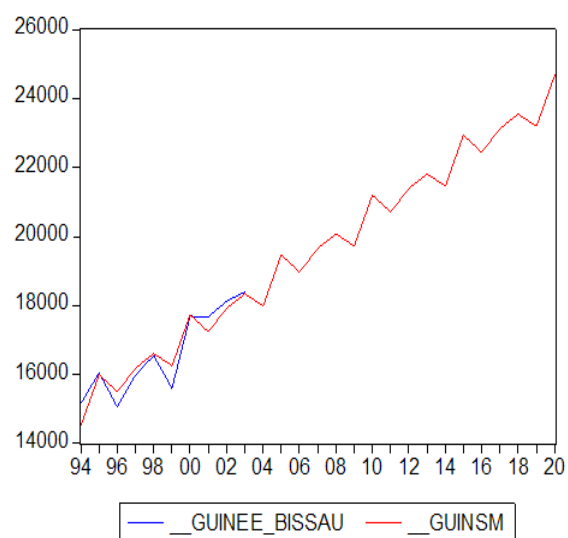
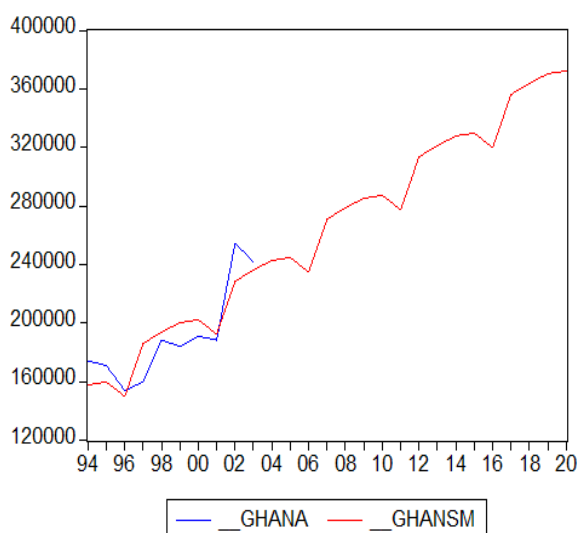
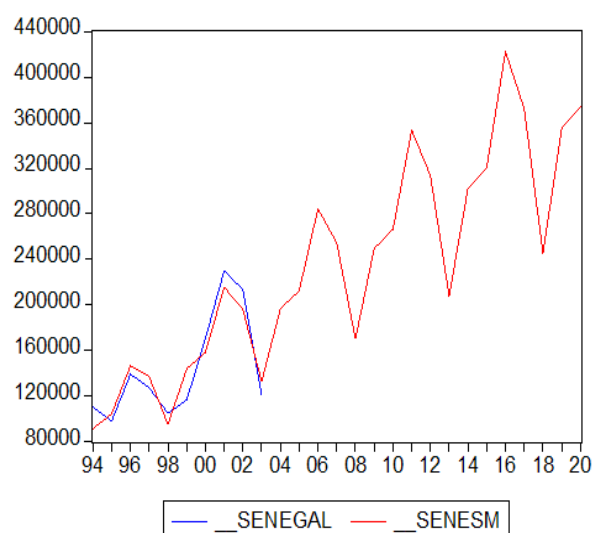
**Tableau 3.47 : Projection en 2020 de la production de l'huile de coton
par le logiciel Eviews**





**Tableau 3.48 : Projection en 2020 de la production de l'huile végétale
par le logiciel Eviews**





Annexe 4 : Situation des industries de la sous-filière graine de coton dans l'espace UEMOA

Tableau n°4.1 : Evolution de la production de coton graine des cinq pays producteurs de la zone UEMOA (millier de tonnes)

PAYS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	430	377	359	375	334	408	337	332	427
Burkina Faso	343	224	257	212	429	439	463	536	600
Côte d'Ivoire	265	337	365	402	287	396	396	180	327
Mali	470	538	534	459	242	571	440	600	596
Togo	146	176	187	134	117	168	186	164	173
Ensemble des cinq pays	1 654	1 652	1 702	1 582	1 409	1 982	1 822	1 812	2 123

Tableau n°4.2 : Evolution de la production de graine de coton des cinq pays producteurs de la zone UEMOA (millier de tonnes)

PAYS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	188	193	180	195	181	223	181	181	230
Burkina Faso	181	118	136	102	215	240	250	285	312
Côte d'Ivoire	143	179	191	208	159	206	206	93	170
Mali	256	293	291	235	128	300	232	306	314
Togo	79	95	101	72	63	91	101	87	93
Ensemble des cinq pays	847	878	899	812	746	1 060	970	952	1 119

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA

Tableau 5.1 : Caractéristiques des usines d'égrenage SONAPRA du Bénin

	Cap. d'égren. installée	Apport coton graine (tonne)	%cap. égren.	Coton graine égrené (tonne)	Graine coton obtenu (tonne)	Rende ment Graine	Coton fibre obtenu (tonne)	Rende ment Fibre
Bembèrèkè	37500	24970,9	66,6	24853,3	13346,0	53,7	10660,0	42,9
Parakou1	12500	19732,1	157,9	19707,9	10569,2	53,6	8581,1	43,6
Parakou 2	50000	30855,5	61,7	30842,1	16707,4	54,2	13036,2	42,3
Glazoué	37500	18799,5	50,1	18799,5	10155,5	54,1	7976,2	42,4
Savalou	10500	6543,1	62,3	6543,1	3562,7	54,5	2806,0	42,8
Bohicon 1	14000	6884,4	49,2	7161,9	3908,3	54,6	3054,7	42,7
Bohicon 2	25000	15912,7	63,7	15382,4	8281,7	53,9	6432,8	41,9
Hagoumè	37500	17658,3	47,1	17658,3	9505,9	53,9	7441,0	42,2
Kandi	25500	19690,6	77,2	19667,8	10651,8	54,2	8315,3	42,3
Banikoara	37500	24252,8	64,7	24229,0	13085,5	54,0	10341,8	42,7
Moyenne	28750	18530,0	70,0	18484,5	9977,4	54,0	7864,5	42,6

Source : SONAPRA

Tableau 5.2 : Statistiques de production de l'huilerie SHB de 2001 à 2005

Statistiques de production des Campagnes						
	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Capacité nominale (tonnes)	120000	120000	120000	120000	120000	120000
Tonnage graines de coton achetées	63 406	100 969	75 658	92 831	105 368	87646,4
Tonnage graines de coton traitées	71 342	100 969	75 658	92 834	69 731	82106,8
Tonnage huile de coton raffinée produit	12 421	16 252	12 867	14 291	10 160	13198,2
Rendement huile de coton raffinée	17,03%	16,10%	17,01%	15,84%	13,90%	15,98%
Tonnage tourteaux de coton produit	28956	41903	30497	37184	26292	32966,4
Rendement tourteaux de coton	48,10%	41,50%	40,31%	40,05%	37,70%	41,53%

Source : SHB

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Tableau 5.3 : Coût de trituration de la graine de coton au Bénin: Cas de la société SHB au Bénin**

		Coût de trituration (FCFA) SHB : BENIN						
Frais variables		2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne	%
	Valeur achat graine de coton	1 901 074 285	2 861 210 678	2 683 747 366	3 193 217 476	3 177 504 462	2763350853	35,1
	Transport graine usine égrenage - usine trituration	35 679 791	919 848 588	755 387 938	1 163 693 173	1 130 996 483	801121194,6	10,2
	Coûts fournitures de fabrication	168 303 723	278 067 339	269 824 485	313 371 618	359 095 117	277732456,4	3,5
	Entretien machine et équipement de fabrication	223 072 073	209 475 596	172 003 380	104 808 058	240 953 893	190062600	2,4
	- Coût Fuel et/ou gasoil	52 834 951	84 382 755	50 241 217	55 798 876	67 592 218	62170003,4	0,8
	- Energie électrique de ville & eau	117 315 890	173 791 143	270 019 851	340 805 347	305 301 278	241446701,8	3,1
	Frais des emballages	247 373 521	157 331 424	268 728 732	160 392 922	279 888 103	222742940,4	2,8
	Coût variable main d'œuvre	342 052 620	408 794 833	433 282 944	437 472 441	480 217 347	420364037	5,3
Total des frais variables (A)		3 308 523 561	5 277 908 781	4 998 635 906	5 863 428 914	4 823 953 741	4854490181	61,6
Frais fixes								
	Frais généraux fabrication	81 019 743	86 672 910	91 764 624	112 163 062	114 200 360	97164139,8	1,2
	Dotations amortissements	675 620 035	928 013 475	903 893 332	892 315 747	865 815 261	853131570	10,8
	Frais fixes liés au personnel	238 498 262	313 659 879	350 845 714	336 408 793	408 043 202	329491170	4,2
	- Frais financiers	670 754 198	755 970 142	622 477 766	557 112 452	630 637 135	647390338,6	8,2
	- Autres frais	1 116 740 528	1 165 638 136	1 079 259 348	968 361 924	1 175 141 265	1101028240	14,0
Total frais fixes (B)		2 782 632 766	3 249 954 542	3 048 240 784	2 866 361 978	3 193 837 223	3028205459	38,4
Total coût = (A)+(B)		6 091 156 327	8 527 863 323	8 046 876 689	8 729 790 891	8 017 790 964	7882695639	100

Tableau 5.4 : Prix moyens annuels des huiles au Bénin en FCFA : 2000_2004

Produit	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Margarine importée	787	786	784	797	693	769
Beurre de karité	754	688	722	676	672	702
Huile de coton	627	603	635	665	633	632
Huile d'arachide	796	772	803	799	796	793
Huile de palme	459	471	561	576	551	524

Source : INSAE

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Tableau 5.5 : Coût d'égrenage de SOFITEX Burkina Faso (Période 2001 à 2006)**

Désignation	Unité	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	Moyenne
Coton graine égrené	T	378 442	407710	483 383	515813	601 597	477 389
Rendement à l'égrenage en %		41,85%	41,61%	42,30%	41,67%	42,18%	
Production fibre	T	158 362	169 653	203916	214812	253 726	200093,8
Ventes locales fibre	T	3708	582	575	961	2196	1604,4
Export FOB	T	154 654	169 070	203341	213851	251 529	198489
Production graines	T	205 073	214632	255 700	266 044	311 726	250635
Rendement graine		54,19%	52,64%	52,90%	51,58%	51,82%	
Prix d'achat moyen	FCFA/Kg	174,5	174,1	174,5	174,3	174,4	174,36
Ristourne	FCFA/Kg	25		10	35		23,333
Prix de vente fibre FOB	FCFA/Kg fibre	630	709	781	584	633	667,4
Prix d'achat moyen	FCFA/T	174457	174118	174527	174281	174418	174360,2
Frais d'achat moyen	FCFA/T	8312	8260	7441	8160	7918	8018,2
Transport coton graine	FCFA/T	11 245	11 090	11 708	9854	9417	10662,8
Egrenage frais variables	FCFA/T fibre	54 620	53916	54 083	59 699	60 235	56510,6
Mise à FOB	FCFA/T fibre	58 735	71129	73 977	66 699	72 795	68667
Frais sur ventes export	FCFA/T fibre	8533	9373	5413	4325	4408	6410,4
Intérêts crédit de campagne	FCFA/T fibre	36 850	36491	19 838	28 825	39 966	32394

Source : SOFITEX

Tableau 5.6 : Structure des coûts de production de SOFITEX (Millions FCFA)

Désignation	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
1 Total/ Charges variables	98312	107828	127261	134603	160 820
Achat coton graine	66 022	70 990	84 364	89 896	104 929
Frais d'achat	3146	3368	3597	4209	4763
Transport coton graine	4255	4522	5660	5083	5665
Egrenage et mise en balles	8650	9147	11 028	12 824	15 283
Mise à FOB	9084	12 026	15 043	14 264	18310
Frais sur ventes export	1320	1 585	1 101	925	1 109
Intérêts crédit de campagne	5836	6191	4045	6192	10140
TVA non déductible			2424	1 211	620
2 Total charges fixes	12960	13 863	15 768	17441	19170
Amont filière	2145	2647	2793	2335	3560
Egrenage	2049	2275	2346	2387	2439
Frais de distribution	529	942	1 160	1 183	1689
Frais d'administration générale	2783	2756	2868	3378	3261
Amortissements (non répartis)	4614	3915	4816	5861	6161
Intérêts sur emprunts	840	1 329	1 785	2296	2059
3 Total/ dépenses	111272	121 691	143030	152044	179990

Source : SOFITEX

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Tableau 5.7 : Statistiques de production de l'usine de trituration SN-CITEC du Burkina Faso sur la période 2000 à 2005**

Campagne	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnage graines de coton acheté	124 650	108 582	96 423	122 156	121 156	83 665
Tonnage graines de coton traité	108 616	100 063	103 217	107 320	90 638	97 133
Tonnage huile de coton raffinée produit	15 233	16 555	17 787	17 251	12 250	14 798
Rendement huile de coton raffinée	17,22%	17,14%	16,72%	16,76%	15,31%	16,22%
Tonnage tourteaux de coton produit	52134	47176	50674	54567	47690	47658
Rendement tourteaux de coton	33,73%	30,90%	49,09%	50,85%	52,62%	48,97%

Tableau 5.8A : Coûts moyens de trituration graine de coton de SN-CITEC du Burkina Faso sur la période 2001 à 2005

Coût de trituration (FCFA)						
	Année	2001	2002	2003	2004	2005
Frais variables	Valeur achat graine de coton	2 807 461	3 255 670	4 212 598	3 290 989	2 311 898
	Transport graine usine égrenage - usine trituration	28 220	19 944	19 539	23 898	46 762
	Manutention graine usine égrenage et usine trituration	191 635	163 339	169 782	176 052	160 556
	Coûts fournitures de fabrication	3 847 557	3 842 673	4 110 253	2 897 115	4 738 559
	Entretien machine et équipement de fabrication	183 549	152 643	277 260	162 594	190 877
	- Coût Fuel et/ou gasoil	110 101	83 011	106 417	106 385	99 709
	- Energie électrique de ville	462 521	479 605	486 822	406 932	327 987
	- Eau	106 980	99 380	124 956	67 737	34 287
	Frais des emballages	1 282 235	1 568 588	1 543 493	1 165 354	1 203 715
	Coût variable main d'œuvre	118 374	138 259	90 856	105 285	89 860
Total des frais variables		9 138 633	9 803 112	11 141 976	8 402 341	9 204 210
Frais fixes						
	Frais généraux fabrication			5 927 833	2 824 298	3 120 062
	Dotations amortissements	845 902	908 219	945 648	1 090 795	1 266 494
	Frais fixes liés au personnel	770 315	811 224	798 758	682 549	710 634
	- Frais financiers	77 797	79 316	114 915	180 233	401 702
Total frais fixes		1 694 014	1 798 759	7 787 154	4 777 875	5 498 892
Total coût de trituration =Frais variables + frais fixes		10 832 647	11 601 871	18 929 130	13 180 216	14 703 102

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Tableau 5.8B : Chiffre d'affaires de SN Citec (en milliers de FCFA)**

Produit	Années.	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Huile de coton raffinée - marché intérieur	Val d'1 tonne	491,0	475,8	487,8	515,7	487,7	461,4
	Tonnage vendu	10 973	13 038	16 325	13 955	11 150	13 957
	Valeur des ventes	5 387 761	6 202 974	7 963 597	7 195 998	5 438 368	6 439 736
Huile de coton raffinée - exportation	Val d'1 tonne	401,2	403,1	467,6	466,6	496,9	1207,6
	Tonnage vendu	4 016	7 590	2 290	5 181	3 258	2 936
	Valeur des ventes	1 611 242	3 059 629	1 070 712	2 417 577	1 618 879	3 545 499
Tourteaux de coton - marché intérieur	Val d'1 tonne	33,4	38,1	39,4	45,1	37,3	8,7
	Tonnage vendu	38 349	42 377	46 612	50 707	36 084	43 153
	Valeur des ventes	1 281 154	1 614 534	1 835 277	2 287 206	1 345 011	376 461
Tourteaux de coton - exportation	Val d'1 tonne	35,3	41,4	38,1	48,7	40,2	81,0
	Tonnage vendu	14 691	4 379	3 228	1 461	6 405	3 757
	Valeur des ventes	518 193	181 494	123 082	71 189	257 400	304 156

Tableau 5.8C : Produits vendus en moyenne par année et en milliers de FCFA par tonne par la SN Citec

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Huile de coton raffinée - marché intérieur	491,0	475,8	487,8	515,7	487,7	461,4	486,6
Huile de coton raffinée - exportation	401,2	403,1	467,6	466,6	496,9	1207,6	573,8
Tourteaux de coton - marché intérieur	33,4	38,1	39,4	45,1	37,3	8,7	33,7
Tourteaux de coton - exportation	35,3	41,4	38,1	48,7	40,2	81,0	47,5

Source : SN-Citec

Tableau 5.9 : Statistiques de production des usines d'égrenage de la Côte d'Ivoire

	2000 / 2001	2001 / 2002	2002 / 2003	2003 / 2004	2004 / 2005	2005 / 2006
Capacité nominale (tonnes)	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Tonnage de Coton graine acheté	92 837	132 632	144 468	89 215	147 128	134 558
Tonnage de Coton-graine traité	92 837	132 632	144 468	89 215	147 128	134 558
Tonnage coton fibre produit	40 514	57 690	62 644	39 106	63 412	58 597,379
Rendement coton fibre	43,64%	43,50%	43,36%	43,83%	43,10%	43,55%
Tonnage graine de coton produit	48 702	69 629	75 639	46 749	75 473	70 509
Rendement graine de coton	52,46%	52,50%	52,36%	52,40%	51,30%	52,40%

Source : Ivoire Coton

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Tableau 5.10 : Coût d'égrenage du coton graine en FCFA en COTE D'IVOIRE**

	Désignation	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Frais variables	Valeur achat au producteur Coton graine	18 849 624 480	24 410 531 570	25 339 351 890	15 917 392 874	26 523 847 956	19 572 557 550
	Transp. et manut. Coton graine marché -us (Transp / achat CG)	469 739 733	445 399 467	621 364 777	569 632 688	863 686 673	881 213 901
	Manutention coton graine usine égrenage	-	-	-	-	-	-
	Coûts fournitures d'égrenage (Pièce détachées)	621 659 015	500 878 459	488 469 311	654 076 492	856 010 025	1 087 285 922
	Entretien machine et équipement d'égrenage (Maintenance Us)	21 204 017	77 990 124	60 943 002	103 100 437	70 254 481	106 868 648
	Coût énergie consommée (Elect Us & Bat)	309 597 928	355 282 628	557 127 495	226 307 567	437 157 217	457 642 223
	Coût Fuel et/ou gasoil	112 535 812	147 797 482	471 517 290	283 602 900	361 382 362	225 535 261
	Energie électrique de ville (Log personnel)	3 494 409	2 391 999	2 558 147	5 155 689	3 183 567	3 831 560
	Eau	5 811 891	1 651 091	-4 450 764	-9 136 996	-571 777	17 345 535
	Frais des emballages	761 594 019	358 032 908	783 408 033	514 988 111	487 921 409	1 019 295 069
	Coût variable main d'œuvre	136 814 976	151 755 803	108 317 164	147 254 826	158 100 783	182 007 309
Total des frais variables		21 292 076 280	26 451 711 531	28 428 606 345	18 412 374 588	29 760 972 696	23 553 582 978
Frais fixes	Frais généraux fabrication						
	Dotations amortissements	3 416 570 373	3 392 024 431	3 550 044 826	3 078 274 634	3 335 816 287	971 795 039
	Frais fixes liés au personnel	2 346 888 773	2 836 263 745	2 718 857 030	3 104 209 495	3 171 004 184	3 154 294 551
	Frais administratifs	-	-	0	0	0	0
	Frais financiers	1 477 956 269	795 001 747	347 581 838	126 875 802	161 394 429	312 146 177
	Autres frais						
Total frais fixes		7 241 415 415	7 023 289 923	6 616 483 694	6 309 359 931	6 668 214 900	4 438 235 767
Total coût d'égrenage =Frais variables + frais fixes		28 533 491 695	33 475 001 454	35 045 090 039	24 721 734 519	36 429 187 596	27 991 818 745

Source : Ivoire Coton

Tableau 5.11 : Produits d'égrenage du coton graine en COTE D'IVOIRE en FCFA (Campagnes 2000/2001 à 2005/2006)

		2000 / 2001	2001 / 2002	2002 / 2003	2003 / 2004	2004 / 2005	2005 / 2006	Moyenne
Réserves pour semences	Tonnage graine semences	3 390	5 760	4 133	6 699	7 236	6 825	5 674
Cession graine de coton aux tritrateurs industriels	Tonnage vendu	43 919	54 909	31 331	13 063	30 344	15 640	31 534
	Val d'1 tonne	33 000	30 000	35 400	30 000	28 710	25 000	30 352
	Valeur des ventes	1 449 327 000	1 647 278 400	1 109 117 400	391 890 000	871 176 240	390 995 750	976 630 798
Cession graine de coton aux tritrateurs artisanaux	Tonnage vendu	0	0	0	0	0	0	0
	Val d'1 tonne	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur des ventes	0	0	0	0	0	0	0
Cession graine de coton aux agriculteurs et éleveurs	Tonnage vendu	772	1 065	120	0	2 003	4 140	1 350
	Val d'1 tonne	15 000	30 000	20 000	0	40 000	21 839	25 368
	Valeur des ventes	11 580 000	31 954 800	2 400 000	0	80 120 000	90 411 788	36 077 765
Graine de coton à l'exportation	Tonnage vendu	0	0	10 777	31 337	23 412	34 150	24 919
	Val d'1 tonne	0	0	23 140	30 000	17 000	17 606	21 936
	Valeur des ventes	0	0	249 379 780	940 110 000	398 004 000	601 234 807	547 182 147

Source : Ivoire Coton

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA

Tableau 5.12 : Historiques des données de trituration de la graine de coton COTE D'IVOIRE

[illegible]

Tableau 5.13 : Récapitulatif des statistiques des usines d'égrenage du MALI

Campagnes	Capacité nominale installée (t)	Apport Coton Graine (t)	Tonnage coton égrené	Taux d'utilisation	Tonnage fibre	Tonnage graine	Rendit fibre	Rendit graine	Tonnage graine cédée aux huileries
1999/2000	540 000	459 076	459 128,89	85%	196 877,27	234 877,11	43%	51%	209 312
2000/2001	540 000	242 717	242 715,66	45%	101 892,61	128 238,46	42%	53%	102 697
2001/2002	540 000	570 933	570 924,53	106%	239 987,12	300 024,95	42%	53%	273 691
2002/2003	540 000	439 781	439 759,55	81%	181 274,21	232 382,57	41%	53%	212 740
2003/2004	533 500	600 709	600 708,15	113%	255 705,2	306 331,19	43%	51%	267 827
2004/2005	573 500	596 566	596 566	104%	243 630	313 933	41%	53%	248 386

Source : CMDT

Tableau 5.14 : Statistiques de production des unités industrielles de trituration du MALI

Campagne	2 003	2 004	2 005
Tonnage graines de coton achetés	198 872	219 976	147 717
Tonnage graines de cotons traités	176 016	204 250	158 185
Tonnage huile de coton raffinée produit	28 514	25 199	16 112
Rendement huile de coton raffinée	16%	12%	10%
Tonnage tourteaux de coton produit	112 970	117 148	89 120
Rendement tourteaux de coton	64%	57%	56%

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Tableau 5.15 : Coûts de trituration des huileries du MALI (FCFA)**

		2 003	2 004	2 005
Frais variables				
	Valeur achat graine de coton	6 559 499 631	7 633 960 173	6 439 198 743
	Transport graine usine égrenage - usine trituration	1 385 310 910	1 653 194 190	1 068 589 080
	Manutention graine usine égrenage et usine trituration	206 745 240	212 950 308	156 054 518
	Coûts fournitures de fabrication	3 989 642 523	1 864 687 117	1 345 352 998
	Entretien machine et équipement de fabrication	299 111 827	220 060 501	124 716 224
	- Coût Fuel et/ou gasoil	889 993 310	1 152 582 072	1 049 477 305
	- Energie électrique de ville et eau	572 717 876	608 620 032	591 965 047
	Frais des emballages	2 492 070 928	2 440 337 376	1 229 840 573
	Coût variable main d'œuvre	179 417 080	205 252 318	125 795 929
Total des frais variables		16 574 509 325	15 991 644 087	6 455 598 960
Frais fixes				
	Dotations amortissements	3 337 299 093	3 174 040 663	2 902 762 867
	Frais fixes liés au personnel	2 979 820 831	2 939 672 859	3 008 226 277
	- Frais financiers	590 878 449	527 628 931	153 124 298
	- Autres frais	1 459 905 335	1 950 341 103	2 322 012 359
Total frais fixes		8 367 903 708	8 591 683 556	8 386 125 802
Total coût de trituration =Frais variables + frais fixes		24 942 413 033	24 583 327 643	14 841 724 761

Tableau 5.16 : Chiffre d'affaires des unités industrielles de trituration du MALI

		2003	2004	2005
Huile de coton raffinée - marché intérieur	Tonnage vendu	28 358	25 381	15 898
	Valeur d'1 tonne	518 777	524 048	504 499
	Valeur des ventes	14 711 662 140	13 300 776 786	8 020 297 053
Tourteaux de coton - marché intérieur	Tonnage vendu	118 630	81 387	87 643
	Valeur d'1 tonne	59 401	58 997	46 486
	Valeur des ventes	7 046 758 552	4 801 566 453	4 074 186 170

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Tableau 5.17 : Analyse comparative des coûts de production d'une tonne d'huile de graine de coton des principaux pays producteurs de L'UEMOA**

Coût total pour une tonne d'huile raffinée de graine de coton produite: SHB_BENIN						
	2001	2002	2003	2004	2005	MOYENNE
Coût total de trituration	6 091 156 327	8 527 863 323	8 046 876 689	8 729 790 891	8 017 790 964	7 882 695 639
Tonnage huile de coton raffinée produit	12 421	16 252	12 867	14 291	10 160	13 198
Coût total/tonne huile raffinée produite	490 392	524 727	625 389	610 859	789 153	597 255
Coût total pour une tonne d'huile raffinée de graine de coton produite: SNCITEC_BURKINA FASO						
	2001	2002	2003	2004	2005	MOYENNE
Coût total de trituration	10 832 647 000	11 601 871 000	18 929 130 000	13 180 216 000	14 703 102 000	13 849 393 200
Tonnage huile de coton raffinée produit	16 555	17 787	17 251	12 250	14 798	15 728
Coût total/tonne huile raffinée produite	654 343	652 267	1 097 277	1 075 936	993 587	894 682
Coût total pour une tonne d'huile raffinée de graine de coton produite: HUICOMA_MALI						
	2001	2002	2003	2004	2005	MOYENNE
Total coût de trituration			24 942 413 033	24 583 327 643	14 841 724 761	21 455 821 812
Tonnage huile de coton raffinée produit			28 514	25 199	16 112	23 275
Coût total/tonne huile raffinée produite			874 743	975 568	921 160	923 823
Comparaison Coût total / tonne d'huile raffinée de graine de coton produite						
	2001	2002	2003	2004	2005	MOYENNE
SHB-BENIN	490 391,7822	524 727,0073	625 388,7222	610 859,3444	789 152,6539	597 255,3559
SNCITEC B-FASO	654 342,9175	652 266,8803	1 097 277,259	1 075 936	993 587,1064	894 682,0327
HUICOMA - MALI			874 742,689	975 567,5877	921 159,6798	923 823,3188

Tableau 5.18 : Capacités industrielles installées et tonnages de graine de coton traités dans l'espace UEMOA

	2001			2002			2003			2004			2005		
	Capa. indust.	tonnage traité	% capa.	capa. indust.	tonnage traité	% capa.	capa. indust.	tonnage traité	% capa.	capa. indust.	tonnage traité	% capa.	Capa .indust.	tonnage traité	% capa.
BENIN	210000	119996	57,1	210000	172214	82,0	250000	149795	59,9	250000	168167	67,3	250000	144190	57,7
SHB	120000	71342	59,5	120000	100969	84,1	120000	75658	63,0	120000	92834	77,4	120000	69731	58,1
FLUDOR	90000	48654	54,1	90000	71245	79,2	90000	53887	59,9	90000	61922	68,8	90000	72036	80,0
IBCG							40000	20250	50,6	40000	13411	33,5	40000	2423	6,1
BURKINA FASO	200000	101588	50,8	200000	147203	73,6	200000	155080	77,5	200000	125149	62,6	200000	131001	65,5
SNCITEC	110000	100063	91,0	110000	103217	93,8	110000	107320	97,6	110000	90638	82,4	110000	97133	88,3
JOSSIRA	45000	1525	3,4	45000	18686	41,5	45000	25260	56,1	45000	15511	34,5	45000	16868	37,5
SOFIB	45000			45000	25300	56,2	45000	22500	50,0	45000	19000	42,2	45000	17000	37,8
CÔTE D'IVOIRE	225000	124669	55,4	225000	128720	57,2	225000			225000	29595	13,2	225000	76993	34,2
TRITURAF	225000	124669	55,4	225000	128720	57,2	225000			225000	29595	13,2	225000	76993	34,2
TOGO	45000	9375	20,8	45000	23742	52,8	50000	39715	79,4	50000	44611	89,2	50000	56671	113,3
NIOTO	45000	9375	20,8	45000	23742	52,8	50000	39715	79,4	50000	44611	89,2	50000	56671	113,3
MALI	250000			250000			250000	176016	70,4	250000	204250	81,7	250000	158185	63,3
HUICOMA	250000			250000			250000	176016	70,4	250000	204250	81,7	250000	158185	63,3

Source: Unités industrielle UEMOA

Annexe 5 : Compétitivité des industries de la sous-filière graine de coton de l'espace UEMOA**Annexe C20****Les principales destinations des exportations du Nigeria en milliers de naira de 1994 à 1998.**

Année	1994	1995	1996	1997	1998	Moyenne	%
Maroc	132 879	74 440	423 946	316 848	182 864	226 195,4	1,7
Algérie	308	2 030		100 499	153 402	64 059,75	0,5
Tunisie	21 874	26 660	3 630	2 390	4 078	11 726,4	0,1
Lybie			2 956	175 758	5 308	61 340,6667	0,5
Egypte	44 534	26 605	27 360		532 576	157 768,75	1,2
Sénégal	119 603	668 783	760 951	266 487	18 429	366 850,6	2,8
Côte d'Ivoire	621 074	721 925	288 584	828 601	841 230	660 282,8	5,1
Bénin	546 789	1 169 550	1 598 371	1 459 941	461 279	1 047 186	8,1
Niger	88 904	905 918	25 353	3 175	138 180	232 306	1,8
Sierra Leone	8 946	9 323	1 478	43 906	800	12 890,6	0,1
Libéria	27 927	12 306	2 849	17 912	13 817	14 962,2	0,1
Ghana	134 505	358 226	202 696	173 993	577 248	289 333,6	2,2
Togo	196 311	264 140	56 632	214 808	64 991	159 376,4	1,2
Cameroun	24 090	16 674	31 916	30 237	52 589	31 101,2	0,2
Guinée Equatoriale	37 643	153 635	208 739	116 487	22 726	10 7846	0,8
Congo (RDC, ex Zaïre)	1 919	2 417	9 610	25 832	70	7 969,6	0,1
Madagascar	3 879	12 081	12 075		4 233	8 067	0,1
Kenya	26 163	17 105	64 764	52 887	88 887	49 961,2	0,4
Autres	628 432	2 063 041	9 432 919	16 614 778	18 836 676	9 515 169,2	73,5
Total	2 665 780	6 504 859	13 154 829	20 444 539	21 999 383	12 953 878	100,0

Source : Réalisation du consultant à partir des informations du site <http://www.oilworld.biz>

Annexe 6 : Projection des besoins en aliment de bétail à l'horizon 2012 dans l'espace UEMOA

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Estimation effectif bovins (*)	23 448 518	23 971 420	24 505 983	25 052 466	25 611 136	26 182 264
Consommation de tourteaux de coton (kg/an/tête)	365	365	365	365	365	365
Besoins en tourteaux de coton (Tonnes)						
3% Cheptel complémenté en tourteaux	256 761	262 487	268 341	274 325	280 442	286 696
5% Cheptel complémenté en tourteaux	427 935	437 478	447 234	457 208	467 403	477 826
8% Cheptel complémenté en tourteaux	684 697	699 965	715 575	731 532	747 845	764 522
10% Cheptel complémenté en tourteaux	855 871	874 957	894 468	914 415	934 806	955 653
15% Cheptel complémenté en tourteaux	1 283 806	1 312 435	1 341 703	1 371 623	1 402 210	1 433 479
20% Cheptel complémenté en tourteaux	1 711 742	1 749 914	1 788 937	1 828 830	1 869 613	1 911 305

(*) = Calculs à partir de données Annuaire Statistique 1993-2003 FAO - Octobre 2004

Annexe 7 : Evaluation détaillée du coût du Plan d'action

COMPOSANTE / ACTIVITES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (en 10 ³ FCFA)	NOMBRE D'ANNEES	MONTANTS (en 10 ⁶ FCFA)
I. APPUI A L'AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIES DE TRITURATION EN MATIERES PREMIERES					
1.1. Création de cadres de concertation					
1.1.1. Réunions de concertation préparatoires entre égreneurs et assemblée constitutive	Réunion	4	19 500	1	78,0
1.1.2. Fonctionnement Comité d'organisation	Forfait/mois	6	3 500	1	21,0
1.1.3. Elaboration textes fondamentaux	Hommes/mois	6	5 300	1	31,8
1.1.4. Concertation égreneurs et tritrateurs	Réunion	4	23 000	1	92,0
1.1.5. Définition mécanismes de fonctionnement Cadre de concertation "Appro"	Hommes/mois	6	5 300	1	31,8
1.16. Fonctionnement Comité technique	Forfait/mois	6	3 500	1	21,0
Sous-total "Création de cadres de concertation"					275,6
1.2. Mise en place d'un Fonds de soutien pour l'approvisionnement en graines de coton					
1.2.1. Etude modalités de création et de fonctionnement du Fonds	Hommes/mois	3	5 300	1	15,9
1.2.2. Constitution Fonds de Soutien pour l'Approvisionnement en graines de coton	Forfait	1	2 400 000	1	2 400,0
Sous-total "Mise en place d'un Fonds de soutien pour l'approvisionnement en graines de coton"					2 415,9
1.3. Restructuration de la filière coton-graine					
1.3.1. Etude des modalités de restructuration de la filière coton	Hommes/mois	16	5 300	1	84,8
1.3.2. Appui à la formation du personnel d'encadrement des producteurs	Hommes/semaines	1 800	275	3	1 485,0
Sous-total "Restructuration de la filière coton-graine"					1 569,8
1.4. Renforcement de capacités de production des producteurs de coton					
1.4.1. Evaluation des besoins et étude modalités de mise en œuvre ligne de crédit	Hommes/mois	15	5 300	1	79,5
1.4.2. Provision lignes de crédit pour équipement agricole	Forfait/pays	1	1 000 000	3	3 000,0
Sous-total "Renforcement de capacités de production des producteurs de coton"					3 079,5

Annexe 7 : Evaluation détaillée du coût du Plan d'action

COMPOSANTE / ACTIVITES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (en 10 ³ FCFA)	NOMBRE D'ANNEES	MONTANTS (en 10 ⁶ FCFA)
1.5. Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration					
1.5.1. Etude mécanisme d'approvisionnement et proposition de modalités de mise en œuvre	Hommes/mois	12	5 300	1	63,6
1.5.2. Réunion Cadre de concertation "Appro" pour validation propositions	Réunion	2	23 000	1	46,0
Sous-total "Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration"					109,6
Sous-total "Appui à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières"					7 450,4
II. APPUI A LA VALORISATION DE LA GRAINE DE COTON					
2.1. Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail					
1.5.1. Etude pour définition stratégie pour développement aliment de bétail	Hommes/mois	6	5 300	1	31,8
1.5.2. Organisation atelier régional pour validation propositions	Réunion	1	37 300	1	37,3
Sous-total "Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail"					69,1
2.2. Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton					
2.2.1. Réunions de concertation pour organisation réseau régional de recherche	Réunion	4	19 500	1	78,0
2.2.2. Réunions de concertation pour programmation et ateliers thématiques	Réunion	3	19 500	4	234,0
2.2.3. Etude modalités de création et de fonctionnement du Fonds d'Appui à la Recherche	Hommes/mois	4	5 300	1	21,2
2.2.4. Constitution Fonds d'Appui à la Recherche sur la graine de coton	Forfait	1	1 350 000	1	1 350,0
Sous-total "Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton"					1 683,2
2.3. Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail					
2.3.1. Etudes de faisabilité pour installation ou extension unités de fabrication aliment	Hommes/mois	20	5 300	1	106,0
2.3.2. Installation ou extension de capacité de production unités de fabrication aliment	Lot/équipement	5	125 000	1	625,0
2.3.3. Renforcement de capacités du personnel	Hommes/semaines	600	390	1	234,0

COMPOSANTE / ACTIVITES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (en 10 ³ FCFA)	NOMBRE D'ANNEES	MONTANTS (en 10 ⁶ FCFA)
Sous-total "Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail"					965,0
Sous-total "Appui à la valorisation de la graine de coton"					2 717,3
III. AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PRODUITS DE TRANSFORMATION					
3.1. Renforcement de la protection des industries					
3.1.1. Information et formation du personnel des administrations douanières sur les enjeux	Hommes/semaines	1 200	390	1	468,0
3.1.2. Mise à disposition de Conseillers techniques auprès administrations douanières	Hommes/an	5	78 000	3	1 170,0
3.1.3. Concertations régionales pour le suivi de la mise en œuvre des mesures douanières	Réunion	3	19 500	5	292,5
Sous-total "Renforcement de la protection des industries"					1 930,5
3.2. Réduction de la TVA sur les produits oléagineux					
3.2.1. Etude pour propositions de réduction de la TVA et leur impact	Hommes/mois	8	5 300	1	42,4
3.2.2. Organisation atelier régional pour validation propositions	Réunion	1	37 300	1	37,3
Sous-total "Réduction de la TVA sur les produits oléagineux"					79,7
3.3. Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire					
3.3.1. Elaboration des normes de qualité sanitaires	Hommes/mois	15	5 300	1	79,5
3.3.2. Renforcement équipements et matériels de contrôle et d'analyse	Forfait/pays	5	125 000	1	625,0
3.3.3. Information et formation du personnel des structures de contrôle sur les normes	Hommes/an	60	6 300	1	378,0
Sous-total "Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire"					1 082,5
3.4. Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles					
3.4.1. Recensement des unités existantes	Forfait/pays	2	21 200	1	42,4
3.4.2. Formulation réglementation pour l'implantation des unités	Hommes/mois	6	5 300	1	31,8
3.4.3. Information et formation du personnel des structures de contrôle sur la réglementation	Hommes/semaine	40	525	1	21,0
3.4.4. Information et formation des promoteurs sur la réglementation	Hommes/semaine	50	525	4	105,0
Sous-total "Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles"					200,2
Sous-total "Amélioration de la compétitivité des produits de transformation"					3 292,9

Annexe 7 : Evaluation détaillée du coût du Plan d'action

COMPOSANTE / ACTIVITES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (en 10 ³ FCFA)	NOMBRE D'ANNEES	MONTANTS (en 10 ⁶ FCFA)
IV. COORDINATION, SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTION					
<i>4.1. Suivi-Evaluation du Plan d'action</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>4%</i>	<i>13 460,6</i>	<i>1</i>	<i>538,4</i>
<i>4.2. Coordination et gestion du Plan d'action</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>6%</i>	<i>13 460,6</i>	<i>1</i>	<i>807,6</i>
Sous-total "Coordination, Suivi-Evaluation du Plan d'action"					1 346,1
COÛT TOTAL DU PLAN D'ACTION					14 806,7

Annexe 8 : Répartition du coût du Plan d'action par Etats membres

COMPOSANTE / ACTIVITES	COÛTS PAR ETATS-MEMBRES					
	UEMOA	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	MALI	TOGO
I. APPUI A L'AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIES DE TRITURATION EN MATIERES PREMIERES						
1.1. Création de cadres de concertation						
1.1.1. Réunions de concertation préparatoires entre égreneurs et assemblée constitutive	78,0	-	-	-	-	-
1.1.2. Fonctionnement Comité d'organisation	21,0	-	-	-	-	-
1.1.3. Elaboration textes fondamentaux	31,8	-	-	-	-	-
1.1.4. Concertation égreneurs et tritrateurs	92,0	-	-	-	-	-
1.1.5. Définition mécanismes de fonctionnement Cadre de concertation "Appro"	31,8	-	-	-	-	-
1.16. Fonctionnement Comité technique	21,0	-	-	-	-	-
Sous-total "Création de cadres de concertation"	275,6	-	-	-	-	-
1.2. Mise en place d'un Fonds de soutien pour l'approvisionnement en graines de coton						
1.2.1. Etude modalités de création et de fonctionnement du Fonds	15,9	-	-	-	-	-
1.2.2. Constitution Fonds de Soutien pour l'Approvisionnement en graines de coton	2 400,0	-	-	-	-	-
Sous-total "Mise en place d'un Fonds de soutien pour l'approvisionnement en graines de coton"	2 415,9	-	-	-	-	-
1.3. Restructuration de la filière coton-graine						
1.3.1. Etude des modalités de restructuration de la filière coton	-	42,4	-	-	-	42,4
1.3.2. Appui à la formation du personnel d'encadrement des producteurs	-	742,5	-	-	-	742,5
Sous-total "Restructuration de la filière coton-graine"	-	784,9	-	-	-	784,9
1.4. Renforcement de capacités de production des producteurs de coton						
1.4.1. Evaluation des besoins et étude modalités de mise en œuvre ligne de crédit	-	15,9	15,9	15,9	15,9	15,9

Annexe 8 : Répartition du coût du Plan d'action par Etats membres

COMPOSANTE / ACTIVITES	COÛTS PAR ETATS-MEMBRES					
	UEMOA	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	MALI	TOGO
1.4.2. Provision lignes de crédit pour équipement agricole	-	624,0	813,0	462,0	852,0	252,0
Sous-total "Renforcement de capacités de production des producteurs de coton"	-	639,9	828,9	477,9	867,9	267,9
1.5. Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration						
1.5.1. Etude mécanisme d'approvisionnement et proposition de modalités de mise en œuvre	-	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7
1.5.2. Réunion Cadre de concertation "Appro" pour validation propositions	-	9,2	9,2	9,2	9,2	9,2
Sous-total "Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration"	-	21,9	21,9	21,9	21,9	21,9
Sous-total "Appui à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de trituration en matières premières"	2 691,5	3 515,2	637,8	637,8	637,8	3 515,2
II. APPUI A LA VALORISATION DE LA GRAINE DE COTON						
2.1. Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail						
2.1.1. Etude pour définition stratégie pour développement aliment de bétail	31,8	-	-	-	-	-
2.1.2. Organisation atelier régional pour validation propositions	37,3	-	-	-	-	-
Sous-total "Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail"	69,1	-	-	-	-	-
2.2. Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton						
2.2.1. Réunions de concertation pour organisation réseau régional de recherche	78,0	-	-	-	-	-
2.2.2. Réunions de concertation pour programmation et ateliers thématiques	234,0	-	-	-	-	-
2.2.3. Etude modalités de création et de fonctionnement du Fonds d'Appui à la Recherche	21,2	-	-	-	-	-
2.2.4. Constitution Fonds d'Appui à la Recherche sur la graine de coton	-	280,8	365,9	207,9	383,4	113,4
Sous-total "Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton"	333,2	280,8	365,9	207,9	383,4	113,4

COMPOSANTE / ACTIVITES	COÛTS PAR ETATS-MEMBRES					
	UEMOA	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	MALI	TOGO
2.3. Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail						
2.3.1. Etudes de faisabilité pour installation ou extension unités de fabrication aliment	-	21,2	21,2	21,2	21,2	21,2
2.3.2. Installation ou extension de capacité de production unités de fabrication aliment	-	130,0	169,4	96,3	177,5	52,5
2.3.3. Renforcement de capacités du personnel	-	48,7	63,4	36,0	66,5	19,7
Sous-total "Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail"	-	199,9	254,0	153,5	265,2	93,4
Sous-total "Appui à la valorisation de la graine de coton"	402,3	480,7	619,8	361,4	648,6	206,8
III. AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PRODUITS DE TRANSFORMATION						
3.1. Renforcement de la protection des industries						
3.1.1. Information et formation du personnel des administrations douanières sur les enjeux	468,0	-	-	-	-	-
3.1.2. Mise à disposition de Conseillers techniques auprès administrations douanières	-	234,0	234,0	234,0	234,0	234,0
3.1.3. Concertations régionales pour le suivi de la mise en oeuvre des mesures douanières	292,5	-	-	-	-	-
Sous-total "Renforcement de la protection des industries"	760,5	234,0	234,0	234,0	234,0	234,0
3.2. Réduction de la TVA sur les produits oléagineux						
3.2.1. Etude pour propositions de réduction de la TVA et leur impact	42,4	-	-	-	-	-
3.2.2. Organisation atelier régional pour validation propositions	37,3	-	-	-	-	-
Sous-total "Réduction de la TVA sur les produits oléagineux"	79,7	-	-	-	-	-
3.3. Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire						
3.3.1. Elaboration des normes de qualité sanitaires	-	15,9	15,9	15,9	15,9	15,9
3.3.2. Renforcement équipements et matériels de contrôle et d'analyse	-	125,0	125,0	125,0	125,0	125,0

Annexe 8 : Répartition du coût du Plan d'action par Etats membres

COMPOSANTE / ACTIVITES	COÛTS PAR ETATS-MEMBRES					
	UEMOA	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	MALI	TOGO
3.3.3. Information et formation du personnel des structures de contrôle sur les normes	-	75,6	75,6	75,6	75,6	75,6
Sous-total "Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire"	-	216,5	216,5	216,5	216,5	216,5
3.4. Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles						
3.4.1. Recensement des unités existantes	-	-	21,2	-	21,2	-
3.4.2. Formulation réglementations pour l'implantation des unités	-	-	15,9	-	15,9	-
3.4.3. Information et formation du personnel des structures de contrôle sur la réglementation	-	-	10,5	-	10,5	-
3.4.4. Information et formation des promoteurs sur la réglementation	-	-	52,5	-	52,5	-
Sous-total "Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles"	-	-	100,1	-	100,1	-
Sous-total "Amélioration de la compétitivité des produits de transformation"	840,2	450,5	550,6	450,5	550,6	450,5
IV. COORDINATION, SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTION						
4.1. Suivi-Evaluation du Plan d'action	157,4	95,1	80,9	52,5	83,6	69,3
4.2. Coordination et gestion du Plan d'action	236,0	142,7	121,3	78,7	125,3	103,9
Sous-total "Coordination, Suivi-Evaluation du Plan d'action"	393,4	237,8	202,1	131,2	208,9	173,2
COÛT TOTAL DU PLAN D'ACTION	4 327,4	2 615,7	2 223,4	1 442,9	2 297,9	1 905,2

Annexe 9 : Programmation de la mise en œuvre du Plan d'action

COMPOSANTE / ACTIVITES	ANNEES DE PROGRAMMATION				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
I. APPUI A L'AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIES DE TRITURATION EN MATIERES PREMIERES					
1.1. Création de cadres de concertation					
1.1.1. Réunions de concertation préparatoires entre égreneurs et assemblée constitutive					
1.1.2. Fonctionnement Comité d'organisation					
1.1.3. Elaboration textes fondamentaux					
1.1.4. Concertation égreneurs et tritrateurs					
1.1.5. Définition mécanismes de fonctionnement Cadre de concertation "Appro"					
1.1.6. Fonctionnement Comité technique					
1.2. Mise en place d'un Fonds de soutien pour l'approvisionnement en graines de coton					
1.2.1. Etude modalités de création et de fonctionnement du Fonds					
1.2.2. Constitution Fonds de Soutien pour l'Approvisionnement en graines de coton					
1.3. Restructuration de la filière coton-graine					
1.3.1. Etude des modalités de restructuration de la filière coton					
1.3.2. Appui à la formation du personnel d'encadrement des producteurs					
1.4. Renforcement de capacités de production des producteurs de coton					
1.4.1. Evaluation des besoins et étude modalités de mise en œuvre ligne de crédit					
1.4.2. Provision lignes de crédit pour équipement agricole					
1.5. Adoption et mise en œuvre d'une réglementation pour l'approvisionnement privilégié des industries de trituration					
1.5.1. Etude mécanisme d'approvisionnement et proposition de modalités de mise en œuvre					
1.5.2. Réunion Cadre de concertation "Appro" pour validation propositions					
II. APPUI A LA VALORISATION DE LA GRAINE DE COTON					
2.1. Appui à la définition d'une stratégie régionale pour le développement des aliments de bétail					
2.1.1. Etude pour définition stratégie pour développement aliment de bétail					
2.1.2. Organisation atelier régional pour validation propositions					
2.2. Appui à la recherche agricole pour l'amélioration des semences de coton					
2.2.1. Réunions de concertation pour organisation réseau régional de recherche					
2.2.2. Réunions de concertation pour programmation et ateliers thématiques					
2.2.3. Etude modalités de création et de fonctionnement du Fonds d'Appui à la Recherche					
2.2.4. Constitution Fonds d'Appui à la Recherche sur la graine de coton					
2.3. Appui à l'installation et à l'extension de capacités d'unités de fabrication d'aliments de bétail					
2.3.1. Etudes de faisabilité pour installation ou extension unités de fabrication aliment					
2.3.2. Installation ou extension de capacité de production unités de fabrication aliment					
2.3.3. Renforcement de capacités du personnel					
III. AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PRODUITS DE TRANSFORMATION					
3.1. Renforcement de la protection des industries					
3.1.1. Information et formation du personnel des administrations douanières sur les enjeux					
3.1.2. Mise à disposition de Conseillers techniques auprès administrations douanières					
3.1.3. Concertations régionales pour le suivi de la mise en œuvre des mesures douanières					
3.2. Réduction de la TVA sur les produits oléagineux					
3.2.1. Etude pour propositions de réduction de la TVA et leur impact					
3.2.2. Organisation atelier régional pour validation propositions					
3.3. Mise en place des mesures réglementaires de sécurité sanitaire					
3.3.1. Elaboration des normes de qualité sanitaires					
3.3.2. Renforcement équipements et matériels de contrôle et d'analyse					
3.3.3. Information et formation du personnel des structures de contrôle sur les normes					
3.4. Assistance aux structures artisanales et semi-industrielles					
3.4.1. Recensement des unités existantes					
3.4.2. Formulation réglementation pour l'implantation des unités					
3.4.3. Information et formation du personnel des structures de contrôle sur la réglementation					
3.4.4. Information et formation des promoteurs sur la réglementation					

Annexe 10 : Liste des personnes et structures rencontrées

Période du 23 Avril - 06 Mai 2006

Pays : TOGO

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) Lomé</u>		
1.	M. François Moussa ZOUNGRANA	Directeur des Etudes
2.	M. Ambroise KAFANDO	Economiste
3.	M. Yoro DIAKITE	Chef DIRE
4.	M. Hugues EDORH	Analyste financier / DIFI
5.	M. Nicolas DIENG	Cadre / DDRI
6.	M. Zoumarou NAPO	Ingénieur Agronome / DDRI
<u>Ministère des Finances, de l'Economie et des Privatisations - Lomé</u>		
7.	M. Bandifoh OURO-AKANDO,	Directeur de Cabinet
8.	M. Mongo AHARH-KPESSOU,	Directeur de l'Economie
<u>Direction Générale des Impôts - Lomé</u>		
9.	M. TOFFIO	Directeur Général Adjoint
10.	M. Coco Y. de SOUZA	Inspecteur des Impôts
<u>Direction Générale des Douanes - Lomé</u>		
11.	M. Kossi ADANTO	Inspecteur des Douanes
12.	M. Augustin ADISSA	Inspecteur des Douanes
<u>Cellule CEDEAO - Lomé</u>		
13.	M. Jonas Dédou HEMOU,	Economiste
14.	Kouassi Francis DOTCHE	Inspecteur des Douanes
<u>Direction Générale du Développement et de l'Aménagement du Territoire</u>		
15.	M. Mindi LAMBONI	Directeur Général Adjoint
16.	M. Yaovi NAYODAH,	Agro économiste / D ^{ion} Planification du Développement
17.	Essossinamh KLIMTETOU,	Statisticien / Direction de la Statistique
<u>Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche - Lomé</u>		
18.	M. Kwami ADRI,	Conseiller Technique
19.	M. TCHEMI	Directeur Planification et des Ressources Humaines
20.	M. Yawo Sèfe GOGOVOR,	Ingénieur Agronome / D ^{ion} de l'Agriculture
21.	M. Lébénè KOUGBENYA	Directeur / Statistiques Agricoles
<u>Ministère du Commerce et de l'Industrie - Lomé</u>		
22.	M. Aubert KORTHO	Direction du Commerce Extérieur
23.	M. Akouété SITTI	Directeur Commerce Intérieur et Concurrence
24.	M. Koffi TAMAKLOE	Directeur Développement Industriel
25.	M. Ahlin SODJI	Chef Division Développement Industriel
<u>Chambre de Commerce et d'Industrie - Lomé</u>		
26.	M. Kodjo Céphas KEOULA	Economiste

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Société Togolaise du Coton</u>		
27.	M. Yao AMECY	Secrétaire Général Technique
28.	M. Mayounou YIENTCHARE	Chef Service Moyens de production
29.	M. Boziroh TCHIDAH	Directeur Industriel
30.	M. LantaméY. WAGBE	Chef Cellule Suivi opérationnel
31.	M. Abdou Salomon ASSOUMANOU	Directeur Commercial
<u>BANAMBA - SICOT</u>		
32.	M. Koffi Amédzro KOUDAYA	Conseiller du Directeur Général
33.	Mme. Angèle HUNYABU	Département Commercial
34.	M. Ephrem Bessan KINI	Resp. Département Finances et Comptabilité
<u>NIOTO - Lomé</u>		
35.	M. Georges ORSONI	Directeur Général
<u>SOTOCOG - Lomé</u>		
36.	M. Abdelmalik MALOUKI	Président Directeur Général

Période du 08 au 28 Mai 2006

Pays : BENIN

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Secrétariat Exécutif AIFO-UEMOA - Cotonou</u>		
1.	M. Rigobert O. LADIKPO	Secrétaire exécutif
2.	M. Edmond GANBGE	Assistant Administratif et Financier
<u>FLUDOR Bénin- Cotonou</u>		
3.	M. Rolland RIBOUX	Président Directeur Général
4.	M. SANTANOU	Directeur Commercial
<u>Label Coton du Bénin (LCB) - Cotonou</u>		
5.	M. Bakary KAGNANSY	Directeur Général
6.	M. Boukary ALIDOU	Directeur Administratif et Commercial
<u>Industrie Béninoise des Corps Gras (IBCG) - Cotonou</u>		
7.	M. Joseph Gabin DOSSOU	Directeur Général
8.	M. Semiya OSSENI,	Directeur des Etudes et de la Production
9.	M. Mouftaou BOURAÏMA	Chef Service Maintenance des Usines
<u>Société des Huileries du Bénin (SHB)- Bohicon</u>		
10.	M. Eloi ASSE	Directeur Général Adjoint
<u>Industries Cotonnières Associées GIE (ICA) - Cotonou</u>		
11.	M. Machioudi, LASSISSI	Directeur Industriel
12.	M. Arnaud DEGLA	Responsable Maintenance des Usines
<u>Complexe des oléagineux d'Agonvy (CODA SA) - Ikpilè</u>		
13.	M. Laly CHACHA	Directeur d'usine
14.	M. Eugène KEKE	Directeur Technique

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>SONAPRA- Cotonou</u>		
15.	M. Nicaise FAGNON	Directeur Général
16.	M. Fulbert DOSSOU-YOVO	Directeur Industriel
<u>CSPR- Cotonou</u>		
17.	M. Etienne Ludovic AYENI	Directeur Administratif et Financier
<u>URCAR Grand Agony</u>		
18.	M. Firmin NOUNAHOUE	Ingénieur Agronome Chef Zone
<u>Ministère de l'Agriculture</u>		
19.	M. Yves Césaire AJAVON	Responsable Programmation et Suivi des Politiques Agricoles
<u>INRAB- Cotonou</u>		
20.	M. Isaac Alabi ADJE	Directeur du Centre de Recherches Agricoles Plantes Pérennes
<u>Ministère du Commerce et de l'Industrie- Cotonou</u>		
21.	M. Théophile ODOUNLAMI	Directeur Adjoint de Cabinet
22.	M. Pascal HOUSSOU	Directeur Adjoint Commerce Extérieur
23.	M. Innocent GBOTCHE	Chef Service Etudes et Prospectives
<u>Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin- Cotonou</u>		
24.	M. Razack YESSOUFOU	Service Coopération Internationale
<u>Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique - Cotonou</u>		
25.	M. Sourou DJATON	Directeur
<u>Direction des Impôts- Cotonou</u>		
26.	Mme GUEDEGBE	Chef Service Législation et Contentieux
<u>Direction Générale des Douanes et Droits Indirects - Cotonou</u>		
27.	Mme Elisabeth ADIMI	Directrice de la gestion de l'information

Pays : MALI

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Mission Résidente de la BOAD</u>		
1.	M. Issa MAMA	Représentant Résident
<u>Commissariat à la Sécurité Alimentaire (Présidence de la République)</u>		
2.	Mme Nana Yaya Haïdara LANSRY	Commissaire à la Sécurité Alimentaire
3.	M. Brahim SANGARE	Chef Département Planification et Suivi
<u>Ministère de l'Economie et des Finances</u>		
4.	Mme Sylla Dougoubarka DOUCOURE	Conseiller
5.	M. Seydou BAGAYOKO	Direction de la Dette Publique
6.	M. Moumouni DEMBELE	Sous Directeur des Recettes et des Etudes / DG Douanes
7.	M. Harouna DEMBELE	Chef Division Valeurs / DG Douanes

N°	Nom et Prénoms	Fonction
8.	M. Makan DEMBELE	Chef Division Etudes / DG Douanes
9.		Direction Générale des Impôts
<u>Ministère de l'Industrie et du Commerce</u>		
10.	M. Mamadou KEITA	Conseiller Technique
11.	M. Abdoul Karim SISSOKO	Directeur National Adjoint du Commerce et de la Concurrence
12.		Directeur National des Industries
<u>Ministère de l'Agriculture</u>		
13.	M. Jean COULIBALY	Cellule de la Planification et de la Statistique agricole
14.	M. Amadou SAMAKE	Chef Programme Economie des Filières
15.	M. Mocktar TRAORE	Adjoint au Chef Programme Economie des Filières
16.	M. Seydou Idrissa TRAORE	Directeur National de l'Agriculture
17.	M. Amidou SANGARE	Chef Division Promotion et Valorisation des Cultures et Produits Végétaux / Direction Nationale de l'Agriculture
18.	M. Mamadou Mocktar COULYBALY	Chef Secteur agricole Koutiala
19.	M. Ibrahim TANGARA	Chargé de Programmes / Secteur agricole Koutiala
20.	Ousmane DAMBELE	Chargé de Programmes / Secteur agricole Koutiala
22.	M. Tiemoyo BERTHE	Bureau Contrôle Phytosanitaire / Secteur agricole Koutiala
<u>Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises</u>		
21.	M. Souleymane DEMBELE	Cellule d'Appui au Secteur Privé pour la Croissance
<u>Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT)</u>		
23.	M. Bernard JACQUIN	Directeur Général Adjoint
24.	M. Abdou DIAKITE	Directeur Administratif et Financier
25.	M. Sadiou SISSOKO	Directeur Production Industrielle
26.	M. Mamadou GOÏTA	Chef Division Production / D ^{ion} Production Industrielle
27.	M. Amadou SOW	Directeur Régional Koutiala
28.	M. Oumar OUATARRA	Chef Division Industrielle / D R Sikasso
<u>Huileries Cotonnières du Mali (HUICOMA)</u>		
29.	M. Bernard STERGER	Directeur Général Adjoint
30.	M. Modibo TRAORE	Directeur Usine de Koutiala
31.	M. Sidi DIARRA	Chef Production / Usine de Koutiala
<u>Groupe FAMAB / SMO - Koutiala</u>		
32.	El hadji Seydou N'DIAYE	Président Directeur Général
33.	M. Philippe Kouéré DIOUMA	Chef Comptable
<u>Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN)</u>		
34.	M. Amadou Dramane COULIBALY	Directeur Administratif et Financier / D G par intérim
35.	M. Mamadou Lamine SYLLA	Direction Promotion des filières
36.	M. Seydou BOUARE	Division Organisations paysannes
37.	M. Oumar COULIBALY	Division Promotion nouvelles filières
38.	M. Drissa TANGARA	Division Commercialisation - Marketing
39.	M. Diadié COULIBALY	Division Commercialisation des produits
40.	Mme Mah KONE DIALLO	Division Développement communautaire
<u>Petites unités semi-industrielles</u>		
41.	M. Pierre SAADE	Promoteur Huilerie SAAD'OR

Pays : NIGER

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Mission Résidente de la BOAD</u>		
1	M. Kodjo TRONOU	Représentant Résident
<u>Direction Générale des Impôts</u>		
2	M. Gambo DJIBO	Directeur Générale Adjoint
3	M. Ibrahim ABDOULAYE	Directeur des Etudes et du Suivi
<u>Direction Générale des Douanes</u>		
4	M. Issaka ASSOUMANE	Directeur Général
5	M. GOUMBAI	Chef du Service des Statistiques
6	M. Toyé Ousmane KIEPIN	Chef du Services des Relations Internationales
7	M. Daddé BAHE	Informaticien
<u>Institut National de Statistiques</u>		
7	M. Aliou MAHAMANE	Chef Division Statistiques Economiques
8	M. Mohamed AKANJA	Chef Division Commerce Extérieur
9	M. Oumarou SAIBOU	Division Statistiques Economiques
10	M. Moustapha MAGARAMI	Division Commerce Extérieur
<u>Direction du Développement Industriel</u>		
11	M. Trapsida Jérôme OUMAROU	Directeur
12	M. Hamidou BOUREIMA	Chef de Service
<u>Direction du Commerce Extérieur</u>		
13	M. Abdoulaye GARBA	Chef du Service des Relations Internationales
<u>Direction des cultures de rente</u>		
14	M. Ousmane ARBONCANA	Directeur Adjoint
<u>Direction Générale de l'Institut National de la Recherche Agronomique</u>		
15	M. Samba ALY	Directeur Général
16	M. Mamadou GANDAH	Directeur Scientifique
17	M. Saley KAKA	Chef Laboratoire Technologie Alimentaire
18	M. Issifou KAPRAN	Généticien
<u>Direction de la Cellule de crises alimentaires</u>		
19	M. Bakary SEIDOU	Directeur
<u>Société des huiles OLGA</u>		
20	M. Ibrahim KONGORI	Directeur Général
21	M. Kalla OUMAROU	Directeur Technique
<u>Société Cotonnière du Niger</u>		
22	M. Namaiwa BAIDOU	Chef d'usine
<u>Société Unilever/Niger</u>		
23	M. Serge-Alain KOUAKOU	Directeur Général

Africare/Niger

24 M. Al-Hassana Idriss OUTMAN

Représentant Résident

Pays : NIGERIA

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>CEDEAO</u>		
1	M. Gilles HOUNKPATIN	S.E. Adjoint de politique d'harmonisation
2	M. C.H. AJAERO	Chef Service Statistiques
3	M. Yamar MBODJ	Conseiller NEPAD / Agriculture
4	M. Antoine AGBADOME	Consultant
<u>Federal Ministry of Agriculture and Rural Development</u>		
5	M. CHIKWENDU	
6	Dr Ben EFIENEMOKWU	
7	M. Alphosus ONUWEMEKA	
8	M. William EZEAG	
<u>Federal Ministry of Finance</u>		
9	M. Almed USMAN	Budget Office, Fiscal policies Information
<u>Administration des Douanes</u>		
10	M. Ali ABDU	Chargé de Programme Principal
<u>National Bureau of Statistics</u>		
11	M. NWABOKWU	Director in charge of trade
<u>Department National Planning Commission Macroeconomics</u>		
12	M. C. N. IKPECHUKWU	Co-ordinating Director
<u>Ahmadu Bello University of Kaduna</u>		
13	Dr A. D. AKPA	
<u>Nigeria Export Promotion Council</u>		
14	M. Anthony AJURUCHI	Product specialist
15	M. Aliou LAWAL	Research Department
16	M. Arigbéde TUNDE	Chef Service Statistiques
<u>Nigeria Investment Promotion Commission</u>		
17	M. Eric ANI	Principal Investment Officer

Période du 22 Avril - 05 Mai 2007

Pays : BURKINA FASO

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Mission Résidente de la BOAD</u>		
1.	M. Issoufou ISSA	Représentant Résident
<u>Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat</u>		
2.	M. Adama Amba TRAORE,	Directeur Général du Développement Industriel
<u>Société Nouvelle Huilerie Savonnerie Citec (SNCitec)</u>		
3.	Mme Bintou DIALLO,	Directeur Général
4.	M. François-Xavier BARDE	Adjoint au Directeur Général
5.	M. Bertrand NOEL	Directeur Technique
<u>Société Nouvelle Burkinabé des Fibres Textiles (SOFITEX)</u>		
6.	M. Alain FRIZON,	Secrétaire Général
7.	M. Mohamed Hamiddine BA	Conseiller Technique du Directeur Général
<u>Société FASO COTON</u>		
8.	M. KOUYATE,	Directeur Administratif et Financier

Pays : COTE D'IVOIRE

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Mission Résidente de la BOAD</u>		
1.	M. CONGO	Représentant Résident
<u>Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé</u>		
2.	M. Kamana NGUETTA	Conseiller Technique à l'Industrie du Ministre
<u>Société Industrielle Cotonnière des Savanes (SICOSA-SA)</u>		
3.	Mme Aby CISSE,	Directeur Général Adjoint
4.	M. Philippe VIAN	Directeur Administratif et Financier
<u>Société IVOIRE COTON</u>		
5.	M. Vamissa DIOMANDE	Directeur Général
6.	M. Christophe Kouadio N'DRI,	Directeur de l'Organisation du Budget et du Contrôle de Gestion
<u>Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT)</u>		
6.	Mme Marie-Solange AMANI,	Directrice Commerciale
7.	M. Koffi NIERE	Directeur Technique

Pays : MALI

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Mission Résidente de la BOAD</u>		
1.	M. Issa MAMA	Représentant Résident

N°	Nom et Prénoms	Fonction
<u>Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT)</u>		
2.	M. Saliou TRAORE	Conseiller Technique du PDG/CMDT
3.	M. Mamadou YARESSI	Directeur Financier
<u>Huileries Cotonnières du Mali (HUICOMA)</u>		
4.	M. Mamadou A. DIAGNE	Directeur de Production
<u>Groupe FAMAB / SMO - Koutiala</u>		
5.	El hadji Alou N'DIAYE	Directeur Général SNF

Annexe 11 : Liste des références bibliographiques

- AIFO-UEMOA (2003) – Problématique de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA.
- BALASSA, B (1965) Trade liberalisation and Revealed comparative Advantage Manchester School of Economic and Social Study.
- BANQUE MONDIALE (1996) Perspectives de développement des pays africains au Sud du Sahara.
- BCEAO – BOAD (2005) Compétitivité sectorielle des économies des pays membres de l'UEMOA.
- BELLO G. ET MOUSTAPHA D. M. (1997), Politique commerciale et incitations sectorielles : Impact de la réforme du tarif douanier sur le secteur industriel au Bénin. Réseau sur les politiques industrielles en Afrique, CODESRIA, Dakar.
- BOAD (2005) – Etude de faisabilité et de mise en place d'un fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile de l'UEMOA.
- BUCKLEY, PJ, C.L PASS ET PRESCOTT(1992) Servicing International Markets: Competitive Strategies of firm, Blackwell, Oxford;
- C.A.P.E : Analyse de la compétitivité coût des industries manufacturières béninoises et nigérianes
- CEFTE (1997), Programme d'appui régional à l'intégration des pays de l'UEMOA, Rapport intermédiaire.
- DEGLA M. (1997), Mise en œuvre du programme de relance du secteur privé dans le cadre des activités industrielles au Bénin, : Analyse et Perspectives. Mémoire de fin de formation UNB/INE.
- DURAND, M ET C. GIORNO, (1987) Indicators of International of Competitiveness : Conceptual Aspects and Evaluation, OCDE Economic Studies, n°9. 147-182;
- DIAW, A. SANTOS D (1997) Demande mondiale source de specialisation de l'économie sénégalaise, UPE, MEFP ;
- DIEYE A Compétitivité de l'économie sénégalaise thèse de docteur d'Etat C. Ferrand
- EDITIONS PRINCES DU SAHEL (2006) – Le Guide des affaires au Mali.
- FAGERBERG, J., (1988), International Competitiveness", The Economic Journal, 98, June, 355-374.

- FAO/BAD Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton-textile en Afrique du Centre et de l'Ouest – 2005.
- GALLEZOT J. (Juillet 2006) in « Les enjeux et les marges de manœuvre de la CEDEAO face aux défis des négociations agricoles »
- HATSOPOULOS, G.N., P.R. KRUGMAN & L. SUMMERS, (1990), "U.S. Competitiveness : Beyond the Trade Déficit", ch. 8 in P. King (ed.), International Economic and International Economic Policy, McGRAW-Hill Publishing Company.
- HIRSCH R. (2002). Les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ?
- IRAM (2004) Les filières oléagineuses dans l'espace CEDEAO.
- IRAM (2005) – Etude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA.
- KRUGMAN, P.R., (1994) "Competitiveness : A Dangerous Obsession", Foreign Affairs, vol. 73,N° 2, March-April, 28-44.
- LIPSCHITZ, L. & D. MCDONALD, (1991), "Real Exchange Rates and Competitiveness : clarification Mandeng, O.J., (1991), "International Competitiveness and Specialization", CEPAL Review, Nations Unies, N° 45, December, 25-40.
- MARKUSEN, J.R., (1992), "Productivité", compétitivité, performance commerciale et revenu réel : le lien entre quatre concepts », Conseil économique du Canada, Ottawa.
- MATHIS, J.J.MAZIER, D. RIVAND – DANSET : Compétitivité Industrielle.
- MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE (1999), Bilan et perspectives à court et à moyen termes de l'économie nationale, DGAE-PNUD.
- Office du Commerce Extérieur du Burkina Faso – 2004 Etude de l'offre et de la demande sur les produits alimentaires –
- PORTER, M.E. (1985), Competitive Advantage, Free, New York.
- PORTER, M.E. (1985), Competitive Advantage of Nations", Harvard Business Review ; 2 March-April, 73-93.Rapport sur l'Observatoire du Maroc.
- REPUBLIQUE DU MALI /MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE – Politique d'industrialisation du Mali (Novembre 2004).
- REPUBLIQUE DU MALI – Code d'investissements (Mai 1999).
- REPUBLIQUE DU MALI /PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE – Loi n° 05-050 du 19 Mai 2005 portant modification de la Loi n°91-048/AN-RM du 26 février 1991 portant Code des investissements.
- REPUBLIQUE DU MALI / MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL – Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural (SDDR) – 3 volumes (Décembre 2001).

- REPUBLIQUE DU MALI / PRIMATURE – Mission de clarification et de recadrage du processus de réforme de la filière coton – Rapport provisoire (Août 2005).
- REPUBLIQUE DU MALI / MINISTERE DE L'AGRICULTURE – Eléments de Politique Nationale Agricole (Décembre 2001).
- SHARPE, A., (1986), “Can Canada Compete ? Part 1 : Measuring Canada’s Competitiveness”, Part 2 : Canada’s Position in the world”, Canadian Business Review, Winter and Spring, 34-37, 35-39.
- SIGGEL, E., (1993), International Competitiveness, Comparative Advantage and Incentives : Interrrelationships and Measurements, Discussion Paper 9314, Concordia University, Department of Economics.
- SWANN P. & M. TAGHAVI, (1992), Measuring Price and Quality Competitiveness, Avebury. Ten Kate, A., (1995), „Trade Competitiveness of Mexico’s Manufacturing Industry : 1980-1995“, (mimeo).
- TEN KATE, A., (1995), „Trade Competitiveness of Mexico’s Manufacturing Industry : 1980-1995“, (mimeo).
- UEMOA - Politique industrielle commune de l’UEMOA.
- UEMOA - Programme régional de restructuration et de mise à niveau de l’industrie de l’UEMOA.
- UEMOA (2002) La politique agricole sectorielle.
- UEMOA (2003) Etude d’identification et de Promotion d’unités industrielles régionales dans la filière coton de L’UEMOA.
- UEMOA (2004) La promotion et le financement des Petites et Moyennes entreprises (PME) dans l’UEMOA.
- UEMOA (Juillet 2004) Atelier régional de concertation sur la filière oléagineuse dans l’espace UEMOA - Communiqué final.
- WEF/IMD (1995), The World Competitiveness Report 1995, World Economic Forum, International institute for Management Development, Genève, Lausanne.
- YIRIWA CONSEIL (2001) – Etude sur la PROMOTION DES FILIERES AGRO-INDUSTRIELLES AU Mali – 10 volumes.
- **PUBLICATIONS ET RAPPORTS OFFICIELS**
- CNUCED, Le développement économique en Afrique ; Résultats commerciaux et dépendance à l’égard des produits de base, UNCTAD/GDS/AFRICA/2003/1.
- Bank, Diop Ndiame, Beghin John et Sewadeh Mirvat, Groundnut policy, Global Trade dynamics and the impact of trade liberalization, mai 2003
- PS&D Official Statistics: USDA Foreign Agricultural Service, Production, Supply and Distribution : www.fas.usda.gov

- CD-ROM: OIL World Annual 2004, Detailed World Statistics, Analyses and forecasts for all major oilseeds, oils&fats and oilmeals
- AGRICULTURE CANADA (1991). Task Force on Competitiveness in the Agri-Food Industry, Growing
- AHEARN, M., CULVER, D. ET SCHONEY, R. (1990). Usefulness and limitations of COP estimates for evaluating international competitiveness: A comparison of Canadian and US wheat. *American Journal of Agricultural Economics*, 72 : 1283-91.
- BARKEMA, A., DRABENSTOTT, M. ET TWEETEN, L. (1991). The competitiveness of U.S. agriculture in the 1990s. Dans : *The 1990s in Agricultural Policies in the New Decade*, Allen, K. (éd.). Resources for the Future and National Planning Association, Whashington, D.C., pp. 253-284.
- CHRISTENSEN, L., CUMMINGS, D. ET JORGENSEN, D.W. (1981). Relative productivity levels, 1947-73: An international comparison. *European Economic Review*, 61-94.
- CONRAD, K. (1988). Productivity and cost gaps in manufacturing industries in US, Japan and Germany. *European Economic Review*, 62-86.
- GROSSMAN, F. ET HELPMAN, E. (1990). Trade, innovation, and growth. *American Economic Review*, 80 : 86-92.
- JACQUEMIN, A. (1987). *The New Industrial Organization*. The MIT Press, Cambridge, Massachussetts.
- JORGENSEN, D. ET NISHIMIZU, M. (1978). U.S. and Japanese economic growth, 1952-74: An international comparison. *Economic Journal*, 88 : 707-26.
- LANDAU, R. (1992). Technology, capital formation and U.S. competitiveness. Dans : *International Productivity and Competitiveness*, Hickman, B.G. (éd.). Oxford University Press, New York.
- MCCORRISTON, J. ET SHELDON, M. (1994). International competitiveness: Implications of new international economics. Dans : *Competitiveness in International food Markets*, Bredahl, M.E., Abbott, P.C. et Reed, M.R. (éds). Westview Press, Boulder.
- MONTFORT Marie Alix (2005) : Filières oléagineuses africaines dans NOTES ET ETUDES ECONOMIQUES (NEE) n°23, Septembre 2005 pp.55- 85.
- MORRIS, D. (1985). *The Economic System in the UK*. Oxford University Press, Oxford.

- PORTER, M. (1990). The Competitive Advantage of Nations. The Free Press, New York.
- SHARPLES, J. ET MILHAM, N. (1990). Long run competitiveness of Australian agriculture. USDA Economic Research Services, Foreign Agricultural Economics Report 243.
- STANTON, B.F. (1986). Production costs for cereals in the European community: Comparison with the United States 1977-84. Dept. of Agr. Economics, A.E. Res. 86-2, Cornell University.
- TANGE, T. (1992). International competitiveness of U.S and Japanese manufacturing industries. Dans : International Productivity and Competitiveness, Hickman, B. (éd.). Oxford University Press, New York.
- VAN DUREN, E. ET MARTIN, L. (1992). Assessing the impact of the Canada-U.S. trade agreement on food processing in Canada: An analytical framework and results for poultry, dairy and tomatoes. Agribusiness, 8 : 1-22.
- MONTFORT Marie Alix (2005) : Filières oléagineuses africaines dans NOTES ET ETUDES ECONOMIQUES (NEE) n°23, Septembre 2005 pp.55- 85.
- The Presidential Committee on vegetable oil production in Nigeria (2003). An implementation plan to submitted to the Honorable Minister of Agriculture and Rural development . Abuja, Nigeria.